

Isidore Ndaywel è Nziem

HISTOIRE DU  
**CONGO**

Des origines à nos jours



LE CRI / BUKU  
HISTOIRE

Isidore Ndaywel è Nziem

HISTOIRE DU  
**CONGO**

Des origines à nos jours



LE CRI / BUKU  
HISTOIRE



Élaborer l'histoire du Congo implique de la situer dans la longue durée et d'analyser les éléments de sa permanence qui justifient sa spécificité d'hier et d'aujourd'hui et donnent un sens à son devenir. Aussi convient-il d'étudier l'évolution de son espace, la mobilité de sa population et la construction progressive de son identité.

En effet, issue des temps immémoriaux, cette épopée s'est élaborée peu à peu au cours des millénaires à partir de données écologiques et technologiques, fondements d'une certaine vision du monde et de traditions ancestrales. Cet « héritage des temps longs » rejoindra alors celui des « temps courts » pour former, étape par étape, le visage identitaire du Congo actuel.

Nous verrons donc comment, à partir d'un espace déterminé, les hommes se sont approprié la terre et comment, façonnés par cet environnement, ils l'ont à leur tour modulé pour en faire leur territoire...

Isidore Ndaywel, président de la Société des historiens congolais, est professeur ordinaire au département des sciences historiques de l'université de Kinshasa, membre correspondant de l'Académie royale des sciences d'outre-mer à Bruxelles et chercheur au centre des mondes africains de l'université Paris I – la Sorbonne à Paris. Il est, sans conteste, une référence incontournable en matière d'Histoire du Congo.



# HISTOIRE DU CONGO

DANS LA MÊME COLLECTION

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

Jean Kristine, *La Piste des Congo*, roman, 2008

Marie-Louise Mumbu (Bibish), *Samantha à Kinshasa*, roman, 2008

Colette Braeckman,

*Vers la deuxième indépendance du Congo*, histoire, 2009

Bestine Kazadi Ditabala, *Inf(r)inement Femme*, poésie, 2009

Isidore Ndaywel è Nziem, *Nouvelle histoire du Congo*, 2009\*

Jocelyne Kajangu, *Pas seuls sur terre*, poésie, 2010

\* Le présent ouvrage est une version condensée de l'édition originale: Ndaywel è Nziem, Isidore, *Nouvelle histoire du Congo, Des origines à la République démocratique* , Le Cri/Afrique Éditions, 2009.

Isidore Ndaywel è Nziem

# *Histoire du Congo*

Des origines à nos jours

*Histoire*

LE CRI



EDITION

**www.lecri.be**

**lecri@skynet.be**

Pour la Belgique :

ISBN 978-2-8710-6651-4

© Le Cri édition,

Avenue Léopold Wiener, 18

B-1170 Bruxelles

La version numérique a été réalisée en partenariat avec le CNL

[Centre National du Livre - FR](http://www.centre-national-du-livre.fr)



Dépôt légal en Belgique

D/2012/3257/72

En couverture : © Photo C. Verdussen 2010.

*Tous droits de reproduction, par quelque procédé que ce soit, d'adaptation ou de traduction, réservés pour tous pays.*



# PRÉFACE

La République Démocratique du Congo — le Congo —, malgré sa taille continentale, son passé colonial unique par rapport au reste du continent, et son importance stratégique pour la stabilité et le développement de l’Afrique Centrale, continue à être un pays dont l’histoire est mal connue ; elle est mal connue autant à l’étranger que par les Congolais eux-mêmes.

Pourtant ce ne sont pas des publications sur le Congo qui font défaut. Si elles sont nombreuses, elles présentent l’inconvénient de ne pas posséder une histoire qui soit complète, d’accès facile et d’un prix accessible. Cette édition abrégée de la Nouvelle Histoire du Congo du prestigieux historien Isidore Ndaywel cherche à contribuer à combler ce vide ; elle s’est efforcée de rendre plus accessible les éléments essentiels de l’histoire fascinante de ce pays.

Ce projet se veut une humble contribution de la coopération espagnole aux festivités du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la RDC. Dans cette optique, la version française de cet ouvrage sera suivie immédiatement d'une édition en lingala et en kiswahili, les deux principales langues nationales. Et, j'espère pouvoir compter, dans la suite, sur une édition en espagnol, pour une diffusion auprès des lecteurs hispanophones.

Je remercie le professeur Isidore Ndaywel de nous avoir permis de prendre part à cette belle aventure éditoriale et j'invite le lecteur à découvrir ce petit grand livre dont la lecture est si agréable.

Felix Costales Artieda,  
*Ambassadeur d'Espagne*  
*en République Démocratique du Congo.*

## AVANT-PROPOS

La campagne d'éducation à la citoyenneté, qui a connu un tournant décisif à l'occasion de la célébration du Cinquantième de l'indépendance de la RDC, a servi d'incitation à la publication de cette *brève histoire du Congo*.

Établie à partir de la *Nouvelle histoire du Congo*, cette version, qui porte une fois de plus sur l'ensemble de la lecture de l'histoire du Congo des origines à nos jours, se veut un outil, à portée de main, pour soutenir la mémoire et compléter l'information. En effet, *prendre le plus bel élan, pour bâtir un pays plus beau qu'avant*, comme le recommande l'hymne national, est une démarche qui repose d'abord sur une connaissance sans cesse actualisée de l'histoire nationale.

Et, pour celui qui, de l'extérieur, aborde les faits du Congo, cet ouvrage servira d'appoint pour établir ses repères dans le temps et l'espace, comprendre le présent à partir de ses racines et, situer les attentes à partir des aspirations qui s'expriment au quotidien.

Ce projet n'aurait pu aboutir s'il n'avait bénéficié de l'appui de l'AECID (*Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo*) et des encouragements de S.E.M. Félix Costales Artieda, Ambassadeur d'Espagne à Kinshasa et de son assistante Angela Maria Rivera Yepes.

Je tiens aussi à dire ma reconnaissance à Christian Lutz pour m'avoir épaulé dans la réalisation de cette tâche difficile et ingrate de résumer l'exposé initial et, à Mme Nadine Omoy Mundala, d'avoir bien voulu relire l'ensemble du travail pour me faire part de ses observations pertinentes.

# **SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS**

## **COURANTES**

ABA Académie des Beaux-Arts

Abako Alliance des Bakongo

Abazi Alliance des Bayanzi

ABIR Anglo-Belgian India Ruber and Exploring

ABMU American Baptist Missionary Union

ACL-PT Assemblée constitutive et législative

Parlement de transition

ACMAF Association des classes moyennes africaines

ADAPES Association des anciens élèves des Pères de Scheut

ADP Alliance démocratique des peuples

AEF Afrique équatoriale française

AFDL Alliance des Forces démocratiques pour  
la libération du Congo

AGEL Association générale des étudiants de Lovanium

AIA Association internationale africaine

AIC Association internationale du Congo

AICA Association internationale des critiques d'art

AMI Assistants médicaux indigènes

AMIPRO Amicale des protestants

AMP Alliance pour la majorité présidentielle

ANC Armée nationale congolaise

ANEZA Association nationale des entreprises du Zaïre

ANI Agence nationale d'immigration.

ANR Agence nationale de renseignements

APCM American Presbyterian Congo Mission

APL Armée populaire de libération

APR Armée patriotique rwandaise

ARSC Académie royale des sciences coloniales

ARSOM Académie royale des sciences d'outre-mer

ASAP Association des anciens élèves des Pères jésuites

ASSANEF Association des anciens des Frères des écoles chrétiennes

ASSORECO Association des ressortissants du Haut-Congo

ATCAR Association des tshokwe du Congo, de l'Angola et de la Rhodésie  
du nord

BAD Banque africaine de développement

BALUBAKAT Baluba du Katanga (Association et parti politique)

BCC Banque centrale du Congo

BCECO Bureau central de coordination

BCK Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga

BDE Bibliothèque de l'étoile

BMS Baptist Missionary Society

CADULAC Centre agronomique de l'université de Louvain au Congo

CARD Colonies agricoles pour relégués dangereux

CCCI Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie

CCFC Compagnie du chemin de fer du Congo

CEB Communautés ecclésiales de base

CEC Centre extracoutumier

CEHC Comité d'études du Haut-Congo

CEI Commission électorale indépendante

CEPGL Communauté économique des pays des Grands Lacs

CEREA Centre de regroupement africain

CFC Compagnie du chemin de fer du Congo

CFL Compagnie des chemins de fer du Congo

supérieur aux Grands Lacs

CICIBA Centre international des civilisations bantu

CICM Congrégation du Cœur immaculé de Marie

CNS Conférence nationale souveraine

CMB Compagnie maritime belge

CMZ Compagnie maritime zaïroise

CNKI Comité national du Kivu

CNL Conseil national de libération

CNRD Conseil national de résistance pour la démocratie

COAKA Coalition kasaienne

CONACO Convention nationale du Congo

CONAKAT Confédération des associations tribales du Katanga

COTONCO Compagnie cotonnière congolaise

CPC Conseils protestants du Congo

CPP Comités du pouvoir populaire

CSK Comité spécial du Katanga

CVR Corps des Volontaires de la République

DEMIAP Direction militaire des activités antipatrie

DGC Direction générale des Contributions

DGM Direction générale des migrations

DSP Division spéciale présidentielle

DTS Droits de tirage spéciaux

ECC Église du Christ au Congo

ECZ Église du Christ au Zaïre

EIC État indépendant du Congo

ENDA École nationale de droit et d'administration

FAR Forces armées rwandaises

FARDC Forces armées de la RDC

FAZ Forces armées congolaises

FAZA Forces aériennes congolaises

FBI Fonds du bien-être indigène

FC Franc congolais

FEC Fédération des entreprises du Congo

FEPAZA (CO) Fraternité Évangélique de la pentecôte en Afrique et au  
Zaïre (Congo)

FLNC Front de libération nationale du Congo

FMI Fonds monétaire international

FNL Forces nationales de libération

FORCAD Formation des cadres

FOREAMI Fonds de la reine Élisabeth pour l'assistance médicale aux  
indigènes

FORMINIÈRE Société internationale forestière et minière

FOMULAC Fondation médicale de l'Université de Louvain au Congo

GECAMINES Générale des carrières et des minerais

GEOMINES Compagnie géologique et minière

GSSP Groupe spécial de sécurité présidentielle

HCB Compagnie des huileries du Congo belge

HCR Haut Conseil de la République

HCR-PT Haut Conseil de la République-Parlement de transition

IBTP Institut des bâtiments et travaux publics

INEAC Institut national pour l'étude agronomique au Congo belge

IPN Institut pédagogique national

JMPR Jeunesse du mouvement populaire de la révolution

KA Kizito-Anouarite

KDL Compagnie des chemins de fer Katanga-Dilolo-Léopoldville

LIM Livingstone Inland Mission

LMS London Missionary Society

LUKA Union kwangolaise pour l'indépendance et la liberté

MARC Mouvement d'action pour la résurrection du Congo

MIB Mouvement d'immigration des Banyarwanda

MLC Mouvement pour la libération du Congo

MNC Mouvement national congolais

MNC-L Mouvement national congolais — Lumumba

MOPAP Mobilisation, propagande et animation politique

MPLA Mouvement pour la libération de l'Angola

MPR Mouvement populaire de la révolution

MUB Mouvement pour l'unité des basongye

NAHV Nieuwe Afrikaansche Handels-Vennootschap

NRA National Resistance Army

NZ Nouveau Zaïre

OCI Office des cités indigènes

OFIDA Office de douanes et accises

OGEDEP Office de gestion de la dette publique

Okimo Office de Kilo-Moto

ONATRA Office national de transport

OTRACO Office des transports du Congo

PA Présence Africaine

PALU Parti lumumbiste unifié

PPRD Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie.

PRINT Programme intérimaire de réhabilitation économique

PRP Parti de la révolution populaire

PSA Parti solidaire africain

PUNA Parti de l'unité nationale

RCD Rassemblement congolais pour la démocratie

RDLK Rassemblement démocratique du lac Léopold II et du Kwilu-Kwango

REGIDESO Régie de distribution d'eau

RVA Régie des voies aériennes

SAB Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo

SADC Southern African Development Community

SARM Service d'action et de renseignements militaires

SDN Société des Nations

SEDEC Société d'entreprises commerciales du Congo belge

SEE Stanford Exploring Expedition

SEP Services des entreprises pétrolières

SMF Svenska Missionsförbundet

SNCZ Société des chemins de fer zaïrois

SNEL Société nationale d'électricité

SNIP Service national d'intelligence et de protection

SONAS Société nationale d'assurances

UDPS Union pour la démocratie et le progrès social

UGEC Union générale des étudiants congolais

UMHK Union minière du Haut-Katanga

UN Union pour la nation

UNAR Union nationale rwandaise

UNIMO Union mongo

UNTC l'Union nationale des travailleurs congolais

UNTZA Union des travailleurs du Zaïre

URAC Union des républiques du Congo

USORAL Union sacrée et alliés

UTC Union des travailleurs congolais

YMCA Young Men's Christian Association

# CORRESPONDANCE DES NOMS

Epoque coloniale	Epoque du Zaïre	Epoque de la RDC
<p>ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE</p> <p>ALBERT (COMMUNE)</p> <p>ALBERT (LAC)</p> <p>ALBERTA</p> <p>ALBERTVILLE</p> <p>ARMÉE NATIONALE CONGOLAISE</p> <p>ASTRIDA</p> <p>BAKWANGA</p> <p>BANNINGVILLE</p> <p>BANZYVILLE</p> <p>BAS-CONGO</p> <p>BAUDOUINVILLE</p> <p>BOURGMESTRE</p> <p>BRABANTA</p> <p>CAMP CITO (CITÉ)</p> <p>CENTRE EXTRA-COUTUMIER</p>	<p>COMMISSAIRE DE ZONE</p> <p>KAMALONDO (ZONE)</p> <p>MOBUTU (LAC)</p> <p>ÉBONGA</p> <p>KALEMIE</p> <p>FORCES ARMÉES ZAÏROISES</p> <p>BUTARE</p> <p>MBUJI-MAYI</p> <p>BANDUNDU</p> <p>MOBAYE-MBONGO</p> <p>BAS-ZAÏRE</p> <p>MOBA</p> <p>COMMISSAIRE DE ZONE URBAIN</p> <p>MAPANGU</p>	<p>ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE</p> <p>KAMALONDO (COMMUNE)</p> <p>ALBERT (LAC)</p> <p>ÉBONGA</p> <p>KALEMIE</p> <p>FORCES ARMÉES DE LA RDC</p> <p>BUTARE</p> <p>MBUJI-MAYI</p> <p>BANDUNDU</p> <p>MOBAYE-MBONGO</p> <p>KONGO CENTRAL</p> <p>MOBA</p> <p>BOURGMESTRE</p> <p>MAPANGU</p> <p>QUARTIER KAUKA</p> <p>CITÉ</p>

<b>CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS</b>	<b>QUARTIER KAUKA</b>	<b>ASSEMBLÉE NATIONALE</b>
<b>CHARLESVILLE</b>	<b>CITÉ</b>	<b>DJOKOPUNDA</b>
<b>COMMUNE</b>	<b>CONSEIL LÉGISLATIF</b>	<b>COMMUNE</b>
<b>CONGO BELGE</b>	<b>DJOKOPUNDA</b>	<b>CONGO (RD)</b>
<b>COQUILHATVILLE</b>	<b>ZONE</b>	<b>MBANDAKA</b>
<b>COSTERMANSVILLE</b>	<b>ZAÏRE</b>	<b>BUKAVU</b>
<b>CRISTAL (MONTS)</b>	<b>MBANDAKA</b>	<b>MAYUMBE (MTS)</b>
<b>DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE</b>	<b>BUKAVU</b>	<b>NONCE APOSTOLIQUE</b>
<b>DENDALE (COMMUNE)</b>	<b>MAYUMBE (MTS)</b>	<b>KASA-VUBU (COMMUNE)</b>
<b>DÉPUTÉ</b>	<b>NONCE APOSTOLIQUE</b>	<b>DÉPUTÉ</b>
<b>DISTRICT</b>	<b>KASA-VUBU (COMMUNE)</b>	<b>DISTRICT</b>
<b>ÉDOUARD (LAC)</b>	<b>COMMISSAIRE DU PEUPLE</b>	<b>ÉDOUARD (LAC)</b>
<b>ÉLISABETHA</b>	<b>SOUS-RÉGION</b>	<b>LUKUTU</b>
<b>ÉLISABETHVILLE</b>	<b>IDI AMIN (LAC)</b>	<b>LUBUMBASHI</b>
<b>ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO</b>	<b>LUKUTU</b>	<b>CONGO (RD)</b>
<b>FLANDRIA</b>	<b>LUBUMBASHI</b>	<b>BOTEKA</b>
<b>GOUVERNEMENT</b>	<b>ZAÏRE</b>	<b>GOUVERNEMENT</b>
<b>GOUVERNEUR/ COMMISSAIRE DE PROVINCE</b>	<b>BOTEKA</b>	<b>GOUVERNEUR DE PROVINCE</b>
<b>JADOTVILLE</b>	<b>CONSEIL EXÉCUTIF</b>	<b>LIKASI</b>
<b>KALINA</b>	<b>COMMISSAIRE DE RÉGION</b>	<b>GOMBE</b>
<b>KATANGA</b>		<b>KATANGA</b>
<b>LÉOPOLD II (LAC, DISTRICT)</b>	<b>LIKASI</b>	<b>MAINDOMBE (LAC, DISTRICT)</b>
	<b>GOMBE</b>	
<b>LÉOPOLDVILLE</b>	<b>SHABA</b>	<b>KINSHASA</b>
<b>LEVERVILLE</b>	<b>MAINDOMBE</b>	<b>LUSANGA</b>
		<b>KANANGA</b>

LULUABOURG	(LAC, SOUS- RÉGION)	TSHILUNDU
MÉRODE	KINHASA	MINISTRE
MINISTRE	LUSANGA	PAROISSE
MISSION	KANANGA	MONT NGALIEMA
MONT STANLEY	TSHILUNDU	MANKANZA
NOUVELLE-ANVERS	COMMISSAIRE D'ÉTAT	ISIRO
PAULIS	PAROISSE	ASSEMBLÉE NATIONALE
PARLEMENT	MONT NGALIEMA	PROVINCE ORIENTALE
PROVINCE DES FALLS (ORIENTALE)	MANKANZA	MATONGE (QUARTIER)
RENKIN (QUARTIER)	ISIRO	ZAMBIE
RHODÉSIE DU NORD	CONSEIL LÉGISLATIF	ZIMBABWE
RHODÉSIE DU SUD	RÉGION DU HAUT-ZAÏRE	LINGWALA (COMMUNE)
SAINT-JEAN (COMMUNE)	MATONGE (QUARTIER)	SECTEUR
SECTEUR	ZAMBIE	MAKISO (COMMUNE)
STANLEY (COMMUNE)	ZIMBABWE	POOL MALEBO
STANLEY POOL	LINGWALA (ZONE)	KISANGANI
STANLEYVILLE	COLLECTIVITÉ	TANZANIE
TANGANYIKA (PAYS)	MAKISO (ZONE)	COMMUNE
TERRITOIRE	POOL MALEBO	MBANZA-NGUNGU
THYSVILLE	KISANGANI	BURUNDI
URUNDI	TANZANIE	BUJUMBURA
USUMBURA	ZONE	ÉVÊQUE/ARCHEVÊQUE
VICAIRE APOSTOLIQUE	MBANZA- NGUNGU	DIOCÈSE
VICARIAT APOSTOLIQUE	BURUNDI	
	BUJUMBURA	

	<b>ÉVÊQUE/ ARCHEVÊQUE DIOCÈSE</b>	
--	---	--

## PREMIÈRE PARTIE

# LES TEMPS LONGS : L'ESPACE, L'HOMME ET LA FEMME

Le *Congo*, à l'origine nom d'un royaume puis du grand fleuve qui le magnifie, est devenu, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1885, un État qui, malgré des appellations multiples au cours du long feuilleton de son élaboration, s'est transformé en un même espace national, habité par un même *peuple congolais*.

C'est par une trajectoire bien remplie que, depuis le premier millénaire, les ancêtres organisèrent ce territoire jusqu'au jour où il devint la

République démocratique du Congo, membre à part entière des nations modernes et, troisième pays africain par sa superficie, après le Soudan et l'Algérie.

*Son emblème, le drapeau bleu ciel, orné d'une étoile jaune dans le coin supérieur gauche et traversé en biais d'une bande rouge finement encadrée de jaune* trouve son origine au XIX<sup>e</sup> siècle. Il est l'héritage du drapeau *bleu ciel étoilé d'or* adopté, en 1877, par la Commission internationale de l'Association internationale africaine (AIA), organisme philanthropique et scientifique créé au terme de la *Conférence internationale de géographie* réunie en 1876 au Palais de Bruxelles et point de départ de l'aventure de Léopold II en Afrique centrale. Le roi belge, son président, se préoccupa, dès le départ, de lui trouver un emblème qui fût distinct de celui de la Belgique et de toute autre nation, pour préserver son caractère international. Ce drapeau *bleu ciel étoilé d'or*, peut-être inspiré de l'ancien drapeau américain de la Confédération sudiste lors de la Guerre de sécession, pouvait, en définitive, s'interpréter comme l'évocation de *l'azur du ciel africain, avec une étoile d'or au milieu*.

Sous ces couleurs, des stations se créèrent le long du cours du fleuve Congo et de ses affluents. Et c'est ce drapeau qui flotta, le 1<sup>er</sup> juillet 1885, à Vivi la première capitale, lors de la proclamation sur l'espace congolais de l'existence d'un État nouveau. De là, la continuité historique fut assurée de manière quasi rigoureuse. En 1960, l'emblème acquit, en plus, six petites étoiles jaunes rangées longitudinalement, symbolisant les six provinces constitutives du Congo indépendant. Leur multiplication, en 1964, amena à gommer cette représentation. À sa place on ajouta une bande rouge, symbolisant le sang des martyrs, victimes des violences de la colonisation et de la décolonisation. C'est la forme qui prévaut encore de nos jours, malgré

son abandon provisoires au profit du drapeau vert à la période où le pays s'appela *Zaire*.

La *devise* du Congo contemporain, *Justice, Paix, Travail*, remplaça, en 1964, *Travail et Progrès* de l'État indépendant du Congo, qu'accompagnait à l'ère coloniale *l'Union fait la force*, la devise de la Belgique. De la période léopoldienne à nos jours, le « travail » fut donc l'élément permanent, auquel s'accollèrent deux autres valeurs cardinales, auxquelles le Congo aspire : « la justice et la paix ».

*L'hymne national*, c'est le *Debout Congolais* composé en 1960 par le jésuite Simon-Pierre Boka aidé par Joseph Lutumba et diffusé au lendemain de la fête de l'indépendance. Au Katanga, à la période de la sécession, il fut remplacé par la *Katangaise*, une composition de Joseph Kiwele, comme il le fut, dans l'ensemble du pays, par la *Zairoise*, de 1971 à 1996, à cause du changement du nom du pays. Comme le *Debout Congolais*, la *Zairoise* fut l'œuvre de Boka et Lutumba, symbolisant en cela la continuité, malgré le changement apparent.

Quant aux *armoiries*, elles étaient composées *d'une tête de léopard encadrée, à gauche et à droite, d'une pointe d'ivoire et d'une lance, le tout reposant sur une pierre*. Elles connurent ensuite une modification notable et furent constituées *d'une tête de lion encadrée de deux palmes, à gauche et à droite, avec au centre trois mains enlacées*.

Ces deux fauves, qui symbolisent la force et qui font partie de la faune nationale, occupèrent donc successivement les armoiries nationales : partant du *lion* de l'ère coloniale, on s'attacha au *léopard*, puis à nouveau au *lion*, pour effectuer enfin un retour vers le *léopard*



## CHAPITRE 1

# Territoire, terres et terroirs

*Le contrôle de l'espace vital est la première préoccupation des peuples : c'est à partir d'une terre déterminée que l'on assure sa subsistance. Pour l'appriivoiser s'inventent des stratégies de survie et des instruments indispensables pour l'assurer. Forêts et savanes, montagnes et bords des rivières deviennent terroirs revendiqués par des occupants. On étudiera ici cinq sujets : Quelles sont les particularités de ce territoire ? Comment y assurait-on la subsistance ? Quels furent les premiers outils ? Comment se réalisa le partage des espaces ? Comment s'établirent les liens entre les premiers occupants ?*

### **I. Territoire et terres**

L'espace congolais occupe les 2 345 409 km<sup>2</sup> de l'Afrique qui s'étendent du 5°2' de latitude nord au 13°15' de latitude sud et, en longitude est de Greenwich, du 12°15' à 31°15'. Cette position le place exactement de part et d'autre de l'Équateur et l'amène à faire frontière avec neuf pays différents : à l'ouest, la République du Congo ; au nord-ouest, la République centrafricaine ; à l'extrême nord-est, le Soudan ; de là, sa frontière serre de près l'axe tectonique des Grands Lacs et le sépare d'avec l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie, par le lac Albert, la Semliki, le Ruwenzori, le lac Édouard et le lac Tanganyika ; au sud, il se démarque de la Zambie par la ligne de partage des eaux Congo-Zambèze et, de l'Angola, par

une ligne fort embrouillée, suivant le cours du Kasai pour rejoindre enfin l'estuaire du Congo.

Ce territoire congolais fait partie d'un espace géographique qui a, lui aussi, sa propre histoire, liée à la naissance et à la formation du continent africain. L'identité géologique congolaise naquit il y a 65 millions d'années, quand le socle de l'Afrique, aplati dans sa partie centrale par des érosions, commença à se fissurer, donnant lieu à de vastes espaces marécageux en son milieu. De ce fait, sa périphérie connut un relèvement graduel et variable, avec des bas plateaux au nord et des plateaux étagés au sud. Le centre devint la partie la plus déprimée de la région, entourée de toute part par des plateaux, tandis que le relief le plus surélevé se situait à l'extrême est. Cette zone du Congo constitue cette région singulière d'Afrique orientale qui combine tectonique cassante et volcanisme ; les fossés d'effondrement s'y succèdent. À partir du sud de l'Éthiopie, la grande déchirure continentale est dédoublée ; la branche occidentale qui constitue l'espace congolais, présente une succession de lacs encaissés au fond des grabens : lacs Albert, Édouard, lacs Kivu, Tanganyika, Moëro. La crête Congo-Nil, ligne de partage des eaux entre les deux fleuves offre un véritable musée volcanique ; la diversité écologique, la profusion de la faune et de la flore justifient la création en 1925, au Congo, du premier parc naturel d'Afrique, le parc Albert (de nos jours, le *parc Virunga*).

Il n'est pas étonnant que ces milieux des Grands Lacs aient été propices aussi à l'évolution de l'humain, comme en témoigne l'exceptionnelle richesse des sites archéologiques qui confirment l'Afrique dans son statut de berceau de l'humanité (*Lucie*, découverte dans l'Afar, a été datée de 3,2 millions d'années ; le *Millenium ancestor* du Kenya remonterait à 6 millions d'années).

Les terres congolaises ont donc leurs particularités qui distinguent la cuvette centrale de l'espace des grands lacs, les plateaux du sud de ceux du nord. La cuvette centrale est plus tardive. Sa grande caractéristique réside dans la production d'un réseau de cours d'eau, de rivières et de lacs.

L'identité congolaise, c'est aussi d'être un *État hydrographique*, construit pour contenir en un seul ensemble, à part quelques entorses, l'intégralité du bassin du fleuve éponyme. La construction du fleuve s'est étalée dans le temps. Il est possible qu'il se soit constitué de l'addition de deux réseaux, distincts au départ : l'un atlantique et l'autre tributaire de l'océan Indien, enrichis par des captures d'eau. *Sur le plan hydrographique*, l'ensemble du territoire national est très bien arrosé. Et le fleuve Congo, chanté par Léopold Sédar Senghor comme le symbole de la mère Afrique, est le ciment de l'unité du pays, dont l'espace coïncide pratiquement avec la surface de son bassin (2 300 000 km<sup>2</sup> sur 3 700 000 km<sup>2</sup>). Ce grand fleuve, le second du monde par le volume après l'Amazone, l'a pourvu d'un réseau hydrographique dense et équitablement réparti, drainant les eaux nationales de toute provenance.

La forêt congolaise fait partie de la grande nappe qui, depuis le Cameroun, s'étire vers l'est et touche à la région des Grands Lacs. Elle aussi a son histoire qui n'est pas encore bien connue. Vers 16 000 avant J.-C., le climat y avait atteint son plus haut niveau d'aridité. Les forêts tropicales sempervirentes ne survécurent que sous forme de refuges entourés de zones semi-caducifoliées. Lorsque le climat devint plus humide, vers 10 000 av. J.-C., les forêts s'étendirent jusqu'à un millénaire avant l'expansion bantoue, puis allèrent en diminuant. Ce manteau végétal fut donc dépendant de la situation hydrographique. Son évolution révèle qu'il n'a pas subi de modifications physiologiques importantes depuis le Tertiaire. Dans sa partie

centrale, le territoire national est donc constitué d'un massif forestier, entouré de tout côté de formations végétales plus ouvertes : des forêts de bambous, des bruyères arborescentes et des mousses sur les pentes des hautes montagnes de l'est ; la savane herbeuse ou boisée au nord comme au sud, dont l'avancée est, dans l'ensemble, le fruit de l'œuvre destructrice de l'homme au cours des temps, bien que la forêt garde tous ses droits et couvre encore les 43 % du territoire national.

Sur le plan climatique, la grande partie du territoire congolais est soumise aux conditions du climat tropical, quoique la diversité de relief et de situation impose des distinctions notables. Il y a inversion des saisons selon qu'on se situe au nord ou au sud de l'Équateur. Les hautes terres de l'est présentent des températures tempérées, avec neiges éternelles et glaciers au sommet du Ruwenzori ; elles contrastent avec les étendues de l'intérieur du bassin du Congo, avec températures et pluviométrie élevées et absence de véritable saison sèche. Au nord et au sud de cette zone équatoriale, c'est le domaine des climats tropicaux à saisons alternées, la saison des pluies et la saison sèche, s'inversant suivant l'hémisphère ; seule exception, le Katanga méridional connaît six mois secs alternant avec six mois pluvieux.

## **II. Environnement et subsistance**

*L'appropriation de l'espace* se réalisait de plusieurs manières : conquête, absorption des premiers occupants ou découverte et prise en charge d'une terre inoccupée. Le mouvement s'amorçait par le besoin de trouver de meilleures zones d'approvisionnement, quand les terres occupées devenaient pauvres. S'imposait alors la nécessité de rapprocher les campements de ces

nouveaux sites. Cette mobilité de proche en proche, étalée dans le temps, finissait par passer pour une migration.

À la base, *le chasseur*. C'est lui, bien souvent, qui était à la recherche des terres giboyeuses et finissait par en rapprocher les siens, afin d'écourter les distances de plus en plus longues pour aller à la chasse. Lors de ses déplacements, il lui arrivait de découvrir d'autres groupes, avec lesquels s'établissaient des rapports d'hostilité ou d'amitié. Parfois, il était fait prisonnier ou s'égarait, de sorte qu'il finissait par intégrer une autre communauté ou par en former une nouvelle. Les royaumes anciens ont presque toujours eu pour fondement l'histoire d'une *mobilité*. Et les commencements se réalisaient de plusieurs manières : soit l'occupation d'une terre jusque-là vacante, soit une guerre de conquête mettant en déroute les premiers habitants, soit une intégration sociale par le jeu des alliances matrimoniales amenant les nouveaux venus à se faire accepter et à se laisser absorber par les premiers occupants ou l'inverse.

Mais le processus d'appropriation d'une terre n'était pleinement réalisé que lorsque les ancêtres y vivaient, ce qui supposait une longue occupation, avec pour conséquence l'inhumation dans ce site de générations d'ancêtres. Le cimetière participait donc de ce processus de sédentarisation. L'espace se dotait alors de bois, de montagnes ou de sources d'eau sacrés. Être *propriétaire de terre* signifiait lui être lié par des voies supranaturelles, avoir le contrôle des biens qu'elle détenait au sol et au sous-sol et la capacité d'y procéder à des prélèvements. Aussi, avant d'aller à la chasse était-on tenu de demander la bénédiction du chef de terre et de lui offrir un tribut au retour, en signe de reconnaissance. C'est le *chef de terre* qui était habilité à procéder à l'investiture du *chef politique*. Le premier pouvoir était d'ordre supranaturel, le second d'ordre temporel.

Voilà pourquoi, le Congolais vit le culte des origines. À chaque individu correspond une appartenance familiale le rattachant à une *communauté* et à une *terre ancestrale* où reposent les ancêtres, même si on est citadin ou né à l'étranger. Dans cette logique, la citoyenneté communautaire conférait par elle-même un droit de propriété et la terre ne pouvait en principe faire l'objet de cession, de vente ou d'expropriation, si ce n'est pour son seul usufruit.

L'environnement était respecté, en tant que siège des esprits et source de vie. Son exploitation, soumise à des règles strictes pour permettre sa régénérescence, correspondait au même mode d'autosubsistance. En effet, la cueillette, la pêche et la chasse se ramenaient à la seule et même préoccupation de prélever directement sur la nature tout ce dont on avait besoin. Ces possibilités étaient nombreuses et diversifiées suivant les particularités du site, que ce soit dans le sol, la flore, les ressources halieutiques ou le règne animal.

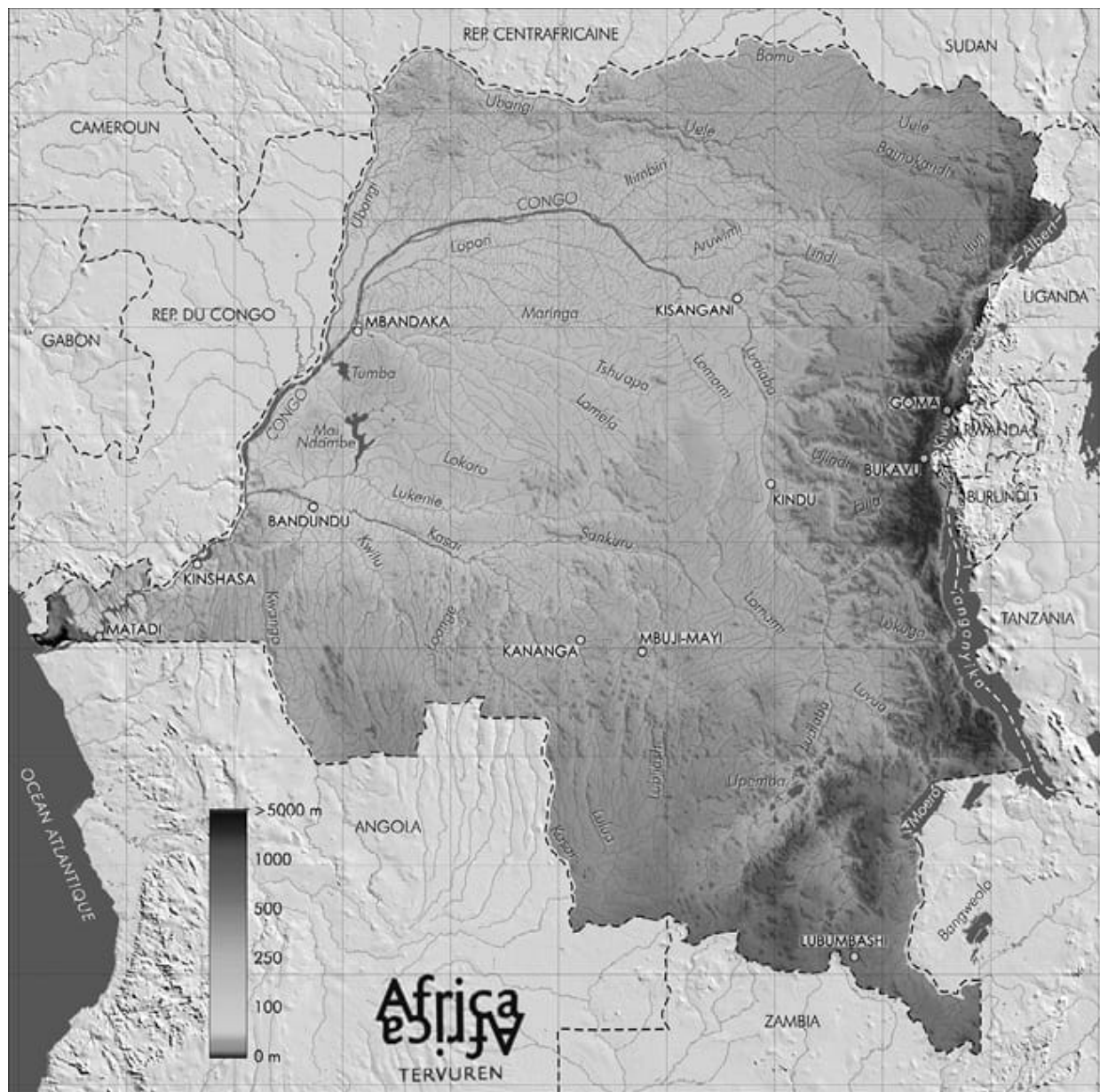
Ce n'était pas la nourriture qui faisait défaut. L'enjeu revenait à repérer dans cet environnement des éléments utiles à l'homme et à élaborer des techniques spécifiques de captation. La comestibilité des produits s'établissait par essai et erreur, diffusion d'une expérience déjà acquise ou observation des animaux et de leur nourriture. De nos jours encore, la cueillette, la pêche et la chasse demeurent des sources alimentaires pertinentes, en particulier dans le monde rural, quoique ce mode d'approvisionnement soit de moins en moins sauvage. La pêche et la chasse ont bénéficié, au cours des temps, d'instruments plus perfectionnés, par l'introduction des hameçons, des filets et des fusils qui ont pris la relève des lances, arcs et flèches.

Au-delà de la subsistance immédiate, d'autres besoins devaient être satisfaits : se soigner, se vêtir, s'amuser, se protéger, être beau et se faire aimer. La nature offrait les ingrédients nécessaires. L'argile présida à l'invention de la poterie et intervint dans la construction des habitations ; la liane rendit possible l'art de la vannerie et du tissage ; les écorces d'arbre permirent la fabrication de tissus pour se vêtir ; la paille fit office de chaume ; les plantes et les fruits vénéneux formèrent des poisons, tandis que les bénéfiques à la santé furent à la base des médicaments. D'autres encore servirent de produits de beauté pour l'embellissement de la peau ou des dents. La découverte des propriétés de la nature est un long processus, toujours en cours.

### *Le relief*



## *L'hydrographie*



### III. L'Avènement de l'outil

Aucune terre n'est en principe insalubre, à la condition de disposer des techniques nécessaires pour parer à ses inconvénients. Voilà pourquoi le

domaine des technologies est associé à la maîtrise de l'environnement et à la production des biens de consommation. À cause de sa fragilité, la main, dans l'exercice de sa fonction, se fit accompagner d'un objet matériel, lui servant d'auxiliaire et d'élément de protection. Ainsi naquit l'outil, en tant que prolongation de la main. L'espèce humaine n'y eut recours qu'à partir du moment où son évolution biologique l'autorisa enfin à marcher sur ses deux pieds et à utiliser en plus les mains. Devenues libres, celles-ci libérèrent à leur tour la mâchoire de la fonction de préhension. Le partage équilibré des tâches fut désormais ainsi établi : les pieds servaient à marcher et à rester debout, les mâchoires à broyer et à mâcher et les mains, à prendre et à toucher.

C'est à l'outil qu'est associée l'apparition de l'homme ; il devint la preuve que le stade de la révolution physiologique le différenciant de l'animal était enfin accompli. Instrument standard, fabriqué de manière intentionnelle pour correspondre à un même type d'usage, il était donc reproductible, sans se confondre pour autant avec le recours ponctuel à un élément de la nature, à portée de la main, comme peut en faire usage un singe. Aussi l'avènement de l'outil n'est-il attesté que si l'on découvre la preuve d'une « industrie », autrement dit, d'une production nombreuse et récurrente.

Le premier matériau utilisé dans la fabrication de l'outil fut la *pierre*, l'élément le plus solide qu'offrait spontanément la nature. Il fut ensuite évincé par le *fer*, qui présentait la même garantie de solidité tout en étant plus malléable.

Il est en tout cas reconnu que le territoire congolais était habité 200 000 ans avant Jésus-Christ, au plus tard. Des traces de cette présence, à l'âge ancien de la pierre, ont été identifiées au Katanga et au Kivu. De même,

l'âge moyen de la pierre, est présent à peu près partout en Afrique centrale, manifesté par une évolution dans l'outil, depuis les galets taillés et les pics simples ou doubles, jusqu'à une grande variété de pointes foliacées bifaces, finement travaillées, des ciseaux, haches et herminettes, s'élevant au-dessus des problèmes immédiats d'autosubsistance. On constate, en outre, l'emploi de matières colorantes, l'utilisation du quartz : harpons en os, bâtons incisés, manches d'outil, etc., et l'apparition plus généralisée de la céramique. Deux fragments osseux trouvés à *Ishango* (au bord du lac Édouard) constituent le vestige du plus ancien système mathématique du monde. À partir de 3 000 ans avant notre ère, les chasseurs-cueilleurs, fabricants d'outils de l'âge récent de la pierre, furent en contact avec les premiers villageois installés sur les affluents du Congo.

Quant à la connaissance du fer, elle semble avoir été fort précoce en Afrique centrale. Contrairement à ce qu'on pensait naguère, elle s'est diffusée au Congo à partir des innovations locales, avant d'être enrichie des apports externes. Au Kivu, ce premier âge du fer est attesté dans la région des Grands Lacs à partir de -2 600 ans au plus tôt et est associé à l'apparition d'un type de céramique particulière ornée de décors géométriques. Le Katanga a développé le fer à partir de -1 400 ans, et sa poterie le rattache aux autres villages de l'âge ancien du fer du Copper Belt, installés en Zambie. Des vestiges de métallurgie ont été signalés, vers -1 900 ans, dans une aire couvrant les deux rives du fleuve. Concluons qu'au tout début de notre ère, les techniques de la forge peuvent être considérées comme généralisées dans le Congo ancien et qu'elles allaient connaître un plus grand perfectionnement dans les siècles futurs.

#### **IV. De la cueillette à l'agriculture**

L'agriculture fut rendue possible par la maîtrise progressive des techniques de la cueillette. Elle fut le produit de notre histoire en Afrique, même si, par la suite, des apports extérieurs vinrent renforcer des pratiques déjà largement maîtrisées. Cette invention naquit d'un double besoin : soutenir la reproduction dans l'environnement des plantes utiles et les rapprocher des habitations, pour en faciliter l'usage.

Arbre fruitier sauvage ou arbre à chenilles étaient protégés en forêt en cas d'utilisation du feu pour la chasse ; lors de déménagements, les boutures de certaines espèces sauvages, comme les lianes à fruits juteux, le *colatier*, le *parasolier*, le *safoutier* ou le *palmier à huile*, étaient prélevées pour être repiquées dans les espaces nouveaux. En plus de ces pratiques préagricoles d'aménagement de la nature sauvage, les premières activités agraires concernèrent les plantes domestiquées localement, comme des variétés d'*igname*, des céréales comme le *sorgho* et le *millet*, des légumineuses comme les *courges* et les *épinards* locaux et d'autres plantes utiles, comme la *plante à Calebasse* et le palmier à huile.

Au Kivu existaient aussi, en montagne, des plantes domestiquées comme l'éleusine, le faux bananier et le caféier. Le caractère généralisé de cette activité et son degré d'intégration sont les preuves de son ancienneté.

*Les premières plantes d'importation* furent d'origine asiatique. Grâce aux contacts anciens établis par les mondes malais et indonésien avec le littoral oriental, on assista à l'introduction du taro et surtout de la banane. À cause de son rendement au moins dix fois plus important, cette dernière prit la relève de l'igname sans l'évincer tout à fait ; sa présence est attestée dès la fin du premier millénaire.

*Une nouvelle vague de plantes* fit son apparition entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, d'origine américaine, amenée à partir de la côte atlantique à la faveur de la traite négrière : la patate douce, le manioc, le maïs, l'arachide et le tabac. Si ces nouveaux produits supplantèrent les anciennes céréales, tubercules et légumineuses, les techniques traditionnelles de consommation leur furent transférées. Les manières de traiter l'igname furent appliquées à la banane et au manioc. De même, le maïs fut consommé comme du sorgho ou du millet.

Le XIX<sup>e</sup> siècle, puis le XX<sup>e</sup> siècle apportèrent une dernière vague de plantes, introduites tour à tour par les Arabo-Swahili à partir de la côte orientale, surtout des arbres fruitiers (manguier, oranger, citronnier, mandarinier, avocatier) et par la colonisation, qui compléta la gamme des légumineuses et des plantes florales (bougainvillier, frangipanier, hibiscus, etc.).

*L'élevage* fut et demeure une activité marginale, en dehors de la région des Grands Lacs. Notons cependant qu'en Afrique de l'Est, notamment dans la Rift Valley, la présence des bovins est attestée au moins dès le premier millénaire avant notre ère. Ailleurs dans l'espace congolais, cette activité n'était pas connue. Le petit élevage apparut au royaume du Kongo dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Selon toute vraisemblance, certaines variétés de chiens furent domestiquées localement ; ils intervenaient à la fois comme auxiliaires de chasse et comme produits de consommation. Ce dernier usage se limita à certains peuples, à la suite de l'introduction de la chèvre, du porc et du mouton. C'est sans doute la poule qui fut l'animal domestique le plus intégré dans l'ensemble de l'espace congolais, de même que la chèvre utilisée dans des libations funéraires.

## CHAPITRE 2

# Terroirs et identités

*Le cycle de vie, fait de mobilité et de sédentarité, engendra des organisations sociales et politiques, dont la pluralité résulta de la multiplicité des familles et des langues. Le Congo était par chance le carrefour de multiples identités, chacune porteuse d'un héritage spécifique et rattachée à une relation communautaire particulière. Plus tard s'y ajoutèrent les spécificités inventées par l'ethnographie coloniale et par l'organisation administrative qui prévalut. Ainsi, plusieurs modes de fraternités se mirent en place et coexistèrent à l'âge contemporain : la parenté, le village ou le quartier, l'ethnie et la région.*

### **I. Terre de mobilité**

La première mobilité de l'homme se serait portée d'abord sur les régions du voisinage et donc sur l'ensemble de l'Afrique centrale, avant de s'orienter vers le nord pour aller peupler *l'Eurasie*, par les deux seules voies disponibles : la vallée du Nil et le Sahara.

Au plus tard en 200 000 ans avant notre ère, la présence humaine dans le bassin du Congo était attestée, à la fois par des groupes de pêcheurs le long des cours d'eau et de chasseurs-cueilleurs dans des forêts. Les premiers maîtrisaient des techniques élémentaires de pêche : nasse, hameçons, pêche par barrage, etc. et échangeaient leur production avec les produits de la terre ferme : fruits, légumes, tubercules. Les seconds avaient accumulé une somme de connaissances du milieu : faune, flore, conditions physiques, en plus des techniques de chasse. Tous pratiquaient l'exogamie et les systèmes de filiation

parentale. Au début de notre ère, des vagues de migrants, provenant des terres septentrionales commencèrent à se mélanger aux autochtones.

Depuis la désertification du Sahara – jadis « Sahara vert », des pressions provenant du nord incitèrent à ces expansions vers le sud. Les habitants, pêcheurs, cultivateurs et pasteurs furent contraints d'abandonner la région à des populations nomades, pour se répandre vers les terres méridionales. Cette expérience, entamée il y a environ cinq millions d'années, dura près d'un millénaire, ce qui montre combien ce mouvement d'expansion était lent. Non prémédité, il s'imposa comme conséquence d'une série de facteurs : brouille au sein des communautés, quête de meilleures zones d'approvisionnement, ou simplement recherche d'aventures de quelques hommes jeunes et ambitieux.

Avant d'atteindre les terres congolaises, ces migrants se seraient divisés vers c. 3 000 avant J.-C., en deux branches de directions différentes, orientale et occidentale. Le groupe oriental préféra la savane du nord-est et du Kivu et se spécialisa dans la culture des céréales et l'élevage du bétail. Le groupe occidental, le plus important, se répandit dans les forêts et continua cette expansion jusque dans le Maniema méridional.

En se mêlant aux autochtones, les uns et les autres furent à la base d'autres mouvements internes opérant le mélange, non seulement avec ceux-ci, mais aussi entre eux. Puis, le bloc oriental, rencontra le bloc occidental. La redistribution spatiale fut à la base d'un tel amalgame que les premiers paysans immigrants dans les forêts du Maniema méridional étaient déjà une population composite. L'espace congolais fut donc entièrement occupé vers 500 de notre ère, en tout cas avant la fin du premier millénaire.

Le stade final des grands mouvements d'expansion ouvrit une nouvelle ère, grâce à la mise en commun des héritages spécifiques. Chaque groupe avait développé une connaissance détaillée de son habitat et forgé des relations

fondamentales avec d'autres. Dans cette dynamique se mirent alors en place, sous des formes diverses, des systèmes d'organisation sociale plus structurés. Si, d'une région à l'autre, les évolutions se différencièrent, cependant, une forte convergence subsista, attestée par la communauté d'institutions, de croyances et de valeurs, déjà observable vers la fin du premier millénaire.

De nos jours, la population congolaise est estimée (2010) à 68 985 000 habitants, dont la moitié est composée de jeunes de moins de 18 ans. Une démographie jugée faible au vu de la superficie du pays et dont la densité est de 21,5 habitants au km<sup>2</sup> en moyenne, alors qu'elle est comprise entre 1 à 5 dans la cuvette centrale. En dépit de l'hécatombe due à la guerre avec les États voisins, le Rwanda et l'Ouganda, l'évolution est globalement prometteuse, avec un taux de croissance très élevé, surtout en zone urbaine. Les trois points de haute occupation, d'origine historique se localisent dans les périphéries et correspondent aux deux zones de savane et à la région agro-pastorale des Grands Lacs, qui mobilisent la grande partie de la population. Le premier axe important englobe la région méridionale, surtout le Bas-Congo, le Kwilu et le Kasai ; le deuxième est le versant congolais du fossé des Grands Lacs. Le troisième, enfin, est septentrional et couvre les plateaux du nord.

## **II. Transactions et marchés**

La transmission des idées entraîna celle des biens, à base du *troc* : poissons contre bananes, viande contre igname, produits d'artisanat contre chèvre, etc. L'existence des mêmes types de poterie, de vannerie ou d'autres ustensiles constitue la preuve de la profondeur et de l'ampleur des rapports qui existaient entre nos communautés.

Dans la suite, le système évolua, par le fait qu'à certains *produits d'échange* fut assigné le rôle de servir aussi de *moyens d'échange*. Ainsi, en déterminant qu'une chèvre coûtait dix poules et la lance, cinq poules, le calcul s'effectua à partir de la *poule*, à la fois produit et moyen d'échange. Cette polyvalence fut, de plus en plus, reconnue aux objets durs, faciles à transporter et impropres à la contrefaçon. Non seulement, le principe de monétarisation de la vie commerciale était né, mais il affectait certains objets en particulier : *le coquillage, le tissu de raphia et les objets en métal*.

Le *coquillage* est un produit naturel et donc ramassé. Il est étrange par sa forme et sa solidité qui ont dû très tôt intriguer l'homme. Soumis à de multiples usages, il fut d'abord extramonétaire, utilisé comme objet de parure, porte-bonheur, symbole de la féminité et de la maternité, objet de prestige et instrument de justice dans des ordalies. Mais il possédait aussi toutes les qualités reconnues à une monnaie : il ne changeait ni de poids ni de couleur, il se prêtait à être dénombré et transporté aisément. Dans le Congo ancien occidental, il s'imposa comme tel et sa pêche devint parfois privilège royal. Cette production fut même étalonnée, grâce à des paniers mesures qui contenaient en principe un nombre précis de coquillages. Ce système monétaire fut plus tard combattu par les négriers.

Le coquillage subit très tôt la concurrence du *tissu de raphia*, l'un des premiers produits de l'industrie locale à avoir servi à l'habillement. Objet de parure et de prestige, il devint, toujours dans les régions occidentales et centrales, instrument d'échanges. Il en existait de plusieurs types, répandus pratiquement dans tout le Congo ancien. Il se créa même un système de convertibilité avec la monnaie coquillage, mais elle présentait l'inconvénient de ne pas disposer d'un calibrage strict.

D'autres instruments d'échange furent faits de métal, *le fer ou le cuivre*. L'importance du *fer*, dans le Congo ancien, est attestée par la symbolique généralisée qui entourait le travail même de la métallurgie, associée à la hiérarchie politique (roi-forgeron), à la structuration sociale (caste de forgerons) et à la culture (connexion avec le monde de l'au-delà). Il servait, d'autre part, comme marchandise en tant que matière première intervenant dans le travail de la forge et comme monnaie, pour rendre possibles des transactions matrimoniales (paiement de dot) et commerciales. Il revêtait plusieurs formes, par exemple des perles en fer, réunies en colliers. Mais la forme la plus courante était la barre de fer qui, dans son type archaïque, était de fabrication locale. Dans la suite, elle devint un produit importé, initiative coloniale qui eut sans doute pour objectif de détourner les autochtones du travail d'extraction de minerais.

Plus restreint que le recours au fer, la *croisette de cuivre* constitua une innovation particulière de l'espace cuprifère du Katanga où le cuivre était fondu au moins depuis le V<sup>e</sup> siècle. Il joua ici la fonction de l'or, pourtant connu, mais qu'on trouvait trop mou ; on préféra donc l'or rouge (le cuivre) à l'or blanc. Le cuivre était transformé sur place en lingots sous la forme de produit semi-fini, soit des barres de cuivre, soit de petites croix (croisettes)

Les *barres de cuivre* furent coulées à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles alimentèrent le commerce à longue distance et auraient été exportées jusqu'en Inde où elles étaient préférées, pour leur qualité, au cuivre importé d'Europe. Quant aux croisettes, il en existait plusieurs modèles. Les plus archaïques avaient la forme de la lettre *H*. Les plus courantes (en forme de *X*) furent fabriquées au moins à partir XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles étaient associées à toutes les pratiques symboliques déjà reconnues, comme monnaie et unité de compte, comme signe de prestige et comme ingrédient magique.

En plus des transactions commerciales, les croisettes intervenaient aussi dans les compensations matrimoniales, les apurements des dettes de sang et les paiements des droits d'admission dans des sociétés secrètes. Elles étaient utilisées comme insignes de pouvoir ou comme marques de légitimation de l'autorité et servirent de base à un système décimal : dix croisettes constituaient une unité de compte. Coquillages, tissus de raphia, barres de laiton ou de cuivre, ces monnaies locales furent complétées par des objets importés, de formes et de contenus similaires à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le *cauris* (*cyproea moneta*), introduit à partir de la côte indienne, fut affecté aux mêmes usages que le coquillage. Plus luisant et d'accès plus aisé, il eut davantage de succès et fut d'usage dans l'ensemble du pays, comme bijou, monnaie et signe du pouvoir. Il en fut de même des tissus importés (*americani*, indigos, drills), du laiton et du fer d'importation, ainsi que des perles.

Le besoin de la monnaie dans les transactions s'accompagna de celui de la fixation des espaces et des lieux pour les échanges. Ainsi se créa *le marché*, d'abord des marchés locaux, complétés ensuite par des marchés interrégionaux. La distinction se situait sur le plan des marchandises échangées, de la périodicité et de l'origine des marchands. Le marché local, regroupant la clientèle de voisinage, se limitait à des produits de consommation courante ; le marché interrégional présentait un étalage plus riche et était fréquenté par des marchands venus de loin. C'est ainsi que l'activité fut liée à un calendrier précis, connu de tous, au sein de chaque espace local ou régional.

Le *calendrier* ancien obéissait à la conception cyclique du temps : le début et la fin de l'année coïncidaient à ceux des saisons et le mois, aux métamorphoses de la lune. Voilà pourquoi, dans les langues congolaises, le « mois » est synonyme de la « lune ». Puisqu'au cours des 28 jours du mois

lunaire, l'astre de la nuit connaissait quatre quartiers de sept jours, la semaine retenue, dans le Congo ancien occidental, adopta la division du mois en sept semaines de quatre jours, au lieu de quatre semaines de sept jours. Parmi ceux-ci, le « jour du marché », faisait fonction de « dimanche », jour du repos. Et, à chacun son calendrier, donc son marché, de sorte que cette institution joua aussi un rôle extraéconomique. Le marché était en outre un lieu de divertissement, l'espace où s'exerçaient des activités judiciaires et où les lois étaient promulguées. Les lieux en étaient soigneusement choisis, en fonction des critères de communication et de sécurité. Inscrits dans les paysages, ces sites se transformèrent peu à peu en « gros villages » qui marquèrent le début de l'urbanisation. Il n'est donc pas étonnant que nombre de nos villes actuelles se soient érigées à partir de ces « villages-marchés », comme *Kinshasa*, *Kisangani*, *Kasongo*, etc.

L'occupation et la répartition de l'espace conduisirent à sa maîtrise qui, à son tour, rendit possible la circulation des hommes, des idées et des biens. Sur fond du même mode de vie, des cultures particulières naquirent, des structures sociales et politiques firent leur apparition. Elles connurent leur apogée au cours des premiers siècles du deuxième millénaire, avant de subir l'épreuve des interventions extra-africaines à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, et surtout du XIX<sup>e</sup> siècle.

### **III. Organisation familiale**

Tout au long de la première occupation de l'espace, le lien familial constitua le mode pertinent d'organisation. Sa structure permanente, à la fois virtuelle et physique, était la « maison », regroupant tous ceux qui se retrouvaient autour du même « feu » : le père, la mère (ou les mères), les enfants. La famille

nucléaire était donc la *famille foyer*. En son sein, les enfants étaient des *frères* et *sœurs*, le père, *l'époux* et les mères, des *rivales*.

Ayant pour origine un « ventre féminin », la *famille foyer* était donc fondée sur une alliance entre deux *familles sang*, celle de l'époux et de l'épouse. Les enfants étaient considérés comme appartenant à l'une ou à l'autre, suivant le principe de filiation en vigueur, patrilinéaire ou matrilinéaire.

La *famille sang* était de taille variable. Au-delà de sa forme nucléaire, elle était le regroupement de tous ceux qui avaient conscience de la relation de consanguinité qui les unissait ; elle constituait ainsi le *lignage*, doté d'une hiérarchie interne, les aînés ayant la charge des cadets qui leur devaient respect et considération. Cependant, telle n'était pas la portée maximale de la *famille sang* : au-delà de la consanguinité, elle prenait une dimension inconsciente, assumée, notamment, pour écarter l'éventualité des unions incestueuses : c'était le *clan*, doté d'une identité par laquelle il ne pouvait souffrir de confusion. Il s'agissait de son *nom* et de son *interdit alimentaire*, éléments par lesquels ses membres se reconnaissaient. Les *noms de clans* étaient des mots anciens, chargés d'histoire et désignant, soit des ancêtres, soit des lieux mythiques, souvent réutilisés comme noms de village. Quant aux *interdits*, ils affectaient en principe des espèces animales symbolisant ces clans. D'où le choix du léopard et parfois du lion comme animal totem du clan royal ou aristocratique. Le consommer, c'était pratiquement commettre un acte de cannibalisme, de surcroît sur l'un des siens, et s'exposer à des ennuis de santé, tels que l'éruption de boutons sur la peau.

Cette architecture familiale complexe était simplifiée au vécu par le recours à la *terminologie classificatoire*, la même appellation revenant à plusieurs individus. Par exemple, étaient pères et mères, non seulement les géniteurs directs, mais aussi les frères du père et les sœurs de la mère et, par

généralisation, tous les membres du clan dans cette même situation, quel que fût leur âge, d'où la distinction entre le *père aîné* et le *père cadet*, pour qualifier le frère aîné et le frère cadet du père. Les seules situations particulières étaient celles de *frères de mère*, de *sœurs de père* et de *cousins croisés* (enfants des uns ou des autres). Les frères de mères étaient des *oncles*, et leur influence était déterminante en famille matrilineaire en tant que chefs de lignage. Les *tantes* (sœurs de père) jouaient un rôle non moins important dans l'éducation des enfants du lignage et dans sa gestion interne.

*Les relations familiales* étaient articulées sur trois générations, celles des parents et des enfants, en plus de la sienne propre. Les parents étaient des « aînés » par excellence, à qui on devait respect et considération. Quant aux petits-enfants, ils constituaient une génération de réactualisation de leurs grands-parents.

Trois moments particuliers marquaient la vie familiale : la *naissance*, le *mariage* et la *mort*.

Toute *naissance* était considérée comme une bénédiction, parce qu'elle assurait la continuité de la famille et la pérennité du clan. Le nouveau-né obtenait une identification circonstanciée. Le nom de famille étant implicitement celui du clan, imposé à tous les parents consanguins, l'enfant recevait plutôt un patronyme, son nom individuel, le prénom, qui pouvait être tiré d'une multiplicité de registres. Les plus courants, valables dans l'ensemble du Congo ancien, étaient des *noms de réincarnation* : appropriation d'un nom d'ancêtre comme dans le cas de *Nimy* ; des *noms de prédestination*, immortalisation des conditions de naissance comme celles de jumeaux (*Nsimba*, *Nzuzi*, *Nlandu*, premier, deuxième, puîné) ; d'enfants nés par le siège (*Nsele*) ou avec le cordon ombilical autour du cou (*Mujinga*) ; des *noms de*

*circonstance* : évocation d'un événement important ayant coïncidé avec cette naissance comme *Fataki* (cartouche) ou encore, de *noms d'exotisme*, par l'africanisation des mots portugais, arabes, anglais ou français comme dans le cas de *Kapita* (capitão), *Ramazani* (ramadani), *Picha* (picture) et *Kamanda* (commandant). L'enfant gardait en pratique deux ou trois noms, auxquels, à son baptême s'ajoutait un prénom chrétien, parfois encore enrichi d'un *surnom* à l'occasion de circonstances particulières.

*L'initiation* se conférait au début de l'âge adulte. Mais elle ne constitua pas un fait généralisé. Là où elle se pratiqua, elle représentait un véritable apprentissage. Par groupes et en quarantaine, les jeunes gens étaient formés à la vie sociale, y compris matrimoniale. À l'occasion, ils étaient circoncis. Quant aux filles, elles subissaient directement l'éducation à la vie en famille, sous la guidance des aînées du clan. L'excision n'était pas en usage ici.

*Le mariage* était une association entre deux clans par l'entremise de deux familles. Il donnait lieu à la parenté par alliances possédant son code de bonne conduite. Certains mécanismes sociaux permettaient le renouvellement des unions jugées fructueuses, d'où l'existence des *mariages préférentiels* entre jeunes des deux clans alliés. Les deux formules les plus courantes étaient l'union préférentielle entre cousins croisés ou encore, entre la jeune fille et son grand-père classificatoire (le petit-neveu de ce dernier). Quel que soit le cas, le mariage était symbolisé par le paiement de la dot, de la famille du garçon à celle de sa future épouse.

La *mort* était un véritable désastre. Sa cause devait être décelée et le défunt devait être pleuré. Le rituel des funérailles était précis. Le corps était exposé en attendant le rassemblement de toute la parenté et la réalisation du cercueil (tronc d'arbre évidé). Naguère, la momification par le feu était pratiquée. À l'enterrement succédaient des concertations familiales pour examiner la

situation nouvelle et résoudre les litiges qui s'y rapportaient (cause du décès, partage de l'héritage, prise en charge de la veuve et de ses enfants). La veuve pouvait être donnée en mariage à l'un de ses beaux-frères dans le cadre de la continuité du mariage déjà contracté. Dans le cas contraire, elle était ramenée dans sa famille d'origine. Les enfants continuaient à être à charge de la parenté, puisque les orphelins n'étaient pas orphelins. Toutefois, ils acquéraient parfois des noms rappelant leur drame intime dans le cas de *Katshuva* (enfant né après la mort de celui qui le précédait).

#### **IV. De la famille à la communauté**

Le *clan*, cet ensemble de lignages ayant les mêmes interdits comme signes de leur relation par consanguinité, présentait l'inconvénient d'être dispersé suivant des fortunes diverses et de regrouper des gens s'ignorant les uns les autres et parlant des langues différentes.

La communauté opérationnelle était plutôt l'association des *familles maisons*, qui offraient des similitudes de parler, de territoire et d'usages. Homogène sur le plan social et linguistique, mais hétéroclite au point de vue de la consanguinité, elle fut qualifiée par l'ethnographie coloniale d'*ethnie* ou de *tribu*. Parlons plutôt ici de *communauté*.

Si le processus de mise en place de ce mode de regroupement est connu, le mode d'émergence de chaque unité communautaire est à rechercher, chacune d'elles ayant son histoire particulière. Globalement, les premiers ensembles naquirent du brassage des populations à l'ère de l'occupation et de la répartition de l'espace du Congo. Suivant les vicissitudes de l'évolution, ces premières vagues connurent alors des trajectoires diverses. Certaines se

segmentèrent, donnant naissance à de nouvelles unités autonomes ; d'autres, intégrant des groupes étrangers, se transformèrent. Ce serait donc ce mouvement d'émiettement ou de regroupement qui générerait la production communautaire, encore en cours pendant la période coloniale et postcoloniale.

En principe, toute communauté se définit par une identité nominale, une langue, un territoire et des institutions sociales communs.

*L'identité de la communauté* (l'ethnonyme) est la marque de la conscience de son existence, à l'origine de son histoire, qu'elle eût été accompagnée ou non d'un déplacement dans l'espace. Son nom fut au départ un sobriquet d'origine externe qui finit par être assumé ; il émana aussi, parfois, d'un nom d'ancêtre, de site géographique ou d'activité le plus souvent exercée, et même du contexte colonial exotique.

Au-delà du nom, c'est la *langue* qui est la caractéristique principale de la communauté. Autant l'outil est le fondement de l'humain, autant la parole est celui de la communauté, parce qu'elle établit la communication entre individus. Aussi la distinction se fait-elle entre ceux avec qui on communique et ceux avec qui on n'est pas capable de le faire. À chaque communauté, son parler (*glossonyme*). C'est la première distinction culturelle palpable, la première marque identitaire. On parle la langue familiale, paternelle ou maternelle. De sorte que la question : « Quelle est votre communauté ? » se traduit par « Quelle est votre langue ? ». Ne pas avoir l'accent du terroir est l'aveu d'une origine douteuse.

Les langues ont chacune une histoire. Elles naissent et meurent, évoluent dans le temps et se diversifient dans l'espace. Toutefois, leur histoire n'est pas toujours celle des gens qui les parlent. Si les locuteurs de la même langue partagent une certaine histoire commune, celle-ci ne couvre pas forcément l'ensemble de leurs trajectoires : on peut parler la même langue sans avoir les

mêmes origines. Tel est le cas des Québécois, des Sénégalais et des Français qui parlent la même langue française. De même, deux individus ou deux groupes de provenance identique peuvent ne pas se comprendre, parce que parlant des langues différentes : une communauté peut perdre entièrement sa langue originelle par adoption d'une toute nouvelle.

L'Afrique, d'après une classification généralement admise, abrite quatre superfamilles distinctes : *afro-asiatique*, *Niger-Congo*, *Nilo-saharien* et *Koisan*. Les langues congolaises font partie du groupe *Niger-Congo*, de nombre variable selon les statistiques : de 450 au départ à 212, une plus grande précision dans les études ayant amené à un regroupement d'appellations. La plupart des idiomes congolais sont des langues bantoues.

Le *territoire communautaire*, c'est l'espace de résidence reconnu à une communauté. Il peut être continu ou entrecoupé d'autres, signe de rencontre des groupes différents où les plus anciens ont dû subir les poussées des suivantes, créant cet état de parcellisation de la terre ancestrale.

Enfin, la *communauté d'institutions sociales*, indispensable pour que l'échange fût possible entre familles, était perceptible dans l'adoption similaire de l'organisation familiale, des règles matrimoniales, des convictions et de la vision du monde. Tous croyaient en l'existence d'un être supérieur unique, Dieu, principe créateur du monde de qui tout dépendait. Il était bon, mais puissant et lointain et donc inaccessible. D'où les intermédiaires, les ancêtres et les esprits de la nature.

Les *ancêtres* étaient les aînés de la famille déjà morts. Soucieux de leur descendance, ils se préoccupaient d'elle et l'aidaient à faire face à l'adversité, tout en continuant à agir comme des humains ; ils avaient faim et soif, ils

pouvaient apprécier un don ou s'énerver contre les vivants. Voilà pourquoi ces derniers avaient à cœur de leur être agréables : ils leur faisaient des sacrifices et imploraient leur indulgence en cas de faute.

Quant aux *esprits de la nature*, ils s'incarnaient dans des *charmes* qui se révélaient efficaces sous réserve du respect strict des conditions requises. En effet, à chaque charme sa recette, portant sur l'identité des ingrédients, la manière de les recueillir, le choix de la personne autorisée à le faire et le respect des interdits qui y sont associés. Les charmes communautaires les plus courants portaient sur le contrôle de la pluie, la défense du village, la protection de la famille, l'aide pour la chasse et la guerre, etc. Leur manipulation malveillante était courante, du fait du *sorcier* (ou *féticheur*), personnage disposant des procédés nécessaires pour engendrer le mal : maladie, infécondité, zizanie, voire mort.

Effectivement, tous les vivants n'étaient pas égaux. Certains se voyaient investis d'une parcelle de pouvoir supranaturel : les sorciers, dans le mal, d'autres comme les dignitaires, dans l'exercice des fonctions politiques ou les jumeaux, dans l'art de la guérison ou de la prédiction de l'avenir. Par rapport au cadet, l'aîné, père ou oncle, mère ou tante, avait des attributs similaires. Par une simple parole, il pouvait bénir ou maudire, prédisposer ou indisposer les forces de l'au-delà, puisque disposant d'une plus grande sagesse. Ce que confirmait le proverbe : « Les oreilles ne dépassent jamais la tête ! »

## **V. Invention du politique**

L'ordre politique serait né de l'ordre hiérarchique familial. Sur base de la distinction aîné/cadet, époux/épouse s'en instaura une autre, similaire, entre

unités familiales. Ainsi s'instaura la hiérarchie politique : le clan « aîné » se distingua des clans « cadets », de même que le clan « époux » des clans « épouses ».

La préséance était un fait de groupe, même si elle s'incarnait au concret dans un individu. Dans le village, elle était détenue d'office et exercée de manière effective par l'aîné de la « maison » aînée, considérée comme *aristocratique*. C'est lui qui faisait régner l'ordre, tranchait les litiges, décidait de l'avenir du village, épaulé par les autres aînés des « maisons ». Comme gage de reconnaissance de son rang, il recevait le tribut de chasse. Dans les régions à faible démographie, la pratique politique se limita à ce simple niveau de *village*, en tant que réponse appropriée au besoin réellement ressenti qui ne demandait pas une organisation plus complexe.

Au-delà du village, la création d'un second niveau hiérarchique s'imposa ensuite entre les chefs de village. Le plus gradé parmi eux, doté d'une plus grande envergure, exerçait son pouvoir sur l'ensemble des villages, la *chefferie*, dirigée par le clan « aîné des aînés », le *clan aristocratique*. Le commandement était exercé, de manière effective, par l'aîné de ce clan qui passait pour le propriétaire du territoire groupant les différents villages de ce pôle. Cette soumission était attestée par le fait de renoncer à la détention des attributs du pouvoir et de les remettre au seigneur de la chefferie. Ces tributs consistaient en produits nobles de la chasse : peau de léopard, canines des fauves et plumes d'aigle. Les détenir indûment était un signe manifeste de contestation politique qui pouvait provoquer en réaction une opération punitive.

C'est ainsi que cette organisation se généralisa après la sédentarisation en Afrique centrale, à la suite des brassages entre les autochtones et les différentes vagues des nouveaux venus. Le principe d'alliance entre chefferies

était possible. Dans ce cas-là s'instaurait une hiérarchie similaire entre elles, démarquant *l'aîné des cadets*.

Au-delà de la chefferie apparurent, dans certaines régions, des *royaumes*, voire des *empires*, par la mise en place de niveaux de pratique politique supérieurs aux deux premiers. Visiblement, cette construction n'apparut qu'à la fin du premier millénaire, surtout dans des régions à forte densité. De plus, le fait royal fut plus souvent le produit des influences venues du dehors que le fruit des innovations internes, le déplacement d'un conquérant d'une région à une autre provoquant la multiplication des royaumes.

Avec ses villages-cités, ses chefferies et ses royaumes et empires, le Congo ancien abrita donc trois formes d'identité politique qui ont coexisté et engendré des évolutions dans tous les sens : des villages ont formé des chefferies, devenues des royaumes, lesquels ont éclaté en chefferies dont certaines ont connu l'émiettement en pluralité de villages, autonomes les uns des autres.

### Armoiries du Congo



1885-1908

1908-1960

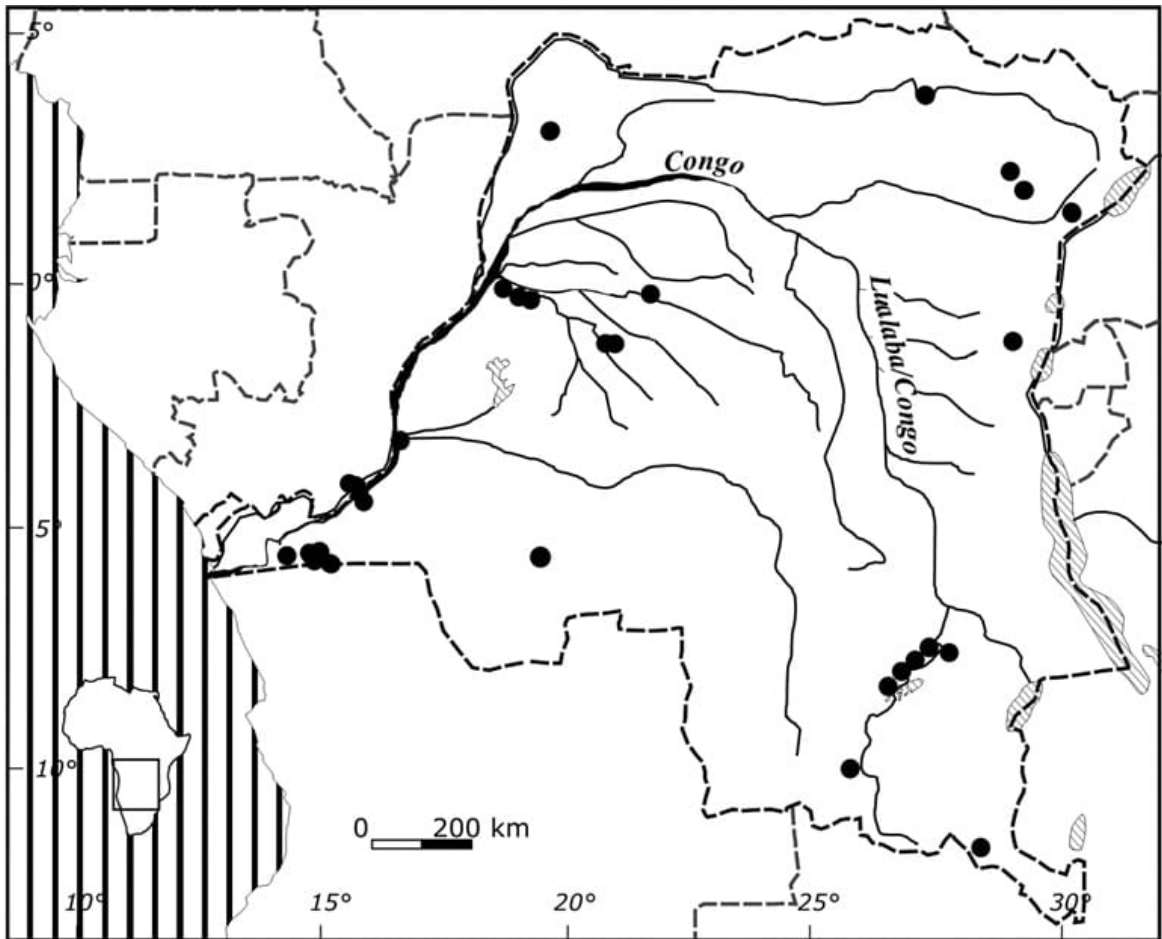


1960-1964

1964-1967



1997-2006  
Depuis février 2006



### Sites archéologiques datés.

La répartition ne reflète pas la densité d'occupation ou l'histoire, mais bien l'état très précaire de la recherche archéologique en RDC. En ce moment, la date absolue la plus ancienne provient du site de Katanda dans la vallée de la Semliki (Kivu), c'est-à-dire environ 70 000 ans. Ici, des objets en os, notamment une pointe barbelée, ont été trouvés parmi des outils taillés en quartz et en quartzite, ainsi que des restes de poissons et d'animaux sauvages. La pointe barbelée est parmi les plus anciens vestiges d'une industrie osseuse au monde.

La date la plus récente est celle du site de Bamanya, près de Mbandaka (Équateur). Elle confirme l'activité de la métallurgie du fer dans la région à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, observée par les premiers explorateurs européens et relatée par la tradition orale. La séquence la plus longue montrant une occupation dans la région du VI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours nous vient de six nécropoles fouillées dans la dépression de l'Upemba (Nord-Katanga).

(© MRAC)

**DEUXIÈME PARTIE**

**Les temps anciens : hiérarchies et  
transactions**

Au cours des premiers siècles de notre ère, le Congo entra dans l'âge des innovations internes. L'époque de la sédentarisation avait pris la relève des simples haltes des chasseurs-cueilleurs, fait perceptible par l'émergence d'un système de production villageois. La sédentarisation dépendant des facilités d'approvisionnement, les habitats les plus propices favorisèrent les concentrations humaines et, pour faire l'économie des conflits, incitèrent à des organisations plus strictes, au hasard des interventions spéciales des conquérants.

Les ancêtres des Congolais étaient enfin prêts et assez aguerris pour affronter les vicissitudes de l'histoire à partir du territoire national. Aussi cette nouvelle époque fut-elle marquée par la construction de systèmes sociaux, politiques et économiques complexes, chacun avec ses particularismes, suivant son environnement, sa situation démographique et les opportunités historiques.

Au-delà des différences, des caractéristiques communes furent perceptibles, notamment dans l'affirmation de l'identité communautaire d'une région à l'autre, l'effort d'élaboration de codes sociaux opposables à tous et la construction de systèmes politiques adaptés. La répartition en communautés ethniques devint un phénomène généralisé sur fond d'institutions similaires. La cohérence du système fut attestée à la fois par son modèle d'organisation et la terminologie politique en usage.

Les chapitres qui suivent étudieront tour à tour trois situations, celle de l'espace occidental et méridional, celle de la cuvette centrale, celle enfin de l'espace septentrional et oriental.

## CHAPITRE 3

# Sociétés et États du Congo méridional et occidental

*De l'Atlantique au Katanga, cette vaste zone de savane, entrecoupée de galeries forestières servit d'habitat à quatre réseaux de communautés. Ce fut l'espace par excellence de production des entités politiques, à partir des deux foyers aux deux antipodes, occidental (kongo) et oriental (luba). La partie au centre de ceux-ci continua à être dominée par la culture des chefferies, autonomes, dont certaines atteignirent une envergure remarquable, par suite de l'influence des deux cultures politiques dominantes.*

## I. États Luba

### 1. Naissance

Le second millénaire était encore en plein éveil. Au Katanga et dans les régions avoisinantes, les populations vivaient regroupées dans les enclaves des terres fertiles le long des vallées fluviales où elles pratiquaient l'agriculture ; elles utilisaient les vastes étendues inhabitées qui les séparaient pour la pratique de la chasse. Cette répartition de la population explique l'emplacement des premières organisations territoriales qui sont des chefferies correspondant chacune à un groupe de populations. La nécessité des échanges matrimoniaux et commerciaux contraignit ces ensembles à nouer des contacts qui ne cessèrent de se développer. Vers

1300, la croisette de cuivre réussit déjà à s'imposer comme monnaie dans la région.

Au cours de ce siècle, dans ce contexte d'échanges d'idées et de biens prit forme et se développa une idéologie politique particulière, ancrée sur le caractère sacré du pouvoir politique et sa détention par un groupe restreint, qui devint le fondement du royaume *luba*. Elle eut pour origine une chefferie royale, fondée par une coalition de trois clans dominants. Cette conception prit son envol avec l'avènement au pouvoir de *Kongolo* (qui signifie « arc-en-ciel »). Fondateur d'empire, celui-ci se serait imposé par sa sociabilité et non par conquête militaire et s'illustra par le prestige nouveau qu'il insuffla à son pouvoir, l'adoption des symboles de la royauté et la création d'un cérémonial d'intronisation. La naissance du nouvel ordre politique fut symbolisée par l'avènement au pouvoir du successeur, son neveu *Kalala Ilunga*, le changement de capitale, au départ de laquelle le royaume prit forme sur le plan spatial et imposa avec succès sa suprématie à des chefferies périphériques à l'ouest et au sud.

## ***2. Organisation***

En même temps que s'étendait vers le sud le royaume *luba*, son organisation interne se perfectionna. À l'échelon du village, les liens entre les familles étaient patrilinéaires et les relations entre entités conçues sur le modèle de celles existant entre lignages. Néanmoins, chaque famille de village avait un dirigeant en titre, propriétaire foncier issu des anciens chefs locaux intégrés dans la communauté, après avoir subi la loi des conquérants.

À l'échelon supérieur, le royaume était gouverné de la capitale par le *mulopwe*, ainsi qualifié parce qu'il détenait « le pouvoir indivisible qui ne pouvait être partagé » (*bulopwe*) symbolisé par des insignes de royauté et soumis à l'observation d'un code de conduite royal fait de nombreux interdits. Étaient associés à ce réseau de pouvoirs des dignitaires de la cour de justice et du conseil général (notamment la reine mère, le remplaçant du roi dans des questions séculières, le gardien des emblèmes sacrés, le chef militaire, etc.). Le territoire était géré à travers les dignitaires régionaux, responsables chacun d'une région (*bilolo*) ; eux-mêmes se trouvaient sous le contrôle des délégués du pouvoir central chargés de la perception de tribut, payés sous forme de corvées ou d'impôts en nourriture ou en produits du cru. Les cours politiques locales étaient organisées sur le même modèle. Les guerriers du roi constituaient la force coercitive concrète qui assurait l'unité du pays. Toutefois, il n'existait pas d'armée permanente. Le roi comptait sur le soutien des districts pour mener à bien ses entreprises militaires.

### ***3. Expansion***

L'histoire consciente s'attarde sur les épisodes d'expansion de la communauté qui amena la fondation par les immigrants de plusieurs royaumes dont ils conservèrent la tutelle jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Le mouvement le plus significatif, venu du Katanga, s'orienta vers le nord-ouest, pour trouver des terres mieux irriguées. La famine et les dissensions politiques auraient été à la base de ce mouvement qui conduisit au clivage entre deux communautés distinctes : les *Luba Shankadi* (Katanga) et les *Luba Lubulanji* (Kasaï). Dans ces régions lointaines, loin de l'autorité du *mulopwe*, les migrants s'orientèrent vers un pouvoir moins centralisé,

chaque groupe ayant pour référence de base son ancêtre ou son histoire particulière. Les unités politiques, de taille modeste, étaient dirigées par des chefs, entourés des cours qui rappelaient la diversité de noblesses autour du *mulopwe*.

#### ***4. La chute***

Vers 1700, l'empereur luba engagea des campagnes militaires, mais leur échec engendra des influences différentes dont l'impact se fit alors sentir dans les affaires de l'État, lors des crises de succession. À cause de ces dernières, l'expansion que poursuivait toujours le royaume du *mulopwe* marqua le pas et déboucha sur son effritement en chefferies. En 1886, le *mulopwe Kasongo Niembo* au pouvoir subit les contestations de son frère *Kabongo Kumwimba* qui tenta, par deux fois, de le renverser. Il ne trouva son salut que dans la fuite à Kabinda où il sollicita le concours des troupes de l'État indépendant du Congo. Celui-ci en profita pour neutraliser le pouvoir politique luba : l'empire fut alors divisé en deux grandes chefferies.

## **II. États lunda**

### ***1. Naissance***

À la même époque, parmi plusieurs autres unités politiques, la principale, *Nkalany*, était la résultante de la fusion d'une demi-douzaine de petits territoires dirigés par les chefs locaux, en réalité des chefs de terre. La tradition raconte que l'un de ceux-ci, nommé *Nkond*, céda le pouvoir à sa fille *Lueji* qui, devenue reine, épousa un chasseur luba, à qui, à son tour,

elle finit par transmettre le royaume. La culture politique luba fit ainsi irruption dans la cour, qui fut alors organisée sur le modèle luba. Se reconnaissant stérile, elle donna à son mari une seconde épouse, afin qu'il y eût un successeur. Cette situation justifia l'existence institutionnelle de deux dignitaires femmes à la cour lunda : la mère symbolique, stérile et fondatrice d'empire, et la reine mère, la seconde épouse. Ainsi s'élabora un nouveau titre impérial, *Mwant Yav*, à partir du nom du successeur, tandis que se créaient deux aristocraties féminines, symbolisant la fécondité sociale et la fécondité biologique.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le royaume devint important grâce à son caractère militaire.

## ***2. Organisation***

L'organisation politique obéissait à des normes précises. Si, au niveau local, la transmission du pouvoir avait été matrilineaire, elle était patrilinéaire quant au titre royal et à ceux de la cour. La succession en matière de fonction voulait que chaque détenteur d'une charge ou d'un titre politique fût censé devenir, sur le plan de l'imaginaire, le prédécesseur, puisqu'il héritait non seulement de son nom, mais aussi de ses épouses et de ses enfants. On pratiquait donc le régime de la *parenté perpétuelle*. La technique de conquête politique consistait dans l'incorporation des aristocraties préexistantes en leur octroyant un lien de parenté dans l'empire. Et, dans sa forme achevée, l'appareil politique était une adaptation du modèle luba.

Au-delà des chefs locaux, la première classe des dignitaires était constituée de l'aristocratie préexistante ou étrangère qui s'intégrait, de gré

ou de force, dans l'empire. Elle continuait à régner sur les siens, mais devait désormais payer un tribut à l'autorité centrale et exécuter ses corvées. La seconde couche de dignitaires évoluaient autour du roi et se voulaient membres de sa famille ou ses collaborateurs immédiats. Ainsi, les souverains d'autres royaumes lunda seront considérés comme ses « cadets ».

### *3. Expansion*

L'État passait pour une grande famille qui parvint à s'étendre, à la suite de l'émigration, le long d'un axe comprenant les ressources minérales du Katanga, l'accès au marché portugais sur le Zambèze et les routes commerciales allant jusqu'au territoire établi sur le Kwango, ce qui montre que cette conquête politique et militaire était associée au développement du commerce à longue distance. Son expansion commença avant 1700 et amena l'intégration ou la création de plusieurs nouveaux royaumes, grâce auxquels des relations s'établirent avec les Portugais et avec l'Angola où elle fut étroitement liée au développement du commerce des esclaves. Le Kwango et le Kwilu firent aussi atteints.

### *4. La chute*

L'empire lunda fut d'abord victime de sa dynamique d'expansion. La propagation, dans toute la savane du sud, de sa culture politique eut pour fondement le développement du commerce à longue distance, mais avec un effet pervers. Tout en assurant cette large distribution spatiale, il contribua à la déstabilisation de l'organisation centrale, par la multiplication des micro-

États dont certains fonctionnèrent davantage comme des chefferies royales que comme des royaumes réels.

Les Lunda furent confrontés à de grandes difficultés à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à la suite d'une tentative réussie de prise de pouvoir par les Tchokwe. Après 1885, l'État se fit l'allié des agents de l'EIC pour combattre ses rivaux et briser leur monopole commercial. Cet objectif atteint, après avoir échoué dans sa tentative de se soustraire à l'emprise de l'EIC, l'empire, avec son appareil politique, passa sous la tutelle du nouveau pouvoir.

### **III. État Kongo et ses voisins**

L'espace de la côte atlantique était dominé, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, par trois centres d'innovation politique, au nord et aux alentours du bas fleuve, ainsi qu'en amont, davantage dans l'arrière-pays. Ces structures primaires se transformèrent en royaumes : *Loango, Kongo et Teke*, tous trois nés à la même époque de la fusion de petites principautés préexistantes.

Bien que se conformant aux mêmes principes d'organisation, ils présentaient aussi des différences, notamment concernant la fonction royale. Le Kongo, quant à lui, bénéficiait d'une plus grande centralisation, sans doute parce que le royaume disposait d'une monnaie nationale, le coquillage, perçu comme propriété du roi. Son nom allait désigner l'ensemble du pays.

#### ***1. Naissance***

Vers 1400, une poignée de principautés se partageaient la région. Son évolution politique eut pour base la succession des épisodes de regroupement ou de morcellement des espaces politiques disponibles. L'histoire de la royauté se confond avec celle de la cour kongo. D'après les traditions historiques, l'ancêtre fondateur, *Nimy Lukeni*, était un prince « cadet » et non « aîné » pour prétendre à l'héritage. Provenant d'une seigneurie au nord du fleuve, il vint s'installer avec ses compagnons sur les terres méridionales et, par des jeux d'alliances, les nouveaux venus arrivèrent à se faire admettre et à dominer les autochtones. S'il était craint et respecté, c'est parce qu'il maîtrisait l'art de la forge, peu connu jusque-là, et qu'il fabriquait des armes plus perfectionnées, une activité qui, par sa rareté, était aristocratique et royale. Voilà pourquoi on le qualifia de seigneur de la forge ou roi forgeron. À partir de la conquête matrimoniale originelle, grâce à l'alliance avec un clan, il parvint à adjoindre à son pouvoir « de fait » un caractère sacré et légal. Ses successeurs entreprirent de regrouper progressivement le territoire. Ils réussirent à faire de quelques seigneuries du voisinage, les « provinces » du nouveau royaume dont l'influence, à son apogée, atteignit des régions plus lointaines.

## ***2. Organisation***

Le royaume se voulait centralisé, puisque le roi nommait les gouverneurs territoriaux. L'idéologie de la royauté était liée à trois cultes différents : les ancêtres, les esprits territoriaux et les charmes royaux. Les maladies et infortunes étaient attribuées au sorcier, que les devins pouvaient identifier, parfois à l'aide d'ordalies.

La royauté était sacrée : le roi assurait la protection du royaume et garantissait sa fécondité par le contrôle de la pluie. Maître incontesté de son État, il représentait sa force et sa vitalité, rendait justice en dernière instance, nommait et destituait les fonctionnaires. Voilà pourquoi, en plus des familles historiquement princières, la noblesse était constituée des dignitaires nommés par le roi. Celui-ci disposait, pour la gestion du royaume, de plusieurs conseils : *l'assemblée électorale*, la *caste dirigeante* (nobles exerçant des fonctions particulières), le *corps administratif* (chefs de provinces et de villages) et la *garde royale* (chargée de la mise en œuvre des décisions royales et de la perception de tributs).

### ***3. Les premiers contacts extérieurs***

L'histoire connue du royaume fut liée à sa connexion avec la « découverte » de l'Afrique par l'Europe. C'est elle qui rendit possible la consignation par écrit des récits historiques recueillis, lors de ces premiers contacts, sur la fondation du royaume et l'évolution qui s'ensuivit. Elle se conte en trois étapes. La première, qui va de 1483 à 1543, évoque les rapports initiaux avec la lointaine Europe et se caractérise par l'adaptation du royaume aux sollicitations nouvelles provenant de la côte. En résulta une longue crise, attisée par le développement de la traite, qui aboutit à la deuxième phase : la balkanisation du royaume en 1667. La troisième retrace la consécration de la crise, marquée par l'histoire des vaines tentatives de réunification ; le royaume fut voué à se transformer en un vaste espace culturel uni par le partage de la mémoire du passé.

En 1482, les caravelles de sa Majesté le roi du Portugal sillonnèrent les eaux de l'embouchure du Congo, offrant ainsi aux autochtones

l'opportunité de rencontrer pour la première fois des hommes blancs venant d'Europe. Un monument officiel y fut planté, le *padrão*, qui sanctionnait toute nouvelle découverte géographique portugaise depuis l'initiation de cette politique par le roi *Henri le Navigateur*, avec cette inscription : *En l'année de la naissance de Notre-Seigneur 1482, le très haut, très excellent et puissant prince le roi Dom João le second de Portugal fit découvrir cette terre et ériger cette colonne par Diogo Cão son écuyer.*

Ce « fleuve puissant », ainsi le qualifièrent les nouveaux venus, n'était pas sans dénomination dans le pays. On le qualifiait parfois d' « eau profonde », mais son appellation la plus courante était simplement, « le fleuve » (*nzadi*), à cause de son caractère unique, terme qui sera retranscrit en portugais *Zaire*. L'événement fit date : par cette rencontre, le domaine du Kongo et, partant, toute l'Afrique centrale occidentale, ne purent plus désormais être ignorés.

Diogo Cão laissa quelques membres de l'équipage aller à la rencontre du roi du Kongo et poursuivit son voyage, avant de rebrousser chemin. À l'embouchure du Congo, il s'empara de quelques otages qu'il amena à Lisbonne, comme à l'accoutumée, en guise de témoignage de la nouvelle découverte. Lors de sa deuxième expédition, il les ramena au Kongo. Le roi, *Nzinga Nkuwu*, fut impressionné par les récits de ses sujets revenus du lointain qui lui vantèrent, sans aucun doute, les merveilles de l'Europe, à cette époque, à l'ère de la Renaissance. Dans le but d'accéder à ce charme étranger, capable de produire tant de réalisations extraordinaires, le roi s'empressa de solliciter le baptême et de réclamer l'assistance de techniciens, surtout ceux du bâtiment : menuisiers, charpentiers et maçons.

La grande expédition civilisatrice débarqua au Kongo, le 29 mars 1491. Le baptême fut administré au roi qui le reçut, pressé de « voir ce qu’aucun de ses ancêtres n’avait vu ». Il devint *Ndozau* (Dom João). Le baptême de la famille royale kongo, avec adoption des prénoms de la famille royale du Portugal, scella une alliance politique, commerciale et militaire entre les deux royaumes. Mais il s’avéra par la suite que tout s’était réalisé beaucoup trop vite pour être réellement assumé. Le roi n’accepta pas de se soumettre à la lettre aux prescrits du catholicisme, qui le sommait d’abandonner ses pratiques ancestrales et de quitter son état de polygynie, pourtant symbole de prestige. C’est ainsi qu’il déclara renoncer au baptême, encouragé par son fils aîné, partisan de ceux qui n’avaient pas apprécié l’initiative du roi de se soumettre au culte étranger. La tension monta si rapidement qu’elle sépara les autorités du pays en deux camps opposés. C’est dans cette atmosphère que survint la mort du roi.

La querelle pour la succession tourna en conflit entre partisans de la tradition et de la modernité. Ces derniers optèrent pour *Ndofunsu* (Dom Alfonso) *Mvemba Nzinga*, le successeur présomptif, et bénéficièrent ainsi du soutien des étrangers, même si, dans le langage de la foi catholique, cette victoire fut attribuée à une intervention miraculeuse de saint Jacques de Compostelle, patron des armées ibériques.

#### ***4. Le règne de Ndofunsu***

Dès son avènement en 1506, Ndofunsu mita sur la modernisation du royaume. Son long règne fut marqué par deux situations contradictoires : la montée de la christianisation et le développement de la traite. Il mit beaucoup de zèle à la christianisation, comme passage obligé vers la

modernité, au point d'utiliser la manière forte et de faire brûler les fétiches. Il réclama des prêtres, des instituteurs, des maçons et des charpentiers et les prit en charge. Des fils du pays furent envoyés au Portugal pour y étudier, notamment son propre fils, Ndodiki (Dom Henrique), celui-là même qui devint, en 1521, le premier évêque noir des temps modernes. Ce dernier entama sa formation religieuse au Portugal, dont le roi entreprit des démarches pour qu'il fût nommé évêque. Le pape Léon X accorda les dispenses nécessaires : l'âge (il n'avait que 23 ans), l'irrégularité canonique de naissance (comme fils de « roi adultère ou de mère non régulièrement mariée ») et le fait d'être *éthiopien, africain ou indien*, en tant que premier Noir à accéder à cette dignité ecclésiastique. Le grand chapelain de la cour du roi du Portugal l'ordonna prêtre, puis le sacra évêque au début de l'année suivante, avant son retour au Kongo où il vécut encore une dizaine d'années.

Malgré ces symboles importants, la prétention à la modernisation du royaume Kongo n'alla pas loin, ses partenaires portugais ayant d'autres priorités. L'impératif du commerce, leur première motivation, bascula de plus en plus vers la traite des esclaves, hautement rentable. En effet, la mise en valeur de l'Amérique et des Caraïbes, à partir du début du XVI<sup>e</sup> siècle nécessitant une main-d'œuvre de plus en plus abondante. L'accroissement de cette demande exigea la maximisation de l'offre. Les Portugais inventèrent de nouvelles stratégies d'acquisition d'esclaves, allant de la capture pure et simple des passants à l'incitation à des guerres internes continuelles pour que les vainqueurs puissent disposer des vaincus à vendre.

Ndofunsu s'opposa farouchement à ce commerce et exigea de son homologue portugais la même attitude de fermeté, sans savoir que ce dernier était lui-même le maître des colonies à rentabiliser dans les

Amériques. Pour avoir ouvert largement le royaume aux étrangers au compte de la modernisation, ce grand roi du Kongo favorisa, sans l'avoir voulu, l'expansion de ce commerce et la désintégration des structures traditionnelles. À sa mort en 1543, le Kongo entra dans une crise de type nouveau qui évolua en s'accroissant.

### *5. Crise*

Une longue période d'instabilité politique s'étala sur près d'un siècle, marquée par une succession de règnes, environ dix-sept au total. En 1568, le royaume vécut l'un des épisodes les plus sanglants de son histoire : des bandes hostiles provenant du Kwango s'emparèrent de la capitale, obligeant le roi *Ndoluwalu* (Dom Alvaro) à se réfugier sur une île. C'est un corps expéditionnaire portugais qui délivra le Kongo de ses assaillants. Mais le roi craignit d'être désormais à la merci du Portugal qui l'avait sauvé et chercha à obtenir une protection spéciale du souverain pontife. C'est ainsi qu'il décida d'envoyer un ami portugais Duarte Lopez à Rome, pour plaider sa cause. Dans les milieux du Vatican, ce commerçant ne fut pas reçu par le pape Sixte V, mais il rencontra l'humaniste italien *Filipo Pigafetta* auquel son récit inspira le livre : *la description du royaume du Congo et des contrées environnantes* (1591).

L'ouvrage fit une forte impression : il révéla à la chrétienté l'existence, au cœur de l'Afrique, d'un royaume chrétien soucieux de faire acte d'obédience au pape. En réaction, Rome décida de l'érection au Kongo d'un siège épiscopal et un nouveau territoire ecclésiastique fut créé avec juridiction sur l'Angola. L'événement apporta un regain d'intérêt pour le Kongo, du point de vue missionnaire, mais dans les limites des monopoles

d'Espagne et du Portugal quant à l'envoi des missionnaires dans les espaces sous leurs influences. Ces restrictions ne furent abolies qu'en 1622 avec la création par Grégoire XV, de la *Sacra Congregatio de propaganda fide*, communément appelée la « Propagande ». Les missionnaires seraient désormais affectés dans le monde, non pas en fonction de leur nationalité, mais de leur congrégation. Le Kongo, décrété préfecture apostolique, fut confié à l'ordre des Capucins.

Cette période, sur le plan politique, correspondit au début du règne d'un grand roi Ndongalasia (Dom Garcia) qui, pendant une vingtaine d'années, s'arrangea pour tirer un maximum de profit de l'opposition entre eux des visiteurs européens. Son fils, *Ndotoni* (Dom Antonio), hostile aux étrangers, refusa aux Portugais l'autorisation de procéder à la prospection des terres du royaume. En réaction, ceux-ci lui tendirent un piège : ils encouragèrent le chef d'une bourgade méridionale, à se rebeller contre le pouvoir central. Le roi décida d'organiser une expédition punitive contre le rebelle, offrant ainsi aux étrangers le prétexte de l'anéantir. Au cours de l'affrontement qui s'ensuivit, une grande partie de la noblesse perdit la vie, y compris le roi lui-même. Les efforts pour pérenniser la royauté par l'instauration d'une monarchie héréditaire protégée par une couronne d'origine papale furent donc compromis à jamais.

Un acquis cependant : les Capucins inaugurèrent une christianisation moins intransigente et plus attentive aux particularités locales, moins prisonnière des contraintes politiques. Cette attitude justifia leur souci de procéder aux premières observations sur les usages du pays, comme en témoignèrent des écrits d'un certain nombre de missionnaires. Les premières traductions en langues locales des données de l'évangélisation

furent également réalisées, ce qui permit, en plus du dictionnaire, de disposer du premier texte écrit en langue bantoue, le *catéchisme kikongo*.

À défaut d'être glorieuse, cette période fut celle sur laquelle plusieurs informations nous sont parvenues, fruit de l'observation directe des visiteurs étrangers.

## ***6. Éclatement***

Après ce désastre, la balkanisation du royaume fut consacrée. Plusieurs candidats à la royauté s'affrontèrent. La crise était à son comble et l'appel à la restauration de l'unité devint indispensable. Les premières tentatives d'unification furent d'ordre militaire, puis politique. D'abord par la force, chacun s'efforça d'en imposer aux autres, mais sans succès. On quitta ce terrain pour celui de la ruse et de la négociation, parfois avec le soutien des missionnaires, mais le succès ne fut pas au rendez-vous. On allait voir apparaître des interventions de type messianique, pour aplanir ces multiples différends.

En effet, le second souffle du christianisme, introduit par les Capucins, parce qu'il était plus proche du peuple, avait suscité l'émergence de cultes populaires, proches du fétichisme. Les prophétesses se succédèrent, brûlant des fétiches et opérant des miracles. L'une d'elles, *Doña Beatrice Kimpa Vita*, affirma être morte et ressuscitée avec, à la place de son âme de jeune fille, celle de saint Antoine de Padoue ; elle se mit à prêcher, en son nom, pour la restauration du royaume. Son enseignement procédait aussi à la transposition géographique des données bibliques. Elle affirmait que Jésus et sa mère Marie étaient originaires du Kongo et de la race noire. Cette tropicalisation de l'histoire de Jésus s'accompagna de la valorisation des

Noirs par rapport aux Blancs. Au demeurant, la prophétesse accusait les missionnaires de ne pas dévoiler toute la vérité et d'être contre le progrès de la société.

La prophétesse fut finalement condamnée au bûcher et livrée aux flammes le 2 juillet 1706. Toutefois, « l'hérésie » ne disparut pas pour autant, puisque la *secte des Antoniens* continua ses activités religieuses, même si elle échoua dans son ambition de refaire l'unité du royaume.

Dans le Congo ancien, cette histoire se singularise par la précocité de cette expérience de mise en contact avec l'Europe. Le fait ne fut pas épisodique ; en effet, durant près de trois siècles, le royaume du Kongo expérimenta les voies d'une certaine coopération avec le Portugal, mais sans y parvenir vraiment. Notons qu'après les premiers contacts, c'est le Kongo qui rechercha son intensification, davantage que son partenaire, par le canal des missionnaires, perçus comme les vrais agents de la modernité. Chaque fois qu'un nouveau roi accédait au trône du Kongo, il ne cessait de réclamer, à son tour, de nouveaux missionnaires.

Pourtant, malgré cet engouement, l'expérience d'acculturation se solda par un échec. Il ne pouvait en être autrement pour des raisons diverses. D'abord, le Portugal n'avait aucune motivation pour l'encourager. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, il avait opté pour orienter ses efforts vers le Brésil ; il n'utilisa le Kongo que comme réservoir de main-d'œuvre pour la mise en valeur de l'Amérique. Même sur ce terrain, le Kongo ne donna pas autant de satisfactions que l'Angola, à cause des réticences de ses rois. Aussi fallut-il, pour atteindre cet objectif, l'amener sur la voie de l'anarchie, par le soutien aux pouvoirs locaux au détriment du pouvoir central, tant il est vrai que les esclaves émanant de ces régions du Kongo étaient parmi les plus appréciés.

Rien de surprenant donc si les régions et les provinces de la périphérie, ne tardèrent pas à se soustraire, une par une, à la tutelle du Kongo. Les agents chargés de cette coopération, des plus médiocres, accumulèrent les bavures et accentuèrent les malentendus culturels avec les populations locales ; ceux du Kongo, ralliés aux programmes de modernisation, basculèrent dans des activités lucratives. Même le comportement du personnel religieux ne fut pas des plus exemplaires et ses carences expliquèrent la vulnérabilité de cette christianisation. À toutes ces raisons, s'ajoutèrent les effets néfastes des conflits politiques entre Portugais et Espagnols, entre le Portugal et le Vatican, qui paralysèrent souvent l'œuvre d'évangélisation au Kongo.

Mais cette histoire rendit possibles les réminiscences de cette culture venue du lointain, qui subsista et servit souvent comme ingrédients matériels de la créativité locale : crucifix, représentations de Marie ou d'autres saints comme Antoine de Padoue. La langue du pays possède de nombreux emprunts au portugais, devenus d'usage courant au point d'en occulter l'étymologie, par exemple *kapita* (capitão, capitaine, chef) ou *matabisi* (matabicho, pourboire). De même, nombre de noms kongo sont des prénoms portugais indigénisés, comme *mandona*, (madona, madame), et certains villages sont encore désignés par le patronyme chrétien du chef.

## CHAPITRE 4

# Sociétés et États de la cuvette centrale

*La cuvette centrale fut le théâtre d'une pluralité de trajectoires historiques, encore mal étudiées, en raison des présupposés liés à l'environnement forestier qu'on croyait difficile d'accès, alors qu'en réalité, la communication y était d'une relative facilité, grâce aux nombreux cours d'eau qui la traversent.*

*D'abord, son peuplement ne fut pas plus récent que celui des savanes ; les quelques fouilles réalisées dans la région de l'Équateur ont fourni, au contraire, des datations similaires à celles du Bas-Congo.*

*Ensuite, l'insalubrité supposée de la forêt était bien relative et, d'autre part, compensée par une production plus abondante et plus diversifiée de nourriture, offrant des conditions optimales de sécurité alimentaire. D'ailleurs, dans l'économie d'autosubsistance, l'habitat forestier était recherché, surtout s'il se combinait avec le voisinage des cours d'eau pour le déplacement et l'approvisionnement halieutique.*

*Voilà pourquoi l'historicité qui se développa dans ces régions fut davantage liée à la longue durée. Ce fut l'histoire de peuples sans histoires, peu secoués par des faits d'armes et des conflits de succession.*

*Trois expériences historiques sont étudiées ici : celle des peuples riverains de l'Entre-Congo-Ubangi, identifiés dans la bibliothèque coloniale comme des « gens d'eau » ; celle des peuples mongo abritant des réminiscences aristocratiques, reliques d'une organisation archaïque ; celle des Kuba qui développèrent un système politique original sur base du croisement des influences d'origine septentrionale et occidentale.*

### **I. Les peuples riverains**

Trois types de peuples occupaient la cuvette centrale : les *riverains occidentaux*, dans l'Entre-Congo-Ubangi ; les *riverains orientaux*, les maîtres du haut fleuve ; les Ngombe, les « terriens » qui cohabitaient avec ces « riverains ».

### ***1. Peuples riverains occidentaux***

L'Entre-Congo-Ubangi, c'est la région par excellence des eaux. Sa basse dépression rend presque imperceptibles les limites entre différents bassins de rivière, reliés entre eux par des chenaux. Cet espace déprimé, qu'on croit être le vestige d'une ancienne mer intérieure, servit de terroir à des populations qui en assurèrent la mise en valeur, notamment par la construction des chenaux, et qui servirent « d'intermédiaires » entre les multiples peuples qui entouraient la cuvette.

L'émiettement communautaire voile à peine le caractère récent de ce réseau identitaire, bien qu'il affectât des populations établies sur ce site depuis plus longtemps, notamment des pêcheurs. L'invention des techniques sophistiquées de maîtrise et d'aménagement de l'environnement ne put certes pas se réaliser sans une longue expérience de ce milieu. La mise en valeur des espaces marécageux conduisit, notamment, à des habitations sur pilotis entourées de fortifications, à la construction de « pistes fluviales » et à la formation d'îlots pouvant servir de champs.

On y exploitait du sel et y fabriquait de nombreux produits artisanaux, comme les multiples variétés de pirogues, de pagaies, de nasses et de filets de pêche, ainsi que de la céramique et de la vannerie. Le travail de la forge

était pratiqué ; la production du fer contribua au développement du travail agricole et à la construction des pirogues. Dans les marais, la culture de l'igname, de la banane et de la canne à sucre était à l'honneur, les deux premiers produits comme nourriture de base et le denier pour le monopole de la production du vin. Quant à la fabrication de pirogues, elle se perfectionna et connut une grande diversification : la pirogue de transport se distinguait de celle pour la pêche, individuelle ou collective.

Si l'homme infligea tant de contraintes à l'environnement, ce dernier conditionna aussi son mode d'organisation. La vie de pêcheur, nécessitant la circulation par petits groupes d'un campement à l'autre, imposa la primauté du commerce sur le politique, lequel demeura dépendant des aînés des familles, cumulant aussi des fonctions politiques et militaires. Au départ patrilinéaires, elles connurent des glissements vers la matrilinearité, du fait de l'importance acquise par la femme dans l'activité de pêche et le travail d'aménagement des marais.

Ces données suggèrent l'existence d'un « ailleurs » d'où ils proviendraient avant l'occupation de cet habitat. Les traditions orales évoquent en effet la possibilité d'une provenance occidentale qui confirmerait la permanence de l'occupation de l'espace riverain, de la terre ferme à la terre marécageuse. Leur ancêtre fondateur aurait réussi à fédérer les multiples groupes internes en un seul ensemble. Mais, rejoints ensuite par d'autres peuples, ils connurent ensuite un émiettement généralisé.

La dispersion des groupes, leur adaptation à leur environnement spécifique et le degré d'acculturation et de mélanges avec le voisinage accentuèrent les clivages entre groupes. Certains se spécialisèrent dans la fabrication des « produits de la terre ferme » échangés contre « les produits

de l'eau ». D'autres se spécialisèrent dans l'organisation militaire, pour faire face aux attaques. Ils adoptèrent la technique des fortifications, chacune d'elles abritant une principauté, véritable confédération de clans structurés en unité politique. Chacune était subdivisée en chefferies et en villages. L'autorité suprême contrôlait ces hiérarchies inférieures. Le regroupement virtuel de toutes les principautés était symbolisé par la personne du chef suprême, d'essence spirituelle, sans doute le vestige d'une organisation plus centralisée qui aurait prévalu avant l'ère de dispersion.

## *2. Les riverains orientaux*

Les riverains orientaux firent tampon entre les communautés septentrionales d'origine soudanaise et les peuples du Maniema. Dans cette zone, les marais étaient rares et les chenaux inexistant, mais les cours d'eau, tout aussi importants. Les habitants présentaient une organisation de type segmentaire, le mode d'autosubsistance qui y prévalait n'ayant pas conduit à de grandes mobilisations politiques. C'était l'ordre familial qui constituait la référence sociale importante. D'origine locale, ces populations auraient subi un léger glissement vers le sud, conséquence des poussées qui s'étaient opérées plus au nord. Les peuples les plus anciens sur ces sites seraient d'origine mongo ; ils furent rejoints par ceux du nord-ouest, puis par ceux du nord-est, entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle.

Comme activité principale, ces populations étaient spécialisées dans l'art du commerce, entrant en contact avec presque tout le voisinage et développant des transactions entre elles. On échangeait du poisson contre de la viande, des bananes, du sel végétal, de l'huile de palme et des produits de l'artisanat. Ces rapports favorisèrent un grand développement des

techniques de fabrication de la pirogue au XIX<sup>e</sup> siècle. De nombreuses distinctions s'établirent entre les différents types de pirogues : de pêche, de voyage ou de guerre. Grâce à ces moyens de déplacement, les transactions purent se développer. Des produits de la forge servaient de monnaie d'échange.

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à cause des raids esclavagistes, le commerce sur le fleuve devint pour l'essentiel une activité féminine ; la grande mobilité de la femme contribua au développement des unions intercommunautaires. Ce mode d'émancipation, la femme de Kisangani le conserva jusqu'à la période coloniale et postcoloniale.

Sur les rives du haut fleuve se développa, pour l'essentiel, une histoire de longue durée qui connut deux types d'innovations, provoquées, d'un côté, par des poussées des populations de provenance septentrionale et, d'un autre côté, par le développement du commerce. Dans la circulation des hommes, des biens et des idées se forgea une culture spécifique, à base composite, qui s'octroya plus tard, une identité linguistique précise.

## **II. États et sociétés Mongo**

La cuvette centrale était habitée par un éventail de peuples, caractérisés par la ressemblance de leurs parlers et de leurs institutions sociales, mais que la recherche de nouvelles terres contraignit à émigrer et à se séparer en plusieurs groupes. La conscience de constituer un ensemble n'occulta pas celle de l'appartenance à des communautés plus restreintes, comme l'atteste la multiplicité des références à celles-ci.

L'histoire du peuplement de la cuvette, bien que fort embrouillée, se résume dans la rencontre et le brassage de populations, au départ d'origine diversifiée. Les couches les plus archaïques furent celles des pygmées et des pêcheurs, le long des cours d'eau et des lacs de la région, rejoints dans la partie occidentale par des populations matrilineaires du même type que les Teke-Humbu. Vers 1400, ils furent ensuite envahis et absorbés par des immigrés d'origine septentrionale qui introduisit un complexe institutionnel magico-politique (*nkumu*), distincte des organisations méridionales (kongo, luba, lunda) et de celles des populations riveraines.

Le principe d'expansion de ce complexe institutionnel fut lié au déroulement de l'occupation dans la région ; il correspondit davantage à la propagation d'une culture politique symbolisé par du patrimoine magico-religieux, le kaolin originel, qu'à l'essaimage réel des populations. Ainsi naquit chez les Mongo méridionaux, notamment les Bolia, Ekonda, Sengele, Ntomba, Ndengese, Ohindo, Ngwii, Ding orientaux, un éventail de principautés où les aristocraties régnantes portaient toutes un titre auquel était associée une série de symboles et d'emblèmes. L'une d'elles connut une organisation plus perfectionnée et plus prestigieuse. C'était le royaume kuba.

Un clan à l'origine des premières chefferies kuba (*Bushong*) soumit la plupart des anciens habitants de la région et entama une lutte pour la suprématie qui aboutit à la fondation du grand royaume kuba qui élaborait un complexe d'institutions centralisées originales.

### **III. État kuba et sa périphérie**

Le nom de ce royaume date du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'époque où, pour être identifiés, ses habitants précisaient cette appartenance aux commerçants étrangers : « *nous sommes de Makub !* » (nous sommes des bakuba !) L'histoire de sa population, d'une provenance diversifiée, est, au départ, celle de la rencontre des deux cultures dominantes, d'origine septentrionale et occidentale, et des innovations nées de ce brassage. Mais comme toute recherche des origines, elle est confuse, parce qu'elle est exprimée en termes mythiques ou suivant des formules étiologiques pour justifier les situations existantes.

Le royaume connut de nombreux problèmes quant aux successions et aux questions de suprématie et de contestation de tribut à payer. Au XVII<sup>e</sup> siècle, *Shyaam Bulangong*, un des plus grands souverains qu'ait connus l'Afrique centrale vint au pouvoir. Il est considéré comme le père des innovations institutionnelles et techniques. On lui attribue la nouvelle architecture de la capitale (*Musheeng*), l'introduction des plantes d'origine américaine (maïs, manioc, tabac) et des créations d'ordre artistique.

Sur le plan institutionnel, il décida que les grands dignitaires du royaume devaient résider dans la capitale qu'il dota d'une police spéciale pour la surveillance des gouverneurs de provinces. À partir de ce règne, l'initiation devint une pratique institutionnelle, suivie de manière régulière à la capitale. Le roi créa l'institution militaire et disposa ainsi d'une armée permanente et d'une main-d'œuvre disponible. Le caractère sacré de la royauté fut renforcé par l'origine excentrique du roi qui l'affranchissait du poids de l'autorité paternelle. Le roi rendait la justice en dernière instance et gouvernait le royaume avec l'aide d'un éventail de conseils, en charge du couronnement, et de la gestion des affaires courantes et publiques. Existait aussi une sorte d'assemblée générale des citoyens disponibles.

L'apogée du royaume dura environ un siècle, avant que n'intervînt la période de crise, signe avant-coureur de l'imposition coloniale. Entre ce règne de Shyaam, marqué par la paix, la stabilité et la pluralité des innovations politiques, culturelles et artistiques, et le démantèlement du royaume par le pouvoir colonial naissant, on dénombra onze générations de rois kuba.

En réalité, la stabilité institutionnelle connut ses premières secousses par l'insertion du royaume dans le réseau commercial dirigé vers l'Angola pour les besoins de la traite ; elles se manifestèrent dans des conflits de succession et finirent par entraîner une guerre civile vers 1885 ou 1886. C'est l'implantation des étrangers qui marqua la fin du royaume kuba. Déjà en 1880, un commerçant portugais, Silva Porto, atteignit le pays kuba, suivi de l'allemand Hermann Von Wissman en 1884. La capitale fut attaquée en 1900, au moment où la Compagnie du Kasai achevait son implantation dans la région.

## CHAPITRE 5

# Sociétés et États du Congo septentrional et oriental

Par rapport aux autres régions, l'histoire ancienne du Congo septentrional oriental présente une double particularité. D'abord, elle est dominée par le récit des poussées démographiques provenant du nord. Leur caractère assez récent explique sans doute le fait qu'ils soient si fortement inscrits dans les traditions historisantes de la région, éclipsant quelque peu les trajectoires préexistantes sur cet espace. Ensuite, cette caractéristique en appela une autre, celle d'un brassage plus prononcé des populations d'origine diversifiée et de la conscience qu'elles gardèrent malgré tout de leur différence. Cette situation transparaît dans une étonnante appropriation des catégories inventées par l'anthropologie coloniale. En effet, l'épopée de la compression des populations vers les terres méridionales est identifiée, de manière conventionnelle, comme celle des Soudanais, puis des Nilotiques, à la suite de l'arrivée des Arabes. L'essor économique du Soudan, à partir du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, aurait provoqué une explosion démographique qui aurait eu pour conséquence l'essaimage des populations vers le sud. Un premier mouvement d'« invasions », dans la partie septentrionale du pays, aurait provoqué l'émergence de l'ethnicité de la région et d'un certain nombre d'organisations centralisées. Un second mouvement apporta dans la région des pasteurs, repoussant au-delà des lacs les agriculteurs autochtones et se mélangeant à eux. Cette situation serait à coup sûr l'une des justifications de l'existence de noyaux de fortes densités de population au milieu d'une vaste zone

pratiquement vide, trois espaces correspondant à des centres spécifiques d'innovation institutionnelle. Si le nord subit l'influence des locuteurs du Soudan central, le sud intégra celle du parler bantou oriental. D'autre part, l'ensemble de ce territoire jouit de l'influence d'au moins deux foyers de culture politique, celle de la savane du nord et celle caractéristique du pays des Grands Lacs.

Quatre situations historiques particulières sont ici évoquées, celles des terres septentrionales, du pays de l'Uélé, des peuples du Maniema et, enfin, du Kivu montagneux.

## **I. États et sociétés septentrionales**

### ***1. Au pays de l'Oubangi : les Ngbandi***

Les hautes terres de l'est, entre la cuvette centrale et la grande chaîne de montagnes bordant le graben, furent les dernières à être occupées par les agriculteurs bantous et servirent de point de ralliement à une série de populations de l'Ubangi. Cette dispersion serait d'origine historique. Elle reflétait la situation archaïque qui prévalait avant l'avènement de l'un des leurs, *Kola Ngbandi*, qui s'illustra par sa bravoure dans les combats contre les autochtones. C'est lui qui fut l'ancêtre fondateur de la communauté, comme en atteste l'absence, à cette période, d'un même ethnonyme. Avant lui, il existait une pluralité de groupes dont les appellations ont d'ailleurs subsisté. Son nom fut alors adopté, non seulement par sa descendance, mais aussi par celle des vaincus. Le processus du regroupement s'accrut par le ralliement volontaire d'autres groupements soudanais et de certains éléments de l'ancienne aristocratie. Pour des raisons de prestige, ils se mirent à parler le *ngbandi*, considéré comme « la langue des chefs », dont l'activité

commerciale se chargea d'assurer la diffusion dans tout le Haut-Oubangi. Ce fut une première extension de cette communauté. Affirmation d'une même identité, cette langue devint aussi, à l'ère coloniale, la langue d'évangélisation et d'instruction. L'unité communautaire ancienne, réelle ou présumée, fut donc ainsi établie.

Que connaît-on de cette histoire ? Délogés du Soudan méridional, leurs ancêtres se seraient retrouvés dans la région, au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle au plus tard. C'est de là que date la formation des sociétés soudano-bantoues du Congo Mais d'autres pressions d'origine septentrionale les obligèrent à aller plus loin.

L'essaimage, par vagues successives, dans les terres méridionales, au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, fut à la base d'une nouvelle répartition de l'espace. Le décalage entre différentes vagues migratoires fut tel qu'il conduisit parfois à des écarts importants entre groupes, notamment aux points de vue des coutumes, des vêtements et de la hiérarchie.

Dans le système politique d'envergure ainsi instauré, le rapport entre pouvoirs était de nature guerrière. Chaque chef disposait de ses guerriers recrutés dans les villages dépendant de son autorité. Ceux-ci utilisaient aussi bien des armes offensives telle la lance que défensives comme le bouclier. On pratiquait plusieurs types de guerres, y compris la guérilla qui consistait à semer la terreur chez l'ennemi en tuant n'importe quel membre du groupe qu'on rencontrait. À l'inverse, l'usage de pactes de sang était courant, comme stratégie visant à faire l'économie d'une guerre ou à la postposer, en attendant d'être en meilleure position.

Ici, comme ailleurs, le chef était aussi juge et grand prêtre. Sur le plan politique, son pouvoir était d'essence royale, si on en juge par le prestige dont il était entouré. De ses dignitaires, il recevait des tributs de toutes sortes, telle la trompe d'éléphant. Plusieurs insignes particularisaient ce pouvoir,

notamment le grand couteau biface, le collier à dents de léopard, la ceinture en peau de zèbre et d'autres encore. L'architecture de la capitale portait en elle-même les marques de cette royauté aux allures guerrières, notamment dans le quartier royal.

La dernière séquence de l'histoire ancienne ngbandi fut la perte de son autonomie, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, marquée par la permanence d'un climat de violence et de tensions. En plus des guerres internes, les Ngbandi subirent une succession d'agressions extérieures. La première fut le fait des mahdistes, les disciples de *Mohamed Ahmed*, autoproclamé *Mahdi*, prophète régénérateur de l'Islam, qui avait conduit sa révolte jusque dans le Congo septentrional, après avoir fait la guerre aux Anglais et aux Égyptiens et s'être emparé, pour un temps, de la ville de Khartoum. Il s'agissait en réalité de trafiquants d'esclaves qui opéraient sous l'étiquette de mahdistes. Lorsqu'ils envahirent le pays, d'autres trafiquants leur emboîtèrent le pas.

L'incursion la plus meurtrière fut le fait d'un traître, *Nzengu*, escorté de partisans fort bien armés. Il se révéla un vrai tyran, faisant étalage d'une cruauté exceptionnelle. Tous ses sujets qu'il condamnait à mort étaient assommés à coups de bâton, pour économiser la poudre. Il fut condamné à l'exil à Boma par le pouvoir colonial qui, à son tour, usa des armes pour se faire admettre comme nouveau maître du pays.

## ***2. Le royaume mangbetu dans la moyenne***

### ***Bomokandi-Nepoto***

Cette région s'imposa comme espace pivot. C'est en effet ici que se forgèrent de nouvelles traditions à la suite de la rencontre de populations venues de milieux culturels si divers. Dans cette région du nord-est

s'entassèrent des locuteurs de pas moins de vingt-huit langues, représentant les trois familles linguistiques du continent, comme si tant de vagues d'immigrants s'y étaient donné rendez-vous. Les premiers arrivants furent des oubanguiens venus de l'est, rejoints par des Bantous provenant du sud-ouest, tandis que ceux du Soudan central du sud se subdivisèrent à l'ouest du Nil et du lac Albert.

Chacun des trois groupes fut porteur d'un héritage social spécifique. Chez les peuples de langues oubanguiennes, une minorité vivait de la pêche, alors que tous les autres pratiquaient la chasse et cultivaient l'igname. Très mobiles, ils vivaient dans des habitations dispersées. L'unité résidentielle était une colline et non le village, et l'idéologie liée au statut de leader était absente. Les Soudanais, de leur côté, avaient à l'origine une culture de gardiens de troupeaux et d'agriculteurs. Vivant en habitat dispersé, ils ne connaissaient pas d'autre hiérarchie que celle, immédiate, de la famille. Le caractère peu structuré de leur organisation transparaissait dans leur forme préférée de mariage qui consistait en l'échange des sœurs ; la circoncision n'y était pas pratiquée. Quant à la tradition bantoue, elle se démarquait des deux autres. Non seulement elle connaissait l'existence d'une hiérarchie, mais elle organisait des rituels de circoncision et avait adopté le système de compensation matrimoniale comme forme principale du mariage.

Vers 1500 arriva dans la région un autre groupe d'immigrants de langue soudanaise centrale du sud : les *Mangbetu*. À leur tour, ils empruntèrent aux bantous leur parler. Séparés en plusieurs groupes, ils se répandirent dans les terres méridionales. L'accroissement démographique augmenta la fréquence et l'ampleur des conflits et créa la nécessité de perfectionner l'armement, ce qui entraîna le besoin d'une organisation plus élaborée. Les pratiques de successions se firent plus efficaces et les associations des villages commencèrent à se transformer en chefferies au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

À cette époque, le nombre des clients s'accrut, celui des esclaves aussi, en tant que prisonniers de guerre ou produits du commerce ; les guerriers étaient des semi-mercenaires spécialisés. Les dissensions et les prises de pouvoir occasionnelles continuèrent à subsister, en concurrence avec les désignations d'héritiers officiels.

À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, une succession de groupes commencèrent à se déplacer vers l'ouest, chacun apportant sa propre idéologie politique et engendrant, à travers de constantes migrations, un contexte de guerre quasi permanent : affrontements directs, embuscades, assassinats, entre autres par les « hommes léopards » (*aniota*).

L'émergence d'un personnage fort, *Manziga*, transforma le paysage institutionnel. S'étant emparé de la chefferie de son maître, il se mit à l'agrandir vers le nord. Son fils héritier, *Nabiembali*, poursuivant l'œuvre de conquête entamée, arriva à faire de toute la région un espace politique qui devint son royaume, auquel il donna comme nom officiel celui des *Mangbetu*. Il se lança ensuite dans d'autres conquêtes et occupa l'hinterland qui regroupait des gens de milieux linguistiques et ethniques différents. Le *royaume mangbetu* devint ainsi une entité culturelle bien différente de ce qu'il était au début. L'expansion se fit par conquête militaire, mais aussi par alliances matrimoniales. Le roi donna des épouses aux leaders conquis et se positionna comme futur oncle des héritiers issus de ces unions ; lui-même épousa des femmes issues de ces groupes, puis éleva ses fils à sa résidence, quelle que soit fût leur origine maternelle.

L'expansion fut telle que la communauté dut commencer à faire face aux premières attaques des Azande, à partir de l'autre rive de l'Uélé. Les relations politiques continuèrent cependant à s'exprimer en termes matrimoniaux ou de parenté et les institutions en place restèrent conformes à celles de la seigneurie

originelle : il n'en fut pas créé de nouvelles, pas même dans les domaines militaire, judiciaire et financier. La garde royale, composée de mercenaires, de parents et dépendants du roi, continua à former le noyau de l'armée et les revenus du royaume ne cessèrent pas d'être composés du butin, de la production féminine et des amendes judiciaires.

Ce règne constitua donc un temps fort, mais la centralisation instaurée, non appuyée par des institutions efficaces, n'eut pas beaucoup de chances de se pérenniser. À la suite d'une série de guerres civiles, des trafiquants d'esclaves du Soudan firent leur apparition au pays mangbetu, installant des comptoirs fortifiés là où ils passaient. Le climat de violence ne fit que s'accroître et compromit l'unité du royaume qui fut définitivement abolie. De nombreux chefs locaux se partagèrent le territoire. Une succession d'événements – l'activité mahdiste à partir du Soudan, l'arrivée des commerçants swahili provenant de la côte orientale et enfin les campagnes antiesclavagistes des troupes de l'État indépendant du Congo – étouffèrent dans l'œuf les dernières tentatives autonomistes, nées de la synthèse de la nouvelle tradition de la région avec l'impulsion provenant des Grands Lacs

## **II. États et sociétés du Maniema**

Plus au sud, l'espace méridional de la région des forêts tropicales fut occupé par des populations provenant de la chaîne du massif du Ruwenzori, caractérisées par l'existence parmi elles d'un éventail d'institutions liées aux initiations et aux associations volontaires, lesquelles s'étendirent dans l'ensemble du Maniema, au gré des vicissitudes des migrations.

Deux centres importants émergèrent : le Maniema septentrional et le Maniema méridional, et leur continuité sociale et culturelle s'imposa dans la région après son peuplement, car les populations étaient d'origine diversifiée. De toute évidence, ces similitudes furent le fruit des contacts qui se développèrent par la suite. À partir du XIX<sup>e</sup> siècle en effet, un réseau commercial s'instaura entre le Maniema du sud, depuis les grands lacs, et les régions du nord et de la savane du sud jusqu'aux Falls à Kisangani. Les pêcheurs, responsables de ce trafic, bien que d'origine hétérogène, furent qualifiés d'un signifiant ethnique commun, les *Wagenia*. Les produits échangés reflétaient la diversité des habitants impliqués dans ce commerce. On y trouvait le fer, le sel, le tissu de raphia, les produits de palme et le cuivre. La monnaie commune connue était des coquillages en cordelette, utilisés aussi chez certains dans des transactions de prestige.

Concernant les institutions, il convient d'établir la distinction entre le Maniema septentrional, caractérisé par l'existence des confréries de guérison et de divination, et le Maniema méridional et occidental avec ses associations sociopolitiques nées des rituels du cycle de la vie, auxquels il faudrait joindre le Maniema central et montagneux organisé en petits États centralisés en continuité avec le réseau d'États des Grands Lacs.

### *1. Au Maniema septentrional*

L'organisation sociale des peuples du Maniema du nord fut plus fragmentée que partout ailleurs dans le Congo ancien, situation qui résulta sans doute de l'influence soudanaise centrale du sud. Toutefois, l'existence d'une terminologie politique bien élaborée est sans doute la preuve qu'il n'en fut pas toujours ainsi. Vers 1880, ces peuples étaient divisés en une multitude de lignages propriétaires terriens, chacun dans son petit village. Ils étaient les

plus égalitaires et les moins différenciés socialement. Le seul mode de hiérarchie était d'ordre social, distinguant les gens suivant le sexe et l'âge ; l'échange de sœurs était la forme de mariage la plus courante. Les règles de l'exogamie favorisaient la diversification des alliances matrimoniales. L'appartenance clanique s'héritait en ligne patrilinéaire par l'identification du nom du clan, des interdits alimentaires et des mythes apparentés.

Toutefois, en dehors des clans et des alliances matrimoniales, ils avaient une autre institution en commun. Il s'agissait des confréries basées sur des rituels de guérison. Quand quelqu'un tombait malade, le devin l'attribuait à la présence d'un charme nocif qui devait être détruit. Si la guérison n'était pas au rendez-vous, la maladie était attribuée, soit à un ancêtre mécontent, soit au rituel lui-même. Le patient devait alors être initié à la confrérie correspondant à la maladie, comme tous ceux qui en avaient été atteints auparavant. La cause de l'affection était toujours une action collective, de même que le traitement. S'il s'avérait inefficace, de nouveaux rites de guérison devaient être envisagés. Ces associations de guérison furent l'inspiration et la source des rituels d'introduction à l'âge mûr et donc des pratiques d'initiation accompagnant la circoncision, qui seraient aussi anciennes que celles des multiples confréries de guérison. Dans chacune de celles-ci, la distinction était de mise entre les membres ordinaires et les maîtres des rituels qui formaient entre eux une caste particulière. Avant l'époque coloniale, ils passaient pour les vrais leaders des sociétés du Maniema nord. Ils comprenaient les chefs de la confrérie des devins et ceux de chaque type de rituel de guérison et de circoncision. Tous étaient initiés dans leurs rôles par leurs pairs. Cependant, ils n'étaient pas chargés des tâches de gouvernement et de justice, bien que les détenteurs de rituels de circoncision et de divination eussent bénéficié naguère d'un plus grand prestige, sans régner pour autant.

Il est impossible, à l'heure actuelle, d'aller plus loin dans l'effort de reconstitution historique de cette région. On sait seulement qu'à une certaine époque, après la fixation des populations, leur héritage originel fut transformé en une nouvelle société par le genre de vie égalitaire. Plus tard, mais bien avant le XIX<sup>e</sup> siècle, les confréries de guérison furent inventées, apportant un cachet culturel spécifique à la région.

## *2. Au Maniema méridional*

L'espace méridional accusa sans doute l'existence de poches de fortes densités qui permit l'accumulation de richesses et l'émergence d'une association sociopolitique hiérarchisée, transcendant les groupes locaux, sans doute au départ matrilineaires avant de se transformer chez certains en patrilignages. Il s'agissait d'un éventail de rites d'initiation institutionnalisés correspondant à une série de titres accessibles dans un ordre fixe, depuis le premier échelon du rang le plus bas jusqu'au dernier niveau le plus élevé. L'initiation à chacun de ceux-ci était fonction de rituels toujours plus onéreux que ceux du niveau précédent. Dans la plupart des sociétés, les critères requis pour avoir accès à cette échelle promotionnelle étaient la circoncision, la richesse, le sexe masculin et, pour les échelons supérieurs, le statut d'homme marié. La progression sociale de l'épouse suivait celle du mari par une série parallèle d'initiations féminines. Seules quelques sociétés de la bordure orientale de cet espace connaissaient l'existence de certaines positions hiérarchiques réservées aux ressortissants de certains segments de lignages aînés. Il s'agissait finalement de la marque de l'unité de la société communautaire, mais aussi d'un système collectif de gouvernement, puisque les décisions prises par les membres du plus haut échelon devaient s'imposer à tous. Les niveaux étaient organisés en deux blocs, de hiérarchies inférieures et

supérieures. La société, structurée en cinq groupes, distinguait au sein de ceux-ci les dominants des dominés. Le leader de chacun de ces cercles, de parenté aristocratique, devenait responsable de la gestion politique pour un temps bien déterminé, en offrant des cadeaux aux autres. Une fois désigné, il allait vivre près d'un bosquet sacré jusqu'à la fin de son mandat et ne pouvait plus être rééligible. Il était alors remplacé par quelqu'un d'autre.

La division formelle entre aristocrates et gens communs dans les associations du Maniema fut explicite et se répandit vers le nord. Les traditions orales permettent de reconstituer l'historique des hiérarchies supérieures et leur évolution. Cette conception entra en contact avec la tradition de la royauté sacrée des Grands Lacs et leur symbiose entraîna l'invention d'un nouvel échelon suprême (*bwami*) qui ne pouvait être occupé, au sein de l'association, que par un seul membre à la fois, le *mwami* ; ce titre finit par devenir héréditaire et imposa une forme de succession par position, le successeur reprenant le nom et l'identité du prédécesseur. Chez les peuples du Kivu oriental, l'innovation vint renforcer le principe de royauté sacrée et lui céda sa terminologie spécifique, créant ainsi un espace politique dont la frontière orientale s'étendit jusqu'à la rive orientale des lacs Kivu et Tanganyika, dans les royaumes du Rwanda et du Burundi. Jusqu'au <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, cette association resta très dynamique ; de nouveaux rituels, emblèmes, enseignements et positions à l'intérieur des rangs continuèrent à être développés.

Tout au long des montagnes bordant les hautes terres du Maniema vers l'est prirent place, au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, une série de principautés qui semblaient être des réminiscences des organisations plus complexes, situées plus à l'est, avant leur transformation en grands États de la région des Grands Lacs. La diffusion du titre de *mwami* fut la preuve de l'attrait qu'exerçait leur prestige. Tous disposaient d'une panoplie d'associations et de confréries différentes,

enrichies des créations institutionnelles propres liées à leur pratique de circoncision.

### **III. États et sociétés du Kivu**

Le Kivu, composé administrativement de deux provinces distinctes, le Nord et le Sud-Kivu, n'en forme pas moins un tout. Sa particularité, c'est d'être baigné par le cercle des lacs de l'Afrique centrale orientale, présents au-delà du Nil Blanc : *Albert et Édouard* au nord, *Kivu et Tanganyika* au sud.

Bien que constituant une totalité, cette région appartient à plusieurs histoires nationales. En effet, le Congo les partage avec l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie. Leur trait physique commun est d'abord le relief qui abrite les plus hautes altitudes du pays avec les volcans Virunga et le massif du Ruwenzori. L'autre caractère fondamental est d'ordre humain. C'est là qu'on trouve les densités démographiques les plus importantes. Cette intensité de peuplement est ici à la base des plus grandes transformations du paysage où les forêts ne subsistent qu'en îlots sur les sommets les plus élevés.

Le Kivu, l'espace congolais des Grands Lacs, était constitué d'un réseau de sociétés étatiques. La nourriture traditionnelle était faite d'ignames, de haricots et de courges. La banane ne s'introduisit qu'au xvii<sup>e</sup> siècle et, avec elle, de nouvelles techniques agricoles. L'élevage, également pratiqué, concernait surtout les chèvres et quelques vaches. Cette région, caractérisée par la stabilité de sa population, qui ne connut de changements qu'au plan des mouvements d'essaimage interne, accuse une occupation ancienne, attestée par d'abondantes traces d'industrie. Cependant, le peuplement actuel est plus récent et daterait d'un âge du fer ancien, complété par un âge du fer récent à

partir de 700 ou 800 après J.-C. Il assura à la région une première présence d'agriculteurs, cultivant le sorgho et l'éleusine, venue se superposer à celle des Pygmées. Les mouvements ayant donné naissance aux sociétés ethniques actuelles partirent du nord-est ; la même poussée qui provoqua l'immigration des peuples du Maniema dans la grande forêt procéda aussi à l'installation au Kivu des occupants actuels, au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle. Il n'est donc pas surprenant que les traditions historiques de ces agriculteurs et pasteurs, puissent remonter à l'Ouganda. C'est à cette époque qu'on assista au perfectionnement des organisations préexistantes. La région se transforma en un réseau de micro-États, complétant le paysage politique de l'ensemble du pays des Grands Lacs, selon une culture spécifique, comportant des nuances différentes, suivant les régions.

### ***1. Les organisations centralisées du Kivu***

Trois zones se partageaient le Kivu : les espaces *nande*, *hunde* et *bushi*.

*L'espace nande*, situé au cœur des régions naturelles si caractéristiques du Congo oriental constituait une partie d'un ensemble plus vaste de populations qui se prolongeait sur l'autre versant du Ruwenzori, en Ouganda. Le lac et la montagne divisaient les deux parties de cette communauté et la colonisation accentua ce clivage, puisque les deux groupes subirent la tutelle de deux systèmes coloniaux différents, britannique et belge. Occupant le pied de ce massif, ils s'étendaient aussi dans la plaine de la rivière reliant les eaux du lac Édouard au lac Albert, appelée *Semliki*.

L'histoire du peuplement du pays est connue. Les premiers occupants, des pygmées et même d'autres populations bantoues, furent refoulés vers la forêt septentrionale par les Nande qui disaient être venus de l'Ouganda actuel, des terres situées à l'est du lac Édouard, dans la foulée des vagues migratoires du

xvii<sup>e</sup> siècle. Plusieurs raisons justifiaient ce déplacement : dissensions internes, quête de nouvelles terres disponibles pour le travail agricole, exploitation des pasteurs devenus les maîtres du pays. Le lien avec cette terre d'origine n'aurait pas été coupé brutalement, puisque les clans aînés fournissaient encore un tribut aux chefs en Ouganda.

À leur arrivée, les Nande étaient, en effet, structurés en clans patrilinéaires qui leur avaient servi de cadre dans leur mouvement d'expansion. Ils s'organisèrent en seigneuries dirigées par un membre du clan aîné (*mukama*) dont le choix devait être approuvé par les ancêtres. La communication avec ces derniers passait par une personne attitrée. La cérémonie d'investiture portait, pour l'essentiel, sur la réception du tambour sacré ; elle comportait un rituel inhabituel, riche en symboles, celui de « l'enterrement » et de la « résurrection » programmée du candidat roi, le lendemain. La gouvernance de l'État nande reposait non seulement sur celui-ci, mais aussi sur l'ensemble de son conseil, comme dans l'ensemble des structures du Congo ancien.

*L'espace hunde* se présentait comme une zone de transition. Après avoir fait l'objet de nombreuses agressions, razzias et reconquêtes au cours de leur expansion, les hunde s'installèrent finalement dans le sud. Ils passent, aujourd'hui, pour être, pour une part, des Rwandais, puisque leur terroir dépasse quelque peu la frontière nationale. Leur institution politique était une monarchie héréditaire, dans la mesure où le monarque (*mubake*) était choisi au sein d'un clan royal, mais la succession n'était pas automatique. La candidature du successeur présomptif était soumise à l'approbation des anciens, même si l'idéologie royale faisait croire à la prédestination : le futur roi se distinguait en effet par sa naissance : il devait venir au monde avec une poignée de graines d'éleusine et de sorgho dans ses menottes. La cour royale était composée, entre autres, d'une série de dignitaires parents du roi, notamment le frère aîné du roi tenant le rôle de premier conseiller, sa demi-

sœur ou cousine, ayant la mission d'engendrer l'héritier, sa première épouse, mère officielle de tous ses enfants. On associait à cette hiérarchie, le chef chargé de l'investiture royale.

L'organisation *bushi* affichait quelques écarts. Situé sur la rive occidentale du lac Kivu et de la Rusizi, cet espace était constitué, au moins depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, de trois chefferies : *Buhaya, Ngweshe et Irhambi*. Une de leurs particularités était liée à leur origine diversifiée : aux premiers « occupants », dispersés en petits groupes jusqu'au sud vinrent s'ajouter des vagues de migrants, provenant à la fois du Maniema et des terres « rwandaises » du nord-est. Ce furent les clans venus de la rive droite du lac qui auraient introduit leur système politique, justifiant la configuration quasi exclusive de cette institution dans l'environnement des rives méridionales du lac Kivu et septentrionales du lac Tanganyika. Une autre spécificité était le caractère centralisé de cette organisation, si l'on tient compte du fait que son émergence fut un phénomène récent, lié à des conflits de succession. C'est ainsi qu'il fut possible, au début du XX<sup>e</sup> siècle et même au-delà, de reconstituer des listes généalogiques, à partir des données disponibles. Ainsi, l'histoire politique du Bushi put être reconstituée, notamment avec le renfort de celles du Rwanda ancien.

#### **IV. D'une rive à l'autre des Grands lacs**

Le télescopage des trajectoires, de part et d'autre des lacs, est une histoire ancienne, en particulier quant au lac Kivu, grâce à trois « voies » naturelles : la *traversée directe du lac*, la seule à abriter une île aussi importante que celle d'Idjwi qui autorisait une pause lors de la navigation ; le *passage septentrional*, représenté aujourd'hui par le trajet Goma-Gisenyi ; le *passage*

*méridional*, la voie actuelle de Shangungu et ses ramifications en direction du Burundi.

### ***1. Organisation sociale***

L'évocation de cette longue épopée migratoire suppose au préalable une information de base sur le Rwanda d'avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Cette zone, située à l'est des montagnes de la crête Congo-Nil, caractérisée par un relief accidenté, dans laquelle chaque colline formait une unité géographique et résidentielle, couvrait trois espaces naturels correspondant à ce qui se donne pour le Rwanda occidental, central et oriental.

Son peuplement, qui remonte à des dizaines de milliers d'années d'après les données d'archéologie disponibles, demeura stable et se renouvela fort peu, en dehors d'une hypothétique immigration fort ancienne. Cette constance n'empêcha pas certaines mobilités mineures, surtout des éleveurs. Au XVII<sup>e</sup> siècle, ces populations pratiquaient trois types différents d'économie d'autosubsistance. En plus de petits groupes de chasseurs-cueilleurs qui nomadisaient dans les forêts de montagne, la grande masse s'adonnait à l'agriculture, associée à l'élevage d'une ou deux têtes de gros bétail. Une minorité de pasteurs était sédentarisée, élevant des troupeaux de taille modeste qui allèrent en se développant. La cohabitation de ces deux économies, agricole et pastorale, entremêlées sur les mêmes collines sans être intégrées l'une à l'autre, fut une source permanente de conflits, même si, dans les faits, elles étaient complémentaires.

Sur le plan social, les gens étaient organisés en lignages patrilinéaires regroupés en clans, simples cadres de solidarité sans exigence d'endogamie ou d'exogamie et susceptibles d'être abandonnés au profit d'un autre. Sur le plan

politique, l'ensemble de cet espace était morcelé en territoires, gouvernés par des rois (*umwami*), nantis de leurs tambours dynastiques et partageant leur autorité avec leurs reines mères. Ce pouvoir avait pour soubassements la possession et la tenure foncière. Il était en effet fondé, pour l'essentiel, sur le droit lié au privilège d'avoir été le premier défricheur d'un domaine foncier et d'avoir rendu la terre arable. Une telle activité ne pouvait avoir été réalisée que par une collectivité, qui en était de ce fait propriétaire ; le chef de cet ensemble était donc le roi. Les premières familles clientèles, à qui des portions de terre avaient été cédées et partagées et qui reconnaissaient par là même la primauté du premier occupant, étaient des chefs territoriaux du roi et donc des responsables de seigneuries, détenant eux aussi un pouvoir héréditaire sur les « collines » de leur ressort.

D'autres distinctions s'instaurèrent, attestée par l'ethnonymie particulière à la région, notamment *Hima*, *Tutsi* et *Hutu*.

*Hima* et *Tutsi*, ces deux appellations non territoriales mais d'origine inconnue coexistaient. *Hima* désignait le commun des éleveurs et *Tutsi*, une élite parmi ces derniers, ce qui montre que l'acception de ces deux termes dut évoluer avec le développement de l'activité pastorale, au point que tous les éleveurs se qualifièrent du titre prestigieux de *Tutsi*, cherchant à se démarquer du simple statut de *Hima*.

Quant au terme *Hutu*, au départ, il n'aurait pas été un ethnonyme, mais un simple terme de dédain et de mépris. Ainsi, les maîtres à la cour traitaient leurs serviteurs de *hutu*, même ceux qui étaient éleveurs et donc, *tutsi*. Le terme s'appliqua aussi aux étrangers. Dans la suite, avec le développement interne des armées, *tutsi* et *hutu* connurent une nouvelle application. Le combattant était *tutsi* et le non-combattant, chargé du transport des armes et du ravitaillement des combattants, était *hutu*. Comme la grande majorité des non-

combattants étaient des agriculteurs, ils furent qualifiés indifféremment de *hutu*. La nature servile des travaux agricoles exigés des agriculteurs, les journaliers comme les non-propriétaires fonciers, en contraste avec les obligations moins humiliantes des clients tutsi, aurait déclenché une prise de conscience à travers toute la société de la distance existant entre les deux catégories sociales, tutsi et hutu. Déjà à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on enregistra plusieurs révoltes spontanées des agriculteurs.

## *2. Évolution politique*

La riche histoire du Rwanda, se décline en trois sujets : le fondement de ce royaume, l'histoire de ses conquêtes au XIX<sup>e</sup> siècle, ses perspectives par rapport au Congo.

La trajectoire pseudo-historique énoncée par la tradition orale, n'aurait été que pure légende, produite dans la suite pour octroyer au royaume des origines glorieuses, remontant aux temps immémoriaux. Selon les études récentes, le royaume du Rwanda central fut fondé, quelque temps avant 1700, par un *hima*, *Ruganzu Ndori* (Ndori le victorieux), dont le nom de clan *abanyinginya* signifiait « parents du roi », surtout ceux de la parenté maternelle. Il serait né d'une coalition entre le nouveau venu et des seigneurs locaux, en se basant sur une notion de royauté déjà ancienne dans la région, selon laquelle le pouvoir rituel était exercé par ses détenteurs spécifiques qui ne se confondaient pas avec les responsables politiques. Le héros fondateur, porteur d'une royauté plus prestigieuse, se mit à conquérir d'autres principautés des alentours. Il fut le père d'une série d'innovations, notamment dans le domaine du contrat de prêt du bétail, le rendant plus permanent et plus contraignant pour le contractant. Il développa l'art militaire, par la création d'armées qui lui assurèrent des succès et rallia le soutien des corporations de ritualistes pour

légitimer son pouvoir. En somme, il fut un *roi-époque*, dont le nom couvrit, selon toute vraisemblance, une poignée de règnes qui marquèrent le fondement de cette royauté.

L'évolution subséquente fut marquée par la consolidation du royaume dans différents domaines : la construction du pouvoir central, le développement des institutions ritualistes, le déploiement des conquêtes militaires et l'arbitrage ou le règlement par la force des multiples conflits internes. L'idéologie royale élaborait un système d'investiture du roi, accompagnée par celle de sa reine mère, avec pour insignes un tambour dynastique et sa suite de petits tambours et un taureau dynastique, également accompagné d'un troupeau. La succession était conçue par cycle de quatre titres royaux alternant avec un autre cycle similaire. Ainsi, les quatre premiers rois étaient *Cyrima, Kigeri, Mibambwe* et *Yuhi*. Ils étaient suivis de *Mutara, Kigeri, Mibambwe* et *Yuhi*. Ainsi se succédèrent quelques dizaines de rois aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Un des règnes du XIX<sup>e</sup> siècle a été celui de *Kigeri IV Rwanbugiri*, roi célèbre par ses tentatives de conquête du Kivu.

La première incursion sur l'espace congolais se déroula en 1870, suivie de plusieurs campagnes militaires dirigées, au cours des années, contre l'île Idjwi sur le lac Kivu, les territoires hunde, puis bushi. Se soldant souvent par des échecs, ces opérations meurtrières coûtèrent la vie à un grand nombre de chefs, influents à la cour.

La politique de conquête de nouvelles terres n'aboutit finalement qu'à un maigre résultat. À quelques exceptions près, les territoires prétendument conquis furent tous perdus, sans compter que le principe de soumission se limita à des occupations épisodiques, comme résultats des opérations de razzia ou comme expéditions punitives, pour se défendre des humiliations subies.

### *3. L'immigration sur la rive gauche des grands lacs*

Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le royaume du Rwanda avait donc atteint la dimension qui sera la sienne au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il était le produit de l'expansion de sa culture au cours des siècles écoulés, processus qui se poursuivit encore pendant quelques années, puisque la colonisation allemande se contenta de son alliance avec la monarchie.

Les déplacements des populations de la rive droite à la rive gauche des Grands Lacs procédèrent d'une expansion naturelle, datant de plusieurs millénaires. Cependant, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, l'âpreté des guerres de succession et des rivalités internes inaugura un nouveau mode de poussées migratoires, par groupes, pour fuir les calamités. Rien qu'en inventoriant les mouvements retenus par les traditions de la région, on note déjà plusieurs initiatives au cours de ce demi-siècle, soit à partir du Burundi actuel, soit à partir du Rwanda, sans qu'elles aient la connotation de nationalité congolaise, rwandaise et burundaise, qui prévalut dans la suite.

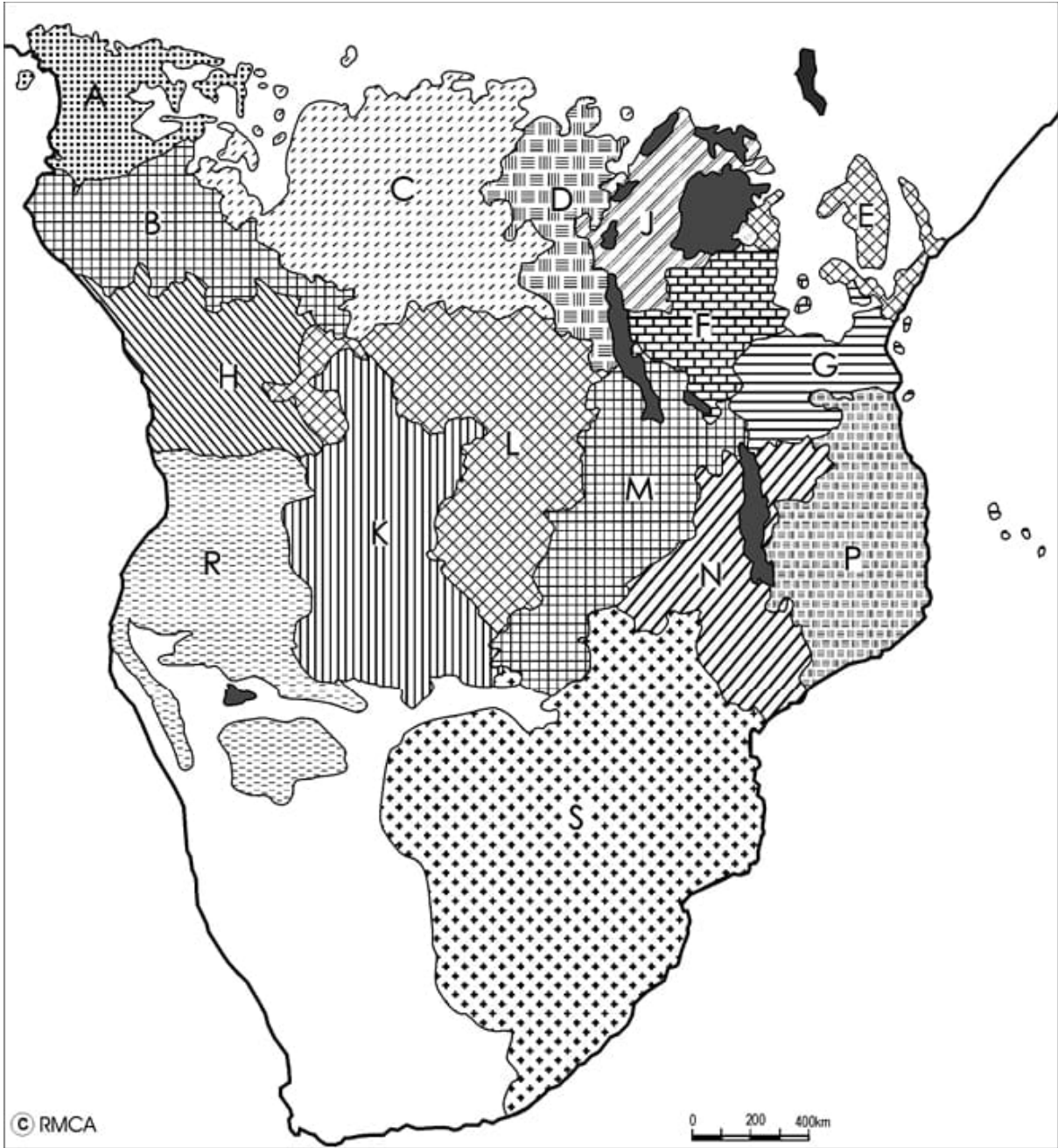
À partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle, la mobilité régionale, dans le sens est-ouest, connut une très longue carrière. À l'âge colonial, elle s'imposa comme conséquence des disettes et famines et comme mode de relégation. Les deux royaumes servirent surtout de réservoirs de main-d'œuvre. À l'âge contemporain, c'est ainsi que furent constituées, successivement, deux structures officielles. À l'âge contemporain, le mouvement d'immigration rwandaise au Congo continua à s'imposer à la suite des violences internes au sein des deux royaumes devenus des républiques.

L'accumulation des migrations, les contestations foncières qui surgirent et la non-reconnaissance par les lois congolaises des droits des immigrants, y compris les plus anciens, amenèrent l'émergence d'un ethnonyme particulier, pour tenter de démarquer ces diasporas anciennes des occupations plus

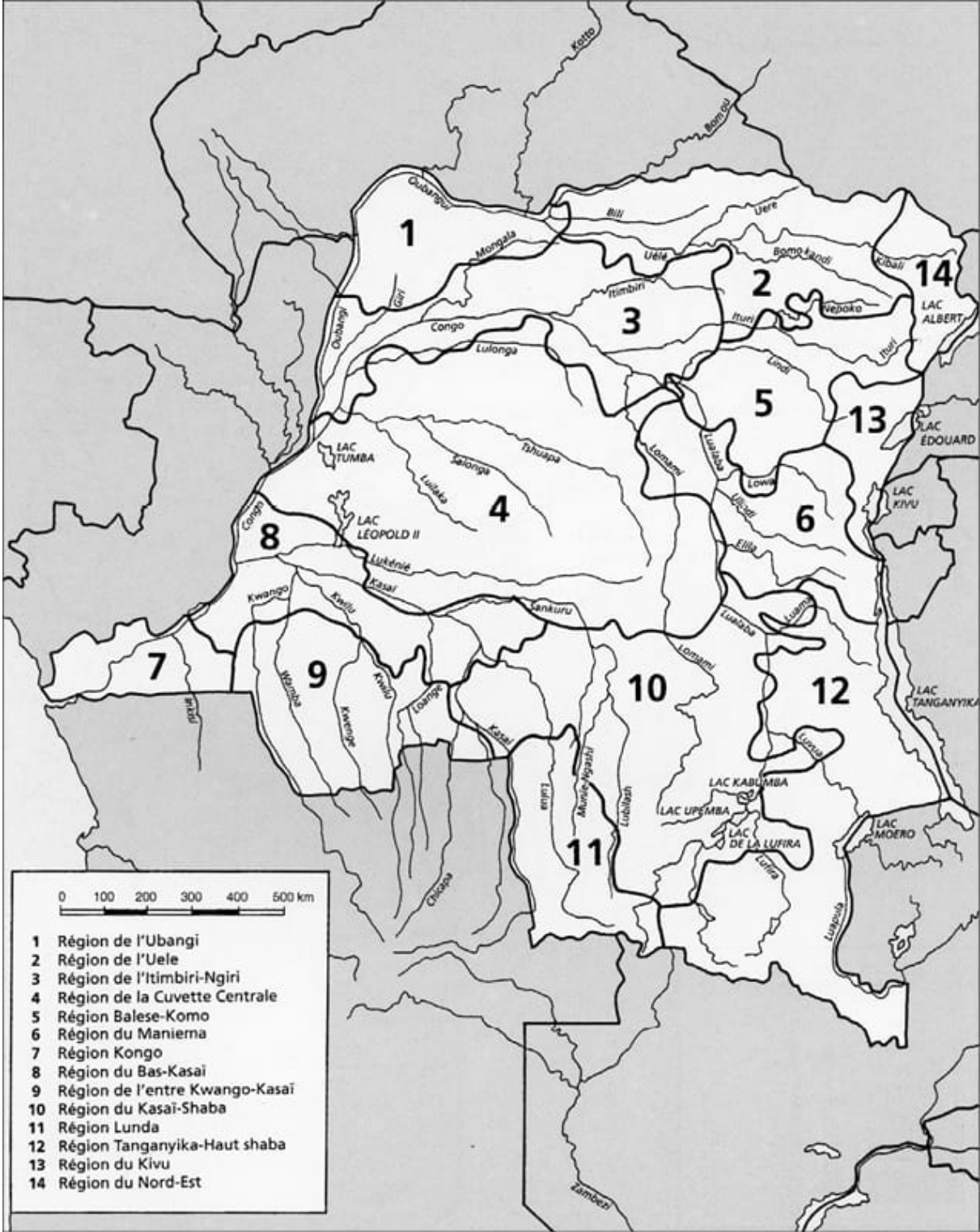
récentes. C'est ainsi qu'il fut question de *Banyamulenge*, pour sanctionner des consciences nouvelles appliquées aux réalités déjà existantes. Cette appellation, fabriquée par les élites du terroir à la fin des années 70 et popularisée à partir de leurs initiatives politiques, en vint à désigner tous les immigrants rwandophones. Le terme attesterait leur autochtonie dans le Sud-Kivu, en les démarquant des autres rwandophones. À partir du début des années 90, cet emploi se généralisa encore davantage, pour qualifier tout *rwandophone du Congo*, même celui du Nord-Kivu, par opposition aux *rwandophone du Rwanda*. Beaucoup d'événements futurs dépendirent de cette démarcation, sensible à toutes les manipulations pour distinguer les Congolais des Rwandais, et source de possibles conflits entre les deux pays.

Une chose demeure certaine. Comme la savane du nord, la région des Grands Lacs fut sans conteste le théâtre d'une histoire riche, par la rencontre des vagues migratoires, la répartition des espaces, mais aussi la production et l'adoption d'institutions sociales et politiques qui allaient compter dans l'avenir du Congo.

### **Les zones linguistiques bantu**



**Les ensembles culturels du Congo ancien**



- 0 100 200 300 400 500 km
- 1 Région de l'Ubangi
  - 2 Région de l'Uele
  - 3 Région de l'Itimbiri-Ngiri
  - 4 Région de la Cuvette Centrale
  - 5 Région Balese-Komo
  - 6 Région du Maniema
  - 7 Région Kongo
  - 8 Région du Bas-Kasai
  - 9 Région de l'entre Kwango-Kasai
  - 10 Région du Kasai-Shaba
  - 11 Région Lunda
  - 12 Région Tanganyika-Haut shaba
  - 13 Région du Kivu
  - 14 Région du Nord-Est



## **TROISIÈME PARTIE**

# **LES TEMPS NOUVEAUX : DÉPENDANCES ET MODERNISATIONS**

L'étude des éléments de l'héritage ancien a révélé sa richesse prodigieuse, sa diversité et sa complexité, mais aussi sa perméabilité à l'évolution

suivant les impératifs du milieu, les innovations internes et les influences réciproques. Ce dynamisme justifie la place que cet héritage occupe dans la société congolaise d'aujourd'hui et le rôle qu'il y exerce.

D'autres mutations étaient à venir. Du XVIII<sup>e</sup> siècle à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les Congolais vécurent l'expérience d'une modernisation de type nouveau, marquée par l'intégration des techniques d'origine externe, venue enrichir le courant de perfectionnement des innovations locales. Cette période s'ouvrit sur la découverte du monde extérieur extra-africain, inconnu jusque-là, rendue possible par la visite par étapes des étrangers non africains sur le continent. La première fut l'apparition, sur le littoral de l'océan Indien, des Asiatiques, des Chinois, puis des Arabes. La deuxième, celle des Européens sur la côte atlantique. Et la troisième marqua la pénétration des uns et des autres dans l'arrière-pays, poursuivant à la trace des produits, des techniques et des cosmogonies qu'ils avaient introduits à partir des côtes.

Chacune de ces étapes apporta son lot de violences, d'une ampleur insoupçonnée jusqu'alors, conséquences de la détermination de ces étrangers à tirer un maximum de profit des ressources disponibles, humaines et matérielles : esclaves, ivoire et caoutchouc, cuivre, étain et or, coton et café, etc.

Paradoxalement, c'est ce même processus qui fut l'amorce d'un autre niveau de modernisation des populations congolaises. Dès le départ, il provoqua une plus grande circulation des hommes, des biens et des idées et conduisit les sociétés congolaises à se rapprocher davantage et à accéder à un plus grand degré d'intégration. À la suite de leurs activités d'exploitation ou à cause d'elles, des réaménagements s'opérèrent dans ce qui se donnait

jusque-là comme frontières culturelles, politiques et économiques, qui subirent dès lors des révisions internes

Ensuite, ce même processus, en donnant accès à la nouveauté technologique, institutionnelle et culturelle, créa des besoins nouveaux. Mais l'attrait des produits importés eut ses effets pervers. En favorisant des mécanismes d'abandon et d'atrophie des savoirs locaux, la supériorité technologique provoqua l'assujettissement des forces locales. Cette double situation rendit les Congolais de plus en plus dépendants des nouveaux venus et de leurs centres d'innovation. C'est ainsi que se réalisa le basculement dans l'univers colonial, qui s'opéra non sans résistance des forces locales, trahies par leur volonté d'approche des étrangers dans l'unique but d'en retirer des recettes de modernisation.

En fin de compte, en dépit de ses ambitions initiales, la colonisation elle-même ne fut qu'une étape ultérieure dans cette marche vers la modernité, qui accentua la tendance intégrative, par le brassage des populations. Le point culminant de cette évolution fut la production d'une identité cartographique du Congo, par la naissance au cœur du bassin fluvial d'un vaste État, et le point de départ de la conscience d'une commune appartenance des Congolais, débouchant sur la nécessité ressentie par tous de se défaire de ce carcan colonial.

Étalé sur près de cinq demi-siècles, ce processus est étudié ici dans ses grandes articulations. D'abord, l'ouverture des côtes, à la base du développement de la traite négrière, puis la prise de possession des espaces du continent et donc du bassin du Congo, enfin, l'initiative de la construction d'un État autonome au cœur de celui-ci qui aboutit à la cession

de sa gestion au royaume de Belgique. Le Congo contemporain serait issu de cette trajectoire.

## CHAPITRE 6

# Les siècles de mutations : l'ouverture des côtes

*Bien qu'agglutinée à l'Asie et à l'Europe, l'Afrique garda, pendant longtemps, ses côtes fermées. Pour aller au-delà, il fallait affronter les mers. Les connaissances géographiques mondiales s'améliorant peu à peu, c'est l'Asie, puis l'Europe, qui vinrent à l'Afrique, avant qu'elle-même ne soit amenée à l'Amérique puis à l'Europe et l'Asie.*

*Cette prise de conscience de l'ensemble de l'humanité marqua la naissance de la mondialisation. Toutefois, au lieu de représenter le début du développement pour l'ensemble des peuples, elle fut à la base des inégalités planétaires. Le ramassage des richesses de l'Afrique, y compris de ses habitants dura des siècles, ébranla ses conditions de vie et inscrivit de nouvelles impulsions aux trajectoires historiques locales. Les xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles marquèrent ce tournant qui allait conduire à l'Afrique contemporaine.*

### I. Les premiers contacts extérieurs

Adossées à la région des massifs montagneux, les terres de la côte orientale et les îles implantées au large étaient soumises, depuis des lustres, à des influences diverses. Les premières immigrations furent sans doute celles *d'Arabes préislamiques, de Persans, d'Indiens et d'Indonésiens,*

attirés par le commerce d'articles nombreux et variés (l'ivoire, les écailles de tortue, l'ambre gris, l'encens, les épices, l'or, le fer). Certains produits africains étaient recherchés jusqu'en Chine.

Au seuil de notre ère, ces commerçants étrangers commencèrent à s'y établir, suivant une dynamique d'expansion de proche en proche. Leur mouvement s'accrut à la suite de la naissance de l'Islam et des contrecoups qui en résultèrent en Arabie et en Perse. Au IX<sup>e</sup> siècle, des comptoirs de négociants venus d'Oman furent signalés dans ces régions. Jusqu'à l'arrivée des Portugais, en route vers les Indes, ils furent les maîtres du commerce sur la côte.

Autres étrangers à aborder la côte est-africaine, les *Chinois*, dont le savoir-faire en navigation et en construction navale avait précédé celui de l'Europe.

Le plus grand navigateur retenu dans l'histoire de la Chine fut *Zheng He* (1371-1433), un eunuque musulman, au service de l'empereur *Yongle* de la dynastie des *Ming*. À la tête de sept flottes de 270 hommes, il aurait effectué sept expéditions maritimes vers les océans occidentaux. L'objectif poursuivi était de mettre en valeur la puissance de la Chine, en développant des échanges avec des pays du lointain. C'est lors de sa quatrième expédition, qu'il aborda les côtes de l'Afrique orientale, plus d'un demi-siècle avant Vasco de Gama. Plus tard, il atteignit la région de l'actuel port de Mombasa. Comme aux précédents voyages, il apporta des articles de soie, de porcelaine et des outils en fer et ramena en Chine, en plus des épices, des animaux typiques du continent africain, notamment le zèbre et la girafe qui figurent jusqu'à ce jour comme « animaux de légende » en Chine.

Il est regrettable que ces contacts anciens ne se fussent pas inscrits dans le registre des souvenirs en Afrique. Leurs empreintes les plus perceptibles résidèrent dans l'ouverture de cette voie maritime, par laquelle continuèrent à s'introduire les produits venant d'Asie, après comme avant l'utilisation de la même voie, en sens inverse, par les Européens.

À l'époque, les motivations ne faisaient pas défaut à l'Europe occidentale pour aller à la conquête du monde, avec pour objectif majeur la recherche d'une nouvelle « voie des Indes », autre que celle connue dès l'Antiquité avec Alexandre le Grand et qu'avait empruntée en son temps *Marco Polo*. Étant devenue impraticable parce qu'occupée et contrôlée par les Sarrasins, il fallut une autre route pour les peuples chrétiens d'Europe. L'enjeu était d'accéder aux épices et aux métaux précieux, mais aussi de prendre à revers les adeptes de l'islam, en établissant une jonction avec le *royaume du prêtre Jean*, c'est-à-dire, l'Éthiopie du Négus.

Ironie du sort, la solution vint précisément du monde musulman, par le transfert vers l'Europe des connaissances géographiques et technologiques qu'il détenait et de celles apprises de l'Extrême-Orient. Ce perfectionnement technologique aboutit à l'invention de la *caravelle*, voilier robuste, tenant bien la haute mer, à quoi s'ajoutèrent l'adoption du *gouvernail* et l'introduction de la *boussole* et de la poudre à canon. La conquête des océans et des pays lointains devint enfin possible.

L'impulsion émana de l'infant du Portugal, *Henri dit le Navigateur*, grâce à sa passion pour les questions maritimes et au groupe de géographes qu'il était parvenu à réunir autour de lui, à Lisbonne. Les côtes africaines étaient tout indiquées pour servir de champ d'expérimentation en raison de leur proximité et de leurs courants marins si favorables. Entre 1430 et 1487, les

secrets de la côte occidentale africaine furent ainsi totalement dévoilés. Par étapes, l'exploration atteignit enfin l'embouchure du Congo, visitée par Diogo Cão, peu avant le cap de Bonne-Espérance, par Bartolomeu Dias.

Du coup, la même fièvre s'empara de l'Espagne et de sa couronne. C'est ainsi que le génois *Christophe Colomb*, au compte du roi d'Espagne, s'engagea résolument dans la direction occidentale, toujours en quête d'une nouvelle voie pour aboutir aux Indes. En 1492, il atteignit l'Amérique ou, plutôt, les Antilles.

En 1500, moins d'une décennie plus tard, le portugais *Pedro Alvarez Cabral* fut entraîné par le courant marin et se retrouva sur les côtes brésiliennes, élargissant malgré lui la connaissance du nouveau monde. Quant à *Vasco de Gama*, parti de Lisbonne, il doubla le cap de Bonne-Espérance et parvint sur les côtes d'Afrique orientale. Avec le concours d'un pilote arabe, il atteignit les Indes, puis, lors d'un voyage suivant, s'empara du Mozambique actuel et fonda en Inde, le premier comptoir portugais d'Asie.

C'est finalement le navigateur portugais Fernand de *Magellan* (en portugais, *Fernão de Magalhães*) qui boucla la boucle, par son voyage maritime autour du globe, clôturant par là le cycle des découvertes continentales. Les conditions étaient réunies pour l'ouverture des contacts intercontinentaux.

La conséquence immédiate, pour les Européens, fut l'attrait qu'exerçaient tant de richesses et de produits exotiques disponibles. Puisque l'Amérique engendrait dès le départ une plus grande fascination sur les découvreurs, ceux-ci ne tarderont pas à assigner à l'Afrique le rôle de pourvoyeuse de la main-d'œuvre indispensable pour assurer l'exploitation de ces terres riches.

## II. Dans l'abîme de la traite négrière

L'invention de la traite négrière fut donc étroitement liée à l'histoire des grandes découvertes. Si cette pratique est associée à l'esclavage, les deux notions ne se confondent pas pour autant.

La *pratique d'esclavage* consistait en la réduction d'une personne humaine à l'état de servitude, avec des diversités internes suivant le degré appliqué. Dans le Congo ancien, l'esclave pouvait être associé à la vie de la famille et y être intégré par sa descendance. La *traite* était une pratique commerciale, l'échange d'une personne humaine comme une simple marchandise. N'était, en principe, réduit à un tel traitement qu'un esclave. Si l'esclavage n'était pas inexistant, puisqu'il est aussi vieux que le monde, c'est la transaction massive des humains qui marqua l'innovation du siècle des grandes découvertes. Elle naquit, de manière imperceptible, du besoin, au terme d'une nouvelle implantation, de ramener à Lisbonne ou à Madrid les preuves humaines des terres lointaines. Très tôt, l'opération devint violente, se réalisant par capture, faisant à l'occasion des victimes. Très vite, on se rendit compte du profit à en tirer et ces esclaves furent soumis à la vente, au même titre que les autres produits exotiques : pointes d'ivoire, perroquets, gomme arabique, etc.

Ce furent les Portugais exilés sur les îles de l'Atlantique qui inaugurèrent un nouvel usage des esclaves : les utiliser comme main-d'œuvre dans les plantations de canne à sucre. Cette pratique connut un grand succès. Elle s'exporta peu à peu dans les Antilles, puis au-delà, sur la terre ferme ; l'esclave noir finit par y être considéré comme l'auxiliaire incontournable

pour les cultures d'exportation, mais aussi pour les travaux publics et l'exploitation des mines. La forte demande qui s'instaura dans ce sens produisit une offre importante, d'autant que les premiers esclaves utilisés, amérindiens et marginaux européens, s'étaient avérés inefficaces et, de toute façon, insuffisants, alors que la réserve des Noirs en Afrique paraissait inépuisable.

Une certaine idéologie religieuse vint même en renfort, légitimant ces pratiques devant les consciences. Les Noirs étaient païens ; les déporter n'était-ce pas une manière de leur rendre service, en les soustrayant à la condamnation éternelle ? Esclaves et déportés, ils avaient enfin la chance d'être baptisés et de devenir chrétiens ! Le combat de Bartolomeu de Las Casas, qui s'était fait le protecteur des Amérindiens, eut pour effet d'encourager ces pratiques.

Quels furent les acteurs de ce commerce honteux ? Des États, agissant par des compagnies commerciales qu'ils avaient créées ou par des marchands qu'ils avaient envoyés. Au départ, le Portugal parvint à maintenir sa prépondérance sur les côtes africaines. Le *Traité de Tordesillas* (1494) qu'imposa le pape Alexandre VI pour trancher le conflit avec l'Espagne, le confirma dans ses prérogatives. L'Afrique se situait, en effet, à l'est de la ligne médiane passant à cent lieues de l'île extrême des Açores, comme le stipulait ce traité partageant le monde en deux entre les grandes puissances de l'époque : l'Espagne et le Portugal.

Mais ce monopole ne résista pas longtemps à l'usure du temps. Les Hollandais furent les premiers à le contester. Par la puissance de leur flotte, à partir de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, ils se mirent à concurrencer les Portugais dans leur propre fief. Déjà sous menace, leur monopole

s'effondra au cours du siècle suivant, quand la France et l'Angleterre devinrent à leur tour les principales puissances marchandes d'Europe.

Telle fut la première raison pour laquelle les esclaves d'origine congolaise ne furent pas acheminés dans la seule colonie portugaise d'Amérique, à savoir le Brésil. Autre cause de leur essaimage : au départ du Brésil intervenait une redistribution des ventes, assurée par des négriers de toutes nationalités. C'est ainsi que les Congolais se retrouvèrent largement dans les Amériques et les Antilles.

Du côté africain, les partenaires étaient des rois, des princes et des chefs locaux. Mais très vite, un réseau d'intermédiaires se mit en place, attisé par l'appât du gain. On y retrouvait, pêle-mêle, en plus des *hiérarchies locales*, des *interprètes*, des *guides* ou de simples *aventuriers*, selon les circonstances, les lieux et le mode de capture envisagé.

Ces techniques furent, en effet, diversifiées, allant de la simple vente des prisonniers de guerre à celle des condamnés pour vol ou viol, en passant par l'échange de quelques cadets de familles contre des biens importés. La simple capture n'était pas rare. Dite de *poignage* c'était un mode de recrutement par ruse. On invitait les curieux à visiter les installations des marchands et, au besoin, à y partager un verre d'alcool, sans le moindre soupçon du danger qui les guettait. Le courtier trouvait ainsi le moyen d'exhiber la « marchandise ». L'Européen jugeait au coup d'œil si celle-ci lui convenait ou pas. Lorsque le marché était enfin conclu, des exécutants faisaient irruption et bondissaient sur la victime, pour la maîtriser et lui passer le collier et l'entrave de l'esclave. Le tour était joué. Plusieurs traitants disposaient du droit de poignage sur des territoires des chefs locaux partenaires.

Capturés, les esclaves étaient acheminés vers la côte. Dans les ports, ils étaient entassés dans des sortes de hangars, en attente d'une occasion de vente bénéfique ou d'un nombre suffisant pour envisager une traversée de l'Atlantique. Cette période pouvait totaliser plusieurs semaines.

Quelle fut l'histoire congolaise de la traite négrière ? La couronne portugaise, malgré le souci du roi Ndofunso, comme on l'a vu, de renforcer son autorité grâce aux étrangers et de développer une relation de fraternité chrétienne avec son homologue, ne se prêta pas longtemps à ce jeu. Les richesses de la Guinée, de l'Inde et du Brésil n'avaient rien d'équivalent au Kongo. La seule ressource immédiatement exploitable consistait dans la main-d'œuvre servile. En outre, elle passait pour relativement aisée : elle pouvait s'appuyer sur un réseau d'échanges préexistant, avec son épice (Kongo), ses zones d'expansion (les royaumes périphériques) et ses moyens d'échange, les monnaies locales (coquillages, raphia). Pour intensifier les échanges, les marchands vinrent s'établir dans le royaume même. C'est ainsi que le roi du Kongo perdit peu à peu son prestige ; des vassaux devenant plus riches que lui commencèrent à basculer dans la contestation politique.

Mais là ne s'arrêtèrent pas les transformations et les absurdités qui s'introduisirent à la faveur du nouveau commerce. Les Portugais, afin de rapprocher les zones d'approvisionnement en esclaves de plus en plus lointaines dans l'arrière-pays des points d'embarquement, cherchèrent la possibilité d'installer d'autres ports au sud, dans des royaumes plus attractifs, plus coopératifs et moins réticents à l'activité négrière.

À cause de cette action volontariste, l'espace commercial régional changea d'épicentre au profit de l'Angola où furent même acheminés des

esclaves provenant du royaume du Kongo. Jusqu'à la Conférence de Berlin, marquant le début officiel de la colonie portugaise d'Angola, l'influence lusitanienne fut permanente dans ces zones d'extension et plusieurs chefs locaux dans le sud se révoltèrent contre elle.

### **III. Du Commerce illicite au commerce licite**

En principe, le XIX<sup>e</sup> siècle fut celui de l'abolition de l'esclavage. En pratique, cette période de passage du commerce illicite au commerce licite continua encore, au Congo, à être celle du règne esclavagiste. En effet, tandis que la côte atlantique connaissait ses derniers rebondissements en matière négrière, la côte orientale semblait dans une importante activité dans ce domaine, dont les effets touchèrent le Congo oriental. Même la Grande-Bretagne, la championne de l'abolition de la traite, mit plus de soixante ans avant de l'extirper de ses pratiques. C'est seulement en 1873 qu'elle ferma son dernier marché d'esclaves à Zanzibar, malgré la fondation auparavant de *Freetown* et *Libreville* pour l'établissement des esclaves libérés respectivement par les Britanniques et les Français.

*Sur la côte occidentale*, le trafic d'esclaves réussit à prospérer, au début du XIX<sup>e</sup> siècle. S'y s'activaient des négriers de toutes nationalités : britannique, française, hollandaise et portugaise. Environ 384 300 esclaves furent exportés de cette région.

Mais, bientôt, les exportations d'ivoire entrèrent en concurrence et dépassèrent en valeur celles d'esclaves. Ce boom ne dura pas plus de trente ans ; l'ivoire fut dépassé, dans la suite, par le caoutchouc.

Plusieurs royaumes perdirent de leur influence à la suite de celui du Kongo et éclatèrent en une multitude de micro-États. D'autres groupes se mirent à faire fortune : l'ivoire facilitait l'acquisition des fusils qui, à leur tour, rendaient la chasse plus facile et plus rentable.

*Sur la côte orientale*, l'activité commerciale continua à être assez florissante au XVIII<sup>e</sup> siècle, y compris l'activité négrière. Les principaux débouchés en étaient pour l'essentiel les plantations françaises, les colonies espagnoles et portugaises d'Amérique, l'Inde, l'Arabie et les pays du golfe Persique.

Les familles et groupes arabes qui contrôlaient ces activités ne manquèrent pas de s'affronter sur ce terrain juteux en des conflits parfois fameux. Le sultan d'Oman décida de s'installer à Zanzibar et d'y transférer sa capitale. Toutefois, à cause d'un traité préalable signé avec l'Angleterre, relatif à l'interdiction d'exportation des esclaves, il se trouva dans l'obligation de trouver d'autres ressources. Il s'orienta alors vers les cultures de cocotiers et, surtout, de girofliers. Cette plante, d'origine indonésienne, rencontra un grand succès, les clous de girofle se vendaient bien en Asie. Ce commerce devint des plus florissants. Mais ce succès présentait un revers. Ces cultures exigeaient une main-d'œuvre abondante. Pour y pourvoir, une traite négrière s'y développa, s'étendant jusqu'à l'ouest du lac Tanganyika et touchant des populations relativement épargnées, du moins jusque-là. C'est ainsi que, dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Zanzibar devint à la fois le gros importateur d'esclaves, mais aussi leur important distributeur vers d'autres destinations. Ils étaient utiles, non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour le commerce d'ivoire. Développée depuis des siècles vers l'Inde et la Chine, cette activité connut un essor prodigieux au XIX<sup>e</sup> siècle, à cause de la grande croissance de la

demande. En effet, au marché traditionnel du Moyen et de l'Extrême-Orient s'ajoutèrent ceux d'Europe et d'Amérique. L'épuisement rapide des zones de chasse, à cause des armes à feu, incita à poursuivre des troupeaux d'éléphants encore et toujours plus loin. Et ces zones d'approvisionnement ne cessèrent de s'enfoncer dans l'arrière-pays.

Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'espace congolais acquit un visage nouveau, traversé par des courants commerciaux divers mais qui avaient tous la particularité d'être tournés vers les océans. La nouveauté ne porta pas tant sur le fait du commerce à longue distance, puisqu'il existait déjà, que sur sa généralisation. Toutes les communautés en ressentirent les effets, comme bénéficiaires ou comme victimes.

Les produits ne circulaient pas seulement suivant les relais traditionnels, en passant d'un marché à l'autre, ils bénéficièrent aussi de l'apport du système des réseaux, inauguré par la pratique de la traite. Le transfert du centre d'intérêt, de l'esclave aux produits de cueillette, provoqua peu à peu la modification de la structure de ce commerce. Plutôt que d'attendre les produits à la côte, comme naguère, les négociants ressentirent le besoin de se rapprocher des sources d'approvisionnement, de contrôler la production et de monopoliser au besoin les mécanismes de transmission. Les ensembles communautaires impliqués devinrent des composantes tout indiquées de ces espaces marchands.

#### **IV. Espaces marchands de l'Ouest**

Dans cette vaste zone commerciale, on put dénombrer au moins quatre *espaces marchands* distincts : le *bas fleuve*, qui joua le rôle de transit des marchandises destinées à l'exportation par l'Atlantique ; le *haut fleuve* d'où provenait la grande partie des produits du nord ; le *commerce luso-africain*, qui drainait toute la production de la savane du sud et qui passait par les ports angolais; enfin le *pool Malebo*, qui joua le rôle de trait d'union entre les espaces énumérés.

### ***1. L'espace du bas fleuve***

À cause des rapides qui coupent l'artère principale, le bas fleuve se caractérisa par le recours à des pistes terrestres, bien qu'il ne se privât pas d'utiliser les quelques biefs navigables disponibles d'où rayonnaient une multiplicité de voies.

Cette série d'échanges posa le problème de la langue du commerce. Les nécessités de circulation y pourvurent par l'éclosion d'une langue plus simplifiée que les parlers communautaires, le *fioti* ou *monokutuba*, enrichie d'emprunts anglais, français, mais surtout portugais.

### ***2. Le pool Malebo***

À lui seul, le pool Malebo représentait un élément majeur de ce trafic. Cet espace d'excroissance du fleuve, qualifié, à l'origine, de *grand lac central* – et qu'on est bien obligé de désigner, encore de nos jours, du terme anachronique de *pool* (lac, en anglais), fut un lieu d'accumulation de plusieurs histoires. L'archéologie y a révélé des vestiges d'occupations humaines anciennes. Depuis longtemps, il semble avoir été un lieu

d'accumulation des hommes et des biens, car la spécificité du site en faisait la plaque tournante du commerce. Cette identité s'accroît surtout à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il fut branché sur le commerce international.

On comprend qu'un tel carrefour fut l'objet de conflits pour le contrôle du marché, et les oppositions s'y succédèrent. Si le royaume du Kongo fut détruit, ce fut pour le contrôle d'une partie de la voie commerciale qui menait au pool.

### *3. L'espace du haut fleuve*

Au-delà du pool, l'espace était alimenté par deux axes fluviaux, celui du Kasai et de ses affluents, d'une part, celui du fleuve lui-même et de ses autres affluents, d'autre part. Le long de ces cours d'eau furent implantés des centres de relais de commerce possédant un parc de pirogues et un nombre disponible d'esclaves pour servir de pagayeurs.

En fonction de l'immensité de l'espace, les *peuples marchands* étaient nombreux, régissant des régions bien déterminées et formant un essaim de populations qui regroupait toutes celles du Nord-Équateur.

Ici aussi, les nécessités d'échanges commerciaux se traduisirent par des créations linguistiques appropriées. À partir des langues des riverains se constitua une langue fonctionnelle de communication, le *lingala*. Véhiculée jusqu'au pool et en compétition à l'Est avec le kiswahili, elle s'enrichit peu à peu des apports d'origine côtière (kikongo, portugais, anglais, français).

### *4. L'espace luso-africain*

Cet espace drainait des produits de la savane, au sud de la grande forêt du centre, même si une partie de ceux-ci finit par être absorbée, au XIX<sup>e</sup> siècle, par le commerce du fleuve. Partant des ports angolais, cet espace s'étendit donc dans le Congo méridional et l'Angola septentrional. Les échanges reposaient sur des États de la région, de taille variable, et sur les *luso-africains*. L'origine de ce groupe remontait au XVIII<sup>e</sup> siècle, au moment où le Portugal, supprimant le régime des monopoles, avait autorisé les petits commerçants indépendants à sillonner l'intérieur du pays. Ceux-ci créèrent des postes indépendants, cohabitant avec leurs auxiliaires africains. S'acculturant mutuellement, ils étaient unis par la commune volonté d'échapper à toute autorité politique, celle des chefs africains comme celle des Portugais de Luanda.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, cet espace, s'étendant vers le nord, atteignit le Kasai ; il se prolongea vers le Katanga, continua vers le lac Nyassa, le haut Zambèze et frôla la côte indienne dont il croisait les commerçants. Au Kasai, son expansion se réalisa surtout dans le sens sud-nord. En sens inverse, les caravanes d'esclaves partaient de cette région jusqu'à la côte, et ce mouvement persista jusqu'au début de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

C'est la langue lunda simplifiée qui servit de mode de communication, dont l'influence devint alors manifeste sur tous les parlers de la région.

## **V. Espaces marchands de l'Est**

De Zanzibar au Kasai et aux Falls, un vaste espace swahili se constitua, conséquence du commerce de l'ivoire qui imposait le recrutement

d'esclaves pour les amener jusqu'à la côte indienne. L'exploitation de nouvelles zones d'approvisionnement dans l'arrière-pays résulta de l'épuisement des régions déjà conquises et d'une double impulsion, provenant, d'une part, du pays profond et, d'autre part, du littoral.

La première dynamique fut celle des peuples de l'entre-Tanganyika-lac Victoria. Maîtres du commerce régional, ils amorcèrent des contacts avec les gens du littoral pour avoir accès à des produits importés. En fonction de leur provenance, ils furent tous qualifiés à la côte, invariablement, de *Banyamwezi* (*gens de la lune*), plus correctement *gens des Monts de la Lune*, en référence au géographe antique Alexandrin Ptolémée qui avait associé les sources du Nil aux chaînes de montagnes dites *Monts de la Lune*. Le sobriquet exotique finit par être adopté par les concernés qui s'en réclamèrent par la suite.

Les Arabo-Swahili de la côte répondirent favorablement aux avances de l'arrière-pays, d'autant qu'elles coïncidaient avec une autre conjoncture tout aussi favorable. Sur le marché international, le prix de l'ivoire ne cessait d'augmenter. En Inde, il avait doublé en dix ans ; à Zanzibar, il avait triplé. De plus, les ressources nécessaires étaient disponibles : toutes les puissances occidentales avaient ouvert des consulats sur la grande île et on y trouvait environ 2 000 banquiers indiens prêts à financer des expéditions pour chercher le précieux produit.

Partant des terminus côtiers, nombre de voies de pénétration atteignaient le territoire congolais. Au sein de ce méga espace commercial se constituèrent alors plusieurs espaces plus restreints, le *Katanga*, le *Maniema*, le *Kasai-Sankuru* et le *haut Congo-Uélé*.

## ***1. Le Katanga***

Cet espace, en plus des incursions épisodiques, eut à accueillir une diaspora qui s'y installa, fait qui entraîna une redistribution des hiérarchies dans la région. En fonction de son centre d'intérêt, cette diaspora fut appelée dans la région *les chasseurs (bayeke) d'éléphants*.

L'histoire de cette immigration eut comme protagoniste un chef de caravane, *Kalasa*, qui, impressionné par les richesses du pays, parvint à se lier d'amitié avec les chefs locaux. Son fils, *Ngelengwa*, décida de s'installer dans la région. Par tous les moyens, il s'assura la soumission des maîtres du pays : ruse, alliance ou conquête militaire et, finalement, il s'imposa comme le chef incontesté de la région, s'attribua le titre de roi (*mushid*) et installa sa capitale à *Bunkeya*, qui devint le plus grand centre commercial de la région. Les Bayeke vendaient du cuivre, de l'ivoire et des esclaves et recevaient en échange des fusils et des munitions grâce auxquels ils tenaient toute la région en respect. Cette activité, après avoir enregistré une interruption à cause de la révolte d'une population rivale, les *Basanga*, connut son terme à la suite de la mort de Mushid Ngelengwa dans le cadre de la guerre de conquête coloniale

## ***2. Le Maniema***

Dès la fin de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, cette région s'imposa comme la plus arabisée et islamisée, le centre de rayonnement de cette culture et le point d'essaimage des Arabo-Swahili au Congo, ce qui se réalisa grâce à la collaboration d'anciens esclaves affranchis recrutés à la côte et servant d'intermédiaires avec les chefs régionaux, ainsi qu'au travail assidu de leurs auxiliaires locaux.

Le maître de cette grande conquête fut un Afro-Arabe, dont le nom *Tippo-Tip* était au départ le sobriquet donné par les autochtones, parce que son fusil ne cessait de claquer « *tip tip !* », comme cela ne s'était jamais donné à voir auparavant. Ce trafiquant swahili, dont l'activité commerciale avait couvert entièrement l'Afrique orientale, y compris l'est du Congo, était originaire de Zanzibar où il était né.

*Tippo-Tip* n'était cependant pas le premier Afro-Arabe à arriver au Maniema. Mais, s'imposant à l'ensemble de ses coreligionnaires, Tippo-Tip eut le mérite de donner une expression politique à ses conquêtes commerciales, en organisant le territoire sous son contrôle et en le subdivisant en régions.

### ***3. Le Kasai-Sankuru***

Tippo-Tip fut le seul trafiquant qui s'aventura au-delà du Lomami, toujours en quête d'ivoire et d'esclaves. Cette conquête fut facilitée par la complicité des chefs locaux qui acceptèrent de devenir ses auxiliaires et par l'efficacité de l'un de ceux-ci, le fameux *Ngongo Leteta*. Tout jeune, il accompagna à Kasongo Tippo-Tip, qui devait y prendre possession de cadeaux. Chemin faisant, celui-ci fut séduit par son dynamisme et ses qualités guerrières. Il l'utilisa, par la suite, pour ses razzias au Sankuru, dans le but d'étendre sa zone d'influence dans cette région. Puis, il l'autorisa à capitaliser pour son propre compte une partie des marchandises sur lesquelles il parvenait à mettre la main, grâce aux fusils et aux munitions qu'il lui procurait. Devenu puissant, celui-ci voulut à son tour se défaire de la tutelle de Tippo-Tip, en cherchant une autre source d'approvisionnement en armes qui ne passait pas par les Arabo-Swahili.

Aussi, apprenant l'arrivée des Européens à Lusambo, décida-t-il d'aller à leur rencontre. Mais, se croyant attaqués, les agents de l'EIC lui firent la guerre. Il prit alors ses distances et chercha d'autres alliés pour la conquête du Kasai. Toutefois, à la suite d'une série de combats avec les troupes de l'EIC, il se décida à signer un traité d'allégeance à l'égard du nouvel ordre politique.

#### ***4. Le Haut Congo-Uélé***

La pénétration dans le périmètre du haut-Congo-Uélé se réalisa par le sud-ouest. De là, les marchands arabo-swahili poursuivirent leur conquête vers l'est et le nord et Tippo-Tip installa son neveu *Rachidi* comme maître des Falls.

À la même époque, un autre courant arabe arriva du Sud-Soudan, comme retombée lointaine de la dynamique commerciale née en Égypte, alors sous l'emprise de l'empire ottoman. Après la conquête des États du Sud et l'érection d'une capitale, *Khartoum* (signifiant *trompe d'éléphant*), au confluent du Nil Blanc et du Nil Bleu, l'exploitation se poursuivit au-delà. De cette région méridionale du Soudan, on ramenait vers le nord d'importantes quantités d'ivoire mais aussi d'esclaves.

Des britanniques *Samuel Baker* et *Charles Gordon* furent faits successivement gouverneurs par le vice-roi (*Khédive*) d'Égypte. Ces razzias d'origine septentrionale touchèrent le Congo, entraînant la désorganisation des systèmes d'organisation et de distribution sur le continent.

## **VI. Les Congolais dans la diaspora**

Que retenir de ces siècles ? D'abord, le Congo contribua grandement à la naissance d'une diaspora afro-africaine en Asie et surtout aux Amériques ; il ne peut donc se désintéresser de cette histoire et de la contribution que celle-ci a apportée au développement de l'Asie et des Amériques. Ensuite, corollaire de ce mouvement, son espace subit des bouleversements qui marquèrent pour toujours son évolution future.

Par des contingents d'esclaves partis du marché de Zanzibar, des anciens Congolais firent incontestablement partie des Noirs qui se retrouvèrent aux Indes et surtout dans les pays du Moyen-Orient, tandis que d'autres restèrent simplement dans la région du littoral.

Il va sans dire que c'est dans les Amériques que l'on trouve les effectifs les plus importants, au Brésil, la colonie portugaise, mais aussi dans les autres pays d'Amérique latine, ainsi qu'aux États-Unis, au Canada et dans les Caraïbes, suivant le processus de redistribution interne qui s'opérait sur le continent américain et la fréquentation par les négriers de toutes nationalités du port de Loango, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, dans ce port, la majorité des esclaves étaient d'origine congolaise/angolaise. Ainsi, des milliers d'Africains parvenus vivants sur le sol des États-Unis actuels, 30 à 40 % auraient été acheminés des côtes d'Afrique centrale. Au demeurant, le Brésil parle un portugais riche de ses emprunts à des langues bantoues.

Dispersés du Chili au Canada et dans l'ensemble des Caraïbes, ces anciens esclaves connurent donc deux trajectoires différentes. Quelques-uns furent ramenés sur le continent africain, en Sierra Leone et au Liberia notamment ; mais la plupart restèrent sur le continent américain. Quel qu'ait

été leur sort, l’empreinte de leur origine ne disparut jamais totalement. Au Liberia, les descendants des immigrants venus des Amériques sont qualifiés de *Congo people*. En Amérique, le terme *Congo* (*Conga* au féminin) est encore d’usage courant ; naguère, il a désigné d’abord l’esclave originaire du Congo, ensuite, tout esclave quelle qu’en soit l’origine, puis tout homme noir. Le terme s’est prêté à des usages multiples : danse, gastronomie, culte religieux, prénom ou nom de famille, de rue ou de place publique, etc. À la Nouvelle-Orléans, il a existé une place, le *square Congo*, espace qui était consacré à l’exhibition des danses des esclaves.

Au-delà de l’ethnonyme, l’origine congolaise des anciens esclaves a laissé nombre d’empreintes dans les pratiques contemporaines. Rien que les incantations *voudou* seraient des transpositions des rituels africains soumis à plusieurs formes de métissage. Il en est de même de la musique et de la danse. En Guadeloupe existe un culte particulier des morts appelé *Grapa-Kongo*. On y entonne, encore de nos jours, des refrains en kikongo, sans en comprendre la signification, dont certains constituent des évocations directes de la tragédie de la traite.

Si l’imaginaire des afro-descendants est resté tourné vers l’Afrique, comme l’attestent les *negro-spirituals* (chants religieux où la situation des Noirs est identifiée à celle du peuple juif et à son destin de « retour à la terre promise »), au Congo on décèle aussi des réminiscences de ce drame. On corrige un enfant trop têtu par l’imprécation : « *Si tu continues, je finirai par te vendre !* » L’expression « *le récit du retour de l’Amérique* » qualifie l’événement merveilleux attendu mais qui ne se réalisera jamais !

Sur place, au terme de la traite, l’espace congolais vécut une mutation. Il s’éveilla à une autre modernité, inconnue jusque-là qui provoqua des

bouleversements, des réajustements de son mode de vie et d'organisation. D'abord, on assista à une forte augmentation des échanges à cause des sollicitations des régions côtières et du haut Nil. Les hiérarchies anciennes furent bousculées : crises entraînant la ruine des structures existantes, des transformations, le développement ou la naissance de quelques autres.

L'extension du commerce se manifesta par l'abandon du troc au profit des monnaies multiples (*sel, perle, croisette de cuivre*), souvent convertibles entre elles et par la diversification des produits importés. De plus, le début des centres urbains, par les fortes concentrations humaines sur les alentours des marchés fut la marque de cet ordre nouveau.

Comme les Portugais, les Arabo-Swahili furent à la base d'apports spécifiques. Sur le plan de la communication, ils développèrent un réseau de pistes qui rendait la circulation possible entre la côte orientale et le Congo oriental (Maniema/Kasai). Par ces voies fonctionnait un système de messagerie d'un hameau à l'autre. Sur le plan urbanistique, on leur doit l'introduction dans le Maniema de la technique architecturale de toit à deux pentes, de nouvelles dispositions d'hygiène, comme l'innovation du vaccin, de remèdes connus dans le monde arabe pour combattre les maladies tropicales, de même que l'institution des *water closets* et des puits d'eau. C'est par eux que s'introduisirent nombre de plantes d'origine orientale, notamment le riz, les oignons, la tomate, des arbres fruitiers comme le goyavier, le manguier, le citronnier et l'oranger, des plantes florales comme l'acacia, l'hibiscus, le bougainvillier et le frangipanier.

Mais la mutation avait un coût qui ne cessa de s'alourdir. Déjà à ce stade, elle s'accompagna d'un degré de violences inconnu jusque-là. En plus du dépeuplement, des atrocités qui accompagnèrent la quête de l'esclave et de

l'ivoire, cette période vit l'émergence d'une multiplicité d'inimitiés nées des rivalités intercommunautaires. Climat entretenu à dessein parce qu'il incitait à la guerre et, partant, à la capture des rivaux vendus comme esclaves. Le prosélytisme religieux introduisit peu à peu d'autres clivages, entre *chrétiens* et *païens* ou entre *fidèles* et *infidèles*.

Les retombées les plus lourdes de conséquences furent liées à la situation de dépendance qui découlait de l'attrait des sirènes des produits importés. De plus en plus, la créativité locale, technologique et artisanale fut appelée à s'atrophier au bénéfice des facilités offertes par les produits de même nature venant de l'extérieur. Le fer importé eut un tel succès qu'il contribua à marginaliser le travail d'extraction locale, puisqu'il devint plus facile pour le forgeron de se livrer à son art créateur à partir du fer d'importation.

Peu à peu, les Congolais se rendirent prisonniers des produits dont ils ne maîtrisaient pas les sources d'approvisionnement. La dépendance virtuelle devint une donnée du quotidien, préparant la dépendance réelle. Une époque se terminait, celle de la libre initiative locale ; elle cédait la place à une autre, plus ambiguë. Entre l'ère commerciale qui s'achevait et l'ère coloniale qui s'annonçait, le rapport de continuité était évident. Ce sont les voies des commerçants et des Arabo-Swahili qui seront utilisées, avec les mêmes guides et les mêmes porteurs, par les premiers voyageurs européens, dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE 7

# L'ère des voyageurs : de la côte à l'arrière-pays

*Après les voyages du xv<sup>e</sup> siècle, ceux du xix<sup>e</sup> siècle. Hier, c'étaient des populations côtières qui avaient fait la connaissance des étrangers européens. La même expérience fut désormais partagée par les Congolais de l'arrière-pays, ceux qui vivaient le long des cours d'eau ou à proximité des voies terrestres.*

*Furent engagés dans cette aventure plusieurs types d'étrangers : commerçants, missionnaires, journalistes ou simples aventuriers. Cet intérêt pour l'élargissement des connaissances s'accompagna du surgissement des Sociétés de géographie qui, à l'époque, représentait la science stratégique pour l'expansion du commerce et les conquêtes politiques et militaires.*

*Cette période marqua donc le début du temps de l'arrière-pays, qui prit enfin la relève de la côte. La conjonction de plusieurs circonstances justifiait cette conjoncture nouvelle. L'intérêt pour les nouveaux produits commerciaux obligeait à opérer ces avancées, au fur et à mesure que ceux-ci devenaient rares dans les zones de proximité. La mauvaise conscience et l'élan de philanthropie qui avaient conduit à l'abolition de la traite se traduisirent, sur le plan du christianisme, par l'émergence d'une nouvelle dynamique, perceptible à la fois au sein du protestantisme et du catholicisme.*

### **I. Les étrangers dans le bassin du Congo**

Les interrogations géographiques continuaient à hanter les esprits. Depuis Ptolémée, on n'avait guère avancé dans la connaissance de l'Afrique, en dehors des informations sur le pourtour du continent, révélées par les voyages du xv<sup>e</sup> siècle. Trois siècles après la découverte de l'embouchure du grand fleuve, on ne disposait toujours d'aucune donnée complémentaire. Deux personnages, pour des raisons différentes, furent à la base du basculement du bassin du Congo dans le champ des connaissances géographiques, au début de la deuxième moitié du xix<sup>e</sup> siècle. Il s'agissait de *David Livingstone* et d'*Henry Morton Stanley*.

Auparavant, quelques avancées avaient été réalisées, sous l'impulsion de la *Royal Geographic Society* de Londres. En 1816, l'Anglais *James Kensington Tuckey* fut chargé de vérifier si le grand fleuve, dont on ne connaissait que l'embouchure, n'était pas le Niger qui coulait à Tombouctou. Il réussit à remonter le cours du Congo, sans toutefois parvenir à contourner les chutes et trouva la mort au cours de l'expédition. Ce souvenir douloureux détourna longtemps l'Europe de cette contrée.

En 1858, deux officiers de l'armée des Indes, *Richard Burton* et *John Hanning Speke*, furent chargés de s'approcher des fameuses chaînes de montagnes signalées par Ptolémée, où devaient se trouver les sources du Nil. Cette mission conduisit à la connaissance des grands lacs. Le 13 février 1858, les deux compagnons firent la découverte du Tanganyika. Puis, Speke poursuivit seul vers le nord et parvint au lac *Nyanza* qu'il baptisa *Victoria* du nom de la reine. L'année suivante, le même Speke revint sur les lieux avec le capitaine *Grant* pour tenter de confirmer que le lac Victoria était bel et bien la source du Nil. Descendant le Nil Blanc en pirogue, ils croisèrent

Sir *Samuel Baker* qui le remontait, en provenance de l'aval. La preuve était ainsi faite. Baker, à son tour, poursuivit son expédition et atteignit le lac *Nzige* qu'il baptisa *lac Albert*, en l'honneur du mari de la reine d'Angleterre.

Les Britanniques ne furent pas les seuls à se préoccuper de l'énigme du Nil. D'autres s'efforcèrent de percer ce mystère, au départ de l'embouchure de ce fleuve en Égypte, dans la direction du sud. Le botaniste allemand, *Georges Schweinfurth*, donna le ton avec sa grande expédition qui atteignit Fachoda en 1869. De là, il pénétra dans l'espace congolais. Il nous a laissé les premières descriptions de la région, évoquant notamment les Pygmées de l'Uélé et les méfaits de la traite des esclaves.

L'énigme des sources du Nil hantait également Livingstone, le premier missionnaire de la région. Cet Écossais avait d'abord caressé le rêve de devenir médecin missionnaire en Chine, au service de la LMS (*London Missionary Society*). Mais il fut détourné de cet objectif vers l'Afrique. De l'Afrique du Sud où il commença sa carrière, il décida d'aller affronter les « terres inconnues », plus au nord, à partir de 1849. En Afrique centrale, il fut choqué par les ravages de la traite et, dès lors, préoccupé par la nécessité de trouver une voie pour désenclaver ce pays, l'ouvrir à *la prédication de l'Évangile et à la suppression de la traite, pour remplacer cette activité par un commerce légal*. Le médecin missionnaire se fit alors explorateur et devint un héros par sa traversée de l'Afrique. En 1858, il y repartit, avec l'appui du gouvernement anglais, dans le but d'assurer l'exploration du cours du Zambèze. Mais la remontée du fleuve ne put se réaliser à cause des chutes. Aussi regagna-t-il l'Angleterre pour y repartir en 1866, cette fois-ci pour rechercher la véritable source du Nil, au sud du lac Tanganyika. Il

découvrit ainsi les lacs *Moëro* et *Bangwelo* et les rivières *Luapula* et *Lualaba*.

Durant les années qui suivirent, comme on était sans nouvelles à Londres du vieux missionnaire, des expéditions furent organisées pour le retrouver. C'est dans ce cadre qu'*Henry Morton Stanley* vint en Afrique. Mandaté par l'éditeur du journal *The New York Herald* pour aller à la recherche du missionnaire explorateur, ce journaliste américain débarqua à Zanzibar en 1871. Un mois plus tard, avec la caravane qu'il avait constituée, il prit le chemin de Tabora. Après trois mois d'arrêt, il se dirigea vers Ujijidi. C'est là, le 10 novembre 1871, qu'eut lieu la légendaire rencontre avec Livingstone.

La visite était plus que bienvenue. Malade, le vieux missionnaire médecin était sans ressources et sans soins, sa valise médicale ayant été emportée et ses provisions alimentaires volées. Ensemble, ils explorèrent le nord du lac Tanganyika et établirent formellement que la *Rusizi* coulait vers ce lac et non l'inverse. Stanley regagna l'Angleterre. Peu après, dans son campement, Livingstone fut retrouvé sans vie par ses serviteurs. Son corps fut transporté en Angleterre où il repose dans *l'abbaye de Westminster*.

À Stanley, la nouvelle causa un choc. C'était aussi une interpellation. Lors des obsèques de Livingstone, il s'estima en devoir de poursuivre son œuvre d'exploration, ayant été le dernier Européen à le rencontrer. Le problème séculaire des sources du Nil restait à résoudre. Il fallait dénouer l'énigme du Lualaba pour déterminer de quel fleuve il constituait le cours supérieur. L'option de Stanley correspondait à l'attente du public, à celle aussi des grands journaux, comme le *New York Herald* et le *Daily Telegraph* qui lui

assurèrent le soutien matériel nécessaire. Il reçut plus d'un millier d'offres de collaboration et finit par se choisir trois jeunes assistants

Ce deuxième voyage, *through the dark continent* (à travers le continent mystérieux), selon le titre qu'il donnera plus tard à son récit de voyage, fut entamé en 1874. Il dura trois ans, avec pour objectif de balayer les dernières énigmes géographiques de l'Afrique centrale : parachever l'exploration du lac Victoria, assurer celle du lac Albert, vérifier si le lac Tanganyika possédait ou non un canal d'écoulement et surtout en finir avec les multiples hypothèses sur l'identification du Lualaba.

Parti du littoral, avec une caravane d'au moins 356 hommes, il s'orienta d'abord vers le lac Victoria. Ensuite, il effectua un périple sur le lac Tanganyika. Restait à affronter l'inconnu. Il obtint de Tippu-Tip de l'accompagner. Le contrat fut conclu pour soixante jours de marche, dans cette « terre inconnue », tant des Européens que des Arabes. Stanley rencontra bientôt les premières hostilités, mais ce n'était que le début : lui-même reconnut avoir livré trente-deux combats.

Pourtant, le plus dur était ailleurs. Le franchissement des cataractes, en aval du pool, fit encore plus de victimes parmi ses hommes ; il occupa quatre mois du voyage. À une dizaine de kilomètres de Boma, complètement exténué, il demanda de l'aide. Une équipe de secours rejoignit les voyageurs à la dérive. Celui qui avait retrouvé Livingstone venait de révéler au monde les secrets du fleuve Congo et d'ouvrir l'ensemble de son bassin aux influences extérieures. Le dernier vide de la carte de l'Afrique venait d'être comblé, du moins dans ses grandes lignes : le Lualaba était le cours supérieur, non pas du Nil, mais du Congo.

## II. De la géographie à l'humanitaire

L'œuvre de Livingstone et les découvertes de Stanley impulsèrent les œuvres philanthropiques en gestation et en inspirèrent d'autres. L'objectif poursuivi était d'arracher ces peuples à l'esclavagisme et au paganisme, l'antiesclavagisme allant de pair avec l'évangélisation. La montée de l'action missionnaire, née à la fois au sein du protestantisme et du catholicisme et tournée vers la Chine et l'Extrême-orient, commença à s'intéresser à l'Afrique dès le début du siècle. De l'Afrique du nord, de l'ouest et du sud, cet intérêt atteignit désormais l'Afrique centrale et le bassin du Congo.

La *Baptist Missionary Society*, née en Angleterre dès 1792 et dont le ministère s'exerçait aux Indes, s'implanta sur les côtes ouest-africaines, à hauteur du Cameroun, à partir de 1844. Deux de ses missionnaires, George Grenfell et Thomas J. Comber, furent détachés pour assurer des prospections au Congo. Ils furent rejoints, l'année suivante, par plusieurs évangélistes.

D'autres initiatives virent le jour. Certains membres de la BMS rêvaient d'un apostolat au-delà des régions côtières où se trouvaient confinées leurs stations. Les deux premiers missionnaires de cette branche dissidente, qui prit le nom de *Livingstone Inland Mission*, s'embarquèrent à Liverpool pour le Congo, en 1878. C'est l'un d'eux, Henry Craven, qui fonda la première implantation protestante sur l'espace congolais. Mais cette Église ne demeura en activité que six ans. Sur 37 missionnaires qu'elle avait alignés, 8 trouvèrent la mort sur place, 14 revinrent en Angleterre et 15 continuèrent leur mission au Congo.

Quant à l'Église suédoise, installée déjà en Éthiopie puis en Afrique du Sud, elle se décida, dès 1880, à envoyer des missionnaires au Congo et trois furent engagés dans ce contexte.

Si ces différentes missions progressèrent en parallèle avec les agents de l'État qui allait se mettre en place, une autre création releva d'une intuition différente. Son fondateur, Fred Stanley Arnot, qui avait connu David Livingstone au cours de ses séjours en Angleterre, rêva d'une carrière similaire et pénétra seul dans la région du Katanga en 1886, cinq ans avant que l'État indépendant n'y mît pied.

L'expansion protestante ne s'arrêta pas là. Elle connut bien d'autres développements. L'Église presbytérienne américaine, après ses divisions au lendemain de la guerre de Sécession, décida, elle aussi, de s'installer au Congo et créa *l'American Presbyterian Congo Mission* (APCM) dont les premiers missionnaires, parmi lesquels un pasteur noir, *William H. Sheppard*, arrivèrent au Kasai en 1890. Ainsi se créèrent plusieurs réseaux de stations de missions protestantes, en commençant par les rives des cours d'eau où s'effectuaient les déplacements.

Du côté catholique, le zèle apostolique ne fut pas moins ardent. Rome se situait pleinement dans la mouvance de l'humanitaire du siècle, après être sortie de son calvaire de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle quand, sur influence de la Révolution française, les congrégations religieuses avaient été toutes dissoutes et la Propagande provisoirement éteinte du fait de l'occupation de la ville sainte par l'armée française. Le pontificat de Grégoire XVI marqua une étape importante. Il prit officiellement position contre la traite et l'esclavagisme. C'est ainsi que l'évangélisation de l'Afrique s'octroya, sur

cette lancée, un triple objectif : l'évangélisation des « nouvelles terres », la promotion humaine de ses populations et la lutte contre l'esclavagisme.

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle se créèrent pas moins de vingt-cinq instituts missionnaires masculins, de droit pontifical, dont les deux tiers se trouvent aujourd'hui implantés au Congo. Citons, entre autres les *Spiritains*, les *Pères Blancs*, les *Scheutistes*, les missionnaires de la *Société de Marie* et celle de *Saint François de Sales*, dont la plupart s'y installèrent entre 1908 et 1960. Cette foison d'établissements montre assez l'importance du Congo dans cette stratégie globale de conquête de l'Afrique, inaugurée au XIX<sup>e</sup> siècle.

Déjà installés sur les côtes ouest-africaines, les Spiritains s'intéressèrent au Kongo, abandonné par les Capucins depuis 1835. À leur demande, ils se virent confier cette mission par un décret de la Propagande. L'ancienne « préfecture apostolique du Congo » devint alors « préfecture apostolique du Bas-Congo ». Arrivées en Angola, les premières équipes missionnaires y furent bloquées par les Portugais qui interdirent à ces Français l'accès au Congo.

Pénétrant enfin sur l'espace de l'ancien Kongo, après tant de difficultés, ils y créèrent plusieurs missions, dont celle de *Boma*. Un missionnaire du groupe, *Philippe Augouard*, esprit entreprenant, reçut la mission spécifique de s'implanter à Stanley-Pool, mais ne put la réaliser à cause du climat d'hostilité qui existait entre Stanley et Savorgnan de Brazza. Il réussit néanmoins à fonder deux missions, Linzolo à 5 h de marche en aval du pool et *Saint-Paul du Kasai* à Kwamouth.

Au moment où tout semblait enfin possible pour la conquête du haut fleuve, les Spiritains furent invités à se retirer, au profit des missionnaires

belges, et transférés à Brazzaville.

Les débuts des Pères Blancs au Congo furent tout aussi héroïques. Leur confiant dès 1878, la charge de l'évangélisation de l'Afrique centrale, le pape fit ériger à cette date plusieurs missions, dont celle du *Tanganyika*. Les Pères Blancs s'illustrèrent par le souci précoce de formation locale du personnel religieux. C'est de leur territoire ecclésiastique qu'émergeront plus tard le premier prêtre autochtone, *Stefano Kaoze*, et la première Congolaise admise aux vœux perpétuels, *Katarina Beni*.

En attendant, avec les envoyés des sociétés de géographie et parfois en collaboration avec eux, les missionnaires, protestants et catholiques, prirent une part active dans la reconnaissance des milieux visités.

### **III. Vers l'occupation du territoire**

Revenons à Stanley et aux retombées de son voyage. Après avoir ramené les survivants de l'expédition à Zanzibar via le Cap, il rentra en Europe. À cause du manque d'intérêt des Anglais pour ses « découvertes », il se mit au service de Léopold II, roi des Belges, dont les émissaires l'avaient abordé dès son débarquement à Marseille, en janvier 1878. C'est ainsi que, pour la première fois, le nom du roi belge fut associé à celui du Congo. Une conjoncture nouvelle était née car, dans les années qui suivirent, le nom du roi ne s'effaça que pour être remplacé par celui de la Belgique. Le Congo découvert par les Portugais, qui avait connu un début d'évangélisation par les missionnaires anglo-saxons et français, allait être colonisé par la Belgique.

Tout commença avec l'ambition de Léopold II. Deuxième souverain du royaume né de son détachement d'avec la Hollande en 1830, ce monarque était préoccupé, bien avant son accession au trône, par l'idée de trouver une colonie pour son pays. Son ambition se tourna d'abord vers d'autres régions du monde, mais sans succès. Sa stratégie était de dissimuler provisoirement les intentions politiques sous le manteau de l'humanitaire, afin de ne pas éveiller l'attention des puissances européennes et de ménager son opinion publique qui ne partageait pas ses appétits expansionnistes

La première démarche fut l'organisation et la tenue, du 12 au 14 septembre 1876, de la *Conférence internationale de géographie*, à Bruxelles, dont l'objectif fut défini par Léopold II lui-même, dans son discours d'ouverture. *Ouvrir à la civilisation la seule partie du globe où elle n'ait point pénétré. Percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières. C'est une croisade digne de ce siècle de progrès !*

Regroupant diplomates, savants et humanitaires, la rencontre aboutit à la mise en place d'une structure, *l'Association internationale pour l'exploration et la civilisation de l'Afrique*, plus couramment *l'Association internationale africaine* (AIA) dotée de « comités nationaux » et dont le roi fut désigné comme président. L'Association adopta, dès l'année suivante, un emblème : le drapeau bleu à l'étoile d'or. L'annonce des découvertes de Stanley frappa l'attention du roi : il eut la perspicacité de réaliser tout de suite qu'une partie importante de la course pour l'hégémonie politique de l'Afrique allait se jouer sur ce terrain-là. L'alliance avec Stanley lui accorda une longueur d'avance. Avec lui fut créé un *Comité d'Études du Haut-Congo*, en 1878, avec pour objectif la mise en valeur du vaste territoire du bassin du Congo, ainsi que la mobilisation des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Stanley dut retourner au Congo, non plus pour y effectuer

un simple passage, mais pour créer des stations et conclure des traités. En plus de l'acquisition des terrains, l'expédition devait établir des liaisons entre ceux-ci, par le fleuve et par la voie terrestre, et examiner les conditions de faisabilité d'un chemin de fer dans le Bas-Congo. Ce travail d'occupation devait être réalisé en toute discrétion.

Recrutant des Zanzibarites, il entama, en 1879, à l'embouchure, cet autre voyage dont le terme initial fut consacré à l'occupation du Bas-Congo. La première station édifiée fut celle de *Vivi*, au point extrême de la navigabilité du fleuve. De là, on s'attaqua aux travaux de construction de la route et à l'acheminement des bateaux (*l'En Avant* et le *Royal*) et du matériel jusqu'au début du bief navigable, travail qui dura une année. Arrivé au Pool, Stanley eut la désagréable surprise de constater que *Pierre Savorgnan de Brazza*, cet explorateur italien au service de la France, ayant rejoint le Congo, avait conclu un traité qui lui cédait une longue bande de terre le long de la rive droite du fleuve.

Il se résolut alors à s'installer sur la rive gauche Sur le mont baptisé par lui *mont Léopold*, il bâtit sa quatrième station, *Stanley Pool Station*, qui deviendra plus tard *Léopoldville*. Puis, entreprenant la navigation du haut Congo, Stanley atteignit le lac Maindombe qui fut baptisé lac *Léopold II* et l'explora entièrement, avant de rebrousser chemin et de rentrer en Europe.

L'explorateur découvrit, en arrivant à Bruxelles, que le CEHC avait été dissous et avait été remplacé par *l'Association internationale du Congo* (AIC) qui se réclamait du droit de souveraineté sur les territoires prospectés. Pour ce faire, le travail entamé depuis la côte devait être poursuivi, en particulier, jusqu'aux Stanley Falls.

Stanley revint sur le terrain pour le réaliser, aidé par un certain nombre de collaborateurs à qui il pouvait confier des missions ponctuelles. Avec Vangele et Coquilhat, il entama le voyage vers le haut Congo et les déposa à l'Équateur, où Ils fondèrent la station d'*Équateurville* (qui deviendra plus tard *Coquilhatville*). Lui-même partit en exploration et se rendit compte que les Afro-Arabes de la côte orientale, dans leur progression, venaient d'atteindre cette région des Falls. Se liant d'amitié avec eux, il créa la station de Stanley Falls, qui déménagea plus tard sur la rive droite du fleuve et qui devint par la suite *Stanleyville*, future Kisangani. Ayant terminé son terme de cinq ans au service de l'AIC, Stanley quitta le Congo en 1884.

Les projets léopoldiens conçus sur papier à Bruxelles avaient acquis une forme concrète : un réseau de stations reliait la côte atlantique au lac Tanganyika ; des ébauches de routes étaient en place ; une poignée de bateaux sillonnaient les cours d'eau congolais. À ces réalisations, il fallait à tout prix une expression politique : une fédération des populations du bassin du Congo ? Ses idées évoluèrent à ce sujet. Il fut question de la fédération des *villes libres* (entendez : « stations »), puis de celle des *États libres du Congo*, enfin de *l'État libre du Congo*.

La question la plus importante était d'adopter la stratégie nécessaire pour en éloigner les convoitises des grandes puissances européennes. Astucieux et volontariste, le roi mit dans la balance tous ses atouts pour trouver la réponse qui convenait à chaque situation politique.

Déjà, c'est la ratification par la France, du traité Brazza qui l'avait éveillé à la nécessité de proclamer la souveraineté de l'AIC sur les territoires prospectés par ses agents. De la sorte, il pouvait opposer ce droit à celui de la France sur les espaces explorés par Stanley, bien qu'il eût concédé par la

suite l'abandon de certains territoires moyennant compensations, pour respecter la cohérence du partage des deux rives du fleuve.

En revanche, pour contrer le traité anglo-portugais qui risquait d'avantager largement le Portugal dans la revendication de ses droits historiques sur l'embouchure du Congo, il se tourna vers la même France et lui accorda le droit de préférence, par lequel l'AIC s'engageait, au cas où elle serait amenée « à vendre » un jour ses possessions, à les céder à la France. Le Portugal était ainsi prévenu que, si la négociation avec Léopold II n'aboutissait pas à une issue heureuse, il aurait affaire avec la France. De plus, auprès de ces autres pays, il exerçait un certain attrait, par deux dispositions concrètes.

D'abord, sa réputation de roi philanthrope, acquise depuis la Conférence internationale de géographie, lui octroyait un a priori favorable. Les missions protestantes installées au Congo ne cessaient de faire pression auprès de leurs gouvernements afin qu'on lui laisse les mains libres. Ensuite, à toutes les puissances, il faisait cadeau de la liberté de commerce et de navigation. En somme, il préconisait un mode de colonisation inédit, sans douanes.

Sur un plan plus général, pour que l'Afrique, objet de toutes les convoitises, ne devienne pas une véritable pomme de discorde, une concertation était indispensable, pour calmer les esprits, dissiper les malentendus et prendre acte des territoires occupés par chacun des pays. Ce sera la *Conférence de Berlin*. Elle eut lieu du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, sous la présidence du chancelier Bismarck.

Les conclusions de la conférence furent présentées en un *Acte général de Berlin* : un vaste traité en sept chapitres et trente-huit articles, accompagnés

de dix protocoles et de cinq rapports qui en font le commentaire. Pour l'essentiel, cet acte prônait la liberté du commerce, la lutte contre la traite, la neutralité du bassin du Congo même en cas de guerre, la navigation libre sur le Congo et le Niger.

À Berlin, la question du Congo n'était pas directement à l'ordre du jour, mais la délégation de l'AIC profita de la rencontre pour solliciter, dans les couloirs de la conférence, la reconnaissance de la neutralité de ses territoires par chacune des puissances représentées.

Le 23 février 1885 fut une journée historique. Le président de séance donna lecture de la lettre du président de l'AIC, le colonel Strauch, au prince Otto von Bismarck, par laquelle l'AIC communiquait qu'elle avait conclu avec les puissances représentées à Berlin des traités reconnaissant son pavillon comme celui *d'un État ou d'un gouvernement ami*.

Le 26 février, conformément à l'art. 37 de l'Acte autorisant les puissances non signataires à le faire par un acte séparé, Bismarck fit à l'assemblée la communication suivante : *J'ai l'honneur de vous faire part d'une communication qui m'est parvenue tout à l'heure. C'est l'acte d'adhésion de l'Association internationale du Congo aux résolutions de la Conférence...je crois répondre au sentiment de l'assemblée en saluant avec satisfaction la démarche de l'AIC et en prenant acte de son adhésion à nos résolutions. Le nouvel État du Congo est appelé à devenir un des principaux gardiens de l'œuvre que nous avons en vue (...).*

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'État congolais, à peine né, était la quatorzième puissance signataire de l'Acte général de Berlin, après la Belgique et avant la Turquie.

#### **IV. La guerre de conquête**

Malgré les intentions humanitaires, l'entrée en colonisation fut vécue par les Congolais comme une période intense de guerre qui cumula au moins trois types d'affrontements : contre les Arabo-Swahili d'abord, contre la pénétration européenne ensuite, enfin des envahisseurs entre eux, Arabo-Swahili et Européens, connu dans l'histoire sous le vocable de « campagne arabe ». À chaque épisode, les autochtones furent des victimes tout indiquées. Non seulement ils subirent l'état de guerre chez eux et en supportèrent les conséquences, mais sur le théâtre des violences, ils se retrouvèrent dans tous les camps, y compris à la fois comme collaborateurs des Afro-Arabs et des Européens.

Deux situations singulières firent ressembler les premiers pas de la colonisation à des campagnes militaires. D'abord, les « explorateurs » étaient quasi tous issus des milieux de l'armée : les premiers étaient des officiers britannique et il en fut de même des agents de l'AIA et du CEHC. Ensuite, les armes utilisées étaient parmi les plus perfectionnées de l'époque. Cette conjonction de situations, alliée à la nécessité d'application d'une discipline stricte, au cours des expéditions, faisait presque déjà de ces dernières des opérations militaires de fait.

Comment en vint-on au recrutement des premiers auxiliaires africains, les *Volontaires de la côte* ? Ce furent d'abord les collaborateurs des Afro-Arabs. En quittant Zanzibar pour sa grande expédition en Afrique centrale, Stanley avait recruté 350 *Zanzibaristes* parmi lesquels des « vétérans »

ayant servi Livingstone. C'est là qu'il recruta à nouveau ses auxiliaires pour la mission du CEHC et, parmi eux, ses propres « vétérans ».

Le besoin en *travailleurs-soldats* poussa à d'autres recrutements : *Cabindais*, *Sénégalais*, mais surtout des originaires de la Côte d'Or. On utilisa aussi des *Libériens*, *Éthiopiens*, *Somalis*, *Égyptiens* et on essaya le recours aux *Zoulous* d'Afrique du Sud, voire aux Chinois pour la construction du chemin de fer.

Le système était fort coûteux ; les besoins de cette main-d'œuvre ne cessaient d'augmenter. On ne pouvait se permettre plus longtemps de ne pas faire appel aux nationaux eux-mêmes. Une première expérience d'engagement d'éléments locaux ayant été concluante, il ne resta plus qu'à généraliser la formule.

La *Force publique* commença à se mettre en place et, en 1887, la garnison de Boma comptait deux compagnies, appliquant la politique léopoldienne de « belgiciser » et de « congoliser » le personnel de son État.

Les affrontements entre autochtones et Européens accompagnèrent les nombreuses expéditions d'exploration ayant pour objectif l'occupation effective des multiples régions du Congo. Tant que les nouveaux venus se contentèrent de s'insérer dans le circuit des compétitions commerciales déjà existantes, aux côtés des Afro-Arabes, l'hostilité resta plutôt modeste. L'accueil n'était troublé qu'à la suite des maladresses ou des malentendus. Ainsi s'étaient justifiés les trente et un combats de Stanley lors de sa traversée du « continent mystérieux ». Tout changea lorsque les étrangers commencèrent à adopter des attitudes peu équivoques de colonisation, à s'adonner à des expropriations de terres, à combattre des chefs locaux non coopératifs et, surtout, à imposer des corvées de toute nature. Cette période,

dite de grandes expéditions d'occupation, se déroula de 1889 à 1895. Les réactions négatives ne tardèrent pas à s'exprimer. On enregistra plusieurs « batailles », mettant aux prises expéditions conquérantes et forces autochtones.

*Dans la partie méridionale du pays*, les événements les plus significatifs se déroulèrent au Kwango et au Katanga. Au Kwango, l'envoi de deux expéditions fut nécessaire pour arracher la soumission. Au Katanga, une opposition farouche s'organisa autour de Mushid Ngelengwa qui ne voulait ni des Britanniques, ni des agents léopoldiens. Après plusieurs expéditions, son assassinat, par balle à bout portant, le 20 décembre 1890 à Bunkeya, fut nécessaire pour en venir à bout.

*Au Congo septentrional*, les combats furent encore plus meurtriers. Dans la station de Stanley Falls, il fallut maîtriser une forte opposition des Wagenia, cette même communauté qui avait auparavant combattu Stanley. D'autres violences eurent lieu, mais la victoire permit à Léopold II de prendre possession de la région, avant que n'y arrivent les Français.

La conquête du Haut-Nil donna lieu à quelques batailles spectaculaires. Le territoire du Soudan méridional étant abandonné par les Égyptiens, Léopold II avait rêvé de leur possible annexion

Entre 1820 et 1830, cette région fut conquise par l'Égypte qui y établit un régime dur ; les rebellions locales qui éclatèrent furent impitoyablement réprimées, jusqu'à ce qu'un chef local, *Mohamed Ahmed*, parvînt à canaliser toutes les rancœurs et à organiser une grande révolte. Il s'était proclamé *le prophète attendu... afin de terminer l'œuvre de Mohamed et exterminer tous les infidèles !* C'est pourquoi ses adeptes furent qualifiés de *mahdistes*.

Leur action militaire fut couronnée de succès, au point de s'emparer même de la ville de Khartoum. C'est ainsi que, peu avant la mort du prophète, les Anglais et les Égyptiens abandonnèrent enfin le Soudan. À cause de cette situation, les expéditions organisées dans cette direction par Léopold II poursuivaient plusieurs objectifs : planter le drapeau de l'EIC sur les rives du haut Nil abandonnées par les Anglais et les Égyptiens, occuper immédiatement ces terres et empêcher la jonction des mahdistes avec les Swahili du Maniema.

La campagne avait vu les choses en grand, avec une compagnie de plus de deux cents Européens et une trentaine d'embarcations. Mais la population leur appliqua la stratégie de « la terre brûlée ». Plus loin, la situation devint encore plus difficile et l'expédition fut plusieurs fois attaquée. Son commandant Van Kerkhoven trouva la mort avant d'atteindre le Nil. Elle réussit quand même à occuper les territoires du nord-est du bassin du Congo et à faire reconnaître par les principaux chefs et sultans de l'Uélé le protectorat de l'EIC. Mais, après un certain temps, une partie de ces territoires fut abandonnée au profit de la France.

## **V. Les campagnes arabes**

La guerre de conquête entra dans une phase décisive lorsque fut déclenchée la « campagne arabe » ou « campagne antiesclavagiste ». On qualifie ainsi les épisodes de la guerre qui devait inévitablement opposer, en définitive, les troupes de l'EIC et les occupants arabes. Elle se déroula entre 1892 et 1895. Les motivations qui la commandaient étaient ambiguës. Elle passait pour être la suite du combat humanitaire pour anéantir les poches de

résistance contre l'abolition de la traite ; elle faisait partie de la stratégie pour s'assurer le contrôle politique de l'espace congolais et y stopper l'avance de l'Islam ; elle permettait aussi d'éliminer un concurrent commercial, friand, lui aussi, de l'ivoire tant prisé à l'époque.

La veillée d'armes se caractérisa par des actions manifestes de sabotage de l'expansion commerciale swahili. Le mouvement devint sans équivoque par la création du poste de *Stanley Falls*. Plus de doute, l'intention d'enrayer la pénétration arabe par une occupation effective devenait évidente. Les Arabo-Swahili ne se laissèrent pas faire : à leur tour, ils s'établirent au Stanley Falls, ce qui ne fit qu'accentuer le climat de méfiance. Des incidents se multiplièrent. La station de Stanley Falls fut attaquée par des Swahili sous les ordres du neveu de Tippo Tip. Les deux agents de Léopold II qui avaient la charge du poste furent contraints de l'abandonner après l'avoir incendié.

On craignit le pire. On décida donc de renforcer la station des Falls pour parer à toute éventualité. En même temps, pour jouer les apaisements, on mit sur un signal fort. Tippo-Tip en personne fut nommé gouverneur du district de Stanley Falls, épaulé par un officier européen comme *résident*. Le dispositif avait l'avantage d'arranger les deux parties : le chef swahili avait l'impression de conserver ses prérogatives sur les terres orientales et l'EIC voyait son autorité reconnue dans l'ensemble de la région.

Mais l'accalmie ne fut que provisoire. La raison majeure en fut que les autres chefs swahili refusèrent de reconnaître l'autorité du gouverneur et poursuivirent allègrement leurs activités de traite des esclaves. Finalement, c'est Tippo-Tip qui s'avéra le grand perdant de l'arrangement intervenu. Non seulement il fut obligé de renoncer à ses propres activités de razzia, ce

qui attira la contestation de ses lieutenants, mais il ne cessa pas pour autant d'être objet de méfiance de la part des Européens. Les armes qu'il réclamait ne purent lui être livrées. De plus, on décida de la réouverture de la station des Falls et, pour parer à toute éventualité, deux camps fortifiés furent installés qui avaient vocation de protéger les terres occidentales contre les velléités d'expansion « arabe ».

Un pas de plus vers l'affrontement fut franchi lorsqu'il fut décidé de saisir toute une cargaison d'ivoire rassemblée par les Arabo-Swahili, au motif qu'elle était volée, parce que confisquée ou achetée sur le territoire revenant à l'EIC. Le terrain d'affrontement fut l'Uélé, lors de l'occupation de cette région du nord-est. Embuscades et expéditions offensives, sous prétexte de délivrer les autochtones des exactions des Arabes, visaient en fait des confiscations de butins d'ivoire qui s'opéraient, soit par la force, soit par accaparement de dépôts entiers. Ce comportement, à l'époque, se justifia ainsi : *Cet ivoire a été acquis dans l'État par le vol et le pillage ; aucune marchandise n'a été donnée en échange ; aucune transaction commerciale n'a eu lieu. (...) Les ressources qui en résulteraient, indemniserait le gouvernement de ses efforts et on aurait, à peu de frais ou même sans frais, assuré de nouvelles découvertes, de nouvelles possessions et l'organisation du pays.*

Comme on devait s'y attendre, ces provocations furent suivies de réactions violentes de la part des Arabo-Swahili, lesquelles servirent de prétextes tout indiqués à la guerre totale et, finalement, à leur anéantissement. L'une des causes immédiates de cette guerre fut le sort qui fut réservé à *Ngongo Leteta*. Ce fidèle auxiliaire de Tippo-Tip bascula dans le camp de l'État avec ses troupes, du fait que son patron Sefu, le fils de Tippo-Tip qui assurait la relève de son père, avait pris le parti de le négliger.

Humilié, il décida de se soustraire à sa tutelle. Dans ce but, il devait se rapprocher des Européens. Le baron *Dhanis*, commandant du district de Lusambo, par méprise ou par calcul, lui fit la guerre et le battit. Il fut contraint, de se soumettre à l'autorité de l'État et de se réclamer de sa protection. Victorieux, Dhanis établit un poste en plein fief swahili. Ainsi, le rapport de force se modifia : il était désormais en faveur des Européens.

C'en était trop pour les Arabo-Swahili. Dhanis fut le premier à les attaquer, avec ses puissants alliés locaux, et il conquiert Kasongo. La mainmise sur le Maniema se poursuivit par *Chaltin* qui sauva de justesse la station de Stanley Falls au moment où elle allait passer sous le contrôle swahili.

Les vaincus se regroupèrent alors sur la rive gauche du Tanganyika chez *Rumaliza*. Les batailles les plus dures de cette guerre furent menées contre lui. Vaincu, celui-ci fut contraint de se réfugier dans le territoire allemand du Tanganyika.

En 1894, la campagne arabe toucha à sa fin. Ces anciennes possessions swahili furent détruites. Pour les chefs arabo-swahili qui n'avaient pu quitter la région et qui n'avaient pas été tués au combat, c'était un triste sort qui les attendait : exécution ou relégation.. La zone du Tanganyika, le Maniema, l'Ituri et le bassin du Lomami furent ainsi « pacifiés ». En deux ans, la campagne arabe avait coûté au minimum 70 000 morts congolais.

La guerre était cependant loin d'être finie. L'après-guerre avait apporté ses déceptions, du moins pour les anciens auxiliaires des Arabo-Swahili intégrés dans l'armée régulière : brimades, ingrattitudes, exécution d'un de leurs leaders charismatiques. Pourtant, ceux-ci étaient recherchés au sein de la Force Publique parce que, ayant servi dans les rangs swahilis, ils

possédaient déjà des rudiments de l'art militaire moderne. Ce sont ces troupes d'élite qui, par trois fois consécutives, allaient se révolter contre l'autorité coloniale en cours d'installation.

## **VI. Les révoltes des Baoni**

Trois révoltes successives durent être réprimées : la *mutinerie de Luluabourg*, en 1895 ; la *mutinerie de la colonne du baron Dhanis*, en 1897 ; la *révolte du fort de Shinkakasa*, en 1900.

La *révolte de Luluabourg* fut la plus longue à réprimer ; pendant près de dix ans, elle paralysa l'activité de colonisation dans le centre-est. Luluabourg n'était qu'un simple poste dans cette région troublée par les conséquences des raids esclavagistes, l'insoumission de quelques chefs et les remous consécutifs aux événements antérieurs. Les soldats étaient des gens avertis qui ne se faisaient aucune illusion sur le sens de l'amitié des Européens. Ils en vivaient les effets au quotidien. Malgré les services rendus, ils étaient soumis à la chicotte (une forte lanière en peau d'hippopotame), une peine qui, dans les rangs swahili, était réservée aux seuls esclaves.

La rébellion, au départ, consista pour les soldats à désertter le service et à « rentrer au village », d'autant que le ravitaillement était difficile et la solde irrégulière. Les provisions furent faites dans la nuit. Mais le matin, les choses prirent une tournure nouvelle. L'un des officiers blancs fut tué, celui-là même qui s'était illustré la veille par les peines corporelles insoutenables qu'il avait infligées à son domestique, soupçonné d'adultère avec une

ménagère. Un autre, blessé, prit le large et parvint à alerter les Scheutistes de la mission de Saint-Joseph.

Les révoltés prirent la direction du sud-est sous la direction de leurs chefs. Mis en déroute ils se dispersèrent dans l'ensemble du périmètre Kasai (Katanga) et y instaurèrent une sorte de guérilla qui prit, ici et là, la forme de guerres ethniques, opposant les partisans des deux camps, les Européens et les rebelles, jusqu'en 1908.

La *révolte de la colonne du baron Dhanis*, dans le nord-est du pays, fut la plus coûteuse en vies humaines ; elle provoqua la ruine du projet de Léopold II d'étendre le territoire de son État jusque sur les rives du Nil. De plus, elle ébranla l'autorité de l'État dans l'ensemble de cet espace au moins pendant trois ans. La *colonne* était une expédition grandiose, en hommes et en matériel, à la mesure de l'ambition du souverain belge d'inclure à tout prix dans son État le cours du Nil, en plus de celui du Congo. Pour l'organiser, Dhanis avait fait appel massivement à des troupes réputées pour leur expérience et leur bravoure. L'objectif de la mission était d'occuper la partie méridionale de la province de Bahr El-Ghazal et de là, d'évoluer vers Fachoda. Elle devait partir de deux endroits différents pour faire jonction à la frontière du nord-est.

Alors que la première colonne, dirigée par Chaltin était déjà en route, Dhanis poursuivait encore le recrutement de ses troupes ; celles-ci durent se mettre en route sans avoir pu bénéficier d'une préparation suffisante. Il fallait parer au plus pressé, suivant les instructions du roi, de peur que les troupes britanniques ne les devancent sur les lieux. C'est ainsi que, sans attendre plus longtemps, Chaltin attaqua les *mahdistes*. L'initiative fut couronnée de succès ;

Ensuite, il demeura sur place, dans l'attente de Dhanis. Si les deux colonnes avaient pu se joindre et poursuivre la conquête du Nord, le cours de l'histoire eût sans doute été différent. La suite fut en effet inattendue. L'avant-garde de la colonne de Dhanis se rebella, à cause des mauvais traitements infligés à la troupe et des conditions de vie déplorables, comme en a témoigné l'un des lieutenants de Dhanis : *Les hommes étaient éreintés, affamés, indisciplinés. On devait utiliser des moyens de coercition pour leur imposer silence. Joignez-y les plaintes, les récriminations des femmes et des enfants, l'excitation, quelques ordres maladroits ou exécutés trop intempestivement, le surmenage, la disette, etc.*

La révolte éclata et, à l'avant-garde, tous les Blancs furent tués, à l'exception de ceux qui parvinrent à s'enfuir. Les rebelles, rebroussant chemin, se mirent à opérer des razzias sur leur passage. Plusieurs soldats se joignirent aux mutins et Dhanis dut battre en retraite. Finalement, c'est plusieurs mois plus tard que les mutins furent vaincus dans la Haute-Lindi. Ils se dispersèrent alors le long des lacs Édouard, Kivu et Tanganyika. Mais à la suite de la disparition de plusieurs de leurs meneurs, ils commencèrent à reculer. Il fallut attendre encore des mois pour que les troupes régulières puissent entrer dans Uvira, obligeant les derniers mutins à se diviser en deux groupes, dont l'un se réfugia en territoire allemand (Tanganyika) et l'autre poursuivit la guérilla jusqu'en 1902.

*La révolte de Shinkakasa* fut la plus brève mais, symboliquement, la plus grave, puisqu'elle se déroula à Boma, dans la capitale même du nouvel État. Un fort y avait été construit pour arrêter tout vaisseau de guerre qui tenterait de violer les passes du fleuve. La menace s'adressait principalement au Portugal qui n'avait cessé de revendiquer ses prétendus droits historiques sur l'embouchure du fleuve. La garnison comprenait deux centaines de

soldats provenant des unités révoltées ou susceptibles de l'être, la plupart ayant terminé leur terme de sept ans, mais qu'on n'avait pas osé libérer. Ici aussi, une fois de plus, ils en avaient assez des injonctions de toute nature et n'aspiraient qu'à reconquérir leur liberté.

Une rébellion se produisit et les révoltés s'emparèrent du fort, de ses magasins d'armes et de munitions. Ils se mirent à bombarder la ville de Boma et le port. Un obus tomba même près du palais du gouverneur. Dès le lendemain, une bataille s'engagea. Mais, deux jours plus tard, les rebelles abandonnèrent le fort. Leur poursuite fut organisée dans les régions avoisinantes, y compris au Congo français. Un conseil de guerre condamna à mort dix-huit d'entre eux. La scène de leur exécution est restée mémorable dans l'histoire coloniale. Le peloton, formé de soldats congolais, était lui-même mis en joue par un cordon d'Européens, prêts à faire feu, au cas où il ne s'exécuterait pas, tant la suspicion était généralisée.

Cette succession de révoltes des troupes régulières montre combien les Congolais se sont battus pour se défaire du carcan colonial qui s'abattait sur eux. Ils ont tourné contre les Européens les armes qu'ils avaient reçues d'eux et ont compté dans leurs rangs quelques soldats valeureux. Mais la grande faiblesse de leur action résidait dans leur ignorance des intentions réelles des Européens. Ils s'étaient révoltés pour « rentrer chez eux ». Mais la forêt où on pouvait se cacher, le village où on pouvait continuer à « vivre en paix », n'existaient plus nulle part au Congo. Ainsi, ceux qui étaient parvenus à regagner leurs villages d'origine et s'étaient remis au travail de la chasse et des champs furent surpris d'être cueillis sur place comme des poulets et d'être arrêtés.

Les enjeux étaient plus graves que ce qu'ils imaginaient. La logique coloniale en marche ne pouvait tolérer ni résistance ni indépendance, si minimes fussent-elles. Aucune faveur ne pouvait être concédée à « l'indigène », même pas à ceux qui lui avaient rendu service comme exécuteurs des sales besognes. Tels les premiers chefs locaux qui avaient refusé de se soumettre à l'autorité coloniale et qu'en tant que soldats, ils avaient eu la charge de mettre hors d'état de nuire, les rebelles apprirent à leur tour et à leurs dépens que désormais la liberté ne se gagnerait plus qu'au prix du sacrifice suprême.

## CHAPITRE 8

# État indépendant du Congo : la colonie sans métropole

(1885-1908)

*L'entrée officielle en colonisation se réalisa par l'affirmation de l'existence d'un État et d'un État indépendant. Mais c'est seulement 23 ans plus tard qu'il acquit le statut officiel de colonie.*

*L'histoire de la construction formelle de l'État congolais se situe en marge de la Conférence de Berlin et au lendemain de celle-ci. La formule fut inventée par Léopold II, trop conscient que le Congo ne pouvait devenir, dans l'immédiat, une colonie belge. Les puissances européennes ne l'accepteraient pas et l'opinion publique belge n'était pas capable d'apprécier à sa juste valeur un tel projet.*

*Que faire ? L'idée de créer un État autonome s'affirma en lui en 1883, le cas du Liberia lui servant de précédent. N'empêche que les contextes étaient différents. Aussi, le projet ne put-il éviter de connaître quelques piétinements.*

*La question initiale était de déterminer qui serait le titulaire de « l'indépendance » évoquée ? Les « stations », les « villes » ou les « territoires » ? Et quelle instance détiendrait la souveraineté ainsi conférée ? Les « tribus » ? Les « États nègres » ? Ce tâtonnement transparut jusque dans les conventions signées. Dans les déclarations échangées avec les USA, il fut question d'États libres (Free States). De là,*

*on évolua vers « l'État libre » (au singulier !) dans la convention avec la Belgique. Enfin, c'est la déclaration de neutralité du 1<sup>er</sup> août 1885, après la clôture de la Conférence, qui fixa l'appellation d'« État indépendant du Congo ».*

*Les 28 et 30 avril 1885, la Chambre et le Sénat belges, par leurs résolutions respectives, autorisèrent le roi des Belges à devenir le chef du nouvel État. C'est ainsi que Léopold II mit en place son « gouvernement congolais » métropolitain, composé de trois administrateurs généraux : l'un pour le département des Affaires étrangères, l'autre pour celui des Finances et le troisième pour l'Intérieur. Le fonctionnement de cet exécutif fut précisé par le Décret du 30 octobre 1885. Mais auparavant, l'administrateur général à Vivi, avait informé le public de la constitution de l'État indépendant du Congo.*

*Pour boucler la boucle, Léopold II adressa la notification ci-après aux chefs d'État des puissances signataires de l'Acte de Berlin : (...) Je suis en mesure de porter à la connaissance de votre Majesté et de son gouvernement que les possessions de l'Association internationale du Congo formeront désormais l'État indépendant du Congo. J'ai en même temps l'honneur d'informer votre Majesté et son gouvernement qu'autorisé par les chambres législatives belges à devenir le chef du nouvel État, j'ai pris, d'accord avec l'Association, le titre de souverain de l'État indépendant du Congo (...)*

*L'État nouveau-né était en place. Fait unique dans l'histoire, il fut reconnu avant même que ses frontières ne fussent fixées, que son espace ne fût organisé et surtout, que sa population ne fût informée de ce qui lui arrivait. Ces éléments viendraient plus tard. Certains actes, notamment les retombées sur l'exploitation économique, furent d'une telle gravité qu'ils allaient hâter la fin de l'expérience de colonie sans métropole.*

## I. Les frontières du nouvel État

La préoccupation d'occuper le plus de terre possible avait toujours hanté Léopold II, convaincu, non sans raisons, de l'efficacité de la loi du premier occupant. Les multiples campagnes organisées poursuivirent ce seul objectif et on a vu combien certaines rivalités suscitèrent même des conflits armés. Étape après étape, il s'efforça de s'approprier l'espace de l'Afrique centrale, de l'Atlantique à l'océan Indien et d'inclure sur son territoire les sources de Zambèze, en plus de celles du Congo. Il caressa même le rêve d'annexer le Sud-Soudan et d'avoir accès au Nil. En filigrane de cette ambition démesurée se dissimulait la recherche légitime de tenter d'élargir les possibilités d'accès à la mer, puisque, sur l'Atlantique, l'État congolais ne disposait que d'une base étroite.

Le processus de mise en place des frontières naquit du surgissement des *sphères d'influence* des puissances européennes en Afrique. La superposition de ces ambitions foncières conduisit à des rivalités qui tournèrent au conflit ; au final, la recherche de compromis aboutit à la négociation diplomatique et à la délimitation des frontières.

Dans la région du centre, la première *sphère d'influence* était portugaise ; elle portait sur l'espace allant de l'Angola au Mozambique. Vint y interférer le projet britannique d'expansion de son influence du Cap au Caire. L'implantation des Églises écossaises dans l'hinterland du Mozambique et, surtout, l'annonce de la création de la *British South Africa Co* firent émerger le caractère inconciliable des deux rêves transcontinentaux, horizontal et vertical. Recherchant dans ce conflit l'appui d'autres

puissances, l'Allemagne, la France mais aussi l'EIC, le Portugal offrit à Léopold II le prétexte nécessaire pour régler globalement avec lui le problème de la frontière méridionale de son État, celle qui, de nos jours, sépare le Congo de l'Angola.

Depuis la toute première convention frontalière conclue avec l'Allemagne, jusqu'à la dernière, avec le Portugal, l'histoire des frontières du Congo se joua en deux étapes : entre la Déclaration de neutralité de 1885 et la Déclaration complémentaire de 1894, d'une part, entre la Convention de 1910 avec l'Allemagne sur la frontière avec le Tanganyika (Tanzanie) et la dernière Convention avec le Portugal, en 1927, d'autre part.

Après 1910, les changements intervenus furent minimes. Le Congo ne perdit que des terres de l'outre-Kivu au profit du Rwanda. Mais avant 1894, les modifications frontalières furent considérables. Le Congo céda certains territoires à l'ouest, au profit de l'Afrique équatoriale française, mais en revanche, il en gagna plusieurs autres.

Malgré ces constructions institutionnelles et diplomatiques, l'État indépendant du Congo n'était rien d'autre qu'une « colonie ». Non seulement les populations n'avaient pas été associées à ces tractations et n'en étaient même pas correctement informées, mais elles continuaient à perdre, chaque jour qui passait, leur droit d'initiative sur leurs propres espaces. Au demeurant, les résultats des négociations n'avaient même pas tenu compte des situations préexistantes sur le terrain. Les anciens royaumes furent découpés et impartis à de nouvelles créations politiques. Certaines communautés frontalières ne connurent pas un sort meilleur. Nombre d'entre elles se retrouvèrent de part et d'autre des frontières. Cette situation allait être déplorable dans l'Afrique indépendante et constituer une

source permanente de conflits. On savait d'avance que l'Afrique indépendante ne prendrait pas le risque de remettre en cause cet héritage encombrant, bien qu'elle ne cesse de vivre une sorte de quête permanente de son unité et que le Congo nourrît toujours le rêve de son regroupement avec l'ancien Congo français, de part et d'autre du fleuve.

Comme pour crédibiliser cette affirmation, les fonctionnaires de cet État, à la merci de n'importe quelle ambition commerciale, étaient cosmopolites. On y comptait une dizaine de nationalités différentes. Quant aux auxiliaires africains, ils provenaient pratiquement de toutes les côtes. En effet, au moment où se clarifiaient les frontières, il fallait organiser l'État et s'efforcer de le mettre en valeur.

## **II. L'organisation administrative**

L'initiative de Léopold II avait au moins le mérite d'avoir produit, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'identité cartographique du Congo et d'avoir créé, de fait et en droit, grâce au statut d'« indépendance » de son État, une *nationalité congolaise*, ce qui fut réalisé par un décret qui stipulait, en son art. 1 : *La nationalité congolaise s'acquiert par la naissance sur le territoire de l'État de parents congolais, par la naturalisation, par la présomption de la loi et par l'option.* L'art. 5 précisait : *L'enfant né, sur le sol de l'État, d'un étranger, peut, dans l'année qui suit l'époque de sa majorité, requérir la qualité de Congolais par une déclaration expresse de son intention à cet égard. Si l'enfant a été domicilié au Congo durant l'année qui suit l'époque de sa majorité et pendant les trois années précédentes, l'intention d'acquérir la qualité de Congolais est présumée exister à la fin de ce terme,*

*sauf déclaration contraire de volonté.* Sur cette base, non seulement l'égalité fut reconnue à tous les Congolais, mais les rejetons des *Volontaires africains* furent presque tous intégrés au sein de la grande famille congolaise.

Concernant l'administration du territoire, une des questions urgentes à résoudre était le choix de la capitale. Depuis 1880, Vivi jouait de fait ce rôle, comme base à partir de laquelle s'organisait l'occupation du pays. Mais, depuis Savorgnan de Brazza, la rive droite du fleuve avait commencé à échapper à l'occupation léopodienne ; le développement des postes qui y avaient été créés, était compromis. De plus, le site de Vivi était sablonneux et n'avait pas vocation de servir pendant longtemps de port. Il fallait chercher ailleurs.

Neuf mois après la proclamation d'indépendance, la capitale déménagea de Vivi à *Boma*. Depuis le début, cette ville aurait dû être choisie comme capitale, en raison de son importance. Si elle ne l'avait pas été, c'est qu'elle échappait quelque peu à Léopold II : arrimée sur l'Angola, elle abritait pratiquement les factoreries de toutes les puissances engagées naguère dans la traite négrière. Mais, à présent que la Conférence de Berlin avait clarifié la situation, cet inconvénient s'était transformé en atout. Il était normal que le siège du gouvernement de l'État se situât dans la station la plus importante du pays, même si cette dernière était localisée, elle aussi, sur la rive droite.

De là, l'organisation centrale fut davantage structurée : un décret royal plaça son administration sous la direction, non plus d'un administrateur général, mais d'un *gouverneur général*, représentant le roi souverain. Il était assisté d'un *inspecteur général*, d'un *secrétaire* et d'un certain nombre

de *directeurs*. Un autre décret créa les fonctions de *vice-gouverneur général* et fixa les services de l'État à sept directions administratives. *Boma* fut à la fois chef-lieu du district portant ce nom et capitale du pays, jusqu'à ce que celle-ci fût, par arrêté royal, transférée à *Léopoldville* au bord de Stanley Pool.

Dans la suite de cette période, l'administration métropolitaine de l'État connut une centralisation encore plus importante.

L'histoire administrative du territoire congolais démarra quand, pour la première fois, par décret royal du 1 août 1888, le pays fut subdivisé en *districts* dirigés par des *commissaires de district*. Il y en eut onze au départ, dont le Bas-Congo était la région la mieux maîtrisée et la mieux pourvue, par souci de favoriser la rentabilité économique. À l'est, le découpage était fonction de la campagne antiesclavagiste et l'espace swahili était enfermé dans le seul district des Falls. Le reste était structuré en fonction du fleuve et de ses affluents.

L'organisation administrative supposait bien d'autres dispositions. Il n'y a pas d'État sans armée ni forces de police. Léopold II ne l'avait pas oublié. Le mot *Force publique* apparut en tant que *division C* au sein du département de l'Intérieur. L'organisation de cette armée coloniale se fit à partir de quelques *Volontaires de la côte*. En août 1888, deux mille soldats avaient déjà terminé l'instruction militaire et furent envoyés en garnison dans des stations de l'arrière-pays. Dès lors, la Force publique fut reconnue officiellement comme institution militaire et la date de son organisation le 17 novembre, fut retenue pour célébrer la fête de l'armée au Congo.

### **III. La mise en valeur économique**

Dès le départ, l'objectif de Léopold II avait été clair : « faire des affaires », trouver une colonie pour la Belgique et compenser les partenariats commerciaux qui avaient été perdus du fait de la séparation d'avec la Hollande en 1830, même si l'humanitaire s'était imposé à lui comme stratégie de camouflage de cette ambition. Désormais, il pouvait y donner libre cours et rêver de la mise en valeur de son État. En un premier temps, celle-ci consista en un effort de captage des réseaux commerciaux existants qui furent mieux orientés et rentabilisés. Cette domestication des économies trouvées sur place s'exprima en termes de maximisation de la collecte des produits naturels locaux, de surcroît par les « indigènes » eux-mêmes ; les technologies nouvelles ne furent guère mises à profit, si ce n'est par rapport au perfectionnement du mode de transport.

Même à ce stade, pour accéder au gain, il fallait un minimum d'investissements. Le roi n'hésita pas à payer de sa personne en finançant, sur ses fonds propres, expéditions et campagnes de conquête. Il y investit près de 10 millions de francs-or, puisés dans la dot qu'il avait reçue, mais rien n'était encore venu compenser cette dépense. Aussi se mit-il en devoir de chercher les fonds nécessaires.

Constituée en décembre 1886, la *Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie* (CCCI) reçut pour mission de s'occuper de toutes les opérations d'industrie, de travaux publics, de commerce, d'agriculture et de finance. Sa création s'avéra nécessaire pour contrer un syndicat anglais qui s'était proposé de réaliser les travaux du chemin de fer des Cataractes. Poussée par le roi, une campagne s'organisa pour que ce travail fût plutôt effectué par une société belge. La CCCI, constituée par un capital initial

souscrit par l'État belge et des groupes privés, entama les travaux de cette voie ferrée, en 1890 ; les rails posés n'atteignirent Léopoldville que huit ans plus tard, en 1898.

Entre-temps, l'entreprise léopoldienne frisa à plusieurs reprises la banqueroute. Plusieurs actions furent menées pour améliorer la situation. L'une des plus immédiates fut l'adoption d'une politique foncière qui avait fait ses preuves sous d'autres cieux. Elle consista à déclarer *terre vacante* tout ce qui n'était pas *terre indigène*, occupée de manière effective par les autochtones. Revenait donc à l'État tout terrain qui ne relevait pas de leur habitat immédiat, bien que, pour ces derniers, il n'existât pas de terre sans propriétaire et que tout espace fût « occupé », si pas pour les cultures, du moins comme terrain de chasse, de pêche ou de cueillette. Ces terres expropriées furent réparties en deux catégories ; d'une part, les *domaines de l'État et de la Couronne* et, d'autre part, les *terres non mises en valeur*. Ces dernières furent alors proposées à des sociétés privées, comme partenaires de la « mise en valeur », auxquelles on concédait la liberté de disposer de la main-d'œuvre locale et des ressources qui pouvaient y être découvertes. En d'autres termes, les « terres vacantes » fonctionnaient comme capital à partir duquel les affaires allaient être bâties.

Une autre mesure, pour renflouer les caisses de l'État, consista tout simplement dans le non-respect du régime des privilèges douaniers qui avaient été annoncés. Timidement, on se mit à y déroger. Des taxes de douane furent instaurées pour des produits en transit, provenant des colonies françaises et portugaises. Cette mesure, outre qu'elle suscita des mécontentements, n'apporta qu'un maigre revenu. L'État n'hésita pas alors à passer à la vitesse supérieure, en se mettant à acheter, pour son propre compte, de l'ivoire, y compris celui amassé par les Arabo-Swahili. C'est

pour cette raison que Tippo-Tip, en tant que gouverneur, exigea de ses pairs de lui revendre leur ivoire, qu'il céda à son tour à l'État. On a vu que, pour augmenter l'offre, les agents de l'État allèrent jusqu'à confisquer l'ivoire des Arabo-Swahili, au motif qu'il avait été collecté, de manière unilatérale et sans autorisation préalable, sur le territoire de l'État. Pendant « la campagne arabe », toute victoire s'accompagna de la confiscation de l'ivoire. C'est ainsi que le marché d'Anvers se mit à concurrencer ceux bien connus de Londres et de Liverpool, où se vendait pourtant, depuis bien longtemps, l'ivoire provenant de l'empire britannique, d'Afrique et d'Asie.

Cet effort d'autofinancement de l'État ne mit pas seulement en cause le monopole swahili ; il créa une situation de concurrence entre l'État et les entreprises commerciales européennes. Installées dans le Bas-Congo, celles-ci commençaient, en effet, au nom de la liberté du commerce proclamée, à évoluer vers le haut fleuve. Il s'agissait, surtout, de la société hollandaise NAHV (*Nieuwe Afrikaansche Handels-Vennootschap*), de la *Stanford Exploring Expedition* (SEE) et de la CCCI.

Si la compagnie hollandaise était déjà sur le terrain congolais avant la Conférence de Berlin, les deux autres étaient des créations récentes. La SEE avait pour objectif le commerce de l'ivoire et du caoutchouc ; elle fut à la base de la création de la première factorerie européenne dans le Kasai. Quant à la CCCI, avec ses objectifs multiples, elle ne tarda pas à se subdiviser en plusieurs filiales. La *Compagnie des magasins généraux du Congo* se spécialisa dans l'exploitation des hôtels et des magasins de vente au détail d'articles d'importation ; la *Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo* (SAB) se destina au commerce de l'ivoire et du caoutchouc ; la *Compagnie des produits du Congo* se tourna vers l'élevage et la commercialisation des produits agricoles dans le Bas-Congo ; la

*Compagnie du chemin de fer du Congo* (CCFC) enfin se chargea, comme on l'a dit, de la construction du chemin de fer. Cette première holding devint très prospère, en particulier grâce à la SAB, qui racheta aussi les établissements des firmes françaises opérant sur le territoire de l'EIC. En réalité, il ne restait plus qu'elle seule et la NAHV, dans le Haut-Congo et le bassin du Kasai, qui entrèrent en compétition avec l'État, encore et toujours en mal d'argent.

Alors que le conflit s'était durci avec la NAHV et la Hollande, un compromis fut trouvé avec les filiales belges. Le roi les orienta vers le bassin du Kasai, qu'il ouvrit à un commerce libre, et vers la région du sud-est du Congo, le Katanga, qui demeurait « inoccupé ». Toutefois, un danger y planait. Cecil Rhodes, le Premier ministre du Cap, avait créé en 1889 une compagnie à charte, la *British South Africa Company*, avec pour mission de gouverner et d'exploiter, au compte de l'Angleterre, les régions situées au nord du Cap et du Transvaal, sans que les limites septentrionales de cette activité ne fussent précisées. Il était à craindre qu'elle ne s'intéressât au Katanga, situé dans ce prolongement.

L'État, à bout de ressources, prit l'initiative de créer, lui aussi, une compagnie à charte, animée par des hommes d'affaires jouissant de droits et de pouvoirs exceptionnels sur la région. C'est dans ce but que la CCCI mit en place, le 15 avril 1891, la *Compagnie du Katanga*. Par une convention avec l'État, elle eut la mission de coloniser et d'exploiter le sol et le sous-sol du Katanga. L'État, en retour, recevrait d'office les 10 % des actions qui seraient créées ; sur le plan foncier, il céderait le tiers des terrains à la société et s'en réserverait les deux tiers.

Toutefois, pour occuper définitivement la région, plusieurs troupes militaires furent nécessaires : celle d'Alexandre Delcommune, du commandant Lucien Bia et d'Émile Francqui, puis finalement celle du capitaine William Grant Stairs. Dans cette dernière, le capitaine Bodson était de la partie, celui-là même qui tua Mushid Ngelengwa d'une balle dans le cœur, le 20 décembre 1891.

Des recherches géologiques révélèrent l'existence d'importants gisements miniers. Pour exploiter cet immense pactole, la stratégie fut revue. L'État et la Compagnie du Katanga s'entendirent pour mettre leurs biens en commun et en confier la gestion, le 19 juin 1900, à un organisme nouveau qui fut créé : le *Comité spécial du Katanga* (CSK). Ironie du sort, ce Comité ne tarda pas à conclure des accords avec les sociétés de Cecil Rhodes pour obtenir la collaboration du capital britannique.

À la même époque, en 1890, Léopold II, pour amener le parlement belge à lui consentir un prêt dont il avait absolument besoin, promit de léguer le Congo à la Belgique. Les Chambres lui accordèrent un prêt de 25 millions de francs-or, dont 5 millions étaient payables au comptant et le solde en annuités de 2 millions pendant cinq ans. Une fois ce terme écoulé – ce qui amenait en 1900 – la Belgique se réservait le droit, soit de se faire rembourser, soit d'annexer le Congo.

Peu après 1895, année où la Belgique aurait pu reprendre le Congo à cause de l'insolvabilité du roi, la situation financière s'améliora. D'année en année, elle devint même triomphante. La potion magique fut l'achèvement de la voie ferrée, mais surtout la vente du caoutchouc.

#### **IV. Le Congo à l'épreuve du caoutchouc**

Cette exploitation introduisit les peuples congolais dans un tout autre état de guerre. En ce siècle du pneumatique, la sève coagulée, récoltée des lianes tropicales, était plus que recherchée. Pendant une décennie, le caoutchouc provoqua une véritable ruée : ses exportations atteignirent le chiffre de 6 000 tonnes par an, Plus tard, elles subirent une crise, à la suite de l'effondrement du prix de revient de la cueillette en Amazonie. Le caoutchouc fut alors supplanté par les produits miniers ; cette perspective de changement avait été préparée par les expéditions au Kasai et au Katanga et aboutit à la création en 1906 de *l'Union minière du Haut-Katanga* (UMHK), de la *Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga* (BCK) et de la *Société internationale forestière et minière* (Forminière).

L'ère du caoutchouc fut liée, non seulement à l'accroissement de la demande, mais aussi aux dispositifs favorables à l'augmentation de l'offre, en tant que produit domanial. Cette mesure inespérée fut obtenue à l'occasion de la *Conférence antiesclavagiste de Bruxelles* (1889-1890) qui reconnut que l'État, pour lutter contre l'esclavagisme, avait besoin de moyens et que le principe de la liberté du commerce devait connaître quelques limites.

Propriétaire potentiel du caoutchouc du Congo, l'État avait aussi la charge de le faire récolter, puisque les « terres vacantes » lui appartenaient. Comme il ne disposait pas à suffisance des ressources financières et humaines pour assurer cette exploitation, il instaura une politique de création de *sociétés commerciales concessionnaires*, auxquelles il cédaient une partie des terres pour l'exploiter et l'administrer en son nom. Il posséderait des actions au sein de ces entreprises et toucherait la moitié des dividendes. Sur cette base,

quelques sociétés furent constituées, telles la *Compagnie anversoise du commerce au Congo*, dite *l'Anversoise*, la *Compagnie du Kasai*, ou encore le *Comptoir commercial congolais*.

Le rêve de Léopold II était enfin réalisé ; le dernier rempart de la liberté du commerce était tombé. Sous des formes variées, le Congo fut soumis à une exploitation individuelle : domaines privés, compagnies concessionnaires, le tout géré par des amis ou des fonctionnaires fidèles. La répartition générale des instances de prédatons, dans l'espace national se présentait comme suit : *Domaine privé de l'État* et *Domaine de la Couronne* (plus tard, *Fondation de la Couronne*) auxquels s'ajoutèrent les territoires déjà identifiés des compagnies concessionnaires.

Les techniques d'exploitation, d'une très grande efficacité pour les exploitants, présentaient le terrible inconvénient d'être inhumaines. D'abord ce travail de récolte se réalisait dans des zones d'insalubrité ; la sève de caoutchouc était recueillie dans des marais, à partir d'entailles sur les lianes, d'où elle dégoulinait à un rythme lent. Ensuite, il était exigé que cette rude récolte, faite de longue patience, aboutît nécessairement à des quantités maximales. Et cette obligation s'imposa partout à la fois, ne laissant aucune possibilité de refuge ni de répit à personne.

Dans les Domaines de l'État et de la Couronne, le caoutchouc intervenait comme impôt en nature exigé de toute personne valide. Les agents de l'État, nommés pour veiller sur ce travail, étaient jugés, appréciés, promus, voire rémunérés en fonction de leur capacité de production du caoutchouc. Les prestations exigées des Congolais étaient laissées à leur libre appréciation. La seule faute grave reconnue était la baisse ou la stagnation de la production.

Ailleurs, dans les espaces des sociétés concessionnaires, surtout ceux de l'*Anversoise* et de l'ABIR, l'exigence était aussi grande, sinon davantage, dans le souci de faire du bénéfice, fort des pleins pouvoirs consentis, y compris ceux d'exercer la police.

Pour obtenir le résultat escompté, les Européens du caoutchouc disposaient d'un éventail de moyens de contrainte et de répression qu'ils faisaient exercer par leurs intermédiaires congolais : les *sentinelles*. Ils administraient la chicotte, prenaient en otages les familles de ceux qui leur étaient redevables, organisaient des opérations punitives.

La pratique de mutilation des mains était une innovation macabre de ce régime d'exception, puisqu'elle contribuait, par la terreur, à la maximisation de la production. Cette pratique se serait imposée à la suite de l'expérience malheureuse des révoltes de la Force publique, comme moyen de contrôle des balles remises aux sentinelles. Avec la comptabilité des mains coupées, servant à justifier le nombre de balles utilisées, s'imposa la nécessité de couper quelques mains des vivants, comme faire-valoir, à la place des balles perdues, gaspillées ou soustraites. Puisqu'elles devaient être conservées pour être exhibées, les mains coupées étaient fumées. Elles devaient l'être aussi, comme trophées de guerre et marques de bravoure des combattants.

Grâce à ces multiples exploitations, Léopold II, dans son État, enregistra des bénéfices considérables, bien qu'on ne puisse déterminer avec exactitude leur importance à cause de la destruction de sa comptabilité. Des évaluations faites, la plus plausible les estime entre 40 et 50 millions de francs-or. Ces fortunes considérables furent investies, non pas au Congo, pour bâtir des édifices publics et mettre en place des infrastructures sociales, mais en Belgique, pour construire des édifices somptueux et embellir ses

villes. Les revenus du Domaine de la Couronne rendirent possibles, entre autres, la construction de *l'arcade monumentale du Cinquantenaire* ; l'achat de *l'Hôtel de Belle-Vue* et son rattachement au Palais royal ; la transformation du *château de Laeken* et celle du *Palais de Justice* et de ses environs ; la construction du *Musée du Congo* à Tervuren ; l'embellissement de la *ville balnéaire d'Ostende*, etc. Ses appétits immobiliers s'étendirent même en dehors de l'espace belge, notamment en région parisienne et dans le midi de la France où il fit construire un débarcadère particulier pour son yacht.

Quel fut le coût de cette politique des grands travaux immobiliers ? Ces monuments auraient coûté un total d'environ 70 millions de francs-or. En mettant bout à bout les dépenses de l'État belge au Congo et ce qu'il aurait rapporté à cette époque, on obtiendrait un bénéfice net pour la Belgique de 32 millions de francs-or.

Quelles furent les retombées de cette « mise en valeur » ? Le constat est accablant : les Congolais payèrent au prix fort leur entrée en colonisation. En plus des effets meurtriers des guerres d'occupation évoquées, l'ère des expéditions avait déjà entraîné, en son temps, plusieurs méfaits.

Le *portage*, en lui-même, était un véritable enfer. Car, en l'absence de la roue et de la bête de somme, tout était soumis au portage à dos d'hommes ou sur leurs épaules : le Blanc lui-même, ses effets, les marchandises et produits qu'il importait (pièces d'embarcation, d'artillerie ou de maison préfabriquée) ainsi que ceux qu'il exportait (ivoire, grumes, etc.). Pour se soustraire à cette obligation, on se mit à abandonner les villages, le long des routes et des cours d'eau. Cette désertion amena l'État à faire de cette

disposition une imposition : jusqu'aux années 1920, chaque village dut fournir son quota d'hommes valides pour le portage.

Échappait-on à celui-ci, on était rattrapé par d'autres régimes de corvées, notamment celui de *l'impôt en nourriture*. Depuis les voyages de Stanley, la source permanente d'incidents avec les autochtones n'était-elle pas la recherche de vivres ? Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le Congo comptait pas moins de 2 000 Européens et 15 000 hommes de troupes, avec femmes et enfants. Il fallait nourrir tout ce monde grâce à l'impôt de nourriture. Le ravitaillement de la seule ville de Léopoldville était un véritable cauchemar. Les villages du Bas-Congo étaient soumis à cet impôt tous les 4 à 12 jours.

Une autre cause du dépeuplement du pays fut le poids des *travaux publics* à exécuter. Les navettes des bateaux exigeaient de fournir des quantités de bois de chauffe. Stations et postes de missions étaient construits grâce au travail des autochtones, à qui on imposait la contrainte de l'acheminement des matériaux et de leur utilisation. Le chantier qui causa le plus de pertes fut celui de la construction du chemin de fer Matadi-Léopoldville. Des 7 000 travailleurs recrutés pour cet effet, mis à part les 1 500 qui furent rapatriés, tous trouvèrent la mort dans cette opération.

Une des conséquences de ces innovations, ayant entraîné le brassage des populations et la cohabitation avec de nouvelles communautés venues d'autres régions du continent, fut l'introduction, par diffusion, des *maladies nouvelles* et des *épidémies*. Les maladies vénériennes, contre lesquelles les autochtones furent sans défense jusqu'à l'introduction des antibiotiques, apportèrent leur part de dépeuplement. Mais la plus meurtrière fut la *maladie du sommeil*, virus qu'introduisirent les contacts avec les membres des missions exploratrices, porteurs de trypanosomes et les mouches tsé-tsé.

Il s'étendit à peu près partout et fit les plus grands ravages là où il y avait des concentrations humaines. Les épidémies de variole furent aussi la cause de quelques ravages, comme suite aux brassages des populations et à la multiplicité des déplacements.

À toutes ces calamités s'ajoutèrent les méfaits du caoutchouc.

Le dépeuplement prit l'allure d'un véritable martyre. Les gens étaient tués dans les circonstances les plus diverses liées à l'exploitation du caoutchouc. Certains, dans des « opérations militaires et de police » ; d'autres, par représailles pour leur rentabilité insuffisante ; d'autres encore, comme prisonniers ou relégués à cause de ce « crime » ou comme otages et victimes expiatoires en guise de punition contre leurs pères et maris, prétendument paresseux. Les victimes « collatérales » furent tout aussi nombreuses : vieillards abandonnés, enfants égarés, fuyards sans vivres, blessés achevés pour des raisons diverses, victimes de règlements de compte à la suite des conflits autour de ce commerce.

Ces pratiques quasi officielles ne laissèrent pas indifférents des missionnaires protestants. L'afro-américain William Sheppard fut témoin des scènes tragiques au Kasai. Sous la tutelle de la *Compagnie du Kasai*, la région était, elle aussi, en proie au travail du caoutchouc rouge et au régime de terreur qu'il entraînait. Le pasteur noir rapporta avoir vu, non seulement des villages détruits et des cadavres abandonnés, mais aussi une séance fameuse de fumage des mains coupées. *Je les ai comptées, écrira-t-il, il y en avait quatre-vingt-une en tout !* Il ne fut ni le premier ni le dernier à dénoncer ces crimes odieux, tant le phénomène généralisé faisait partie du système en place.

Pourra-t-on, un jour, déterminer le nombre de victimes à l'époque ? À défaut de précisions, inaccessibles faute de recensement, les estimations les plus fiables font état d'un recul important de la population jusqu'à 1920 environ et de la reprise de la croissance démographique à partir de 1945. La régression, imputable à tant de facteurs négatifs, en particulier aux mauvaises conditions de récolte du caoutchouc dans une grande partie du pays, aurait été au moins supérieure à un tiers de la population totale et pourrait même avoir atteint la moitié. Sur base des résultats des recensements administratifs, l'historien-démographe belge Léon de Saint Moulin a conclu : *En 1880, la population du Congo ne devait pas être inférieure à 15 millions d'habitants et elle atteignait peut-être les 20 millions. En 1930, elle était plutôt de 10 millions !* Ainsi, en 50 ans, de 1885 à 1930, entre 5 et 10 millions de Congolais auraient disparu, victimes de l'introduction de la « civilisation ».

## **V. Les missions et la naissance de l'instruction**

Dans ce climat de violence permanente, incitant les villages à se déplacer pour se mettre à l'abri des exigences des Européens, les victimes tout indiquées furent les enfants, orphelins réels ou présumés, enfants égarés ou voués à l'abandon, offerts comme otages, capturés et vendus comme esclaves. Rachetés par les missionnaires, ces enfants constituèrent les premières recrues des missions, pour être baptisés et instruits. Ensuite, mariés entre eux, ils formèrent des couples qu'on installa dans des *villages chrétiens*, à proximité des stations de missions, et devinrent les premiers « travailleurs » des missions, voire des postes de l'État.

Après la Conférence de Berlin, l'évangélisation au Congo connut des changements notables. Dans la logique de préparer la cession de son État à la Belgique, Léopold II demanda et obtint du Saint-Siège, que le Congo fût évangélisé par des missionnaires belges. Il voulait, en effet, voir partir au plus tôt les *Spiritains*. Aussi se préoccupait-il de trouver des prêtres belges pour les remplacer. Les *Pères Blancs* étaient moins indésirables. Léopold II leur avait concédé de rester sur place, à la condition de se cantonner dans le Congo oriental, des Falls au Tanganyika. Perspicace, le cardinal Lavigerie avait ouvert, dès 1884, une maison de formation à Woluwé-Saint-Lambert, afin de disposer du personnel missionnaire belge. C'est lui aussi qui parvint, par sa croisade abolitionniste, à vaincre l'inertie des milieux catholiques, jusque-là peu ouverts à cette cause.

Pour le roi, le plus pratique était de pouvoir confier cette mission d'évangélisation à des maisons religieuses. Il y pensait depuis des années. Il tenta d'abord d'y intéresser les *Pères de Scheut*. Après un premier refus, ceux-ci acceptèrent sa proposition, à la suite de quoi le pape Léon XIII créa en 1888 le *Vicariat apostolique du Congo indépendant* qu'il leur confia.

Une première caravane de ceux-ci s'installa dans l'ancienne mission des Pères Blancs à Kwamouth, d'où partit un rayonnement vers le haut fleuve et le Kasai. En effet, l'enjeu de « belgiciser » l'évangélisation du Congo se doublait de celui de contrer l'avance protestante.

Une seconde caravane vint ensuite en renfort et fut envoyée dans le Haut-Équateur pour y fonder la station de *Nouvelle-Anvers*. Le Kasai ne fut pas laissé pour compte, avec la fondation de la mission de *Luluabourg-Saint-Joseph*, d'où partit un quadrillage de la région par la création d'autres postes missionnaires, et ce réseau constitua l'embryon d'une préfecture

apostolique autonome. Jusqu'à 1908, 147 scheutistes partirent à destination du Congo. Malgré cet effort, ils ne parvinrent pas à occuper l'ensemble du territoire. Il fallait d'autres missionnaires.

Les *Jésuites* avaient été approchés à la suite du premier refus des Scheutistes. Ils ne furent guère plus enthousiastes, y compris lors d'une seconde tentative, pour les mêmes raisons : insuffisance des ressources humaines et collaboration à une œuvre qu'on croyait dominée par la franc-maçonnerie. La proposition devint plus alléchante quand il fut question des *colonies scolaires*. Après d'âpres négociations, il fut décidé de leur accorder la *mission du Kwango* et on y ajouta 400 ha de terres aux environs de Léopoldville.

La première arrivée missionnaire était composée de neuf personnes. L'État leur avait confié de s'occuper de la colonie scolaire de Kimbangu (banlieue de Kinshasa), déménagée par la suite, pour cause d'insalubrité à *Kimwenza*, et baptisée *colonie scolaire Sainte-Marie*. De là, ils décidèrent d'essaimer d'abord vers l'ouest pour prévenir l'action des « missions hérétiques ». Le poste stratégique de *Kisantu* fut établi en 1893 et devint le centre de rayonnement de la mission du Kwango, à laquelle vinrent s'ajouter d'autres fondations. De 1893 à 1993, 764 missionnaires jésuites sont venus dans l'ancienne « mission du Kwango ».

À la même époque, bien d'autres congrégations religieuses firent preuve du même type d'engagement dans l'État léopoldien. Parmi les religieuses, les pionnières furent les *Sœurs de la Charité de Gand*, les *Sœurs de Notre-Dame de Namur*, dans le sillage des Jésuites, et les *Sœurs blanches* dans les missions des Pères Blancs. La première congrégation des Frères missionnaires au Congo fut celle des *Frères des écoles chrétiennes*, suivie

de bien d'autres, notamment des *Frères de la Charité de Gand* et des *Frères maristes* (1911).

Avant 1908, la carte du catholicisme congolais était presque entièrement constituée, regroupant *missions, préfectures et vicariats apostoliques*.

Les missionnaires centrèrent leur action d'évangélisation sur les enfants. Officiellement, les enfants dits *libérés* provenaient de la dispersion des convois d'esclaves. Mais, dans la pratique, l'État lui-même opérait aussi par enlèvements d'enfants lors des représailles contre les villages « insoumis », et cette catégorie fut déclarée *enfants de l'État*. Plusieurs approches furent mises en place pour utiliser ces jeunes, mais il fallait d'abord les éduquer et les christianiser.

La technique d'éducation à la mode fut la constitution de *colonies scolaires pour enfants indigènes*. Dirigées par des missionnaires, elles avaient pour mission de former des *ouvriers soldats*, des auxiliaires locaux pour la relève des *Volontaires* de la côte. Pour leur part, d'autres missionnaires entretenaient, en plus, des *colonies scolaires privées* qui avaient droit à un cinquième des garçons arrivant dans les « colonies » de l'État.

La « colonie scolaire » pour garçons, animée par les Jésuites, fut complétée par la « colonie scolaire » pour jeunes filles, afin de servir de réservoir d'épouses pour les jeunes chrétiens.

Les Jésuites organisèrent aussi des *fermes chapelles*, centres de production agricole et de formation des catéchistes, ces derniers constituant la main-d'œuvre indispensable pour des travaux d'agriculture et d'élevage, dans la perspective d'autosuffisance alimentaire et financière. Mais ces

« écoles » ne tardèrent pas à susciter nombre de controverses et le système fut abandonné. La formule évolua vers celle des *écoles chapelles*, où les travaux agricoles ne furent plus imposés aux enfants, tandis qu'il fut demandé aux parents de pourvoir à leur subsistance.

Vers la fin du siècle, les besoins militaires se mettant à décroître par rapport à ceux des ouvriers qualifiés, le système d'instruction dut être revu : une *école de candidats commis* et trois *écoles professionnelles* furent créées. Puis, on s'avisa que le rendement de ces écoles serait encore meilleur si les candidats avaient bénéficié au préalable d'une formation générale en lecture et en calcul. C'est ainsi qu'on en vint à la nécessité de mettre en place la *scolarité primaire*, ce qui fut fait et, peu à peu, la formule se généralisa.

Si la pyramide de la scolarité demeurait à construire, au départ du soubassement de l'école primaire enfin en place, on notera que, dès l'ère des colonies scolaires, l'ossature du système scolaire congolais était en place, avec ses réseaux, officiel et privé, et le principe des écoles subsidiées. La *Convention* conclue entre le Saint-Siège et l'EIC le 26 mai 1906 vint confirmer cette collaboration étroite dans la durée, puisqu'elle allait, en pratique, régir les rapports entre l'Église catholique et l'État, pendant toute la période coloniale.

## **VI. De l'État indépendant à la colonie belge**

Au tout début du <sup>e</sup>xx siècle, il s'avéra que le Congo ne pouvait demeurer plus longtemps une colonie sans métropole. L'euphorie était passée. La

liberté du commerce, tant vantée, était caduque. Dans le langage courant, l'EIC était souvent qualifié de *Congo belge*, ce qui était tout à fait justifié ! En effet, non seulement le gouvernement du Congo était localisé à Bruxelles, mais ses fonctionnaires, ses hommes d'affaires et ses missionnaires étaient presque tous belges. En principe, cette évolution était conforme aux prévisions, puisque Léopold II lui-même, depuis qu'il était prince héritier, n'avait eu que cette seule ambition : octroyer à son pays une colonie.

Pourtant la matérialisation juridique de cette réalité ne s'imposa pas aussi facilement. Par deux fois déjà, la cession du Congo à la Belgique avait été au rendez-vous ; chaque fois, l'échéance avait été repoussée. Léopold II en faisait la proposition aussi longtemps que cette perspective lui semblait un moyen de sauver son État de ses détresses financières. Il y renonçait lorsque se dessinait une amélioration de sa situation financière. La première fois, à la suite de l'engagement qu'il avait pris s'il n'arrivait pas à rembourser les 25 millions de francs qu'il avait demandés et obtenus en prêt, le processus de cession avait été fort avancé. La Belgique modifia sa Constitution de manière à s'octroyer la possibilité d'annexer une colonie, puisqu'elle disposait d'un traité en bonne et due forme entre elle et l'État du Congo. Mais le projet tourna court à cause de l'attitude négative du roi qui, à l'époque, entrevoyait, dans la naissance de l'essor du caoutchouc, la solution possible à sa banqueroute. La seconde échéance correspondit, une fois de plus, à des clauses du prêt et Beernaert, le Premier ministre belge, introduisit au Parlement un projet de loi dans ce sens. Une fois de plus, une fin de non-recevoir lui fut opposée, en conformité avec la volonté du roi.

Finalement, la solution allait provenir du Congo, des « indigènes » eux-mêmes, à cause des cruautés qu'ils enduraient. Ces sinistres secrets étaient

de moins en moins bien gardés à cause des rapports des pasteurs protestants auprès de leurs communautés d'origine et des associations humanitaires de leur pays.

On s'est souvent interrogé sur le sens des rapports conflictuels qui existaient entre les missionnaires protestants et Léopold II. En réalité, cette situation tenait à la fois à des considérations politiques et humanitaires. D'après les lois de Léopold II, ces missionnaires, parce que non belges, ne pouvaient accéder aux privilèges accordés aux missions « nationales » (entendez, « belges ») ; leur marginalisation programmée participait du même effort de ramener vers la Belgique la « colonie internationale ». À cause de cette situation, leurs accusations furent suspectées d'être malveillantes, alors qu'il n'en était rien : elles étaient en principe d'autant plus sincères qu'elles provenaient de ceux-là mêmes qui, quelques années plus tôt, avaient fait pression sur leurs gouvernements pour qu'ils reconnaissent la souveraineté de l'AIC sur cet immense territoire.

Si la pomme de discorde acquit une tonalité nouvelle, c'est que ces missionnaires étaient témoins privilégiés de ces comportements inhumains. Dans la foulée, les missionnaires catholiques furent également mêlés à cette opposition *entre Blancs*, en tant qu'alliés objectifs de Léopold II et parce qu'ils furent accusés, eux aussi, d'atrocités dans le cadre de la politique jésuite des *fermes chapelles*.

C'est en Angleterre que se cristallisa cette campagne de dénonciations, qui prit une allure plus virulente quand entra en scène *Edmund Dene Morel*. Ce Franco-britannique, issu du milieu marchand de Liverpool, fut introduit dans l'univers secret de ce qui se passait au Congo. Employé dans une compagnie maritime basée à Liverpool mais qui avait un contrat de

transport des importations et exportations du Congo vers Anvers, il en devint, par son bilinguisme, l'agent de liaison attiré pour se rendre à Anvers et rencontrer les fonctionnaires de l'État à Bruxelles. C'est ainsi que, sans l'avoir prémédité, il fut introduit au cœur du système léopoldien. Passant d'étonnement en étonnement, il se rendit compte, entre autres, que les importations du Congo étaient constituées d'une importante quantité d'armes, pour l'État lui-même et les compagnies concessionnaires, alors que les exportations étaient composées de produits marchands. De même, il réalisa qu'il existait des fortes différences entre les chiffres des exportations réelles et celles à déclarer. Il fut également attentif aux récits des missionnaires qui revenaient du terrain. Ces découvertes dramatiques le scandalisèrent profondément. Aussi, se décida-t-il à agir. Arguments, documents, chiffres à l'appui, il entama sa croisade contre Léopold II, avec pour arme, sa seule plume.

Il devint bientôt en Angleterre la voix la plus écoutée en matière de dénonciation des atrocités commises au Congo, soutenu par les pasteurs protestants qui ne cessaient de lui envoyer des témoignages provenant du terrain.

Unie derrière son roi, l'opinion belge ne s'expliqua pas l'acharnement des Britanniques à l'égard du Congo, au moment où il était devenu prospère. Elle prit ces accusations pour des calomnies, à des fins inavouées, celles de tenter une forme d'expropriation du Congo. La contre-attaque souligna aussi le fait que la colonisation britannique n'était pas exempte de violences, notamment aux Indes, au Nigeria et en Afrique du Sud où venait de se dérouler la guerre des Boers.

En 1903, l'action de Morel engendra un premier résultat de taille : la « question du Congo » fut inscrite à l'ordre du jour de la *Chambre des Communes*. Il en sortit une résolution, prise à l'unanimité, de protestation contre la situation au Congo. Cette prise de position du Parlement appela une action gouvernementale. Le *Foreign Office* envoya un télégramme au consul britannique à Boma, *Roger Casement*, lui demandant de mener une enquête sur cette situation et de lui faire parvenir un rapport à ce sujet.

Consul à Boma depuis 1900, cet Irlandais avait déjà, dans d'autres contextes, séjourné plusieurs fois au Congo. Pour son enquête, il se rendit à l'intérieur du pays et y passa trois mois et demi. Il visita des territoires gérés directement, tant par l'État que par l'ABIR et *l'Anversoise* ; il interrogea aussi bien les agents européens que les témoins africains, y compris des *sentinelles*.

En février 1904 le gouvernement britannique rendit public son rapport, couramment appelé *Rapport Casement*. Ce fut un premier document officiel, émanant d'une des puissances de Berlin, qui mettait en cause la gestion léopoldienne du Congo. Il décrivait le caractère forcé de ce travail de récolte, son régime contraignant qui empêchait la population de s'adonner à ses activités habituelles d'autosubsistance. Il confirmait la pratique des mains coupées, celle de la séquestration des familles et de l'anéantissement de villages entiers au seul motif d'obtenir du caoutchouc en suffisance.

Léopold II et ses alliés ne baissèrent pas pour autant les bras. Dénonçant la légèreté avec laquelle Casement aurait formulé ses conclusions, le gouvernement léopoldien se déclara prêt à son tour à procéder à une enquête, de manière qu'aucun abus réel ne demeurât impuni. Une

commission fut mise en place, qui comprenait un Belge, un Italien et un Suisse. Elle s'adjoignit les services d'un secrétaire, substitut du procureur du roi à Anvers, et d'un interprète.

Arrivée à Boma en octobre 1904, la commission séjourna au Congo pendant quatre mois et remonta le fleuve jusqu'à Stanley Falls, recueillant une centaine de dépositions. Rentrée en Europe, elle rendit public son rapport. Contrairement à toute attente et à la motivation inavouée, à la base de sa formation, elle produisit un rapport accablant qui confirma, dans ses grandes lignes, les affirmations du rapport précédent. Pour la première fois, l'accusation proférée contre le régime léopoldien était d'origine non suspecte ; elle provenait de sa propre administration.

Le verdict était désormais sans appel : ... *l'État du Congo n'est point un État colonisateur, c'est à peine un État : c'est une entreprise financière (...)* la colonie n'a été administrée ni dans l'intérêt des indigènes, ni même dans l'intérêt économique de la Belgique.

Le glas avait sonné ! Il fallait envisager autrement la suite de l'évolution de l'État, mettre fin au régime en place, réformer le système d'exploitation. La conclusion qui s'imposait était donc de transférer la gestion du Congo à la Belgique, afin qu'elle se chargeât d'initier ces réformes. Morel et Casement avaient mené le bon combat ; ils venaient de gagner, grâce au courage et au sens élevé d'équité des membres de la commission d'enquête diligenté par le roi lui-même.

Léopold II n'en continua pas moins à rejeter cette idée d'annexion qu'il estimait toujours prématurée. Mais, en décembre 1906, il fut contraint de changer d'avis. Il se rendit compte, en effet, que l'Angleterre préparait la convocation d'une nouvelle conférence internationale, une seconde

« Conférence de Berlin », pour tirer les conséquences du dernier rapport d'enquête. Il était donc à craindre que les signataires de l'Acte général de Berlin ne décident de lui arracher le Congo pour le confier à une autre instance ou pour le soumettre à un partage entre puissances intéressées. La France, les USA, et même l'Allemagne adhéraient à ce nouveau projet. Pour que cette idée ne puisse aller plus loin, il fallait prendre l'initiative. Léopold II décida enfin en 1906 de la cession de « son » Congo à la Belgique. L'acte juridique n'intervint que deux ans plus tard, en 1908, en raison de la dernière lutte qu'il engagea pour maintenir à son compte la *Fondation de la Couronne* et à cause du délai nécessaire à l'élaboration de la nouvelle *loi constitutionnelle*, la *Charte coloniale*.

## CHAPITRE 9

# Congo belge : la colonie modèle ?

(1908-1958)

*Soixante-dix-huit ans après son indépendance, la Belgique avait, elle aussi, un empire colonial, au même titre que d'autres nations européennes, de loin plus anciennes. Cet empire présentait ses caractéristiques propres : concentré sur un seul continent, il y formait un ensemble d'une pièce, à la différence des colonies plus dispersées d'autres pays.*

*De plus, des séquelles de son ancien statut de « territoire international », lié au « bassin conventionnel du Congo » ne furent pas totalement effacées. La Belgique coloniale ne pouvait s'octroyer de faveurs commerciales et devait réserver le même traitement à la circulation des marchandises des anciennes puissances de Berlin.*

*Enfin, pour confirmer le principe de la distance d'avec sa colonie, la Belgique n'intégra pas le Congo dans son giron budgétaire, à l'instar d'autres métropoles, histoire de se réserver une marge de manœuvre en cas d'une nouvelle crise financière, comme celle qui avait prévalu au début de l'entreprise léopoldienne. Cette distinction entre métropole et colonie, elle l'inscrivit en toutes lettres, dans l'article initial de la Charte coloniale :*

*Le Congo belge a une personnalité distincte de celle de la métropole.*

*Il est régi par des lois particulières.*

*L'actif et le passif de la Belgique et de la colonie demeurent séparés.*

*En conséquence, le service de la rente congolaise demeure exclusivement à la charge de la colonie, à moins qu'une loi n'en décide autrement.*

*La Charte coloniale, cette loi sur le gouvernement du Congo belge, à l'élaboration de laquelle le Parlement belge avait consacré deux ans, s'avéra d'une efficacité redoutable. Elle assura, pendant un demi-siècle, la stabilité du*

*Congo : institutionnelle, économique, voire idéologique. Le Congo fut vanté comme « colonie modèle », où régnaient, du moins en principe, la prospérité, l'ordre et la tranquillité. Il s'agissait d'un défi que la Belgique s'était imposée pour répondre au scepticisme de ceux qui doutaient de sa capacité à coloniser. Pourtant, dans cet « empire du silence », comme ailleurs en Afrique, la paix ne fut pas nécessairement au rendez-vous et le calme apparent dissimula bien des convulsions.*

*Au cours du demi-siècle de régime colonial, les Congolais vécurent trois expériences particulières. La première fut leur participation, grâce à leur travail, à la construction d'un État et d'une nation, dotés d'une organisation structurée et d'institutions efficaces. La deuxième, corollaire de la précédente, fut la continuation du régime de contrainte et d'imposition, même si elle porta sur d'autres produits que l'ivoire et le caoutchouc. La troisième, synthèse des deux premières, fut la modernisation de la vie, rendue possible par la conjugaison de tant de facteurs : élargissement de l'exploitation capitaliste et de l'urbanisation, amélioration des conditions de vie, expansion de l'instruction et des conditions sanitaires.*

*Cet ensemble d'éléments permit de renforcer la conviction d'une commune appartenance et la nécessité de s'assumer comme telle, loin du régime de dépendance, de contrainte et d'imposition. Ce processus d'accélération de l'histoire ouvrit la voie à une trajectoire passionnante, depuis la prise de conscience des élites congolaises, au lendemain de la fin de la Seconde Guerre mondiale (1945-46), jusqu'à leur participation à des négociations avec les autorités de la métropole, en vue de la conquête de leur liberté.*

## **I. La colonie et l'héritage de Berlin**

Le passage du statut d'État indépendant à celui de colonie ne gomma pas pour autant les droits et obligations découlant de la première situation. Certes, sur le plan juridique, la mutation s'était opérée ; mais dans la réalité, jamais ailleurs en Afrique, l'ombre de Berlin ne demeura aussi vivante qu'au Congo, et ce jusqu'à l'âge postcolonial.

Au point de vue de l'organisation, les contraintes de l'Acte général de Berlin étaient encore en place. Elles portaient, entre autres, sur la liberté du commerce, sur la neutralité des territoires du bassin conventionnel du Congo et sur l'obligation de l'amélioration des conditions de vie morales et matérielles de ses habitants. Ce n'est qu'à la fin de la Première Guerre mondiale que la Belgique parvint à sortir de ce carcan, lorsque les vainqueurs examinèrent le sort à réserver à cet acte et y apportèrent des modifications. Le nouveau statut fit l'objet en 1919 de la *Convention de Saint-Germain-en-Laye* qui, sans modifier totalement les dispositions préexistantes, s'efforça de les rapprocher du droit commun. Elle supprima le principe de la neutralité de ces territoires qui conférait aux puissances étrangères un droit de contrôle et de surveillance ; elle atténua les dispositions sur la liberté du commerce, affirma le droit d'importation des marchandises sans limitation, mais confirma l'interdiction, en matière commerciale, d'un traitement préférentiel pour les entreprises belges ; l'égalité des chances resta de rigueur.

Seule demeura la question de fond déjà évoquée. La Belgique serait-elle en mesure de coloniser un empire quatre-vingts fois plus vaste que son territoire ? Disposait-elle des ressources techniques, matérielles et humaines nécessaires ? Ne fallait-il pas opérer une révision du partage de l'Afrique pour corriger ce déséquilibre ? Ces interrogations se projetèrent dans la durée et amenèrent un certain nombre de comportements, tant du côté belge que des puissances européennes.

Du côté belge, cette inquiétude engendra deux attitudes caractéristiques de sa colonisation : démontrer que la colonisation belge valait celle des autres puissances coloniales et la dépassait même en qualité ; sa « colonisation modèle » porterait sur la qualité de vie de l'indigène et la modernisation des équipements de la colonie. Le souci de « faire mieux que les autres », de manière à dissiper les doutes sur ses possibilités, eut pour corollaire la forte

réticence à l'égard des interventions extérieures, quel qu'en soit le domaine. Malgré ces précautions, la Belgique n'était pas pour autant au bout de ses peines.

Du côté externe, on n'oublia pas Berlin. Chaque période de crise engendra un nouvel imaginaire. Dès le début, la Grande-Bretagne menaça de convoquer une nouvelle conférence internationale pour décider de l'avenir de l'EIC. Elle retarda la reconnaissance du Congo comme colonie belge et ne le fit que dans la perspective de la guerre qui s'annonçait. Dans l'entre-deux-guerres, pour calmer les appétits de l'Allemagne du III<sup>e</sup> Reich, de plus en plus menaçante, fut envisagée la possibilité de lui « vendre » le territoire du Congo ou une partie de celui-ci, afin de lui permettre de réaliser le rêve d'une grande *Mittelafrika* (Afrique centrale) allemande, allant de l'océan à l'océan. En 1945, la Chambre des Communes britannique évoqua la possibilité d'une nouvelle conférence internationale pour revoir le statut du bassin conventionnel du Congo.

Dans la tourmente de la décolonisation, la Conférence de Berlin fut évoquée, même en Belgique et au Congo. En 1959, dans l'effervescence politique qui suivit les événements du 4 janvier, certaines suggestions en Belgique préconisèrent la convocation d'une « grande conférence internationale », tandis que la France du général de Gaulle rappelait le principe de son droit de préemption sur le Congo belge. Certains leaders congolais s'adressèrent même aux consuls généraux des puissances signataires de l'Acte de Berlin pour demander la convocation d'une nouvelle « conférence de Berlin », afin d'éviter que la Belgique ne puisse octroyer au Congo une indépendance en trompe-l'œil. La dernière évocation en date fut celle du Rwanda en 1996, remettant en cause sa frontière avec le Congo et déterminé à conquérir une partie du territoire congolais pour corriger de façon unilatérale le tracé historique.

## II. Évolution politique et administrative

Concernant sa gestion, le Congo belge bénéficia, dès le départ, d'un atout majeur : l'expérience malheureuse de la période léopoldienne. Cette situation appelait des réformes urgentes et rendait nécessaire l'existence de garde-fous, pour que les excès déplorés à l'égard de la population ne soient plus réédités. La Charte coloniale fut rédigée dans ce sens, même si le commanditaire de ces méfaits, Léopold II, disparut finalement bien plus tôt que prévu en 1909.

Les réformes adoptées donnaient à l'organisation de la colonie une forme absurde, caractérisée par une extrême centralisation, non pas sur le terrain, auprès du gouverneur général, mais à Bruxelles, autour du *Ministère des Colonies*, la nouvelle fonction publique mise en place au sein du gouvernement belge. Au long de la période coloniale, il y eut 23 ministres des Colonies, la plupart de tendance catholique. Quelques libéraux, moins nombreux, laissèrent leur empreinte dans l'administration indirecte avec, notamment, l'introduction de l'école laïque (non confessionnelle) dans la galaxie coloniale et le droit de cité accordé aux nationaux dans ce réseau d'enseignement.

Le pouvoir législatif et de contrôle revint à deux institutions métropolitaines : les Chambres belges et un *Conseil colonial* ayant pour charge de donner son avis sur les projets d'actes de loi relatifs à la colonie. Le *Congrès colonial* et la *Commission pour la protection des indigènes au Congo* constituèrent des assemblées plus larges qui se réunissaient à titre consultatif. Tout se passait à Bruxelles.

À la stabilité institutionnelle était liée la réalisation des objectifs au Congo : accomplir ... *une œuvre nationale, de civilisation et de mise en valeur*. Fait remarquable, on réussit globalement à faire taire toutes les différences pour parvenir au résultat escompté. Jusqu'au bout, on misa sur la centralisation. La mettre en cause eût exigé la révision totale du contenu de la Charte. Jusqu'à la décolonisation, le Congo belge ne céda pas une seule parcelle du pouvoir aux Congolais, pas même aux Européens résidant au Congo qui n'avaient cessé de réclamer cette prérogative, au moins depuis l'entre-deux-guerres.

De Boma et, plus tard, de Léopoldville, le *gouverneur général* agissait par délégation, épaulé par les *gouverneurs de province*. Son rôle était fort important, non seulement par la coordination administrative qu'il assurait sur place, mais aussi par sa participation aux décisions de Bruxelles, par ses avis et conseils, et par l'influence personnelle qu'il pouvait exercer auprès du ministre.

À la base de cette pyramide administrative dont le Ministère des Colonies était le sommet, les circonscriptions indigènes avaient comme première structure la *chefferie* traditionnelle, reconnue par l'État, à la condition que son chef obtînt l'investiture de l'État. Elle devint, à certains endroits, un maillon de l'administration coloniale, en tant que subdivision du *poste*, formule ensuite généralisée pour l'ensemble de la colonie. La taille des chefferies fut revue pour les rendre toutes homogènes : trop grandes, elles furent subdivisées ; trop petites, elles furent regroupées ; là où cette structure faisait défaut, elle fut créée. Ces chefferies prétendument traditionnelles, inventées par le pouvoir colonial, furent dirigées par des *chefs* (ou *sous-chefs*) *médailleurs*. Ainsi s'instaura une dichotomie entre le chef (traditionnel) et le chef médaillé (installé par le pouvoir colonial). Le déménagement d'une chefferie à une autre fut interdit et soumis à l'octroi d'un *passport de mutation*.

Une autre innovation fut la création des *secteurs*. Cette unité administrative fit d'abord son apparition ici et là, avant d'être généralisée. Il s'agissait d'un regroupement de chefferies opéré par le commissaire de district, dans l'intention de participer à l'effort pour faire évoluer la coutume. Comme institutions, il abritait un conseil, un tribunal et une école indigène. Certaines grandes chefferies furent érigées en *chefferies secteurs* ; ces entités, qui détenaient un nombre élevé de chefferies, furent à leur tour subdivisées en *groupements*.

Des agglomérations qui poussèrent à côté des factoreries ou des postes de l'État — regroupant ceux qu'on qualifiait de détribalisés-travailleurs d'origine différente échappant à la mainmise du chef traditionnel — furent de ce fait déclarées *groupements extracoutumiers*. Il en existait trois sortes : les *cités indigènes* (CI) ou *centres extracoutumiers* (CEC) ; les *camps des travailleurs*, bâtis en général sur le terrain appartenant à l'entreprise et réglementés ; les *villages* de licenciés, habités par d'anciens soldats ou d'anciens travailleurs de l'État ou de sociétés commerciales.

Entre le secteur et le district intervint un autre échelon administratif : la *zone*, ayant déjà cours dans certaines régions, qui fut consacrée sous l'appellation de *territoire* et généralisée pour l'ensemble de la colonie. Ainsi, le district fut subdivisé en territoires, le territoire en secteurs, le secteur en groupements, ces derniers en chefferies.

La construction de l'édifice administratif n'était pas pour autant pleinement achevée. Qu'y aurait-il au-delà des districts ? La structure de *province* naquit en 1910 au Katanga, jusque-là dirigé par le CSK et érigé en *vice-gouvernement général*. À cause de l'intérêt suspect de l'Angleterre pour cette région, il s'avéra indispensable de concéder une plus large autonomie au vice-gouverneur général du Katanga, qui pouvait entrer en contact directement avec

le ministre sans passer par le gouverneur général. À cette exception succéda une autre : les districts de l'Est et du Nord-Est, constitués en vice-gouvernements généraux, devinrent en 1913 la *Province Orientale*. Il ne restât plus qu'à généraliser la formule. En 1914, les 22 districts que comptait le Congo furent regroupés en quatre *provinces*, dirigées par des gouverneurs de province : la Province Orientale, le Katanga, l'Équateur et le Congo-Kasaï. Elles bénéficièrent d'une certaine autonomie comme l'exigeait la situation de la Première Guerre mondiale.

Cette tendance fut combattue pendant l'entre-deux-guerres. La réforme de 1933 vint réduire l'autonomie des districts et des provinces, dont le nombre passa de 4 à 6 : par scission du Congo-Kasaï en provinces de Léopoldville et de Lusambo ; celle de la province orientale en provinces de Stanleyville et de Costermansville ; tandis que l'Équateur et le Katanga conservaient leur statut. À partir de cette réforme qui renforça le caractère unitaire de l'administration coloniale, les dirigeants des provinces cessèrent d'être des *gouverneurs de province* pour devenir des *commissaires de province*.

Autoritaire et fort structurée, la gestion administrative coloniale ne négligea pas tout à fait, pour autant, des consultations plus larges. Mais elles furent pratiquement réservées aux seuls Européens.

La première assemblée consultative, à l'échelon de la capitale, fut le *Conseil consultatif*, transformé ensuite en *Conseil de gouvernement*, qui devint la principale instance consultative de la colonie. Les provinces disposèrent de *Conseils régionaux*, plus tard *Conseils de province*, en charge de guider les gouverneurs.

Le problème de la participation des Congolais à la gestion de l'État congolais ne se posa jamais. Un seul aspect intéressait la colonie : déterminer la place que pouvait occuper *l'autorité coutumière* dans la hiérarchie

coloniale, ce qui se résumait à instrumentaliser ce pouvoir et à l'inciter à des transformations, parfois contre rémunération, pour répondre aux besoins exprimés par les agents coloniaux.

Certes, il y eut la politique de l'administration indirecte, d'origine britannique, qui consistait à renforcer la délégation de pouvoir aux chefs traditionnels, notamment en organisant les tribunaux des chefferies et des secteurs, dans l'idée que ces mesures renforceraient l'autorité des chefs. Mais elle eut ses effets pervers. D'abord, elle n'intégra pas à suffisance les problèmes des transformations économiques et sociales et, partant, l'existence du monde urbain naissant. Ensuite, elle se fit complice de la politique de ségrégation raciale au motif de préserver la coutume. La plupart des textes administratifs discriminatoires datent de cette époque et ne furent abolis qu'à la veille de l'indépendance.

L'évolution politique et administrative ne put se réaliser sans l'apport de l'armée et des forces de police. Les mesures répressives étaient de deux ordres : *judiciaires* et *administratives*. Les premières incombaient à la *police judiciaire* assurant l'exécution des décisions des tribunaux. Les secondes relevaient des actions de la *police administrative*, constituant, entre autres, un moyen de coercition pour l'exécution des travaux imposés, le paiement de l'impôt, l'application des mesures de relégation, l'éloignement d'un lieu d'habitation pour un autre. Les mesures dirigées contre les collectivités exigeaient le plus souvent des opérations militaires pour mater des rébellions.

On peut donc conclure que la stabilité administrative resta conforme à elle-même, dans le sens de la distance à laquelle étaient tenues les populations « indigènes ».

### **III. Agriculture et industrie coloniales**

En matière économique, les préoccupations des Européens, plutôt que de porter sur des « transactions avec l'indigène » se concentrèrent désormais sur la récolte des richesses existantes et sur leur réelle exploitation. Le passage de l'EIC au Congo belge coïncida avec cette avancée. L'entrée en scène du capital privé, affluant sur place, imprima une nouvelle orientation à l'économie congolaise. Cette politique, inaugurée par la création des premières sociétés en 1906, se développa réellement au cours des années vingt.

Quels furent les acteurs de cette politique de « mise en valeur » de la colonie ? Le personnel colonial, au départ d'origine diversifiée, devait devenir belge pour l'essentiel, suivant l'option nationaliste retenue dès l'ère léopoldienne et qui se réalisa peu à peu. Si, en 1890, les Belges formaient les 40,9 % des effectifs européens au Congo, en 1958, ils représentaient les 79,2 % des expatriés. Toutefois, au regard de l'étendue de l'espace colonial, ces effectifs demeurèrent faibles ; ils furent composés surtout des missionnaires, puis des fonctionnaires coloniaux et des employés de grandes entreprises. En dehors de ces « officiels », il y eut très peu de petits commerçants et d'« indépendants ». Le pouvoir colonial lui-même fit la chasse à ceux qu'on qualifiait de « Blancs pauvres » – en réalité la classe moyenne –, pour ne pas entamer le prestige lié au statut de Blanc. En l'absence de cette frange intermédiaire qui aurait pu favoriser le rapprochement entre les deux communautés, une démarcation de fait fut, dès le départ, inscrite entre les « patrons blancs » et les « travailleurs africains ».

## *1. Agriculture*

La rentabilisation première de la terre étant du domaine de l'agriculture, c'est à elle qu'on s'intéressa tout d'abord et elle obtint, dans la colonisation belge, un traitement marginal par rapport au secteur minier et industriel. Dès le début de l'époque coloniale, l'agriculture traditionnelle était au plus mal, à cause des situations de déséquilibre qui s'étaient ajoutées à son caractère rudimentaire. Les pratiques anciennes étaient mises à dure épreuve par la politique de sédentarisation de la population, la déforestation des campagnes et la diminution de la main-d'œuvre agricole désertant les villages au profit des cités et des métiers nouveaux, comme le travail des mines ou celui de la Force publique.

Le colonat au Congo débuta tardivement et se limita au Kivu et au Katanga. Même dans ces régions, il fut, sans comparaison, plus faible que dans les pays voisins, l'Ouganda-Kenya ou les Rhodésies du Nord et du Sud. Au Haut-Katanga industriel, on enregistra une vague d'immigration d'origine anglo-saxonne provenant des colonies britanniques voisines. Quant au Kivu, il fut envahi par des candidats planteurs d'origine italienne. Mais en 1928, une société à charte, le *Comité national du Kivu* (Cnki), chargée de la gestion des terres au Kivu, fut constituée pour favoriser la belgicisation de ce colonat naissant, ce qui eut pour effet d'empêcher son développement. La « mise en valeur » du pays du graben eut comme conséquence de réduire ses espaces disponibles en raison des appétits coloniaux pour la terre. La création en 1925 du grand parc Albert 1<sup>er</sup> (Virunga) et de ses extensions, alliée aux octrois anarchiques de terres au colonat blanc par le Cnki, en fut la principale cause. Cette politique s'accrut par le surpeuplement dû à l'importation de la main-d'œuvre du Rwanda.

Au-delà de ces deux cas de colonat, l'agriculture traditionnelle, dans l'ensemble du pays, connut, par deux fois, des innovations provenant de

l'autorité coloniale qui mit en place la politique des paysannats indigènes et celle des cultures obligatoires.

Le système de *paysannat indigène*, introduit en 1936, visait à regrouper les cultivateurs dans des lieux fixes, de manière à accroître leur productivité. Le système avait l'avantage de restituer au paysan une part d'initiative, mais celle-ci était restreinte puisque l'offre dépendait de la demande, laquelle était représentée par l'État et le commerçant européen. Cette politique, précédée de la création, en 1933, d'un *Institut national pour l'étude agronomique au Congo belge* (INEAC), était un acte de bonne foi pour assurer la promotion de l'agriculture traditionnelle. Toutefois, elle ne put aboutir qu'à des résultats contrastés.

Plus importante fut la politique des *cultures obligatoires*, tant par son étendue (l'ensemble du pays), sa durée dans le temps (depuis 1917) que par son impact sur la mémoire collective nationale. Elle fut conçue pour lutter contre « l'indolence agricole de l'indigène », qui ne plante que juste assez pour la consommation domestique. Obligé de couvrir de cultures l'étendue désignée par l'autorité coloniale, il put disposer désormais, grâce aux cultures vivrières, d'une alimentation abondante et variée et, grâce aux cultures industrielles, d'un revenu monétaire. Dans ce dernier cas, c'est le coton, en plus du palmier à huile, qui fut le principal produit imposé, suivi de quelques autres, comme le café, la canne à sucre, le caoutchouc. Ce système permit, entre autres, le développement de l'industrie agricole (traitement et exploitation du sucre, du café, de l'huile de palme) et textile (avec la *compagnie cotonnière congolaise*, la Cotonco).

Mais, dans l'ensemble, ce système des cultures obligatoires présenta l'inconvénient de se fonder sur la contrainte d'une échelle et d'une durée déterminées. La mémoire congolaise garda le mauvais souvenir des

agronomes européens, accompagnés des moniteurs agricoles, sanctionnant les désobéissances et les manquements des paysans. Une mémoire qui finit par les détourner du travail agricole d'autant qu'à l'âge postcolonial, celui-ci fut utilisé comme sanction ou comme forme d'exil infligées aux opposants politiques.

## **2. Industrie**

Si l'agriculture demeura jusqu'au bout une activité économique relativement peu développée, il n'en fut pas de même des autres secteurs économiques. Le Congo belge fut avant tout l'œuvre du capitalisme européen. Non pas qu'elle échappât tout à fait à l'intervention de l'État, bien au contraire, elle s'implanta avec sa complicité, parfois même avec son aide.

Cette politique s'appliqua, à l'évidence, dans les investissements lourds qu'exigea la construction des chemins de fer. Le rôle de l'État consista, soit à fournir les capitaux, soit à accorder des garanties d'intérêts, soit même à se substituer au capital privé, en cas de défaillance de sa part. Les chantiers importants furent : la construction de la première ligne du rail, entre Matadi et Léopoldville par la *Compagnie du chemin de fer du Congo* (CFC) ; les lignes construites dans l'est du pays, par la *Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs* (CFL) ; et, enfin, la ligne de la *Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga*.

Basée sur la suppression du système domanial et la réintroduction de la liberté d'entreprendre, la nouvelle effervescence commerciale présenta quatre principales caractéristiques.

Première caractéristique. La « mise en valeur » par la création de grandes sociétés privées se fit pour l'essentiel à partir des capitaux belges, tournant le

dos à la politique léopoldienne de faire appel à des investissements étrangers ; en revanche, on conserva, en matière foncière, le système de « zone de protection » où la société bénéficiaire de la « terre vacante » détenait le monopole de l'achat des produits. La continuité des pratiques anciennes se porta aussi sur le recrutement de la main-d'œuvre qui garda son caractère forcé.

Cette continuité dans le changement connut, cependant, une exception notable. La première société à bénéficier de cette nouvelle législation agraire fut non belge : la société britannique *Lever Brothers Limited*, spécialisée dans la fabrication du savon à base d'huile de palme. À partir de cette convention, elle créa sa filiale congolaise, la *Compagnie des huileries du Congo belge* (HCB) qui reçut des terres domaniales à forte concentration d'elæis, autour des points où elle implanta ses usines. La société se dota par la suite d'une filiale commerciale, la *Société d'entreprises commerciales du Congo belge* (Sedec), qui ne tarda pas à faire des bénéfices énormes à cause de nouveaux besoins créés par la guerre.

Deuxième caractéristique : ce fut un capitalisme audacieux, acceptant de prendre des risques, même si cette attitude ne fut pas toujours payante. Mais, là où elle le fut, elle se révéla un élément décisif de l'essor économique de la colonie.

Pour l'exploitation du diamant, la Forminière dut patienter sept ans avant que le Kasai ne pût livrer son premier lot, alors que la première découverte en avait été faite, bien longtemps avant, dans un ruisseau, sans que le prospecteur eût pu retenir l'endroit où cet échantillon avait été ramassé. Finalement, c'est dans une tout autre concession, celle de la BCK, que fut formellement identifiée la première région diamantifère du pays. Pour l'exploiter, la BCK créa une filiale, la *Minière du Bécéka*. Ces deux sociétés minières firent du

Congo l'un des importants fournisseurs, sur le plan mondial, du diamant de joaillerie et industriel.

Pour le cuivre l'histoire de *l'Union minière du Haut-Katanga* fut jalonnée de moments de crises et d'incertitudes qui ne furent dépassés que grâce au sang-froid et à l'audace de ses dirigeants. Dès la première coulée de cuivre, l'Union minière tomba dans une crise qui exigea la réorganisation complète de sa politique d'exploitation.

Les problèmes les plus graves intervinrent après la Première Guerre mondiale. À cause de la mise en vente des stocks de la guerre, le marché du cuivre fut saturé. Au lieu d'en ralentir la production, le représentant de l'Union minière en Afrique décida de la doubler. Cette option aventureuse s'avéra payante, dix ans plus tard, quand la demande s'accrut et que les sociétés concurrentes entamaient seulement la maximisation de leur production. Le cuivre devint l'épine dorsale de l'économie congolaise, en remplacement du caoutchouc dont les exportations chutèrent de 87 % à 1 %, alors que le cuivre atteignit plus de 50 % du total des exportations nationales. La relève était ainsi assurée.

La découverte de radium et d'uranium fut, elle aussi, le fruit du hasard. C'est en plantant un poteau qu'un prospecteur anglais au service de l'Union minière tomba sur ce site. On parvint à en extraire du radium. En 1940, un millier de tonnes de minerai uranifère furent livrées aux USA. C'est ainsi que, quand vint la décision de fabriquer la bombe atomique, les matériaux nécessaires existaient déjà sur place en quantité. Mais l'Allemagne nazie eut aussi sa part d'uranium congolais, puisqu'elle s'empara des cargaisons de ce produit stratégique qui se trouvaient entreposées à Anvers.

Troisième caractéristique du capitalisme au Congo. Les entreprises constituées s'organisèrent en trois ou quatre groupes puissants qui contrôlèrent

la grande partie de l'activité économique au Congo. Ces trusts, représentés par plusieurs holdings, créèrent à leur tour des sous-holdings possédant une multitude de filiales. L'interpénétration des participations directes, indirectes et croisées, l'association ou la filiation des holdings produisirent un réseau dense et inextricable d'intérêts et apportèrent une plus grande garantie aux investissements.

La première holding s'élabora à partir de la doyenne des entreprises congolaises, la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie (CCCI) qui produisit un premier réseau d'entreprises : la SAB (Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo), la Compagnie du chemin de fer du Congo, la Compagnie des produits du Congo et la Compagnie du Katanga.

Soutenue par la Banque d'Outremer, cette première holding reprit son envol après l'annexion du Congo à la Belgique : elle devint, notamment, principale actionnaire de la Cotonco et de ses filiales et contrôla quelques autres sociétés.

En 1928, cet ensemble d'entreprises passa sous le contrôle de la *Société Générale de Belgique* qui venait d'absorber la Banque d'Outremer. On put alors parler de *l'empire de la Générale*, puisqu'à elle seule, elle se mit à contrôler la grande majorité des entreprises congolaises, certaines totalement, d'autres de manière partielle, telle l'Union minière, qui disposait, à son niveau, de ses propres filiales.

D'autres groupes financiers se constituèrent également, dont la *Brufina* (avec la Symétain) ; le *groupe Empain* ; la *Cominière* (entreprises d'électricité) ; le *groupe Lambert* dont les investissements ciblerent les domaines bancaire et agroalimentaire.

La trajectoire économique de l'âge colonial fut marquée par des moments de forte croissance, entrecoupés de périodes de reflux. Le mouvement de

croissance démarra à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, s'atténua avec la Première Guerre mondiale et se poursuivit par un nouvel envol au début des années vingt, pour tomber alors sous les effets de la grande crise des années trente. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, elle connut une forte croissance au point de jouer un rôle important, d'abord dans la reconstruction de la Belgique, puis dans la mise en œuvre du plan décennal 1949-1959. Mais cette charge conduisit à un état d'endettement qui mit les finances en fort mauvais état.

Jusqu'au bout, en effet, le Congo finança sa propre colonisation, tout en prêtant main-forte à l'économie de la métropole. Pour y faire face, la métropole se chargeait de lui faire conclure des emprunts dans lesquels elle l'a souvent sacrifié au bénéfice de ses intérêts propres. Cette politique équilibrée de la Belgique, à la fois juge et partie dans la gestion des relations bilatérales, conduisit à des situations aberrantes dans le domaine monétaire. La Belgique, ayant opté pour un système monétaire congolais distinct du sien, lia les deux monnaies par une parité qui ne pouvait souffrir aucune exception. Un franc congolais égalait un franc belge et, dans les faits, devenait la béquille du franc belge ; on lui imposa à chaque coup des dévaluations qui ne le concernaient pas. Jusqu'à l'indépendance les deux monnaies demeurèrent liées.

Le contexte fermé de l'économie congolaise s'avéra permanent, pour assurer la politique de prédominance des capitaux belges. La présence étrangère fut à la fois sollicitée, pour contrecarrer d'autres intérêts étrangers jugés trop encombrants et écartée en cas de non-nécessité stratégique. C'est ainsi qu'à l'ère coloniale, des investisseurs potentiels furent systématiquement évincés.

#### **IV. Le « bien-être indigène »**

Pour être « colonie modèle » il ne suffisait pas d'assurer l'expansion économique. Encore fallait-il apporter la civilisation à l'indigène et la réaliser mieux qu'ailleurs en Afrique. « Civiliser », dans l'entendement colonial, supposait au moins trois types d'actions différentes mais complémentaires. D'abord, éliminer les pratiques « barbares » des populations. Ensuite, améliorer les conditions de vie matérielles et sociales. Enfin, contribuer au développement intellectuel, spirituel et moral. La première préoccupation se mit en phase avec la « coutume », qui dut subir des réaménagements ; la deuxième exigea la mise en place des politiques sanitaires, sociales et d'urbanisation. La troisième porta sur l'évangélisation et le développement de l'instruction.

À l'égard des dérives de la « coutume », le pouvoir colonial adopta une attitude ferme. Elle combattit entre autres la pratique des ordalies, du cannibalisme, de la polygamie, de l'enterrement de chefs avec des esclaves en charge de les servir dans l'au-delà, sans réaliser que nombre de ces excès furent des conséquences de l'anarchie qui s'établit après la pénétration des étrangers. Cette politique de « table rase » ne fut cependant pas totale, puisqu'elle entraînait en contradiction avec l'obligation faite aux missionnaires d'exécuter des recherches de terrain au bénéfice de l'État. Pour mieux dominer l'indigène, ne fallait-il pas d'abord le connaître ? La colonisation belge excella ainsi dans le domaine de la collecte et de la conservation des données de l'héritage ancien et dans l'étude des traditions historiques.

### ***1. Politique sanitaire***

Quant à la politique sanitaire, elle connut bien des soubresauts. Après les hécatombes de la fin de la période léopoldienne, on s'attacha à lutter résolument contre les épidémies, en particulier celle de la maladie du sommeil,

qui avait été des plus meurtrières. Même si, au départ, le nombre de médecins était encore faible, une politique sanitaire se mit en marche et ses effets commencèrent à être visibles au cours des années vingt.

Dans le cadre de la prévention, des campagnes de vaccination furent organisées de façon systématique ; contre la résurgence éventuelle de la maladie du sommeil, le service médical de la colonie mit au point la technique, dite du recensement médical, consistant à soumettre à l'examen de santé, village par village, individu par individu, tous les habitants d'un secteur donné, et ce de manière régulière.

D'importantes fondations médicales furent constituées : la *Fomulac* (Fondation médicale de l'Université de Louvain au Congo) ouvrit son premier hôpital-école à Kisantu en 1926, suivi d'autres implantations.

L'amélioration de la santé passant aussi par une nourriture saine, l'Université de Louvain prit l'initiative d'une autre fondation : le *Cadulac* (Centre agronomique de l'Université de Louvain au Congo). Quant à la *Foreami* (fondation de la reine Élisabeth pour l'assistance médicale aux indigènes), elle eut pour but d'intensifier l'aide médicale à la colonie. Deux importantes écoles de formation des *assistants médicaux indigènes* (AMI) furent instaurées, sur le modèle du programme de l'École de médecine de Dakar. L'action concertée des pouvoirs publics, des sociétés privées et des missions aboutit ainsi à la mise en place d'un outil médical de qualité. À la veille de l'indépendance, près de la moitié des femmes congolaises accouchaient dans les maternités sous surveillance médicale.

## ***2. L'instruction***

Mais la « civilisation » passait surtout par les modes de diffusion de l'évangélisation et de l'instruction. Les « missions nationales » (catholiques) poursuivirent leur expansion en tant que mandataires de la religion dominante. C'est après l'installation d'une délégation apostolique à Léopoldville, en 1930, que fut instituée officiellement la *Conférence des Ordinaires du Congo belge et Rwanda-Urundi* qui tint par la suite cinq assemblées plénières. Aucun Congolais ne siégea à ces conférences de prélats, sauf à la dernière, à laquelle participa un vicaire apostolique africain issu du Rwanda.

Pour les dirigeants de la politique coloniale, l'action du catholicisme était essentielle puisqu'elle constituait la seule instance habilitée à véhiculer l'éducation morale par l'instruction. Voilà pourquoi, en dépit des divergences, voire des conflits avec l'État, l'Église avait toute son importance dans le dispositif en place. Un ministre des Colonies, bien qu'agnostique et franc-maçon, en témoigna: *Pour l'éducation morale, c'est sur l'évangélisation qu'il faut surtout compter. Cette conviction est indépendante de toute conviction de foi ou de dogme. Elle est basée sur cette observation que la vie indigène est profondément pénétrée de religiosité et de mystère. Seul un sentiment religieux, plus élevé, mais aussi profond, paraît capable de remplacer ces influences traditionnelles et d'amener la moralité indigène à un plan supérieur.* »

Face à cette situation, le protestantisme conserva sa réputation de religion « suspecte et subversive ». Mais, bien que tout à fait marginalisé, il connut une trajectoire similaire et s'engagea très tôt dans un processus de fédéralisation des Églises en place. À Léopoldville se tint la « Conférence générale des missions protestantes au Congo », transformée en *Conseil protestant du Congo* qui, en raison de la méfiance de l'administration coloniale ne fut reconnu que très tardivement.

La mission la plus reconnue à l'Église catholique étant de promouvoir l'instruction, le travail réalisé dans ce domaine assura pour une large part, par rapport à l'administration coloniale et aux entreprises privées, la formation d'homologues congolais, même si ce processus fut trop limité.

L'avènement du premier prêtre congolais fait date. Jeune catéchumène, Stefano Kaoze avait d'abord été admis en 1899 à suivre le cours de latin. Il poursuivit laborieusement cette formation, puis, demeuré seul de sa promotion, il entreprit des études de théologie. Enfin, après environ deux décennies de formation, il fut ordonné prêtre, le jour de la fête nationale belge, le 21 juillet 1917. L'événement constitua un fait de société dans l'univers colonial en raison de son caractère exceptionnel et comme symbole d'une possible promotion sociale de l'indigène. Adopté par le roi Albert 1<sup>er</sup> comme son protégé, il élargit ses horizons et entreprit même une tournée en Europe, à Rome où il rencontra le pape lors d'une audience pontificale, puis en Belgique. Il eut une entrevue avec le cardinal Mercier à Malines, prêcha à Anvers et à Ostende et célébra une messe à la cathédrale Sainte-Gudule à Bruxelles, là même où le cardinal Lavignerie avait prononcé son sermon célèbre contre l'esclavagisme en Afrique. À sa suite, vingt-six autres candidats furent ordonnés prêtres dans la région. Il n'y eut aucun cas similaire de promotion sociale dans l'univers colonial.

En 1939, il existait au Congo belge et Rwanda-Urundi cinq grands séminaires ; et alors que pas un seul agent territorial indigène ne figurait dans les services administratifs. Le clergé autochtone comptait 209 prêtres noirs qui, après six ans d'humanités latines, avaient suivi dans un grand séminaire trois ans de philosophie et cinq de théologie. En 1960, alors que l'administration publique et les entreprises ne disposaient que de seize diplômés d'université, l'Église s'assurait le service de près de 600 prêtres et de trois évêques congolais.

Bien que de manière moins visible, le protestantisme s'inscrivit lui aussi dans la logique d'évolution indigène, comprise comme l'organisation d'une Église financièrement autonome et capable d'assumer sa propre expansion. Il arrêta deux options de base : l'africanisation de l'Église et la promotion de l'œuvre scolaire.

En fait, les « missions nationales » jouissaient, dans le domaine éducatif, d'un véritable monopole. La plupart des écoles étaient, soit des écoles missionnaires (enseignement libre subsidié), soit des écoles d'État gérées par les missions (enseignement officiel) ; seules quelques-unes, comme les établissements protestants, étaient considérées comme privées (enseignement libre non subsidié).

Toutes ces filières assuraient surtout le développement de l'enseignement primaire, au détriment du secondaire. Au-delà, l'enseignement technique et professionnel était privilégié. On justifia cette attitude au moins de deux manières différentes. Pour certains, le Congolais n'avait qu'une intelligence infantile. D'autres croyaient ainsi corriger la tendance à l'arrogance des indigènes. Un rapport sur l'enseignement colonial affirmait : *La vanité est un des défauts dominants du caractère du Noir. Dès qu'il a un vernis de civilisation, il se croit volontiers l'égal de l'Européen et, comme l'Européen, ne peut travailler de ses mains...!*

L'enseignement secondaire, limité au niveau postprimaire par les *écoles normales, moyennes et techniques*, démarra au début du xx<sup>e</sup> siècle, mais ne connut son essor véritable qu'après la Seconde Guerre mondiale, hormis le cas des séminaires, les seuls établissements secondaires de cycle long admis. L'ironie du sort voulut que ce soit des séminaires qu'émergea la première élite congolaise, avant qu'elle ne provînt des cycles secondaires laïcs, à partir de la fin des années 40.

N'empêche que, malgré son ambiguïté, la politique scolaire du Congo belge conduisit à une alphabétisation record par rapport aux autres régions d'Afrique subsaharienne.

## **V. L'avancée d'une prise de conscience**

Les réactions congolaises face à tant d'initiatives coloniales furent multiples ; elles s'accéléchèrent après la Seconde Guerre mondiale. D'une part, elles confirmèrent la naissance d'une modernité congolaise, en particulier à partir des espaces urbains, centres de recomposition sociale tout indiqués. D'autre part, à partir des éléments de cette mutation prirent racine des élans nouveaux de contestation et de remise en cause de l'ordre colonial.

Au-delà de l'évolution dont ils furent l'objet par l'instruction et les transformations de leur environnement, trois situations successives offrirent aux Congolais l'opportunité d'une plus grande ouverture sur le monde, en dépit des précautions du colonisateur belge. D'abord, les séjours de quelques-uns d'entre eux en métropole, par lesquels des courants de pensée de type nouveau s'infiltrèrent dans le territoire national, ensuite la Première mondiale permit de vivre des situations inédites de démythification du système colonial, enfin la Seconde Guerre mondiale apporta des opportunités nouvelles de faire la connaissance d'autres peuples et de s'éveiller à la faveur de ces contacts.

### ***1. La diaspora et la découverte de la métropole***

La découverte de la Belgique fut le fait des marins qui effectuaient des navettes entre Matadi et Anvers où ils passaient des séjours assez prolongés, le

temps de chargement des bateaux. Quand il s'agissait de Congolais, le pouvoir colonial craignit qu'ils ne nouent des contacts avec des Belges de la métropole et, d'ailleurs, ils ne manquèrent pas d'être contactés par les milieux de la gauche belge. Aussitôt, on redouta, dès les années vingt, que par leur canal du matériel de propagande communiste – notamment le journal *Le Drapeau rouge* – ne pût pénétrer au Congo.

Une certaine action de conscientisation des marins fut effectivement à l'œuvre, comme en témoigne, entre autres, le résultat d'une perquisition effectuée à bord du *Thysville* : les marins étaient bien en possession d'exemplaires du *Drapeau rouge*, contenant des articles provocateurs.

Pour limiter les dégâts, la Compagnie maritime belge (CMB) commença à s'intéresser aux séjours des marins à Anvers ; elle y créa pour eux une association d'appui moral et de soutien et, en même temps, une « *maison africaine* » s'occupant de leur hébergement et de leurs distractions, tout en les soumettant à un règlement strict. Malgré ces efforts, des idées « subversives », véhiculées par des périodiques, commencèrent à entrer clandestinement au Congo.

À la faveur des navettes maritimes entre Matadi et Anvers, quelques premiers Congolais s'installèrent en Belgique. Parmi eux, *Paul Panda Farnana*, le fondateur en 1919 de *l'Union congolaise*, définie comme « société de secours et de développement moral et intellectuel de la race congolaise », qui mena un combat politique, en liaison avec le mouvement panafricaniste, qui mobilisait à l'époque les élites noires d'Afrique et de la diaspora et qui fut le précurseur d'une lignée de nationalistes qu'allaient produire le Congo et l'Afrique à l'heure de la décolonisation.

Dans ce processus de prise de conscience, la Première Guerre mondiale constitua une tout autre étape. Dès le début, en août 1914, la Belgique

s'efforça de soustraire le Congo aux hostilités en évoquant la neutralité du bassin conventionnel du Congo. Mais cette position n'arrangeait pas les alliés (Grande-Bretagne et France) qui avaient besoin d'utiliser le territoire du Congo comme espace de transit des troupes. Engagée dans la guerre, la Force publique se déploya au Cameroun et au Rwanda-Urundi, avant son offensive sur *Tabora* qui fut conquise. Lors de la Conférence de paix à Paris, les colonies allemandes du Rwanda-Burundi revinrent à la Belgique sous la forme de mandats de la Société des Nations (SDN) récemment créée.

Toutefois, les dividendes pour les Congolais ne furent pas au rendez-vous. Malgré les promesses, tant de contraintes, de privations, de coups de chicotte, de pertes de vies humaines, dans le chef des soldats, mais surtout des milliers de porteurs, n'apportèrent pas de compensations suffisamment significatives. Pourtant, ceux qui revenaient du front s'étaient rendu compte de la vulnérabilité des « officiers blancs » et de la « supériorité » des Britanniques sur les Belges et ne se privèrent pas d'en faire part dans leurs milieux d'origine. Le mythe du Blanc fut battu en brèche, à l'époque où la politique de l'administration indirecte consacrait la ségrégation entre « Blancs » et « Noirs ».

Les frustrations de la guerre et les discriminations raciales, s'ajoutant aux maux coloniaux classiques d'impôt, de corvées, de cultures obligatoires et de recrutement forcé de la main-d'œuvre, aboutirent à plusieurs formes de protestations et les révoltes se multiplièrent à l'envi. Les grèves firent leur apparition. Celles qui se produisirent à partir des employés européens de la Fonction publique et des ouvriers blancs de l'Union minière servirent d'exemples ; elles furent suivies de bien d'autres, à commencer par celle des marins de la CMB en 1930.

## *2. Les messianismes congolais*

C'est dans ce grand mouvement de contestation sociale que les messianismes congolais s'affirmèrent. Dans sa forme la plus simpliste, cet élan conduisit à l'accumulation des charmes pour se prémunir contre les fléaux de la modernité. On préconisa la purification et on prophétisa la résurrection des ancêtres et la fin prochaine du règne des Blancs. D'autres groupes empruntèrent la voie de la création de sociétés secrètes. Les *hommes-léopards* commirent des assassinats, instaurant un véritable régime de terreur dans la région du haut-Aruwimi

Plus important fut le cas du *Kitawala*, un mouvement politico-religieux, émanant du *Watch Tower* américain (Témoins de Jehovah), qui s'introduisit au Congo en 1923 par le Katanga et qui opéra dans la clandestinité. Il se voulait une mystique d'éveil et d'action et croyait en l'avènement de la violence divine pour opérer le retournement de la situation existante : la soumission des Blancs aux Noirs, la possession des richesses détenues par les étrangers, l'arrivée des forces salvatrices contre l'oppression coloniale. Malgré son interdiction, il connut un certain essor.

Mais le mouvement le plus significatif fut le *kimbanguisme*, en raison de son audience et de sa provenance locale. Il dut son origine à la matérialisation d'une inspiration religieuse de son initiateur, Simon Kimbangu, qui naquit à *Nkamba* en 1887. Baptisé, puis catéchiste dans son village, il se sentit chargé d'une mission divine, face à la misère ambiante, à la famine, aux multiples épidémies qui sévissaient dans la région. Il commença sa carrière prophétique en 1921 et, sur la foi de guérisons miraculeuses, son enseignement suscita bientôt un tel engouement que des milliers des gens embrassèrent la religion chrétienne, à la grande satisfaction des missionnaires protestants.

Mais, très rapidement, le mouvement devint victime de son succès. Pour le suivre, on se mit à désertifier factoreries, plantations, usines, bureaux, écoles, voire hôpitaux et églises. Ce « détournement de la main-d'œuvre » devint une équation socio-économique qui ne laissa pas l'administration coloniale indifférente. Traqué, Kimbangu commença à donner à son enseignement un contenu politique. Il se mit à annoncer le réveil de la nation : « les Blancs allaient devenir des Noirs, et ces derniers, des Blancs ».

Il finit par être arrêté avec ses collaborateurs les plus proches. Le 3 octobre 1921, il fut jugé à Thysville par un conseil de guerre, comme s'il eût été un militaire. Condamné à mort, il devait être exécuté le lendemain du verdict. Des recours en grâce furent introduits, y compris de la part du ministère public. Le roi Albert 1<sup>er</sup> commua la peine en une détention à perpétuité et il fut incarcéré à la prison d'Élisabethville, où il mourut de dysenterie le 12 octobre 1951.

Pour les amis de Simon Kimbangu s'ouvrit alors une longue période d'arrestations, de relégations et de travaux forcés. Par le biais d'un alphabet secret, intelligible aux seuls initiés, ils continuèrent néanmoins, à travers la correspondance ordinaire, qui était contrôlée, à se transmettre des consignes.

Malgré tout, le mouvement ne fut pas à l'abri d'innovations et de ramifications internes. L'arrivée, en 1935, des missionnaires de *l'Armée du Salut* fut saluée comme le « retour » des kimbanguistes morts et réincarnés, puisqu'ils brandissaient l'initiale *S* de Simon. Finalement, les « cellules » fidèles à cet enseignement s'organisèrent sous l'appellation de communauté. L'un des adeptes, attaché à Léopoldville au cabinet du gouverneur général Pétilion, s'attela à l'œuvre d'unification et de reconnaissance de la nouvelle Église. Ce travail de longue haleine finit par porter ses fruits. Après l'autorisation provisoire du culte, l'acte officiel de reconnaissance fut enfin

établi le 29 octobre 1959. Le 25 mars 1960, le corps de Simon Kimbangu fut exhumé du cimetière d'Élisabethville et il repose dans un mausolée à Nkamba.

## **VI. Au soir d'une colonisation**

Le mur colonial commença à se fissurer de toutes parts au terme de la Seconde Guerre mondiale en 1945. Plus qu'en 14-18, cette guerre avait nécessité une forte implication de la colonie. Sur le plan militaire, elle avait conduit à plusieurs importantes victoires. Sur le plan économique, la nécessité de maximiser la production agricole et minière, en tant que principal pourvoyeur de matières premières stratégiques pour les Alliés, l'amélioration des infrastructures de transport aérien, ferroviaire et fluvial ; la prédominance de la Banque du Congo belge sur la Banque centrale de Belgique, tant de phénomènes étaient annonciateurs d'un changement profond.

Au demeurant, les signes avant-coureurs de la mutation en cours se lisaient déjà dans la persistance des conflits belgo-belges au sujet du Congo. À la divergence, présente depuis longtemps, entre l'*optique industrialiste* pour assurer le règne des entreprises capitalistes et le *courant indigéniste* en vue du relèvement progressif du monde rural, s'étaient ajoutées bien d'autres situations conflictuelles : l'écartèlement, pendant la guerre, entre les vues du roi Léopold III, du gouvernement belge et de l'administration coloniale ; le débat sur l'introduction ou non de la langue flamande au Congo ; la querelle au sujet du poids des missions catholiques dans le système colonial, avec pour corollaire la confrontation entre catholiques et anticléricaux. Tous ces facteurs mirent en cause l'unanimité belge. En 1945-47, tentant d'établir un certain équilibre, les libéraux s'efforcèrent de mettre un terme à la position

défavorisée des protestants et autorisèrent l'organisation dans la colonie d'un enseignement non confessionnel pour enfants blancs.

L'avènement inédit et inattendu d'un gouvernement de coalition libéraux-socialistes à la tête de la Belgique, entre 1954 et 1958, inaugura un réel tournant dans l'histoire de la colonisation belge. Les partis politiques marginalisés jusque-là ouvrirent au Congo des « filiales » de leurs formations. Cette politisation de la société coloniale alla de pair avec l'extension de l'enseignement scolaire non confessionnel et l'ouverture de ses portes aux enfants du pays.

La *guerre scolaire* fut ainsi déclarée entre catholiques et anticléricaux, au moment où, à l'ONU, l'anticolonialisme battait son plein. La Belgique prit conscience de la nécessité, non seulement de faire bonne figure à l'ONU, mais aussi de se dédouaner par rapport à l'opinion congolaise, à cause de sa contribution exceptionnelle à la victoire des Alliés. La modernisation des cités indigènes et des équipements collectifs, la promotion des sports et la création de foyers sociaux pour l'éducation des mères de famille assurèrent un surcroît de bien-être matériel. Mais, sur le plan social, des frustrations demeurèrent, avec les régimes de contrainte toujours d'application. De plus, la reconnaissance des élites nouvelles tardait à venir. Dans cette modernité d'origine coloniale, celles-ci se recrutèrent désormais parmi les auxiliaires des Blancs. Après l'ère des sentinelles, cuisiniers, maîtresses, catéchistes, on en arriva à celle des clercs, agents commerciaux, infirmiers, ouvriers qualifiés, anciens combattants, fonctionnaires de l'administration publique. On les qualifia d'*évolués*, pour marquer une différence sémantique avec les autres indigènes non acculturés. Dans les milieux urbains où ils étaient regroupés, ils se caractérisèrent, dès l'entre-deux-guerres, par un certain souci associatif, ressenti sans doute comme une forme actualisée de la famille élargie. Deux réseaux se manifestèrent, regroupant, d'une part, les ressortissants des mêmes

terroirs et, d'autre part, les adhérents aux mêmes missions d'origine ou aux mêmes congrégations missionnaires ayant assuré leur évangélisation, comme *l'Assanef* (Association des anciens des Frères des écoles chrétiennes) ou *l'Adapes* (Association des anciens des Pères de Scheut). Ainsi naquirent, à Léopoldville et au Katanga plusieurs fédérations, soit territoriales, soit intercommunautaires, sous forme d'associations d'anciens élèves d'un même établissement d'enseignement.

En un premier temps, les évolués revendiquèrent l'assimilation au monde des Blancs et firent les efforts les plus invraisemblables pour leur ressembler. D'interminables négociations s'ensuivirent jusqu'au début des années 50, tandis que leur cri se faisait de plus en plus vif. De Luluabourg, en mars 1944, fut produit un mémorandum dans lequel ils réclamaient la reconnaissance de leur « classe » d'intermédiaires entre « civilisés blancs » et « indigènes arriérés ». Sous la plume de Paul Lomami-Tshibamba, *la Voix du Congolais* (1945), le journal écrit « par des Congolais pour des Congolais », posa, sous l'intitulé interrogatif : « Quelle est notre place dans le monde de demain ? », le problème du devenir des évolués.

Finalement, par la carte de *Mérite Civique* ou celle d'*Immatriculé*, c'est au compte-gouttes que le pouvoir colonial lâcha un certain nombre d'avantages mineurs, concernant d'abord le statut individuel, ensuite toute la famille, se ramenant pour tous deux à l'accès aux espaces « interdits aux Noirs », à l'autorisation de consommation de l'alcool et à l'admissibilité des enfants aux écoles « interraciales ».

Les milieux belges n'étaient pas totalement dépourvus de projets pour le futur des Congolais. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, au vu du sacrifice de la colonie pour sa métropole, des voix s'élevèrent pour l'intégration du Congo à la Belgique, et même la proclamation d'un État

indépendant du Congo au sein de l'Union belge. Toute la question était de déterminer la nature de ce lien.

Ces cogitations aboutirent à une formule médiane, le projet de mise en place d'une *communauté belgo-congolaise*, comme volonté à la fois d'abolition des barrières raciales et d'établissement de liens indéfectibles avec la Belgique.

Le voyage du jeune roi Baudouin au Congo, en 1955, fut un événement révélateur. S'il marqua l'apothéose de la colonie modèle, par l'accueil délirant que les foules congolaises lui réservèrent et par la complicité qui s'instaura d'emblée entre le *bwana kitoko* et ses sujets d'outre-mer, il eut également deux ambitions précises : constituer l'amorce de la « communauté belgo-congolaise » et l'instant de réconciliation entre antagonistes de la « guerre scolaire ». Finalement, le voyage événement, demeuré unique dans l'histoire du Congo belge, fut la manifestation d'une impossible communauté belgo-congolaise et d'une chimérique réconciliation entre l'État et les missions.

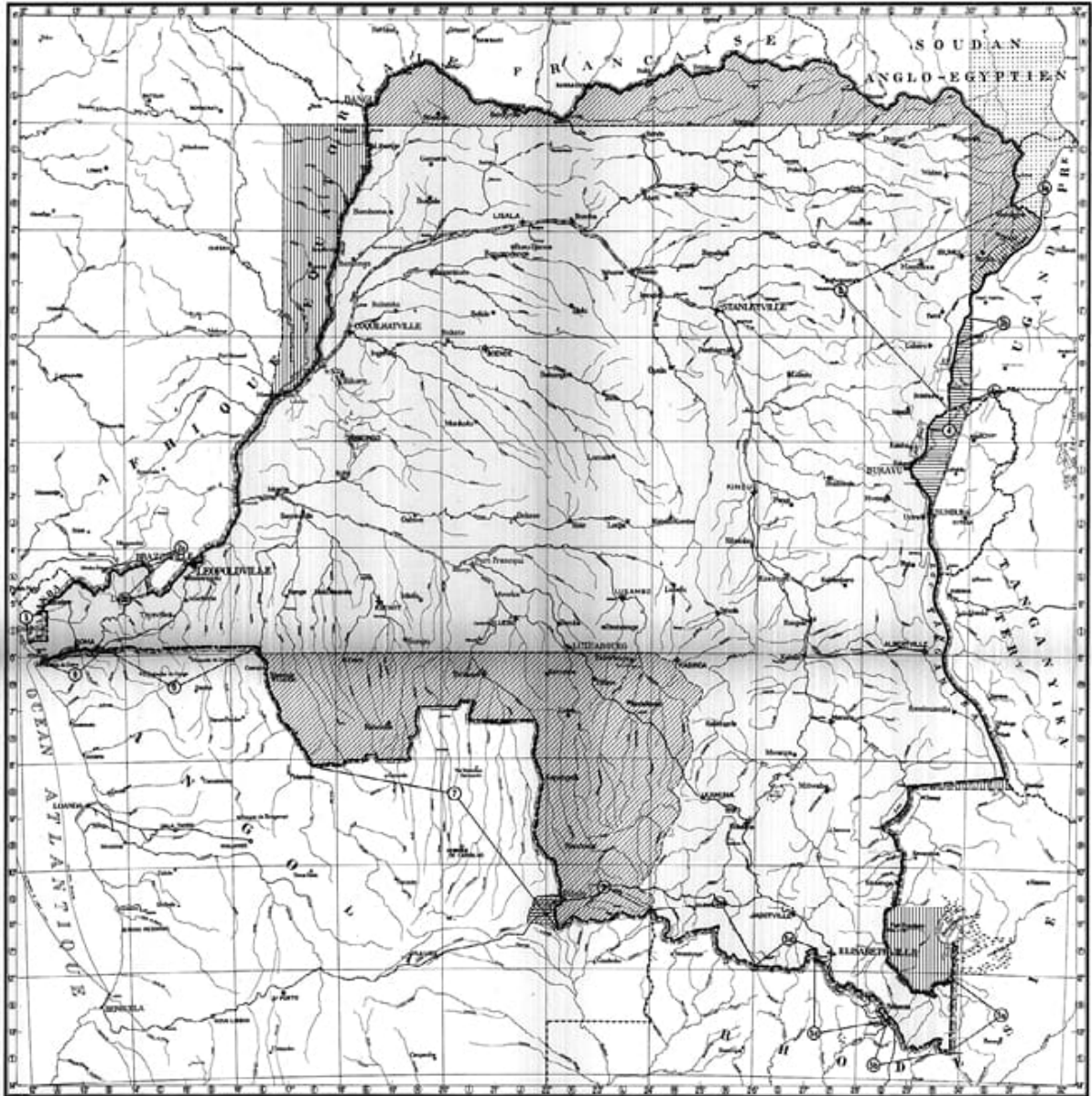
En réalité, au terme de ce voyage, le rideau tomba sur une certaine histoire qui ne serait plus jamais la même. Quelques mois plus tard, les Congolais qui réclamaient « l'assimilation » proclamèrent qu'ils rejetaient l'idée d'une « communauté belgo-congolaise ». Et, pour marquer le divorce d'avec l'État colonial, la *Conférence des Ordinaires du Congo belge et Rwanda-Urundi* déclarera : *L'Église n'a pas à se prononcer sur les modalités de l'émancipation d'un peuple. Elle la considère comme légitime, du moment qu'elle s'accomplit dans le respect des droits mutuels et de la charité.*

La perspective d'émancipation de la colonie n'était pas complètement absente au sein de l'élite belge. En 1956 parut la version française du *plan de trente ans* de Jef Van Bilsen, enseignant de l'Institut universitaire des territoires d'outre-mer (Inutom) d'Anvers, où étaient formés des fonctionnaires coloniaux. Il y était dit : *Nous devons avoir un plan précis et*

*souple à la fois qui canalise les immenses espoirs qui germent et se développent dans les agglomérations indigènes grouillantes et dans les savanes de notre Afrique (...), un plan de développement politique et de l'émancipation du Congo et du Rwanda-Urundi ; un plan de trente ans serait aussi d'une immense portée psychologique intérieure et mondiale, et contribuerait à nous dédouaner comme puissance coloniale dans un monde anticolonialiste. Fait unique dans l'histoire coloniale, cet écrit passa entre les mains des Congolais.*

### **Evolution des frontières du Congo**

(HO 1964.21.14, collection MRAC Tervuren; Institut royal colonial belge, Bruxelles, 1953)





**Lianes à caoutchouc (récolte du latex) dans la forêt  
de Lusambo en 1897**

(APO 0.300, collection MRAC Tervuren ; photo F.L.  
Michel, 1897)



En présence des missionnaires, exhibition des mains coupées de Lingomoet Bolenge

**qui auraient été assassinés par les sentinelles de l'ABIR.**

(Photo Alice Harris, Congo Balolo Mission, Équateur, 1904. Collection Anti-Slavery International, Londres)



## **QUATRIÈME PARTIE**

### **LES TEMPS**

# **CONTEMPORAINS : APPROPRIATIONS ET RÉAMÉNAGEMENTS**

Colonie jusqu'en 1960, le Congo commença pourtant sa décolonisation au milieu des années 50, par l'amorce de la marche vers l'indépendance. À

partir de 1956 en effet, les Congolais occupèrent le devant de la scène. D'année en année, ils retrouvèrent leur droit à l'initiative sur l'ensemble de l'espace national. Cette reconquête, en tant que principal acteur de l'histoire du Congo, se réalisa tout à la fois comme moment et comme processus de l'histoire.

Comme *moment*, elle intervint, le jeudi 30 juin 1960, quatre ans jour pour jour après la publication du manifeste *Conscience africaine* le 30 juin 1956, six mois après la conférence de la table ronde politique de Bruxelles, la grande négociation belgo-congolaise qui conduisit à cette conclusion.

Comme *processus* inscrit dans la durée, ce tournant mobilisa le demi-siècle de la trajectoire postcoloniale. Une histoire qui s'offrit à la fois comme retour et distanciation par rapport à l'avant-colonisation, comme permanence et rupture par rapport aux acquis de Berlin et, enfin, comme rejet et prise en charge de l'héritage colonial en tant que seule composante de cet empire.

En somme, c'est une nouvelle histoire qui fut en chantier, une histoire encore et toujours en cours d'élaboration, au travers de la succession de convulsions qu'elle donne à voir. Il s'agit d'une page singulière de l'histoire contemporaine de l'Afrique, par l'immensité du pays, sa position centrale et stratégique, l'enjeu qu'il représente sur le plan mondial comme réservoir des ressources naturelles, indispensables pour la survie générale.

Cette période historique se lit de plusieurs manières, au terme des années de la marche vers l'indépendance, à la fin des années 50. D'abord, comme succession des républiques dominées par la personnalité des chefs d'État : une *première république* correspondant à la présidence de Joseph Kasavubu (1960-1965), une *deuxième république* coïncidant avec les années

Mobutu (1965-1990), une *période intermédiaire* (1990-2006) comprenant les expériences successives de la transition, au cours de laquelle succédèrent à Mobutu les deux Kabila, Laurent-Désiré puis Joseph Kabange. On en serait, à partir de 2006, à une *nouvelle république* du même Joseph Kabila Kabange.

Mais cette lecture connaît une variante constitutionnaliste. Au lieu des changements de chefs d'État, c'est la variation des constitutions qui marquerait la distinction entre républiques.

Un premier moment (1960-1964) aurait été dominé par la *Constitution provisoire de l'État congolais* regroupant les deux *lois fondamentales* du 19 mai 1960, ayant régi la république du Congo-Léopoldville (Kinshasa). Le deuxième moment, marqué par l'adoption de l'appellation République démocratique du Congo, aurait été celui de la *Constitution de Luluabourg* du 1<sup>er</sup> août 1964 qui ne fut d'application que pendant un an. Après la période intermédiaire du coup d'État, le troisième moment de l'histoire nationale aurait été dominé par la *Constitution du 24 juin 1967*, dite de la « Deuxième république » ; elle marqua la longue période de l'ère du Zaïre, en dépit de ses multiples révisions. Le quatrième moment aurait été la période de transition régie, au départ, par *l'Acte de transition du 9 avril 1994*. Après l'interrègne constitutionnel, marqué par la suspension de la transition par le *décret-loi constitutionnel du 27 mai 1997* de Laurent-Désiré Kabila, celle-ci poursuivit son cours avec la *Constitution de la transition du 4 avril 2003*, d'application jusqu'en 2006. Un autre moment historique fut donc entamé avec la promulgation de la *Constitution du 18 février 2006*.

Une autre périodisation possible est celle qui s'établirait en fonction des relations avec l'ancienne métropole. Elle se ramènerait à établir une démarcation entre les années de réaménagement des rapports entre le Congo et la Belgique (1960-66), la période d'accommodation avec l'homme fort du Zaïre (1967-89), celle d'écartèlement entre les deux pays (1990-97) et celle de la relance d'une nouvelle coopération (à partir de 1997).

Mais, du point de vue historique, la trajectoire du Congo indépendant se subdivise en trois étapes. La première est celle de la *décolonisation* ; elle s'étale sur une quinzaine d'années, de 1956 à 1970, du manifeste *Conscience africaine* à la disparition des principaux acteurs de cette période chaude (Lumumba, Kasa-Vubu, Tshombe). La deuxième, s'étendant sur deux décennies, de 1970 à 1992, de l'avènement du monopartisme à la résurgence du multipartisme, c'est *l'ère de la construction d'un premier ordre endogène*, fondé sur le monopartisme et marqué par les innovations débridées de Mobutu, ayant conduit à'une grande crise économique et au déploiement d'un sens élevé de créativité populaire. La troisième, c'est l'époque de la contestation de l'organisation préexistante et de la quête d'*un nouvel ordre*, basé sur la volonté d'assumer le pluralisme et le réaménagement de l'espace du Congo. Ces trois parties sont étudiées dans les chapitres suivants.

## CHAPITRE 10

# De la colonie belge à la République du Congo (1950-1960)

*De 1956 à 1970, les Congolais vécurent une forme d'accélération de leur histoire, marquée par la marche vers l'indépendance, sa gestion laborieuse et l'effort de sauvegarde de leur unité en tant qu'État.*

### I. Les Congolais des années 50

Le constat était général, en ce début des années 50 : le Congo avait connu des changements considérables.

D'abord, sa démographie, jusque-là stationnaire, était devenue galopante. Alors qu'elle avait stagné pendant 15 ans autour des dix millions d'habitants, elle avait connu, sur une durée similaire, un accroissement de plus de deux millions. Il était probable que cette progression se poursuivrait, compte tenu de l'amélioration des conditions sanitaires et de la modernisation des équipements sociaux.

Plusieurs éléments réunis avaient été à la base de ce « progrès » : la bonne santé économique du Congo de l'après-guerre, la mauvaise conscience coloniale, confrontée à une compensation insuffisante pour la contribution exceptionnelle du pays, et la pression des « évolués ». Au demeurant, depuis 1949, la colonie se trouvait engagée dans la mise en œuvre de son

premier *plan décennal de développement économique et social*, devant prendre fin en 1959. Il était censé remédier à une série de déficiences, notamment le fait d'une économie extravertie et vulnérable, déséquilibrée et cloisonnée, dépourvue d'homogénéité et pauvre en forces productives, trop à la merci du régime de la « porte ouverte » et de son important portefeuille public. Il était même prévu que ce premier plan décennal fût suivi d'un autre.

Une des mesures identifiées comme antidote à ce déséquilibre avait été le développement de la « classe moyenne » ; on y incluait l'ensemble des Congolais « qui avaient atteint un niveau d'évolution et d'aisance matérielle les plaçant au-dessus de la masse » : les travailleurs indépendants, mais aussi des évolués. Les effectifs de cette classe moyenne étaient concentrés surtout dans les trois provinces de Léopoldville, du Katanga et du Kivu qui, ensemble, en abritaient les quatre cinquièmes.

### *1. Émergence d'une élite locale*

C'est dans le domaine des cafés-tavernes (appelés *bars*) que l'on retrouvait ces Congolais dits de la classe moyenne. Ces « maisons », aux noms pittoresques, comme *Maison Mère* (Boma) ou *Kongo Bar* et *OK Bar*, à Léopoldville, accrurent la production des brasseries ; elles assurèrent aussi, le développement de l'industrie du disque. Seuls, quelques Congolais bénéficièrent de ces opportunités singulières pour se hisser au rang de grands commerçants. À Léopoldville, l'administration coloniale enregistra 7 000 artisans et négociants africains, plus du tiers d'origine angolaise. À Elisabethville, on en dénombra 1 526 en 1959.

Grâce au progrès scolaire, le Congo disposait aussi d'un bon contingent de travailleurs lettrés « non manuels ». L'accroissement de la population « évoluée » fut également important, bien qu'il eût dû l'être davantage étant donné les candidats se bousculant au portillon.

Sans conteste, l'élite congolaise acquit de jour en jour un plus grand poids, par la multiplication des établissements scolaires dont l'impact s'avéra plus considérable que supposé. La plupart des candidats des grands séminaires et couvents allèrent plutôt grossir les rangs des lettrés laïcs, en devenant fonctionnaires ; les plus jeunes parmi eux se retrouvèrent candidats aux études supérieures et universitaires naissantes, tel l'évolué Kasa-Vubu, le futur premier président de la République, qui avait fait des études de petit et de grand séminaires. Plusieurs leaders politiques des années 60 se recrutèrent parmi ces « anciens ». Ce réseau fut renforcé par celui des diplômés des tout premiers cycles d'études secondaires récemment créés, les *collèges*, complétés, par les *athénées royaux et interraciaux*.

La scolarité des filles, longtemps bloquée au niveau élémentaire, connut quelques ouvertures par l'organisation des *écoles moyennes ménagères* et de quelques *pensionnats-pilotes*.

L'enseignement supérieur avait déjà atteint sa vitesse de croisière depuis l'expérience de la Fomulac ; l'adjonction de l'*École d'assistants médicaux indigènes* (AMI) à Léopoldville avait permis de relever le niveau de ses enseignements. Les créations lovanistes de Kisantu furent complétées par une *École des sciences administratives et commerciales*. Qualifiées ensemble de *Centre universitaire Lovanium*, elles formèrent l'embryon de l'Université Lovanium (1954), installée finalement à Léopoldville. Les

retombées heureuses de la « guerre scolaire » offrirent à la colonie l'opportunité d'être dotée d'une seconde université, *l'Université officielle du Congo belge et Rwanda-Urundi* à Elisabethville.

Mais l'élite nouvelle émergea aussi de la métropole où l'on comptait déjà une poignée d'étudiants congolais, inscrits surtout dans les programmes d'études à l'index au Congo : le droit et les sciences politiques, administratives et diplomatiques.

L'élite congolaise, en cours de surgissement, embrassa aussi le champ artistique, littéraire et musical, qui avait quelque peu tari. La disponibilité des pages vierges de la *Voix du Congolais* et de la revue *Jeune Afrique de l'Union africaine des arts et lettres* (Uaal) rendit possible la pratique des arts à laquelle s'essayaient nombre d'évolués. Au cours des années 50 eut lieu à la Sorbonne un premier congrès des artistes et écrivains noirs, présentant des œuvres d'auteurs congolais et, sur place, se signalèrent d'autres réalisations.

## ***2. Invention de la musique congolaise***

C'est surtout la musique qui, à l'époque, prit son envol, au point de passer, encore aujourd'hui, pour l'une des marques de l'identité congolaise. Son émergence fut la résultante de la conjonction de plusieurs facteurs : l'invention des fêtes mondaines, modernistes, à base du multiculturalisme dans les milieux urbains ; la multiplication des espaces de loisirs (*bars*) ; et surtout, l'implication commerciale des affairistes grecs et juifs dans la production des disques. Comme mécènes, ils assuraient la mise à disposition des instruments de musique, payaient les musiciens et proposaient des studios d'enregistrement.

Les premières éditions musicales parurent avant 1950, puis se complétèrent par de plus récentes. Après 1960, les Congolais s'efforcèrent de prendre la relève avec quelques « maisons », comme *Surboum African Jaz*, *Vita* et d'autres.

Le succès de cette musique, importée au départ, tint curieusement au fait qu'elle avait l'accent du terroir et, certes, il ne pouvait en être autrement. Ces rythmes, partis des côtes d'Afrique centrale vers les Amériques, à la faveur de la traite négrière, connurent un réel développement dans la diaspora, s'enrichirent des apports locaux et de ceux d'Europe, en particulier à Cuba, aux USA, dans les Caraïbes et au Brésil et, à partir des années 40, revinrent au Congo, introduits par les immigrants ouest-africains. On en vint donc à des créations locales, soutenues par des producteurs du cru, à partir des deux principaux foyers d'urbanisation : le Katanga et ses villes minières d'Élisabethville, Jadotville et Kolwezi, d'une part, et, d'autre part, l'espace de Léopoldville-Brazzaville et son excroissance de Boma-Matadi.

Au Katanga, la production musicale émergea dans les années 40, avec l'éclosion des grandes chorales et des chanteurs en solo. La première chorale prestigieuse fut celle des *Petits chanteurs de la croix de cuivre*, fondée en 1945 par un bénédictin. Elle fut complétée par la chorale, *Les troubadours du roi Baudouin*, créée en 1955, à l'occasion de la visite du roi Baudouin au Congo.

Cette « musique classique » se doubla d'initiatives populaires, à l'exemple des musiciens rhodésiens venant organiser leurs représentations à Élisabethville. Pointons deux artistes en particulier.

*Bukasa*, au départ agent de l'UMHK, se mit à la chanson à partir de 1946. Grâce à son talent, il fut appelé à Kinshasa, où il mena une carrière fulgurante, chantant aussi bien en swahili qu'en lingala et en tshiluba, avec son orchestre *Watoto wa Katanga*.

*Massengo*, chantre à la Chorale des *Petits chanteurs à la croix de cuivre*, puis soliste soprano dans la *Missa Katanga*, une nouvelle création de chant religieux, se mit ensuite à la guitare. Ses amis et lui créèrent, en 1950, un groupe de musique de détente, à l'imitation des chants afro-américains, baptisé *Jecoké (Jeunesse comique du Kenya)* et connurent le succès grâce à une danse caractérisée par la vibration électrisée des jambes.

Moïse Tshombe, président d'honneur de la troupe, lui proposa un contrat qui fut à l'origine d'une grande tournée. Le groupe finit par éclater. Massengo s'installa à Nairobi, au Kenya. C'est dans cette ville, rapporte-t-il, qu'il aurait appris à Myriam Makeba la chanson populaire swahili *Malaïka*.

*L'école musicale de Lubumbashi* ne put toutefois résister très longtemps à la culture de Léopoldville, en raison de la carence de maisons d'édition et d'orchestres spécifiques.

*L'école musicale kinoise*, plus riche et plus diversifiée, démarra à la même époque et dans le même contexte missionnaire, pour l'essentiel dans les milieux d'anciens élèves des *Frères des écoles chrétiennes*. Tous, envahissant l'espace de la capitale, se retrouvèrent auprès des « marchands de musique », en quête de meilleurs talents. Recrutés dans les chorales religieuses, ces « vedettes » firent leur entrée dans l'univers mondain sous un pseudonyme, de préférence exotique, qui passait pour la marque de leur modernité (*Depiano, de la France, Colon Gentil, Tino Barosa*, etc.).

D'autres transformèrent leurs propres noms, comme *François Lwambo* (Franco), *Nicolas Kasanda* (docteur Nico), etc.

La rencontre des chanteurs et des percussionnistes, sur base des ensembles traditionnels et de ceux des *coastmen*, engendra l'orchestre. Enfin, au chanteur compositeur et à son orchestre furent associées une ou plusieurs danses, produites localement ou empruntées d'ailleurs. C'est ainsi que s'esquissa la chaîne de production musicale.

Les productions pionnières émanèrent des *éditions Ngoma*. S'illustrèrent, dans ce cadre, au tout début des années 50, trois chanteurs qualifiés par leurs initiales du *trio Bow* : Bukasa, déjà évoqué, D'Oliveira, guitariste, chanteur et compositeur, et Wendo. À la fleur de l'âge, ces chanteurs de charme, sur le rythme de la rumba, développèrent surtout les thèmes de la vie quotidienne : la femme, le couple, l'amour, la modernité.

Le début des années 50 se caractérisa surtout par l'éclosion de deux grands orchestres (*African Jazz et O.K. Jazz*), à la base des deux écoles musicales d'avenir. C'est en 1953 que démarra officiellement *l'African Jazz*, sous l'appellation de « *Orchestre de tendance congolaise* » (OTC), pour faire la différence avec les productions ouest-africaines. Il portait en lui la promesse d'un grand destin, par ses capacités innovatrices et ses aptitudes à fédérer en son sein de grands talents. En 1960, il intégra même Manu Dibango.

En 1956 naquit un autre grand orchestre, *O.K. Jazz*, sur la lancée du succès d'*African Jazz*. Cette initiative venait du propriétaire de l'*O.K. Bar*. Pour s'assurer du succès, il mobilisa des musiciens et des chanteurs des deux rives : six de Kinshasa, cinq autres d'origine brazzavilloise. Le nouvel ensemble connut d'emblée un départ fulgurant grâce au jeune Franco,

orphelin de père très tôt, grandi dans la rue, soutenu par sa mère. C'est l'harmonica que lui avait offert son père qui lui porta bonheur : il vint à la musique par ce banal instrument, non sans avoir maîtrisé ensuite la technique de la guitare.

Plus que deux styles, ce furent deux écoles de musique qui se formèrent. En effet, par rapport à la tendance élitiste de Kallé, Franco tailla son succès sur des manières populaires, avec des images simples, un langage ignorant la nuance et la pudeur, des mélodies puisées dans les rythmes traditionnels.

S'ils passèrent pour antagonistes, les deux styles étaient en réalité complémentaires. Aussi, la filiation des formations futures fut-elle évidente, certaines se réclamant de l'un ou de l'autre courant. Tel fut le cas, entre autres, de *Rock-a-Mambo*, *African Rock*, *Bantou Monument*, *Super African Jazz*, etc. pour le style Kallé ; du clan de *O.K. Jazz*, citons *Bantous Jazz*, *Vévé*, *Negro Succès*, *Les Maquisards*, etc. Le passage fréquent des artistes d'un orchestre à un autre confirma la complémentarité des deux écoles musicales, par la transmission d'un héritage hybride.

Ainsi évoluèrent ces musiques. Vers les années 64-68, d'autres créations firent leur apparition à partir des ensembles musicaux des étudiants congolais en Belgique, dont *Yéyé national* et *Afro-Negro* de Bruxelles ou *Diamant Bleu* de Louvain, etc. Ils vinrent confirmer l'émergence d'une nouvelle tradition musicale, un courant qui aboutit à la floraison des orchestres de la série *Wenge*.

## **II. Le temps des manifestes**

En 1955, au moment où en métropole se publiait le *plan de trente ans* et, à Léopoldville, on se mettait à chanter : « Tôt au tard, les choses finiront par changer », la révolution se mit effectivement en marche. Un groupe d'évolués travaillait fiévreusement à la rédaction d'un manifeste.

### ***1. Manifeste « Conscience africaine »***

L'initiative découla des deux contextes différents. En premier lieu, on se retrouvait dans la continuité des revendications de l'élite congolaise naissante contre les injustices dictées par la discrimination raciale. Non seulement la ségrégation était aussi de mise entre « prêtres blancs » et « prêtres noirs », mais ces derniers, en tant que fers de lance de l'élite autochtone, se trouvaient aux avant-postes de la dénonciation de ces fléaux. Le fait était perceptible au Congo belge, surtout dans la province de Léopoldville, mais aussi dans le voisinage, avec, notamment, le combat de Fulbert Youlou (Moyen-Congo).

Le second contexte, plus spécifique, était lié à la *guerre scolaire*. Les partis anticléricaux belges – socialiste et libéral – s'étaient lancés dans la création d'amicales et de cellules de réflexion chez les Congolais. Ce qui n'était qu'une manière de compenser leur absence totale dans l'univers colonial fut ressenti par les catholiques comme un réel danger et la confirmation de l'offensive « communiste » qu'on croyait en préparation. Pour contrer ce mouvement, l'Église institutionnelle multiplia les initiatives : implantation au Congo d'une section de la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique qui devint la CSCC, la *Confédération des syndicats chrétiens au Congo*, le transfert du *Centre universitaire Lovanium*, l'arrivée en renfort de congrégations missionnaires à

Léopoldville (*Dominicains, Filles de Saint-Paul, etc.*), le noyautage des « cités indigènes » par de nouvelles paroisses.

Pour que l'élite catholique pût fourbir ses armes dans cette lutte idéologique naissante, il fallait qu'elle fût initiée à la doctrine sociale de l'Église et qu'elle se familiarisât avec les notions les plus élémentaires du droit et des sciences politiques et sociales. Tel fut l'objectif de ce cercle culturel dénommé *Conscience africaine*, fondé en 1951, éditant une revue du même nom et organisant, à l'intention de ses membres, des *conférences sociales et philosophiques*, animées par quelques professeurs de Lovanium.

C'est le 30 juin 1956, dans le numéro spécial publié la veille de la fête de l'indépendance, que parut le manifeste *Conscience africaine* (combinaison du nom du journal et du cercle). Tiré à dix mille exemplaires, il fut distribué par les réseaux missionnaires dans l'ensemble du Congo. Quarante-huit ans après le début de la colonie belge, le premier discours politique congolais venait d'être produit. Constitué de treize rubriques, il était porteur d'un double message, adressé respectivement aux coloniaux de bonne foi et aux Congolais.

Aux *Belges de bonne volonté*, était expliquée la nécessité de soutenir la cause des Congolais et de miser sur leur intégration dans la communauté nationale. *La couleur de la peau ne confère aucun privilège ; nous avons le droit de demander aux Européens qui partagent notre vie nationale d'être avant tout des citoyens congolais.* Quant à la « communauté belgo-congolaise », elle devait être *le fruit d'une libre collaboration entre deux nations indépendantes, liées par une amitié durable.* Concernant le *plan de trente ans*, dont ils avaient entendu parler s'exprimait l'exigence que les Congolais fussent associés à sa mise en œuvre.

*Pour leurs compatriotes, les auteurs du manifeste sonnaient l'appel à l'unité. Nous n'avons qu'une chance de faire triompher notre cause, c'est d'être et de rester unis.* Ils les mettaient en garde contre les divisions métropolitaines qui s'étaient invitées sur le territoire national, notamment le multipartisme et préconisaient de le reléguer à une étape historique ultérieure, au moment où *les partis spécifiquement congolais ne se calqueront pas sur les partis belges.* Dans l'immédiat était préconisée la mise en place d'un *mouvement national populaire*, censé mobiliser l'unanimité nationale, un projet qui allait s'inscrire dans l'imaginaire postcolonial.

En guise de réaction, l'autorité coloniale ne s'arrêta pas sur le contenu du document. Elle préféra faire la chasse aux « vrais auteurs » du manifeste qui, dans son entendement, ne pouvaient pas être des Congolais. Ce faisant, elle rata une fois de plus le rendez-vous que lui offrait l'histoire.

## ***2. L'avancée des idées indépendantistes***

En 1956, à la clôture de leur cinquième conférence plénière, les 37 vicaires épiscopaux du Congo belge et Rwanda-Urundi prirent connaissance du manifeste *Conscience africaine*, au moment où ils rendaient publique leur propre déclaration. Celle-ci confirma la distance que l'Église catholique prenait à l'égard de l'État, bien que nombre de prélats et de prêtres eussent continué à manifester de fortes réticences à l'africanisation des cadres. N'empêche que le processus se poursuivit, confirmant le divorce d'avec l'État colonial.

Les idées indépendantistes connurent une nouvelle avancée avec l'intervention de la puissante Abako, riche de son double héritage de l'ancien royaume du Kongo et du combat kimbanguiste. Elle rendit public un « contre-manifeste », intitulé *Études et commentaires de l'Abako sur le manifeste Conscience africaine*, qui fit également date, dans la mesure où il apporta la preuve qu'en dépit de l'optimisme et de la volonté, les Congolais, pas plus que les Belges, ne chantaient nécessairement à l'unisson. L'Abako rejoignait *Conscience africaine* sur la nécessité de mettre fin au régime colonial, l'africanisation des cadres, le rejet de la communauté belgo-congolaise et la suppression de la discrimination raciale. Elle s'en éloignait sur la vision du Congo futur qu'elle voyait fédéral et non unitaire et sur la nécessité d'instaurer immédiatement le multipartisme. *La lutte des partis, quoique dangereuse, est bien nécessaire pour une démocratie*. Enfin, concernant *le plan de trente ans*, le contre-manifeste en rejetait l'idée même.

De surenchère en surenchère, dans une sorte de compétition auprès de l'opinion publique, le projet indépendantiste avança à grands pas.

En 1958 fut publié un ultime manifeste, celui du groupe *Action sociale*, déjà autorisé auparavant, et qui se constitua en *Parti du peuple* (PP); par son contenu, il préfigura les grandes lignes de la « déclaration gouvernementale », rendue publique en 1959. Il affirmait déjà qu'un régime socialiste démocratique était *le seul susceptible de ne pas tourner à l'envers la roue de l'histoire !*

### **III. Les consultations communales**

Peu sensible aux signes du temps, le régime colonial ne fut cependant pas tout à fait dépourvu de projets de promotion politique, à mettre en œuvre de manière progressive. Décidé à entamer la construction de l'État congolais, il finit, après de multiples tergiversations, par fixer une structure organique de base en vue de la mise en place des institutions locales démocratiques. Ce fut l'objet de décrets établissant les institutions urbaines et rurales, programme à l'ordre du jour depuis longtemps. Il fallut ... *songer à instaurer un système d'élections simple mais efficace... Ainsi se ferait, peu à peu, l'apprentissage à la démocratie.*

En 1945, on instaura les fonctions de *chef de cité*. Mais il s'agissait d'une nomination plutôt honorifique qui servit surtout à calmer les anciens combattants. La terminologie urbaine changea, sans apporter un réel contenu novateur. Le *centre* devenu *quartier* se transforma en *commune* ; le *conseil de centre*, en *conseil de quartier*, puis *conseil communal* et le *chef de centre*, en *chef de quartier*, puis *bourgmestre*.

L'attente, en la matière, était donc des plus vives. Les deux manifestes de 1956 n'avaient-ils pas réclamé l'abolition du système des nominations au profit des élections ? Un décret vint préciser justement que les institutions urbaines seraient établies à partir des « consultations » (entendez : « élections »). L'euphémisme était une simple formule pour contourner le prescrit de la *Charte coloniale* qui stipulait que ... *la délégation du pouvoir législatif était interdite*. L'exercice allait emprunter la voie du suffrage universel direct, ouvert à *toute personne de sexe masculin ayant atteint l'âge de 25 ans, à l'exception des militaires, policiers, aliénés mentaux, et condamnés.*

L'expérience-pilote fut entamée dans trois villes : *Léopoldville*, dans les huit communes indigènes : *Barumbu*, *Kintambo*, *Dendale (Kasa-Vubu)*, *Saint-Jean (Lingwala)*, *Bandalungwa*, *Ngiri-Ngiri*, *Kalamu*, *Kinshasa* ; l'unique commune mixte (*Limete*) et les deux communes blanches : *Kalina (Gombe)*, *Stanley (Ngaliema)* ; Élisabethville, dans les quatre communes africaines : *Albert (Kamalondo)*, *Katuba*, *Kenya et Ruashi*, en plus de la blanche, et Jadotville dans ses deux communes, blanche et africaine (*Kikula*).

En l'absence de partis politiques, les mobilisations s'organisèrent autour des fédérations « tribales ». De manière générale, le taux de participation fut élevé. Mais les résultats, pour le moins déroutants et préoccupants.

Le processus fut poursuivi, l'année suivante, dans les quatre autres capitales provinciales (Coquilhatville, Stanleyville, Bukavu, Luluabourg) et dans deux nouvelles communes de Léopoldville. Ce premier exercice de la démocratie, basé sur le pluralité des associations tribales, eut un effet négatif : celui de renforcer les divisions identitaires et d'attiser entre elles des tensions.

À Léopoldville, les résultats électoraux accentuèrent l'antagonisme préexistant, entre ceux qui, de provenance lointaine, passaient pour les privilégiés du régime colonial (gens du « haut ») et les « maîtres des lieux » qui, malgré leur caractère autochtone, en étaient écartés (gens du « bas »).

Au Katanga, les frustrations tournèrent au drame. Elles consommèrent la division entre « Katangais authentiques » et « Katangais immigrés », attisée par les « blancs » qui militaient depuis les années 20 pour l'autonomie du Katanga par rapport à tout pouvoir central, celui de Bruxelles comme celui de Boma-Léopoldville. On amena les « vrais originaires » à confédérer

leurs associations tribales, en vue de reconquérir leurs droits. C'est ainsi que fut fondée, la *Conakat*, la *Confédération des associations tribales du Katanga*, le regroupement de l'ensemble des associations ethniques locales

Dans les autres villes, les élections accentuèrent le clivage entre régions ou dégénérent en affrontements attisés par le pouvoir colonial.

L'expérience électorale connut dans la suite d'autres difficultés, notamment quand il fut question de l'étendre au milieu rural, et plus tard, lorsque la plupart des partis politiques, récemment créés, réclamèrent l'extension du vote au niveau provincial et national, récusant les nominations et les cooptations. On était en pleine période chaude de la revendication de l'indépendance.

#### **IV. L'époque décisive**

Dans cette fièvre électorale, les années 58-59 constituèrent l'époque décisive d'accélération du processus de prise de conscience nationaliste. Soutenue par l'accumulation des influences marquantes d'origine externe, elle permit de vaincre définitivement l'inertie coloniale et d'imposer une décolonisation au pas de course. En effet, 1958, l'année de l'*Exposition universelle de Bruxelles* et de l'organisation d'un groupe de travail sur l'avenir de la colonie, fut également celle du passage du général De Gaulle à Brazzaville, dans le cadre de sa tournée africaine et, surtout, celle du premier rendez-vous panafricain, la *Conférence du rassemblement des peuples africains* à Accra.

Dans l'histoire de la décolonisation du Congo, *l'Exposition universelle de Bruxelles*, en 1958, occupa une place de choix. Depuis l'origine de ces grandes exhibitions – la première à Londres en 1851 – les nations colonisatrices avaient pris l'habitude d'y associer leurs empires coloniaux, à la fois pour rassurer les consciences métropolitaines et pour assouvir leur besoin d'évasion. La Belgique ne fit pas exception. Après les expositions coloniales d'Anvers et de Tervuren, suivies de quelques autres, elle prit l'initiative de cette grande manifestation de prestige. Celle-ci fut exceptionnelle, par le moment où elle se tint, par sa durée de six mois, mais surtout par le nombre et la diversité des Congolais invités : hôtes du gouvernement (chefs coutumiers et journalistes), soldats de la Force publique, invités des missions (prêtres, religieux, pasteurs, chorales), et des entreprises commerciales (fonctionnaires, animateurs de stands). Au total, près de 700 personnes, de tous bords, débarquant pour la première fois en Europe. Ce séjour fut pour eux un grand moment d'ouverture, de connaissance mutuelle et de formation sur le tas.

Bien qu'enfermés pour la plupart dans le « ghetto » de Tervuren, les participants congolais eurent le temps de voir, d'entendre et d'être écoutés. Voir les réalisations de la métropole, l'existence de « Blancs » pauvres et marginalisés, l'efficacité de la lutte des classes ouvrières. Entendre les opinions anticoloniales, notamment au Cercle des *Amis de Présence africaine* à Bruxelles et dans les contacts avec les intellectuels du monde noir à Paris. Ils furent suspectés d'avoir noué des relations avec les milieux communistes de Bruxelles, mais aussi d'autres capitales européennes

Nombre de journalistes congolais, prirent part au Congrès international de la presse coloniale au cours du mois de juin. Auparavant, à la tribune du Congrès de l'humanisme chrétien, l'abbé Joseph Malula, le futur cardinal,

dans la conférence sur *l'Âme noire face à l'Occident*, avait martelé : *Les Blancs voudraient donner l'indépendance un quart d'heure trop tard et les Noirs voudraient l'avoir un quart d'heure trop tôt. Mieux vaut un quart d'heure trop tôt que trop tard.*

Entre évolués congolais de toute provenance, la concertation était enfin possible, sans témoins ni intermédiaires coloniaux. Elle tourna entre autres autour de l'idée du manifeste *Conscience africaine* de créer un « mouvement national ». Au retour de Bruxelles, Patrice Lumumba finalisa et concrétisa, selon cette dynamique, le projet de création d'un parti de masse, le *Mouvement national congolais* (MNC), ayant parmi ses fondateurs quelques figures marquantes du groupe *Conscience africaine*

Dans cette effervescence, le pouvoir colonial ne resta pas les bras croisés. Dès 1955, Baudouin 1<sup>er</sup> lui-même, au terme de son voyage, avait évoqué les perspectives d'un « nouveau statut » pour le Congo et incité le gouvernement à initier des réformes dans ce sens. Au demeurant, le succès du voyage fit émerger l'idée de placer à la tête de la colonie un vice-roi, comme dans le cas de l'Inde britannique, hypothèse plusieurs fois envisagée sérieusement, mais, en définitive, sans projet concret à la clé.

En 1958 se forma un groupe de travail pour *l'étude du problème politique au Congo belge*, composé de représentants de tous les partis belges, à l'exception des communistes et des nationalistes flamands. Toutefois, on omit d'y intégrer les représentants des populations autochtones. Le fait choqua d'autant plus les évolués de Léopoldville, que le général De Gaulle, arrivé à Brazzaville dans le cadre de la consultation auprès des territoires d'outre-mer, laissa la parole aux Congolais de la rive droite de se déterminer sur les options de leur avenir. Fort de cet exemple, un groupe de

personnalités congolaises se décida à signer une pétition, pour réclamer la même attitude de compréhension. Nombre d'entre eux allaient constituer les membres fondateurs du MNC.

Le groupe de travail sillonna le Congo, auditionnant environ quatre cents personnes ; son rapport, remis fin 1958, fut suivi de l'annonce qu'une importante *déclaration gouvernementale sur l'avenir du Congo* allait être faite, au début de janvier 1959. Mais, entre les deux dates, il y eut trois semaines de trop. À cause de ce délai, la montagne accoucha finalement d'une souris.

En effet, le dimanche 28 décembre 58 se tint le meeting de Lumumba, à son retour d'Accra. Dans la capitale du Ghana fraîchement indépendant, lors de la *Conférence du rassemblement des peuples africains*, il avait pris part à la réflexion sur les stratégies et tactiques d'une révolution africaine pacifique, dont les écueils identifiés étaient la dépendance à l'égard de l'extérieur, le racisme, les oppositions religieuses et la diversité ethnique exploitée par le tribalisme. Intégrant la dimension internationale de la lutte anticoloniale, Lumumba rencontra, dans ce cadre, quelques « frères d'armes » issus d'autres colonies.

Le rendez-vous du dimanche 28 décembre poursuivait un double objectif : faire le compte rendu de la conférence d'Accra et présenter le nouveau parti, le Mouvement national congolais. Le succès fut plus qu'au rendez-vous, au point que l'événement marqua le début fulgurant du MNC – qui n'avait alors que deux mois d'existence – et de la carrière politique de Lumumba, qui précisa :

*La Conférence (du rassemblement des peuples africains) demande l'indépendance immédiate de toute l'Afrique et qu'aucun pays en Afrique*

*ne peut rester sous la domination étrangère au-delà de 1960 (...) L'indépendance que nous réclamons ne doit pas être considérée par la Belgique comme un cadeau mais au contraire, il s'agit de la jouissance d'un droit que le peuple congolais avait perdu.*

Dans l'univers colonial belge, le ton était nouveau et trahissait une autre dimension, continentale, acquise à l'école politique d'Accra.

Le dimanche suivant, le 4 janvier 1959, l'Abako programma à son tour un grand meeting, au même endroit, avec un ordre du jour à peu près similaire : le compte rendu de la participation à la réunion de Bruxelles, suivi du discours du président du parti, Joseph Kasa-Vubu. À la demande d'autorisation pour l'Abako d'organiser la rencontre, le bourgmestre, effrayé par la tournure des événements, répondit par la négative. Obéissante, l'Abako décida de reporter la manifestation, mais sans avoir eu le temps matériel d'informer ses militants de ce changement de dernière minute.

Le 4 janvier, la place fut prise d'assaut par une foule nombreuse que la nouvelle du report du meeting ne réussit pas à disperser. Finalement, vers 15 heures, Kasa-Vubu fit une adresse, annonçant que le rassemblement était reporté, que les Congolais devaient resserrer les rangs et que le MNC et l'Abako poursuivaient les mêmes objectifs. Ensuite, il y eut quelques échauffourées. La police intervint pour disperser la foule. Quelques coups de feu furent tirés en l'air. La bagarre dégénéra en jets de pierre, voitures brûlées et tirs sur les manifestants. La phase violente était déclenchée. Le quartier commercial des Grecs et des Portugais fut pillé et la foule prit la direction de la cité européenne. En plus de la police, l'armée intervint ; elle mit six jours pour enrayer l'insurrection. Les émeutiers s'en prirent surtout

aux structures et infrastructures symbolisant le règne triomphant de la trinité coloniale : la police et l'armée furent la cible des jets de pierre ; les entreprises commerciales, par le biais des magasins, furent mises à sac ; les églises et les écoles des missions ne furent pas épargnées. Quant au chiffre des victimes congolaises, il se serait élevé à une centaine de morts, les Européens n'ayant déploré que des blessés.

En Belgique, tandis que le gouvernement se préparait à divulguer sa nouvelle politique africaine, mais s'accordait encore des heures de discussion pour trouver une terminologie anesthésiante pour « l'indépendance », le roi, n'attendit pas la sanction du Parlement, encore moins celle du gouvernement, pour diffuser sa déclaration dans un langage direct : *Notre résolution est, aujourd'hui, de conduire, sans attermoiements funestes mais sans précipitation inconsidérée, les populations congolaises à l'indépendance dans la prospérité et la paix.* Le gouvernement, pour sa part, se contenta d'annoncer la mise en place d'*une démocratie, capable d'exercer les prérogatives de la souveraineté et de décider de son indépendance.*

Au moins, les martyrs du 4 janvier n'étaient pas morts pour rien. Sans l'insurrection, jamais une promesse aussi ferme n'aurait été faite, même si dans l'immédiat, les leaders de l'Abako furent arrêtés et leur association dissoute. En mars, les dirigeants de l'Abako furent élargis et invités en Belgique, malgré les réticences de l'administration coloniale.

## **V. De l'émancipation à l'indépendance**

Le concept d'*indépendance* avait enfin droit de cité ; il prenait la relève de celui d'*émancipation*. De plus, au terme du message royal et de la déclaration gouvernementale, c'est la Belgique elle-même qui entendait « conduire » les Congolais vers l'indépendance.

### *1. La naissance des partis politiques*

La *déclaration gouvernementale* précisait ce qui allait être fait dans ce sens : élection au suffrage universel des conseillers des communes et des membres des conseils des circonscriptions rurales, ceux-ci formant ensemble le collège électoral pour la désignation des conseillers de province ; mise en place du Conseil général du Congo et du Conseil de législation, des ébauches respectives d'une Chambre des représentants et d'un Sénat ; organisation des collèges consultatifs auprès du gouverneur général et de chaque gouverneur de province ; abolition des lois raciales. Un calendrier fut fourni pour la mise en place de ces nouveaux organes politiques qui s'arrêtaient au niveau de la province.

Les réactions des milieux coloniaux furent en général négatives. Chez les Congolais, l'enthousiasme que suscitèrent ces mesures se traduisit par l'irruption des partis dans la perspective de l'horizon politique nouveau. En dehors de quelques créations circonstanciées, comme pour le MNC ou le PNP (parti national du peuple, parrainé en sous-main par le pouvoir colonial), la plupart se réalisèrent par simple habillage politique des associations communautaires préexistantes.

Ainsi, l'Abako, dissoute à la suite des événements du 4 janvier, réapparut quelques mois plus tard sous la forme d'un parti politique *Alliance des Bakongo* (Abako). Sur ce registre, naquit une pluralité de formations

politiques, notamment *Balubakat* et *Conakat*. Des fédérations ethniques connurent aussi les mêmes transformations. Certains titres régionaux, voire panafricains, ne couvraient en réalité que des espaces intercommunautaires, comme le Cerea (*Centre de regroupement africain*) dont l'audience se limitait au Kivu. Certains autres se constituèrent sur la volonté de promouvoir les milieux ruraux et de contrer l'impérialisme du monde urbain. La plupart se rallièrent au PNP, institué en 1959.

À cause des susceptibilités, des compétitions politiques et des luttes d'influence, ces partis ne furent pas à l'abri des conflits internes. Le cas, tristement célèbre, est celui du MNC qui inaugura en 1959 une des tares des créations congolaises, qu'elles soient politiques, sociales ou culturelles. Après le voyage d'Accra, le succès de Lumumba auprès de ses amis étant devenu encombrant, ils se mirent à lui reprocher d'outrepasser son statut de simple président « provisoire ». De plus, le noyau dur des fondateurs d'origine kinoise s'accommodait mal de son provincialisme et se méfiait aussi de ses rapports suivis avec les forces de la « gauche » belge, alors qu'il était de tendance démocrate-chrétien. Un coup de force eut lieu, quand un communiqué du comité central prétendit mettre fin à la présidence de Lumumba et la confia à un collège de responsables des commissions. La scission fut consommée par une ultime réaction de Lumumba qui déclara dissous le Comité central provisoire, constitué en 1958. Il se créa alors deux MNC, de Lumumba (MNC/L) et de Kalonji (MNC/K).

La stratégie de la cartellisation fut, fort heureusement, davantage d'application par les partis, à la fois de manière informelle et formelle. En fonction de la date et du contenu de l'indépendance, les partis se rangèrent en *radicaux* et en *modérés* ; les premiers, partisans de « l'indépendance immédiate et inconditionnelle », les seconds, opposés à la précipitation et

adoptant une position plutôt accommodante à l'égard du pouvoir colonial, La démarcation la plus sensible fut celle qui opposa les *unitaristes* aux *fédéralistes*, deux options qui s'affrontèrent dès 1956, par manifestes interposés, avant d'être prises en charge par l'Abako, d'une part, et le MNC, d'autre part. Les deux cartels organisèrent leurs veillées d'armes lors de deux congrès au contenu antinomique. La concertation consacra la constitution du cartel des partis nationalistes-fédéralistes, dont la trajectoire s'inscrivit dès lors dans la longue durée de la postcolonie congolaise. Elle marqua un tournant décisif : les thèses séparatistes furent abandonnées au profit du principe de la réorganisation générale du Congo sur une base fédérale, avec l'option d'ériger une *Union des républiques du Congo* (URAC), tout en prônant « l'indépendance immédiate dans un Congo uni et fédéral ».

Après la publication de la Déclaration gouvernementale se posa la question de sa mise en œuvre. Pour le pouvoir colonial, elle passait par la finalisation des élections communales et territoriales. Elle se heurta aux revendications des partis nationalistes congolais qui exigeaient la proclamation de l'indépendance, faute de connaître les intentions réelles du pouvoir colonial. Malgré des sollicitations contradictoires de l'opinion publique belge et coloniale et le boycott généralisé, les élections furent organisées, alors qu'en Belgique était établi le principe d'une concertation belgo-congolaise de haut niveau, pour décider de la structure politique du futur Congo indépendant.

## ***2. La table ronde politique***

La *Conférence de la table ronde politique belgo-congolaise* (20 janvier – 20 février 1960) eut donc lieu à Bruxelles. C'est à l'anniversaire de la « déclaration gouvernementale » que la Belgique précisa son invitation adressée à quatre-vingt-un Congolais, chiffre finalement porté à quatre-vingt-treize membres, effectifs et suppléants inclus. Chaque délégation, quel que fût le nombre de ses représentants, ne disposa que d'une voix. Toutes bénéficièrent des services d'un conseiller officiel belge (à l'exception de Lumumba), en plus des conseillers officieux, déjà engagés à la cause congolaise. La partie belge se composa de six ministres, cinq députés et cinq sénateurs. La conférence fut présidée par M. Lilar, vice-président du Conseil des ministres belge.

Dès le début des travaux, les Congolais décidèrent de se constituer en *front commun*, soutenus par la poignée d'étudiants congolais en Belgique et encouragés par les « Amis de Présence africaine ». Il y fut traité de la constitution d'une plate-forme pour arrêter en préalable la position commune sur les points à l'ordre du jour, présentée par le délégué désigné à cet effet.

Dès le 19 janvier, le Front commun posa la question de la nature de la conférence. Il fut décidé qu'elle disposait des compétences les plus absolues. La question sensible fut celle de la date de l'indépendance. Le Front commun mit la question sur le tapis et exigea que l'événement intervînt *le 1<sup>er</sup> juin 1960*, position minimaliste, fruit du compromis intercongolais, énoncée pour faire démarrer la négociation. Fut alors présenté un calendrier accéléré de mise en place des institutions aboutissant à la date du *30 juin*. L'écart n'étant que de trente jours par rapport à la proposition congolaise, après une suspension de séance pour une ultime concertation, le porte-parole du Front commun déclara :

*La date de l'indépendance sera le 30 juin 1960. C'est à cette date que l'indépendance du Congo sera solennellement proclamée. Nous nous en tenons à cette date et nous demandons au ministre de proclamer que le gouvernement fera l'impossible pour qu'elle ne doive plus être modifiée.*

La déclaration fut suivie d'acclamations de tous les délégués congolais et belges. À cette étape, le processus venait d'accéder au stade de non-retour. Il ne restait plus qu'à mettre en pratique les résolutions de la conférence, au terme de l'accueil triomphal des délégués à leur retour de Bruxelles. C'est au pas de course que devaient se réaliser les préparatifs.

La *Commission politique*, devant fonctionner près le ministre du Congo belge et Rwanda-Urundi, fut mise en place. Quant aux *Collèges exécutifs*, ils furent institués par la loi du 8 mars qui précisait que ses membres exerceraient collégialement les pouvoirs dévolus jusque-là au gouverneur général et aux gouverneurs de province. En fin mars fut installé le *Collège exécutif général* puis des *Collèges exécutifs provinciaux*.

### ***3. La table ronde économique***

*La Conférence belgo-congolaise économique, financière et sociale dite table ronde économique*, tint ses assises au Palais des Congrès de Bruxelles, du 26 avril au 16 mai. Du côté congolais ce fut surtout la conférence des subalternes, car les responsables étaient à ce moment-là préoccupés par la campagne électorale ou par l'exercice de leurs fonctions au sein des collèges exécutifs. De plus, on n'était pas parvenu à ressusciter le « front commun », depuis la dislocation du cartel Abako et l'approche des élections.

Les travaux s'organisèrent au sein de deux commissions constituées : celle des problèmes touchant *la monnaie et les finances publiques* et celle sur *le développement économique, la promotion sociale et la coopération entre la Belgique et le Congo*. Les dix-huit résolutions qui y furent adoptées portèrent sur l'affirmation du libéralisme économique, la garantie contre les nationalisations, la liberté des transferts financiers, la stabilité du régime fiscal, l'établissement d'une zone monétaire dans l'Afrique belge et le contrôle des investissements dans cet espace.

Après la satisfaction des Congolais au terme de la première conférence de la table ronde vint celle des milieux financiers belges. Même après la conférence, ils poursuivirent leur action néfaste de dépouiller le plus possible le Congo des avantages qui lui revenaient. Kasa-Vubu avait déjà dénoncé cet état d'esprit et réclamé le « retour » des biens qui se transféraient illégalement : *Depuis qu'il est question de la réalisation de l'indépendance, plusieurs organismes installés au Congo transfèrent leurs biens à l'étranger et principalement en Belgique (...) Pour ne pas mettre le gouvernement congolais devant des difficultés insurmontables, nous réclamons le retour, dans le plus bref délai, du dépôt d'or transféré arbitrairement en Belgique, des parastataux installés en Belgique, de la direction de la Banque centrale installée actuellement en Belgique, des bureaux des douanes d'Anvers et des paiements d'impôts de certaines sociétés s'effectuant actuellement en Belgique.*

Ici se posa un problème grave, celui dit du « portefeuille » (c'est-à-dire, de l'ensemble des actions détenues par l'État colonial auprès des grandes entreprises datant de l'époque léopoldienne). En 1960, il était évalué à 37,3 milliards de francs, alors que les dépenses budgétaires du Congo, en 1959 – à titre de comparaison – ne s'élevaient qu'à 14,7 milliards. En principe, ces

participations revenaient donc de droit à la jeune république du Congo qui devenait l'actionnaire principal et définitif de ces entreprises, gérées jusque-là par des groupes financiers privés, notamment la Société générale de Belgique. Cette situation ne plaisait pas à ces groupes. À la table ronde économique, ils proposèrent, pour garder la mainmise sur ce pactole, de le verser à un *Fonds du développement*, géré de manière paritaire par le Congo et la Belgique. Mais la formule ne fut pas retenue à cause de la réticence des Congolais. D'autres questions demeurèrent également pendantes, comme celle de la dette coloniale.

Peu avant l'indépendance, la Belgique prit à la hâte quelques mesures économiques, de manière unilatérale, histoire de corriger, même a posteriori, ce qui pouvait l'être. Au moment où, à Léopoldville, Kasa-Vubu était désigné comme formateur, le Parlement belge adopta une loi dont les retombées furent catastrophiques pour l'économie congolaise. Elle autorisait, en effet, les sociétés belges fonctionnant sous le droit congolais à opter pour le droit belge, tout en conservant leur siège d'exploitation principal au Congo, ce que firent la plupart d'entre elles. D'autres mesures concernèrent les « compagnies à charte », dont le retrait du Congo du Comité national du Kivu, contre indemnité en récupération des droits d'intervention et de gestion. La compagnie des CFL reçut, elle aussi, une indemnisation en raison de la cession à l'État congolais de son pouvoir concédant. La CSK déclara sa dissolution et partagea son portefeuille entre les deux coactionnaires : la Compagnie du Katanga et le Congo belge. Sa dissolution fut un des derniers actes juridiques de l'État colonial.

Cette situation confuse situa le début du *contentieux belgo-congolais* qui devint l'une des pierres d'achoppement des rapports entre le Congo indépendant et sa métropole.

#### *4. Vers l'indépendance*

Le projet de *loi fondamentale provisoire relative aux structures du Congo*, qui octroyait aux résolutions de la table ronde politique une lisibilité constitutionnelle, fut voté par la Chambre (10 mai 60), puis par le Sénat (18 mai), avant d'être promulgué par le roi (19 mai). Le temps pressait, les élections législatives et provinciales étaient pratiquement en cours. Outre le choix des députés et des conseillers (députés provinciaux), les provinces, par le canal de leurs assemblées, devaient se choisir quatorze sénateurs, élire le président provincial et cinq à dix ministres provinciaux.

En cinq mois, les partis avaient complètement changé ; les perspectives électorales avaient attisé des conflits, non seulement entre eux, mais aussi en leur sein. Presque partout, ils avaient cessé d'être monolithiques. Et la transhumance des hommes politiques d'un parti à un autre était courante.

L'organisation des élections pour la Chambre des Représentants, telle que définie par la Loi fondamentale, avait arrêté une série d'options : suffrage universel, vote obligatoire pour les hommes de statut congolais âgés au moins de 21 ans, inclusion comme électeurs des ressortissants du Rwanda-Burundi résidant au Congo depuis au moins 10 ans, exclusion des Européens, en plus des personnes des catégories traditionnelles : détenus, soldats, etc.

Les candidatures furent multiples pour les 137 sièges à pourvoir. Seuls le MNCL et le PNP présentèrent des listes dans plusieurs provinces différentes, toutes les autres le furent au sein des mêmes provinces. Le résultat consacra la victoire du MNCL et de ses alliés directs qui remportèrent 41 sièges, répartis sur toutes les provinces, sauf le Katanga,

tandis que le PNP et ses coalisés ne récoltèrent que 15 sièges. La répartition des sénateurs fut à peu près similaire à celle des députés.

En principe, la formation du gouvernement revenait de plein droit à Lumumba, comme chef de la majorité, contrôlant de surcroît trois gouvernements provinciaux (Kivu, Kasai et Province Orientale). Les instances chargées des affaires générales au Congo, hésitaient, du fait de la multiplication des déclarations sur la constitution d'un front anti-Lumumba. La nomination d'un ministre résident et l'envoi des troupes belges au Congo furent suspectés, non sans raison, comme une manœuvre tendant à contrer l'avance du leader charismatique.

Une bipolarisation de fait s'instaura entre états-majors politiques. Le cartel dit *d'union nationale* aligna différents partis, dont l'Abako, la Conakat, le PNP, le MNC/K, etc. Le protocole du *cartel Lumumba* fut signé, scellant une forme d'union sacrée entre le MNC/L, le PSA, le MNC et le Cerea.

Le 13 juin fut une journée décisive qui fit redouter la possibilité d'une initiative extralégale, de part et d'autre. Un banquet s'organisa en vue de la création d'un « club parlementaire » contre Lumumba, tandis que celui-ci déclarait : « Si les manœuvres actuelles se poursuivent, nous serons bien obligés d'inviter le peuple à proclamer lui-même son indépendance. » Pour désamorcer la bombe, le ministre résident désigna Lumumba comme *informateur* en vue de la formation du gouvernement. Quelques jours plus tard, estimant écarté le danger de sombrer dans l'anarchie, il revint sur l'option initiale et nomma directement Kasa-Vubu, *formateur*, mais sans succès. Finalement il dut confier cette mission à Lumumba.

Le 21 juin, lors de la mise en place du bureau de la Chambre des Représentants, on assista à une démonstration de force du cartel lumumbiste qui raffla tous les postes avec l'élection de Joseph Kasongo (MNC/L) comme président et celle de Louis Mulundu (PSA) et Jacob Mudiburo (Cerea) comme premier et deuxième vice-présidents. Ce jour-là même, Lumumba fut nommé *formateur* après la démission de Kasa-Vubu. Le lendemain, le 22 juin, bureau du Sénat présenta une autre configuration : par un souci d'équilibre, cher aux Congolais. C'est Joseph Ileo (MNC/K) qui fut élu président, alors que ses adjoints étaient respectivement de la Balubakat (Jacques Massangu) et du MNC/L (Joseph Okito).

Ce même jour fut présentée à la Chambre la composition du gouvernement. Il comprenait 27 ministres (dont 4 ministres d'État sans portefeuille) et 9 secrétaires d'État. En dépit de quelques mécontentements, il obtint 74 voix à la Chambre ; mais le lendemain, le 23, au Sénat, il recueillit la majorité écrasante de 60 voix, en dépit de l'abstention de la Conakat et de l'hostilité du MNC/K. Le 24 juin durent être départagés les deux candidats à la fonction présidentielle, Joseph Kasa-Vubu et Jean Bolikango, tous deux membres du même cartel anti-Lumumba. C'est Kasa-Vubu qui fut élu dès le premier tour avec 159 voix. Le 27 juin, il prêta serment devant la même assemblée.

Une semaine avant la date de l'indépendance, les difficultés les plus insurmontables avaient été aplanies. Les élus avaient fait preuve de sagesse et de grande maturité politique. Au-delà des affinités politiques et du clivage notable entre pro- et anti-Lumumba, les Chambres, bien qu'à majorité « lumumbistes », jugèrent opportun, par souci d'équilibre et de stabilité, d'élire Ileo à la tête du Sénat et de porter Kasa-Vubu à la magistrature suprême. Le premier tenait sa légitimité et son prestige de son statut de

principal coauteur du manifeste de 1956, le second avait été le combattant de la première heure pour l'indépendance du Congo.

Toutefois, plusieurs litiges demeuraient pendants. Ils allaient s'éveiller au cours des années de la postcolonie. D'abord, le conflit entre « unitaristes » et « fédéralistes » restait entier ainsi que ses multiples corollaires. La colonisation qui, pendant trois quarts de siècle, n'avait fait autre chose que de la centralisation, faisait cadeau aux Congolais d'un régime décentralisé. À charge pour eux de mettre en marche un appareil politique aussi complexe, aussi lourd et surtout aussi coûteux, dans une conjoncture économique devenue plus que préoccupante au terme de la table économique. D'ores et déjà, nombre de régions avaient déclaré leur intention de créer des « provinces autonomes ». Cette menace de sécession était un moyen de chantage facile, à la portée de tous et de nombreux partis en usèrent.

Ensuite, le dossier politico-financier relatif au portefeuille de l'État demeurait confus. La métropole avait été à la fois juge et partie dans la répartition des biens entre le Congo et la Belgique, alors que l'opération aurait dû être des plus transparentes, puisque les deux gestions avaient, en principe, été séparées.

Autre point sensible, la situation des résidents non congolais n'avait pas été abordée. Pourtant, à plusieurs reprises, les colons belges avaient manifesté leur présence et fait la démonstration de leur force au Katanga. À présent que rien n'était prévu pour eux, ils allaient être acculés à des solutions suicidaires. D'autre part, les « cousins » rwandais et burundais, installés et utilisés par le pouvoir colonial au Congo dans le cadre des rapports internes au sein de l'Afrique belge, étaient des laissés-pour-

compte. Le pouvoir colonial avait inscrit ses hésitations jusque dans la loi électorale, qui accordait à ceux parmi eux, résidant au Congo avant 1950, d'être « électeurs non éligibles » ! Il préféra ne pas prêter l'oreille à la dynamique du terrain, favorable à la communautarisation rwando-burundo-congolaise.

Dans l'immédiat, le régime parlementaire, avec son exécutif bicéphale, passait pour une vue de l'esprit, nullement intégré dans l'imaginaire local. Lumumba lui-même avait hésité, se demandant s'il n'était pas mieux pour lui d'être chef d'État, tant la fonction présidentielle passait pour la plus importante dans la vision qui prévalait sur le terrain. Il était à craindre que cette vérité entrât en conflit avec celle des textes. La suite de l'histoire allait démontrer que ce danger était plus que réel.

Mais place était d'abord à la fête.

## CHAPITRE 11

# La longue marche de la stabilité institutionnelle (1960-1968)

*Les années 60 furent celles d'un tout autre combat : atterrissant dans le concert des nations en pleine guerre froide, les Congolais se préoccupèrent de payer au mieux le prix de la mutation vécue, de sauvegarder le précieux patrimoine de l'unité nationale et de s'initier à la gestion d'un si grand ensemble.*

*Dans l'immédiat, il y eut l'indépendance à célébrer, ce grand moment de l'histoire, déjà immortalisé dans un éventail de chansons et de pagnes aux couleurs chatoyantes, au moment où la Belgique officielle commençait à débarquer à Léopoldville, accompagnée de plusieurs délégations étrangères. Le nouveau drapeau du Congo, avec six petites étoiles d'or s'alignant en bordure de la hampe, décidé par le Collège exécutif général au début du mois, était déjà prêt. À défaut de la « Congolaise », pas encore disponible, ce fut Indépendance cha-cha qui anima la fête.*

*L'organisation impeccable des festivités présenta cependant un point noir, celui de marginaliser, de manière systématique, le Premier ministre Lumumba au profit du seul président Kasa-Vubu. Bien avant son élection comme chef de l'État, au début de juin, Kasa-Vubu ne s'était-il pas vu offrir un voyage à Bruxelles, en tant que doyen des membres du Collège exécutif général, pour inviter personnellement le roi à la cérémonie de l'indépendance ? Le 26 juin, il renouvela cette invitation au roi Baudouin, sans consultation préalable avec le gouvernement. Lumumba, qui aurait*

*voulu que le roi ne prît pas part à cette célébration de tous les dangers – il craignait que des troubles n’accompagnent la cérémonie – et qui préférait que lui fût réservé le privilège d’être le premier chef d’État étranger à visiter le Congo indépendant, fut obligé de s’incliner et d’accepter cet arrangement.*

*Lumumba eut à avaler bien d’autres couleuvres. Lors de son investiture, le 27 juin, devant les Chambres, le président présenta, sans doute davantage par méprise que par mauvaise foi, un programme unilatéral de gouvernement, alors que ce rôle incombait au Premier ministre. Plus grave, l’amnistie générale que ce dernier avait sollicitée pour le 30 juin, en faveur des détenus politiques, lui fut refusée. De plus, le scénario officiel de la cérémonie établi par les Belges ne lui réserva aucun rôle concret, si ce n’est d’être simplement présent au premier rang des invités. Il ne fut même pas informé, de manière officielle, de l’allocution que le roi Baudouin allait prononcer.*

*Dans cette annonce officielle d’indépendance, le moins qu’on puisse dire est qu’on n’y retrouva plus le ton révolutionnaire de la Déclaration royale de 1959. Précisément, pour éviter la réédition de cette expérience, qui avait pris de court et le gouvernement et l’administration coloniale, la précaution fut prise, cette fois, pour que ce nouveau discours obtînt au préalable la sanction du gouvernement. Baudouin I<sup>er</sup> entra dans l’histoire de la décolonisation par ce laïus tristement célèbre à cause de ses accents paternalistes, alors qu’il n’était sans doute pas représentatif de son état d’âme.*

*Lumumba fut alerté, de manière confidentielle, par son ami Jean Van Lierde. Dans le récit de cet épisode qu’il a fait à Bruxelles devant la commission parlementaire chargée de déterminer les circonstances de l’assassinat de Lumumba, le 11 juin 2001, il dit avoir déploré le*

ton « paternaliste et léopoldien » des propos royaux, très éloignés des espérances des peuples qui aspirent à l'indépendance. Il était effaré d'apprendre que les discours du roi et de Kasa-Vubu n'avaient pas été communiqués à Lumumba, alors qu'il était Premier ministre. Aussi l'a-t-il adjuré de répondre à ces propos « effrayants » et de prendre la parole, même si le protocole ne l'avait pas prévu.

La suite de l'histoire est connue. Le 30 juin, après le Te Deum, avant le banquet, le défilé, les courses cyclistes et autres manifestations eut lieu à 11 h la séance solennelle de transmission des pouvoirs au Palais de la Nation. Il y eut finalement « trois » discours. Le roi Baudouin rendit hommage à l'œuvre coloniale et fit des recommandations aux nouveaux dirigeants du Congo, avant de prononcer les mots pathétiques du jour : Mon pays et moi-même nous reconnaissons avec joie et émotion que le Congo accède ce 30 juin 1960, en plein accord et amitié avec la Belgique, à l'indépendance et à la souveraineté internationale. Le président Kasa-Vubu exprima sa reconnaissance à la métropole et se déclara conscient de la lourde responsabilité qui était désormais la sienne.

Dans son allocution non programmée, le Premier ministre Lumumba fit le procès de la colonisation belge, dans des termes restés célèbres. Il dénonça les « insultes et les coups », la « loi qui n'était jamais la même », les « souffrances des relégués », les « fusillades et les cachots » et « la justice d'oppression et d'exploitation ».

La cérémonie s'acheva sur la signature de la déclaration conjointe des gouvernements belge et congolais, qui reprenait la formule du roi.

Le discours de Lumumba fit des vagues. Son caractère volontairement iconoclaste n'était pas sans motivation, hanté qu'il était par une possible émeute de la population ; il avait voulu compenser la tendance

*exagérément sereine et académique des propos des premiers orateurs, à l'adresse de l'opinion de la majorité des Congolais, pour qui l'indépendance, après avoir été l'objet de tant de fantasmes, risquait de passer pour une coquille vide. Son intuition fut plutôt juste, à en juger par ce qui se passa quelques jours plus tard. Les soldats de la Force publique manifestèrent leur désarroi face à cette indépendance qui, au vécu, n'apportait rien de neuf.*

*Dérouté par la réaction trop négative à son discours, Lumumba estima utile de reprendre la parole lors du toast pour préciser que son intention n'avait pas été de minimiser l'importance de l'œuvre qui avait été accomplie par les Belges :*

*Au moment où le Congo accède à l'indépendance, le gouvernement tout entier tient à rendre un hommage solennel au roi des Belges et au noble peuple qu'il représente pour l'action accomplie ici en trois quarts de siècle. Car je ne voudrais pas que ma pensée soit mal interprétée...!*

*Mais le mal était fait. Sa réputation fut ainsi compromise, amplifiée par l'intensité de la mauvaise foi, la grande audience de la cérémonie et l'impératif de la bipolarisation dictée par le contexte de la guerre froide, dont les retombées s'inscrivirent jusqu'au cœur de ce premier gouvernement du Congo indépendant et de l'ensemble de sa classe politique : d'un côté, les « modérés », alliés de l'Europe occidentale et de l'Amérique, de l'autre, « les radicaux », partisans du bloc soviétique et des pays « progressistes ».*

*« Héros » dans l'univers mondial de la gauche et de l'anticolonialisme, Lumumba passa donc pour être le « diable » dans le camp opposé. Quant à Kasa-Vubu, « homme sage » pour certains, il fut considéré par d'autres comme le parfait « valet de l'impérialisme ». La trajectoire postcoloniale du Congo paya d'un lourd tribut ce jugement unilatéral.*

## **I. La crise congolaise**

Le lundi 5 juillet, dès le lendemain du départ des invités aux festivités, le jour même de celui du dernier gouverneur du Congo belge, se déclenchèrent les événements dits de la « crise congolaise », qui se succédèrent allant jusqu'à mettre en cause l'existence même de l'État congolais.

### ***1. Les mutineries de la Force publique***

La crise vint d'où on l'attendait le moins : de l'armée coloniale, la Force publique. Pourtant, le 20 juin, son commandant en chef, le général Janssens, avait proclamé sa fierté d'un passé glorieux et affirmé avec conviction sa volonté de continuer à servir son pays *dans l'ordre et la paix* au sein du nouvel État indépendant du Congo.

Depuis la période de l'EIC, la Force publique, la grande muette, était le lieu où s'étaient dissimulées les injustices les plus intolérables. À la fin des années 50, au moment de la prise de parole par les élites autochtones, on notait un très grand décalage par rapport aux autres corps sociaux. À l'heure du discours de Lumumba au retour d'Accra et alors que l'Université Lovanium livrait ses premiers diplômés universitaires, la Force publique se vantait de sa performance : elle allait avoir ses premiers sous-lieutenants congolais...dans dix ans ! Pourtant, dans la fièvre de l'indépendance, les hommes de troupe, Congolais tout autant que les autres, ne restèrent pas insensibles à la promesse de la mutation annoncée. Ils s'exprimèrent dans un mémorandum adressé au gouverneur général pour revendiquer leurs droits les plus élémentaires et stigmatiser les abus dont ils étaient l'objet :

*traités comme des esclaves*, mal logés, mal nourris, avec un maigre salaire, il leur était défendu de lire *les journaux dirigés par des Noirs*, comme *Présence congolaise* et l'africanisation des cadres restait lettre morte.

De plus, bien que quadrillant l'ensemble du Congo subdivisé en trois groupements, cette Force publique était objet de méfiance, quoique sa hiérarchie de 500 officiers fût constituée entièrement d'Européens. Au début des années 50, elle était « surveillée » par un Commandement supérieur des forces métropolitaines d'Afrique (Cometro), doté de deux bases militaires belges : Kitona et Kamina, disposant chacune d'un bataillon de paracommandos, effectifs renforcés en mai 60, malgré la protestation des partis politiques congolais les plus éveillés. Concernant l'aviation, les Forces métropolitaines disposaient d'une flotte opérationnelle importante. Toutefois, il existait un garde-fou. Dans la négociation du Traité général d'amitié, d'assistance et de coopération du 29 juin 1960, la partie congolaise avait posé ses exigences : *Toute intervention militaire des forces belges stationnées dans les bases du Congo ne pourra avoir lieu que sur demande expresse du Ministère congolais de la Défense nationale...*

La grogne des militaires commença à s'exprimer, de manière imperceptible, avant le 30 juin, dans le contexte insurrectionnel généralisé et amena son lot d'incidents mineurs. Les premiers troubles éclatèrent à Léopoldville et à Thysville, le 5 juillet. Comme un feu de brousse, ils s'intensifièrent et se propagèrent d'une ville à l'autre, attisés par la conjonction de plusieurs paniques : celle, programmée, des officiers belges ; celle des soldats de la Force publique, vivant dans la hantise d'une possible attaque des soldats métropolitains, surtout les parachutistes ; celle du gouvernement congolais, trop conscient du risque d'embrasement général ; celle, enfin, des fonctionnaires belges, dont la plupart étaient restés sur

place davantage par raison que par choix, pour ne pas perdre les avantages acquis auprès de la coopération belge, ceux qui partaient du Congo de leur propre initiative n'étant pas recasés en Belgique.

En principe, les forces métropolitaines intervinrent pour assurer la protection des Européens et leur évacuation. En pratique, elles opérèrent des opérations préventives de désarmement des troupes congolaises, transformant la situation en une attaque en règle par des soldats belges d'un territoire étranger.

Mutineries et contre-mutineries entraînent plusieurs conséquences graves. Au-delà du fait d'avoir dépouillé le Congo de son corps administratif (38 000 coopérants belges quittèrent le Congo) et de l'avoir acculé à une africanisation brutale, elles conduisirent à des situations imprévues. La violation de l'article 6 du Traité d'amitié et de coopération entraîna la rupture des relations diplomatiques le 14 juillet, le départ des troupes belges sous la pression de l'ONU (du 28 juillet au 31 août) et l'internationalisation de la crise congolaise, à partir du 16 juillet, par l'arrivée des *Casques bleus*, recrutés pour l'essentiel dans des pays afro-asiatiques.

## ***2. Deux régions minières, deux sécessions***

L'attaque et la victoire des forces métropolitaines sur les forces congolaises rendirent possibles la proclamation de la sécession katangaise le 11 juillet, et son installation dans la durée. Suite à la neutralisation des soldats congolais la veille, seules les forces métropolitaines auraient pu empêcher l'initiative sécessionniste. Elles n'en firent rien. Au contraire, elles mirent leur logistique à la disposition du projet, y compris la base de

Kamina avec sa flotte aérienne et la renforcèrent. L'UMHK versa à Tshombe les redevances qu'elle devait à l'État congolais.

À la caution militaire et financière s'ajouta la caution technique et donc politique. Le gouvernement belge demanda à ses coopérants de rester sur place. Le chef du détachement militaire à Kamina s'installa à Élisabethville et se mit à constituer l'armée sécessionniste, la *Gendarmerie katangaise*. Une *Mission d'assistance technique belge au Katanga* fut dépêchée sur place ; elle fut confiée à un homme de confiance de la famille royale et du gouvernement belge, accompagné de stratèges belges de la sécession. On en élabora une version édifiante : le Katanga serait le noyau d'une future confédération des États du Congo à reconstituer. L'enjeu revenait à faire basculer les autres provinces du pays dans ce camp.

Sur une aussi belle lancée, le Sud-Kasaï proclama aussi son autonomie, le 8 août. L'opération n'aurait pas été préméditée. Le refoulement d'une partie de la population, à la fois du Katanga et de Luluabourg, ayant d'abord créé la nécessité d'une « province autonome » anarchique, les soucis financiers et l'appel à l'aide fait à la Minière du Bécéka exigèrent de passer de cette autonomie provinciale à la mise en place d'un État autonome. En effet, le haut responsable de la société minière n'accepta de poursuivre sa participation, qu'à la condition formelle que le Sud-Kasaï consentît à se constituer en autorité publique pour que le gouvernement de Léopoldville ne lui fasse pas payer une seconde fois l'impôt. C'était à prendre ou à laisser ! L'initiative ne bénéficia d'aucune implication directe de la Belgique, bien que l'UMHK eût contribué à fournir les armes et qu'une *Gendarmerie kasaienne* eût été formée par deux anciens officiers de la Force publique.

L'annonce de la seconde sécession, alors que la première demeurait impunie, créa un réel émoi dans les milieux de la capitale. Sur quelle instance compter ? Les Casques bleus qui arrivèrent finalement refusèrent de se mettre au service du gouvernement congolais. Le président Eisenhower (USA) fit savoir à Lumumba que toute intervention américaine dans son pays se ferait par l'entremise de l'ONU.

Plus que résolu à défendre, envers et contre tout l'unité du Congo, Lumumba décida de passer à l'action avec les moyens du bord, presque sans argent et sans armement. Deux opérations simultanées furent programmées pour attaquer le Katanga. Par la voie septentrionale, l'offensive ne put démarrer faute d'avions, malgré la promesse soviétique d'assurer un pont aérien. Seule l'attaque méridionale fut déclenchée et, Bakwanga fut occupé le 27 août. La résistance locale tourna au désastre qui fut qualifié plus tard de « génocide luba ».

Au nord, l'offensive contre le Katanga se poursuivit autrement. Son adjoint, Antoine Gizenga, réfugié à Stanleyville, avec un certain nombre de leaders lumumbistes, estima avoir assuré le déménagement du gouvernement légal. Le 2 septembre, il proclama Stanleyville « capitale provisoire » de l'État congolais et institutionnalisa, dix jours plus tard, l'avènement d'une *république libre du Congo*, avec l'ambition de « libérer » le reste du territoire national. Les deux « Congo », de Léopoldville et de Stanleyville, combattirent alors, chacun de son côté, les sécessions, en particulier celle du Katanga. En raison de l'organisation bipolaire du monde, divisé à l'époque en deux camps opposés, chacun disposa, dès lors, de son réseau attitré de missions diplomatiques.

## **II. Lumumba : de victime à martyr**

À Léopoldville, au début du mois de septembre, on assista à l'éclatement d'une *crise dans la crise*. Au combat pour la sauvegarde de l'intégrité nationale s'ajouta pour Lumumba celui pour sa survie politique et physique.

Une brève allocution du chef de l'État à la radio le 5 septembre vers 20 h 15, annonça la révocation du Premier ministre Lumumba. Kasa-Vubu déclara qu'il avait recouru à des mesures arbitraires ayant provoqué la discorde au sein du gouvernement et du peuple. « Et maintenant encore, ajouta-t-il, il est en train de jeter le pays dans une guerre civile atroce ! » Dans la même adresse, il nomma Joseph Ileo Premier ministre, chargé de former le nouveau gouvernement. Lumumba, à son tour, peu de temps après, sur les mêmes antennes, annonça la destitution du chef de l'État : *Nous pouvons user du même droit que lui : lui retirer (notre) confiance et dire qu'il n'est plus aujourd'hui chef de l'État.*

### ***1. Le face-à-face Kasa-Vubu et Lumumba***

Depuis le début, les deux têtes de l'exécutif national étaient dans une position objective d'opposition. De plus, parce qu'il incarnait la crainte de l'inconnu, Lumumba faisait peur aux Occidentaux, nullement disposés à prendre des risques dans la guerre froide. Quatre nouveaux ambassadeurs, accrédités dans la deuxième quinzaine de juillet, travaillaient pour sa révocation. Depuis août, son élimination physique était programmée, l'ambassadeur américain en avait reçu les instructions. Le 21 novembre, le chef d'antenne de la *Compagny* reçut à Kinshasa le tueur à gages chargé de

la sale besogne, qui ne put passer à l'acte parce que Lumumba quitta sa résidence pour tenter de rejoindre Kisangani et tomba finalement entre les mains de Mobutu.

Aux pressions externes s'ajoutèrent celles du cru, ainsi que le double jeu de certains membres de son entourage. Les « antilumbistes » étaient recrutés sur une base fort attirante : empêcher l'infiltration du communisme et garantir à l'Occident le monopole des richesses naturelles du Congo, en échange de l'aisance matérielle, de la garantie de l'exercice du pouvoir politique et de la sécurité personnelle.

L'épreuve de force s'engagea à la fois sur les plans constitutionnel et militaire. L'abus de la Constitution, du chef de Kasa-Vubu, appelait des corrections discrètes. Décision illégale au départ, elle cessa de l'être une fois contresignée par deux ministres. Certes, les Chambres adoptèrent l'annulation de la double destitution et accordèrent des pouvoirs spéciaux au Premier ministre Lumumba le 13 septembre, alors qu'Ileo avait rendu publique, la veille, la composition de son cabinet. Mais le président réagit, en décrétant l'ajournement des Chambres pour un mois. Les parlementaires eurent beau mettre en place une « commission compromissive » de sages, en charge de réconcilier les deux leaders. Kasa-Vubu rejeta cette initiative, de même que plusieurs autres du genre, notamment celle du président Nkrumah et d'autres personnalités du monde afro-asiatique.

On s'était empressé également de déplacer le problème sur le théâtre de la rue, où pouvaient se jouer, de manière brutale, les rapports de force. C'est davantage sur ce terrain que Lumumba était attendu par des officiers de l'Onuc, de la Belgique et par Mobutu. L'Onuc décida de lui interdire l'accès à la radio et décréta la fermeture de l'aéroport pour qu'il ne bénéficiât pas

d'une aide extérieure. Dès le 12 septembre, le cabinet Ileo signa un mandat d'arrêt contre lui. Arrêté, il fut relâché, trois heures plus tard, par le général commandant en chef, Kasa-Vubu réagit aussitôt en révoquant celui-ci de toutes ses fonctions.

Le processus d'élimination de Lumumba entra dans une autre phase quand le colonel Mobutu, devenu commandant en chef, proclama, le 14 septembre, la « neutralisation » de Kasa-Vubu, Lumumba, Ileo et du Parlement, dans toute activité politique. Le coup d'État visait en réalité Lumumba. Kasa-Vubu continua, quant à lui, à exercer ses prérogatives ; il reçut même les serments des membres du *Collège des commissaires généraux* à qui Mobutu avait remis l'exercice du pouvoir. C'est lui aussi qui mit fin à son mandat, le 9 février 1961.

La bataille politique congolaise se joua aussi dans l'arène de l'ONU, où deux délégations congolaises s'affrontèrent pour occuper le seul siège du Congo. Kasa-Vubu, qui s'était rendu à New York pour prendre part à l'assemblée générale, en revint le 27, auréolé d'une victoire diplomatique.

Lumumba comprit que le temps travaillait contre lui. L'Onu venait de lui couper toute possibilité de retour au pouvoir par la voie légale. Aussi décida-t-il, avec les quelques fidèles encore sur place, de regagner son fief de Stanleyville, où s'étaient déjà regroupés nombre de nationalistes lumumbistes. Bien qu'en résidence surveillée, il parvint, par une nuit de pluie, à tromper la vigilance de ses gardes et à mettre à exécution sa décision de rejoindre la capitale de la Province Orientale. Réussissant à déjouer le double cordon de Casques bleus ghanéens chargés de sa protection et de soldats de l'ANC, prêts à l'arrêter au cas où il réussirait à s'échapper, il prit la route avec son épouse, Pauline , leur petit Roland et

quelques amis. Mais il fut arrêté dans sa fuite et ramené à Léopoldville, puis transféré à Thysville pour y rejoindre d'autres prisonniers politiques, déjà sous les verrous.

Sur le plan international, à l'ONU la pression en faveur de la libération de Lumumba devint de plus en plus forte, alors qu'à Washington, le républicain Eisenhower se préparait à quitter la Maison-Blanche. L'investiture du jeune démocrate élu, John Kennedy, étant prévue pour le 20 janvier, il fallait en finir avec l'affaire Lumumba avant cette échéance. Sur place la mutinerie était à nouveau à la porte des camps militaires pour des problèmes de soldes et de grades. On se mit à chercher un exécuteur efficace et une potence sûre dans un lieu discret. On opta finalement pour Élisabethville.

## ***2. Lumumba : l'acte final***

Le 17 janvier 1961, Lumumba avec ses compagnons d'infortune prirent place à bord d'un DC 4 qui les conduisit à Élisabethville. Pendant le vol, l'escorte, animée de sentiments de vengeance, s'acharna sur eux, leur faisant subir un traitement inhumain et dégradant, malgré la présence des deux commissaires généraux, Kazadi et Mukamba, qui les accompagnaient. Dans la soirée de leur arrivée, leur exécution eut lieu vers 22 h 45, dans un terrain vague. Elle ne fut pas uniquement le fait du président Tshombe, de ses ministres et du commissaire de police, qui y assistèrent ; elle fut l'aboutissement d'une politique méthodique de Bruxelles, New York et Washington, soutenue par des complicités kinoises.

Dès le lendemain, on s'appliqua à cacher au peuple congolais, de plusieurs manières, l'histoire de la mort de leur grand leader : par la

stratégie macabre de dilution dans l'acide sulfurique des cadavres et la mise en scène d'une fuite de prisonniers qui auraient été massacrés par des villageois ; puis, par l'enlèvement volontaire des travaux de la Commission d'enquête de l'ONU.

Sur l'heure, on ne s'arrêta pas là. L'exécution de Lumumba fut suivie de bien d'autres et on envisagea l'éloignement d'autres prisonniers politiques, comme Jean-Pierre Finant, Chrystophe Muzungu, Pierre Elengesa et Emmanuel Nzuzi, dont l'exécution valut à la capitale du Sud-Kasaï le surnom de *boucherie de Bakwanga*.

Malgré ces hécatombes, le sacrifice de Lumumba ne fut pas vain, car il porta des fruits. L'ONU, prise de remords et sans doute secouée par l'indignation mondiale, revit ses positions. Elle décida de s'impliquer dans la défense de l'intégrité du Congo qui passait par la réhabilitation de son Parlement et par la lutte contre les sécessions. Pour les Congolais aussi, la mort de Lumumba avait dépouillé la « crise congolaise » de son bouc émissaire ; les sécessions n'avaient plus à justifier leur raison d'être par la nécessité de se mettre à l'abri du « communisme ». Visiblement, on s'acheminait vers une conjoncture nouvelle.

### **III. De la légitimité à l'unité retrouvée**

Dès janvier 1961, les Congolais envisagèrent la réorganisation du pays, puisque les divisions étaient les conséquences d'une organisation inadéquate. L'initiative de cette révision institutionnelle fut revendiquée au

moins dans trois capitales différentes : Léopoldville, Élisabethville et Stanleyville.

### ***1. Les tables rondes***

À Léopoldville, Kasa-Vubu, faisant suite à une concertation informelle avec Tshombe, à Brazzaville, en marge d'une invitation du président Fulbert Youlou, convoqua une conférence de la *table ronde à Léopoldville*, en janvier-février 61 afin de réformer les structures politiques du Congo. Le Katanga refusa d'y prendre part, Tshombe ayant annoncé de son côté une concertation similaire. L'abstention du Katanga et celle, prévisible, de Stanleyville qui contrôlait aussi le Kivu, rendit la rencontre quelque peu inutile, puisque l'ensemble du Congo oriental n'y siégea pas.

Lors de la *Table ronde de Tananarive* (8-12 mars 1961) à la quelle prirent part Kasa-Vubu, Kalonji et Tshombe, on tenta d'octroyer une base politique aux thèses katangaises d'un Congo confédéral, composé de seize républiques, coiffées d'un simple conseil d'État, sans gouvernement, ni Parlement. L'absence des nationalistes et, partant, des représentants du Kivu et de la Province Orientale nécessita une ultime rencontre.

À ce troisième rendez-vous, la *table ronde de Coquilhatville* (24 avril-28 mai), le gouvernement de Stanleyville, annoncé au départ, ne se présenta pas une fois de plus. Néanmoins, une nouvelle option fut arrêtée : la mise en place d'une république fédérale du Congo, dotée de 19 États et d'institutions centrales confédérées. Ce recul amena Tshombe et sa délégation à suspendre leur participation. Arrêtés puis transférés à Kinshasa, ils durent être relâchés dans la nécessité de convoquer le Parlement. En

effet, Kasa-Vubu tenait au compromis qui, pour être d'application, nécessitait l'accord de tous, y compris des absents.

Sans participer à ces rencontres, *Stanleyville* manifestait la même volonté de reconstruction de l'unité nationale. Toute la question fut de savoir quelle instance disposait de la légitimité nécessaire pour la réaliser. Ici, de manière inconditionnelle, on estima que seul le Parlement y était habilité. La divergence porta sur la représentation légale du pouvoir exécutif. C'est là que s'était abrité le dernier carré du gouvernement Lumumba, ce pour quoi la ville était devenue du coup la « capitale ».

Après l'assassinat de Lumumba, ce gouvernement bénéficia d'une conjoncture internationale des plus favorables ; il fut reconnu comme le seul légitime par les pays afro-asiatiques et ceux du bloc de l'Est. Déjà avant la fin de l'année, on y accueillit une pluralité de missions diplomatiques.

Il resta à faire fonctionner le Parlement. Seul, le chef de l'État était habilité à le convoquer. Que faire dès lors qu'on estimait que Kasa-Vubu s'était disqualifié ? Gizenga et son gouvernement imaginèrent à son égard une procédure de neutralisation juridique selon un curieux dispositif constitutionnel : un arrêté mettant le chef de l'État (Kasa-Vubu) « dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions ». Il justifia cette disposition par divers manquements graves: la *décision illégale du 5 septembre... devenue caduque par la décision du Parlement du 13 septembre accordant les pleins pouvoirs à Lumumba* et celle de la conférence de Tananarive (dont il avait présidé les travaux) de *démembrer le territoire national*. Devant l'impossibilité pour Gizenga de convoquer le Parlement pour y statuer, il décréta donc que *les prérogatives dévolues au chef de l'État devaient être*

*assumées par le conseil des ministres* dont il assurait la présidence. Bien entendu, dans leur entendement, ce dispositif était « provisoire », en attendant la session du Parlement dans une zone neutre, sous la protection de l'ONUC, le lieu idéal, d'après le pouvoir de Stanleyville, étant Kamina.

Il fut surprenant que Gizenga n'allât pas jusqu'au bout de sa logique, après la « neutralisation » juridique de Kasa-Vubu, en convoquant la session du Parlement. Mais ce fut, en fin de compte, Kasa-Vubu lui-même qui le fit. Après la clôture de la session de septembre 1960, il en convoqua une nouvelle pour le 15 juillet, non pas à Kamina, mais à Lovanium, dans les faubourgs de la ville de Léopoldville, mais sous la protection de l'ONUC, comme souhaité par Gizenga.

## ***2. Le Conclave de Lovanium***

À ce *Conclave de Lovanium* (22 juillet – 2 août 1961), où se réunirent la Chambre (120 députés sur 137) et le Sénat (64 sénateurs sur 84), malgré l'absence de Gizenga et de Tshombe fut prise une décision importante : la formation d'un gouvernement d'union nationale, accepté à l'unanimité. Présidé par Cyrille Adoula, il comprenait 26 ministres et 15 secrétaires d'État.

Dans l'ensemble, le gouvernement Adoula fut une forme de réhabilitation de celui de Lumumba. Le compromis obtint l'accord général, y compris de Gizenga, absent des travaux mais reconduit dans ses fonctions de Vice-Premier ministre. Il mit donc fin au conflit entre Stanleyville et Léopoldville, bien qu'Adoula eût encore quelques difficultés à matérialiser

l'intégration effective du Kivu, de la Province Orientale, voire du Sud-Kasaï.

Quant au fief de Tshombe il demeura en sécession. Pour en finir, l'ONU se décida à user de la manière forte. Après deux opérations militaires où les Casques bleus ne réussirent qu'à priver le Katanga d'une partie de ses mercenaires. Dag Hammarskjöld lui-même se résolut à rencontrer Tshombe. Le rendez-vous tourna au drame : l'avion du secrétaire général s'écrasa et ses occupants trouvèrent la mort le 17 septembre 1961.

Son remplaçant, le Birman U Thant, fit déclencher une troisième offensive, qui déboucha sur une ultime négociation entre Tshombe et Adoula. Mais les accords auxquels elle aboutit furent à nouveau dénoncés. En 1962, le plan U Thant, mis au point par l'Onuc, avec l'accord de Spaak, ministre belge des Affaires étrangères, préconisa des sanctions économiques au cas où le Katanga n'accepterait pas le compromis et ne mettrait pas un terme aux aventures de la sécession. Les ministres katangais s'affirmèrent alors « prêts à déclarer devant le monde que la sécession katangaise était terminée », le 14 janvier 1963, tandis que Tshombe prenait le chemin de l'exil. Au final, l'intégrité territoriale avait été réinstaurée, ce pour quoi Lumumba s'était battu.

L'unification des institutions gouvernementales, parlementaires et judiciaires s'accompagna de celle de l'armée. Un rapprochement s'opéra entre les troupes dissidentes et celles de Mobutu. L'intégration de l'ancienne gendarmerie kasaïenne se fit encore plus facilement, sur la lancée des conclusions du Conclave de Lovanium. C'est avec le Katanga que le processus fut long et laborieux. L'ANC ne parvint à absorber qu'une infime partie des anciens gendarmes katangais. Le gros des effectifs gagna

l'Angola. Une partie de ces éléments intégra l'ANC en 1964, lorsque Tshombe devint Premier ministre.

Le gouvernement Adoula, dans la consolidation de la stabilité institutionnelle, prit à bras le corps deux dossiers : la mise en place de nouvelles provinces et l'élaboration de la Constitution.

Dès août 61 fut entamée l'élaboration des mécanismes juridiques indispensables pour mener *l'opération de révision administrative*. Les critères retenus pour la création de nouvelles provinces étaient : une population d'au moins 700 000 habitants, la garantie de la viabilité économique et une demande expresse de la population concernée, introduite par les deux tiers des députés provinciaux et nationaux de ladite région. Ainsi furent constituées au total, 21 provinces, auxquelles s'ajouta la ville de Kinshasa.

L'opération fut le résultat de débats interminables au Parlement. S'ils laissèrent un goût amer, c'est parce que tout ne put être tranché. Il subsista partout des *territoires contestés*, c'est-à-dire difficiles à classer parce que revendiqués en même temps par deux ou trois provinces. On en dénombra une quinzaine. Le gouvernement envisagea d'organiser un nombre correspondant de référendums pour amener les populations concernées à s'autodéterminer. Cette opération difficile et complexe, ayant nécessité plusieurs états d'exception, ne fut pas pleinement achevée en 1966, ce qui justifia, en partie, le processus de regroupement provincial décidé en son temps par Mobutu.

*Sur le plan constitutionnel*, la république avait accumulé du retard. La Loi fondamentale elle-même fit de cette tâche une priorité, qui n'avait pu être envisagée jusque-là, à cause de la « crise congolaise » laquelle,

paradoxalement, en souligna l'importance. Malgré tout, un processus préconstitutionnel se mit en place à partir des conférences de Léopoldville, Tananarive et Coquilhatville et le gouvernement Adoula produisit un avant-projet martyr auquel le Parlement, préoccupé par plusieurs autres tâches, notamment celle des motions de censure contre les membres du gouvernement, n'accorda pas l'attention méritée. Une fois de plus, le 29 septembre 1963, Kasa-Vubu décréta la mise en congé des Chambres et institua une *Commission constitutionnelle*, chargée de cette réalisation à Luluabourg, et composée d'une pluralité des représentants de la société (gouvernement, provinces, syndicats, monde de la presse, organisations de jeunesse, milieux ruraux, confessions religieuses). Au total, 127 participants.

Le 10 janvier 1964, à la séance d'ouverture de cette Commission, Kasa-Vubu réitéra son appel pressant *pour l'élaboration d'une Constitution en harmonie avec les réalités nouvelles de notre pays*, dans les plus brefs délais, la Nation ayant jusqu'ici survécu *par miracle* à plusieurs crises, sans structure institutionnelle.

À l'issue des débats, la Commission adopta un texte de 204 articles, préconisant la nouvelle appellation du pays (République démocratique du Congo), un nouveau drapeau, une devise (Cfr 1<sup>re</sup> partie, chapitre 1). L'hymne *Debout Congolais* devint *la Congolaise*. Après le référendum, cette Constitution fut promulguée, le 1<sup>er</sup> août 1964.

#### **IV. La promesse de la seconde indépendance**

En réalité, cette démarche fut menée sur fond d'une autre crise, tout aussi aiguë. La réconciliation de Lovanium ne résista pas longtemps à l'épreuve des faits. La jonction avec les nationalistes lumumbistes s'avéra impensable, tant que la guerre froide faisait rage sur le plan international. Très vite, les empoignades du Parlement se traduisirent en controverses au sein du gouvernement. Les motifs de dissension ne manquaient pas.

Adoula procéda à plusieurs remaniements successifs et la tendance générale devint la défenestration progressive des membres de l'opposition qui allèrent grossir les rangs de leur camp au Parlement. La décision de la mise en congé des Chambres était plus suicidaire qu'elle n'apparaissait. Elle imposait l'asphyxie des nationalistes lumumbistes, chassés du gouvernement et qui perdaient ainsi le seul espace d'expression dont ils disposaient. Ceux-ci tinrent alors une assemblée extraordinaire des partis nationalistes d'opposition. Un *Conseil national de libération* (CNL) fut créé à Kinshasa, le 3 octobre 1963, avec pour programme, d'après son manifeste, « la décolonisation totale et effective du Congo dominé par la coalition des puissances étrangères ».

### ***1. Pierre Mulele dans le maquis***

Depuis juillet 1963 démarrèrent au Kwilu les activités de guérilla du maquis. Pierre Mulele, l'ancien ministre de l'Éducation nationale de Lumumba, y prit une part importante. Exilé à Beyrouth, il y avait été recueilli par l'ambassade de Chine populaire, seul pays réellement lésé par la réconciliation de Lovanium, puisque n'ayant pu déménager de Stanleyville à Léopoldville, comme les autres missions diplomatiques, la

Chine nationaliste occupant déjà les lieux. Initié à des techniques de guérilla, Mulele revint au Congo en 1963.

Le projet initial fut d'entamer la guerre révolutionnaire par la création de camps d'entraînement dans les forêts du Bas-Congo, projet vite abandonné. Mulele se rabattit alors sur son propre terrain du Kwilu, en proie à l'époque à une vive opposition entre le bas peuple et l'administration provinciale.

Une première grande réunion secrète du maquis se tint en présence de plusieurs de ses collaborateurs politiques dont deux députés. L'un reçut comme mission de se rendre à Léopoldville, puis dans toutes les provinces du pays, dans l'objectif d'y recruter des camarades et de les amener au Kwilu pour recevoir la formation révolutionnaire pendant six mois, avant de regagner leur lieu d'origine : l'autre fut chargé de faire rapport en Chine et aux pays africains progressistes sur l'état des préparatifs de l'insurrection ; il devait aussi récupérer de la documentation, du matériel et une maquette pour la fabrication d'explosifs, laissée en Guinée. Mulele ne revit jamais ses deux messagers

Avant de commencer l'insurrection, Mulele voulut s'accorder un temps indispensable pour la formation de ses combattants dans des camps d'entraînement. Mais il ne fut pas possible de tenir sa présence secrète. À peine avait-il commencé son action qu'il constata que la répression s'organisait autour de lui.

L'action de Mulele se déroula en quatre étapes. *La première* fut précisément la formation et l'organisation de groupes de « partisans » et de « jeunesse » *La deuxième* marqua l'amorce de la guerre révolutionnaire qui se clôtura par l'attaque au cocktail molotov de la station agricole de l'INEAC, pour s'emparer de la réserve des produits chimiques

indispensables pour la fabrication de ces explosifs. La troisième inaugura la lutte ouverte, par l'attaque de la mission de Kilembe, au cours de laquelle trois missionnaires belges furent tués ; elle se poursuivit par des actions similaires dans les missions et les huileries de la région, l'attaque de Kikwit (rive droite) et des incursions en quête d'ouverture pour assurer l'approvisionnement en armes.

*La quatrième étape* vit la résistance aux bombardements de l'ANC, qui aboutit à l'échec du maquis du Kwilu. En effet, à partir de 1965, il devint la cible d'une série d'attaques décisives au cours desquelles le noyau dirigeant fut taillé en pièces. Néanmoins, il tint bon encore pendant deux années. Mulele se résolut à se rendre à Brazzaville pour chercher de l'aide. Sur la pirogue qui l'y conduisait, il apprit la nouvelle du coup d'État militaire. L'ambassade de Cuba refusa de lui accorder l'asile, sans doute à cause de son penchant prochinois. Ramené à Kinshasa, dans le cadre de la réconciliation nationale, il fut exécuté de manière atroce.

## ***2. Le Front de l'Est***

Mais l'insurrection de Mulele ne fut pas unique. Huit mois après son déclenchement, un second front révolutionnaire s'ouvrit dans la région d'Uvira-Fizi par des actions de guérillas, menées notamment par Laurent-Désiré Kabila.

Cette *seconde offensive révolutionnaire* s'opéra, à la fois au Nord-Katanga et au Maniema, par les *Simba* (*Lions*, nom que se donnèrent les combattants) qui entreprirent la conquête de toute la région. Les villes du Nord-Katanga et du Maniema furent abandonnées sans combat aux

révolutionnaires. La région « libérée » se dota alors d'une organisation, par la mise en place de gouvernements provinciaux provisoires. La révolution se pourvut aussi d'une *Armée populaire de libération* (APL).

Continuant à évoluer de victoire en victoire, elle s'empara de Stanleyville. La *République populaire du Congo* y fut proclamée et demeura en place pendant 80 jours,

Pendant ce temps, Kasa-Vubu changea de Premier ministre. Pour empêcher le rapprochement des nationalistes-lumumbistes avec Tshombe, il nomma ce dernier Premier ministre, dans l'espoir qu'il arrivât à mettre un terme à la rébellion. Ayant prêté serment à la tête de son *gouvernement de salut public*, il compta, en un premier temps, sur la réconciliation nationale sans y parvenir.

Dès le mois de juillet, des contingents des anciens gendarmes katangais quittèrent l'Angola pour le Congo. Lui-même reprit contact avec les mercenaires du Katanga. Ces forces nouvelles, intégrées dans l'armée de Mobutu, devaient arrêter l'expansion des « rébellions ». Mais cette initiative n'obtint pas beaucoup de succès, en raison des divisions internes, du manque de concertation entre nationalistes-lumumbistes, de l'écartèlement entre l'URSS et la Chine et de l'hésitation à s'engager des pays afro-asiatiques et de ceux du camp de l'Est, à cause de l'expérience malheureuse de la *république libre du Congo*, pour éviter de favoriser de nouveaux développements de la guerre froide.

La décision fâcheuse de prendre en otages les coopérants européens et de menacer de les exécuter offrit le prétexte tout indiqué pour justifier la mobilisation des forces occidentales. Deux opérations de sauvetage furent envisagées avec la logistique américaine, à la fois sur le plan terrestre et

aérien. L'opération *Ommegang* organisa cinq colonnes opérant « en tenailles » pour reconquérir Stanleyville et l'ensemble du Congo oriental. Elle fut combinée avec l'action *Dragon rouge*, prévoyant le largage de 383 parachutistes belges sur Stanleyville. C'est ainsi que, le mardi 24 novembre 64, quatorze C130, transportant les parachutistes, envahirent le ciel de Kisangani, mettant fin tragiquement à cette rébellion.

Que retenir de cet épisode historique ? Il marqua la fin d'une époque et le début d'une autre. Si les violences engendrées par des mutineries militaires et des sécessions qu'elles produisirent passèrent pour le dernier épisode des conflits d'origine coloniale, les « rébellions » se situèrent hors de ce champ. Elles opposèrent des Congolais entre eux et impliquèrent, en plus de la Belgique, plusieurs autres États, comme les USA, l'URSS, la Chine, l'Afrique du Sud, la pourvoyeuse en mercenaires. Celles-ci se voulaient « révolutionnaires » pour rétablir la légalité et « restituer le pouvoir au peuple ». Cette « deuxième indépendance » ne fut pas au rendez-vous. Toutefois, c'est la bataille qui fut perdue, non encore la guerre.

## **V. De Tshombe à Mobutu**

### ***1. Tshombe à Léopoldville***

L'appel à Tshombe, officiellement pour sceller la réconciliation nationale, fut en fait le résultat d'un froid calcul. Exilé à Madrid, il allait finaliser son accord avec le CNL. Pour Kinshasa, il fallait l'en empêcher. Tshombe accepta les avances de Mobutu. Par sa réponse positive, il trahissait ses partenaires et devenait incapable de former un gouvernement avec leur

implication. Malgré tout aux commandes du gouvernement central dit de *Salut public*, il les combattit avec acharnement, payant de sa personne, jusqu'à s'allier à nouveau avec des « affreux ».

En un premier temps, Kasa-Vubu se montra solidaire de son Premier ministre, même dans les moments les plus difficiles des rapports avec les pays non alignés. En effet, à la deuxième conférence des chefs d'États et de gouvernements de l'OUA au Caire, en juillet 1964, les pays africains progressistes refusèrent la participation de la délégation congolaise conduite par « l'assassin de Lumumba ». Lors des assises de la conférence des pays non alignés, toujours au Caire, Tshombe fut même mis en résidence surveillée, pour ne pas prendre part aux travaux.

Une fois l'élan des rébellions brisé et la Constitution promulguée, on entra dans la perspective des élections. De l'avis général, le vainqueur des insurrections se préparait à être candidat à la magistrature suprême. Devant la résurgence des partis politiques, il décida d'élargir au niveau national la Conakat (devenue la Conaco, *Convention nationale congolaise*), qui regroupait déjà une cinquantaine de partis et d'associations communautaires. Face à cet ensemble, les partis traditionnels furent dispersés et les partis nationalistes ne parvinrent pas à susciter une réelle mobilisation. La lassitude devint générale et la contestation de plus en plus vive envers Kasa-Vubu.

Cette configuration politique transparut dans les élections. Après les communales, eurent lieu les législatives en mars-avril 1965. À elle seule, la Conaco remporta 122 sièges sur 167. Cette majorité éclatante se traduisit par l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la Chambre de deux de ses membres, élus dès le premier tour.

Un succès si éclatant ne manquait pas d'être provocant. À l'intérieur de la Conaco commença à s'organiser une opposition à la majorité, regroupant les représentants des « provinces martyres » (entendez, celles qui avaient été en proie à des rébellions), qui finit par fédérer autour d'elle tous les autres opposants à la montée de Tshombe, sous le nom de *Front démocratique congolais* (FDC). À la mise en place du bureau du Sénat, celui-ci parvint, de haute lutte et d'extrême justesse, à faire hisser son candidat au perchoir, mais la vice-présidence revint à un allié de la Conaco.

Une divergence d'opinion apparut dans la classe politique sur la conduite à tenir face au gouvernement en place. D'après Kasa-Vubu, la démission du Premier ministre devait intervenir dès la proclamation des élections législatives, pour permettre la mise en place d'un gouvernement de transition. Tshombe et la Conaco estimaient pour leur part inopportune cette solution dont la durée n'allait pas dépasser un trimestre, puisque, au terme de l'élection présidentielle, un nouveau gouvernement devait nécessairement être formé. Le président voulait en réalité déstabiliser son concurrent de Premier ministre, crédité comme vainqueur des élections présidentielles, quelques mois plus tard.

À la séance protocolaire d'ouverture des Chambres, le 13 octobre 1965, l'incident éclata. Kasa-Vubu mit fin aux fonctions de Tshombe, *les Chambres étant constituées et le gouvernement n'ayant pas cru, de sa propre initiative, présenter sa démission*, déclara-t-il ! Quand il nomma le nouveau formateur, tout le monde comprit ses intentions : Évariste Kimba, le nouveau Premier ministre ne fut pas choisi dans la majorité parlementaire ; il n'y avait donc aucune chance que le gouvernement à former obtînt l'investiture d'un Parlement dominé par la Conaco.

Peu après, à la troisième conférence de l'OUA à Accra, Kasa-Vubu s'efforça de gagner l'Afrique à sa cause par la promesse de renvoyer les mercenaires incorporés dans l'armée nationale. Mais, sur place, comme on devait s'y attendre, la confiance fut refusée au nouveau gouvernement, à une majorité écrasante. La nomination du nouveau formateur fut un geste suicidaire, semblant autoriser l'initiative d'un coup d'État.

## ***2. Un successeur à Kasa-Vubu.***

Le scénario du coup d'État est connu. À l'occasion de l'anniversaire de la reconquête de Stanleyville, tous les officiers supérieurs furent invités à Kinshasa pour célébrer ensemble la date mémorable du 24 novembre 1964. Il fut question aussi d'une réunion du haut commandement, mais en réalité elle visait à éviter des fuites dans les rangs des officiers supérieurs ou à mieux contrôler leurs mouvements en ces instants fatidiques. La rédaction de la déclaration du Haut Commandement fut terminée vers 2 h du matin, le 25 novembre ; elle fut rendue publique au micro de Radio Léopoldville, une première fois à 5h30.

Réunies en congrès dans l'après-midi, les Chambres approuvèrent, par acclamations, le coup d'État, tandis que le gouverneur du Kongo central envoyait un message de soutien au nouveau régime et que Tshombe se déclarait « soulagé », du moins dans un premier temps. Le passage du régime de la Loi fondamentale à celui de la Constitution de Luluabourg eut ainsi lieu par voie de fait. Le haut commandement de l'ANC, de son côté, affirma *avec force que les décisions qu'il a prises n'auront pas pour conséquence une dictature militaire. Seuls l'amour de la patrie et le sens*

*des responsabilités vis-à-vis de la nation congolaise ont guidé le haut commandement.*

Les innovations du nouveau régime ne tardèrent pas à apparaître. Dès le départ, Mobutu prit soin de mettre en place un pouvoir énergique, tranchant avec le laxisme des années précédentes. Il mit fin au bicéphalisme politique par l'éviction du Premier ministre et instaura un régime de terreur par la pendaison publique, à la fête de la Pentecôte, le 2 juin 1966, de quatre politiciens présumés coupables de tentatives de coup d'État (Jérôme Anany, Évariste Kimba, Alexandre Mahamba et Émmanuel Kimba). L'organisation territoriale fut revue, pour opérer une plus grande centralisation ; les 22 provinces existantes furent ramenées à 12, puis à 8. Redevenues de simples entités administratives, comme au temps colonial, elles assistèrent à la permutation des fonctionnaires, même au-delà des frontières de la province d'origine. Les innovations politiques ainsi instaurées firent l'objet de la révision constitutionnelle qui aboutit à la nouvelle Constitution, promulguée le 24 juin 1967, au terme d'un référendum.

Quant à l'assainissement économique préconisé, il démarra dès décembre 65, par la promotion du travail (opération *retroussons les manches* !). Les prêts bancaires consentis par la Belgique et les USA et les résultats des mesures de restriction budgétaire apportèrent la promesse d'un certain relèvement économique.

La politique d'indépendance économique s'amorça par la révision du régime des concessions foncières. Une loi précisa que l'État congolais reprenait « ses droits fonciers et miniers concédés ou cédés avant le 30 juin 60 en propriété ou en participation à des tiers, personnes morales ou physiques ». L'UMHK fut nationalisée, ce qui rendit possible la création de

la *Gécomin*, la Générale congolaise des minerais, devenue ensuite la *Générale des carrières et des minerais (Gécamines)*. Mobutu rouvrit à son tour le dossier du contentieux belgo-congolais, sujet déjà à des négociations avec Tshombe et soumis à un réexamen, à Bruxelles puis à Kinshasa. Enfin, une nouvelle monnaie nationale – *le Zaïre* – fut inaugurée, aligné sur le dollar américain.

## **VI. D'une rébellion à une autre**

De leur côté, les rébellions et révolutions n'avaient pas dit leur dernier mot. Bien que la plupart des dirigeants se fussent retrouvés à l'extérieur en exil, ils étaient toujours poursuivis par le démon de la division. Ces oppositions se maintinrent tout en se modifiant et se diversifiant.

Un clivage s'instaura entre les deux principaux leaders, C. Gbenye et G. Soumialot, l'un se réclamant de sa république populaire, l'autre demeurant accroché à l'organisation du Conseil national de libération (CNL). Les pays « amis » eurent beau tenter de les amener à s'entendre, ils n'aboutirent qu'à des résultats décevants. Au Caire, 19 chefs révolutionnaires mirent en place un *Conseil suprême de la révolution (CSR)* qui alla jusqu'à procéder à la révocation du chef du gouvernement révolutionnaire. Cependant, contre Gizenga, les deux leaders se retrouvèrent unis. Sans conteste, ces conflits interminables trouvèrent leur source dans des querelles de leadership, le partage inégal ou contesté des biens pris dans les territoires conquis, dont l'or, et dans le différend sino-soviétique.

Sur le terrain, les actions furent plus engagées, sans modifier pour autant la donne politique congolaise. Jusqu'en 1965, l'Armée nationale congolaise (ANC), malgré l'appui de ses mercenaires et son opération de « bouclage des frontières » pour couper la rébellion de ses bases arrière, ne parvint pas à liquider le dispositif militaire de l'Armée populaire de libération (APL) dans l'Est. Ce dernier maquis tira largement profit des retombées négatives, sur le plan international, de l'intervention belgo-américaine, pour capitaliser des soutiens diplomatiques et militaires émanant des pays « amis ». L'ironie du sort voulut, en effet, que la rébellion, orpheline d'aide extérieure au moment où elle était victorieuse, en fût pourvue quand elle n'était plus en mesure de la rentabiliser pleinement.

Cette *zone II* (Kivu-Katanga) — par opposition aux zones I (Kinshasa-Kasaï) et II (Équateur-Province Orientale) — était sous le commandement de Laurent Désiré Kabila. Bien que vice-président du CSR récemment créé au Caire, il se tenait plutôt à l'écart du combat des chefs, n'étant en réalité d'accord ni avec l'un ni avec l'autre et se déclarant solidaire de Mulele. Mais, quand cette région devint contrôlée par une pluralité de chefs militaro-politiques faisant chacun la loi dans son fief, Kabila, pour se positionner dans la zone de contrôle de la voie d'acheminement d'armes et de munitions, s'installa à Kigoma, sur la rive droite du lac Tanganyika, où aboutissait la voie ferrée provenant de Dar-es-Salaam. En novembre 65, il prit livraison du premier envoi d'armes, provenant de Chine et transitant par la capitale tanzanienne.

Les forces à sa portée étaient diversifiées : dans la partie sous son contrôle direct deux bases (de 2 500 et 1 000 combattants) et un camp d'entraînement avec des instructeurs chinois ; une base, sur l'autre rive du lac, où se trouvaient son état-major opérationnel, l'arsenal et les services

médicaux ; enfin, 6 000 réfugiés rwandais, regroupés dans un camp à Bujumbura, parmi lesquels les militants de l'Union nationale rwandaise (UNAR) et cinq mille rebelles tutsi. Tous étaient convenus de prêter main-forte aux Simbas pour qu'ils « libèrent » le Congo des « fantoches » Kasavubu, Tshombe et Mobutu et que, une fois vainqueurs, ils puissent, à leur tour, les aider à « libérer » le Rwanda

Le maquis de Kabila s'inscrit dans l'histoire nationale et internationale par sa durée, par le destin qui fut le sien, mais surtout par le séjour qu'y effectua *Ernesto Che Guevara*. Dans le contexte du combat contre l'impérialisme mondial, soutenu par Fidel Castro dont il était le ministre de l'Industrie, le Che était en quête d'un endroit en Afrique, dans le cadre de la solidarité révolutionnaire avec le continent noir, à partir duquel pût être lancée la révolution mondiale par la constitution d'un front commun de lutte.

Par rapport au Congo/Brazza, à l'Angola ou au Mozambique, le choix du Congo/Kinshasa s'imposa de lui-même. Le fait de l'intervention directe de l'Amérique, via les parachutistes belges, passa pour un signal important de l'enjeu qu'il représentait dans la stratégie globale de l'impérialisme international. Lors d'une première tournée en Afrique, il rencontra Kabila qui lui fit bonne impression. Ils se mirent d'accord pour une aide cubaine, constituée d'un apport en armes et du soutien sur place d'une trentaine de Cubains. Lui-même décida de se joindre au groupe, incognito. Che et son équipe se retrouvèrent en terre congolaise et, rejoints par d'autres arrivées, au total 120 personnes, ils restèrent au Congo pendant sept mois.

Lorsque, plus tard, Kabila apprit que Che lui-même était sur place, plus que consterné, il choisit de ne pas en informer les autorités tanzaniennes et

afficha un certain mécontentement, au point que son hôte s'en aperçut. Plusieurs raisons justifiaient cette attitude : la hantise de l'insécurité entourant le plus grand révolutionnaire du monde et la peur d'être responsable de sa mort ou de sa captivité ; la crainte de devenir la cible d'une grande intervention belgo-américaine en cas de fuite d'informations ; l'appréhension de s'aliéner les parrains chinois, s'ils apprenaient la présence dans son maquis du grand ami de Fidel Castro, tous deux des « proches » de Moscou. Aussi, les contacts de Che avec Kabila se limitèrent-ils pratiquement à l'entretien initial et à l'unique visite que celui-ci effectua sur le terrain.

Dans cette armée hétéroclite, faite de Cubains, de Rwandais et de Congolais, les frictions et les malentendus furent nombreux. Rwandais et Congolais ne cessaient de se détester. Commentaire de Che : « Les colons ont su susciter (entre eux) les orgueils et les différences ethniques. » Au contraire des Cubains, les Congolais n'acceptaient pas d'exécuter certaines tâches qu'ils jugeaient dégradantes. Jusqu'au bout, les guérilleros de Che tombaient des nues devant les carences d'organisation du maquis, la croyance des combattants à l'immunité et à la protection des « docteurs-féticheurs » et leur ignorance quasi totale de l'art de la guerre.

Kabila, voulant marquer l'anniversaire du 30 juin 1965 par une victoire spectaculaire, préconisa l'attaque de Kalemie. Mais sur le conseil de Che, ils se mirent d'accord pour deux objectifs plus réalistes : la localité de Katenda ouvrant la voie vers Kasongo et la centrale électrique Force-Bendera alimentant Kalemie en électricité. Les deux tentatives aboutirent à un échec total, du fait notamment des désertions et de l'incapacité des rebelles congolais à se servir des armes modernes.

Les recommandations de la conférence de l'OUA (Accra, octobre 1965), à laquelle Kasa-Vubu prit part après avoir révoqué Tshombe, en décidant de l'expulsion de tous les mercenaires du Congo, fournit à la Tanzanie le prétexte nécessaire pour changer de politique et faire pression pour que les Cubains pussent quitter le Congo. Che résista longtemps à cette idée, mais dut s'y résoudre. Quasiment encerclés par l'ANC, les Cubains et les Simbas s'enfuirent, le 20 novembre 1965, vers le port et s'embarquèrent. Les forces aériennes et navales, pourtant sur place et en contact avec l'antenne congolaise de la CIA, leur laissèrent le passage, n'ayant pas voulu prendre le risque, pour des raisons non élucidées jusqu'ici, de capturer le contingent cubain.

L'échec de la mission cubaine ne fut pas si total. Après le séjour des Cubains, les Simbas manifestèrent un sens de tactique et d'organisation bien plus élevé. Une autre empreinte de l'apport de la fréquentation des Cubains résida sans doute dans la démarche d'autocritique de L.D.Kabila : il s'efforça, avec quelques-uns de ses lieutenants, de tirer les leçons de l'insuccès du combat au sein du Conseil national de libération (CNL). Le *Parti de la révolution populaire* (PRP), qu'il créa en 1967, s'accorda donc l'objectif de poursuivre la lutte en évitant ces écueils du passé. Le destin lui accorda l'opportunité, trente ans plus tard, de soumettre ces théories à l'épreuve des faits.

## CHAPITRE 12

# Du Congo indépendant au Zaïre authentique (1969- 1976)

*La fin des années 60 avait été annonciatrice d'une conjoncture nouvelle. Dix ans après les premières violences de la décolonisation, 1968 fut la première année où l'on n'enregistra pas de crépitements de balles sur l'ensemble du territoire national. Les rébellions s'étaient tues. Ses leaders étaient en exil, quand ils n'étaient pas morts. Le héros de ces luttes avait été révoqué de son poste de Premier ministre. Huit ans après Lumumba, Kasavubu, le premier président du Congo indépendant s'était éteint à son tour (24 mars 1969), après quatre ans d'exil dans sa région natale.*

*Quant aux ex-gendarmes katangais révoltés, ils avaient été anéantis, quand ils n'avaient pas déserté les rangs de l'armée nationale. Schramme et ses mercenaires du bataillon Léopard avaient connu un sort similaire, à la suite de son initiative de mutinerie en 1967. Par manque de renforts, il s'était replié à Kindu, puis à Bukavu, où un de ses lieutenants, à la nouvelle de la détention de Tshombe à Alger, s'était déclaré chef du gouvernement de salut public. Au final, faute d'être ravitaillé au départ de l'Angola par Bob Denard, Schramme, ses 129 « affreux » et 2 526 gendarmes katangais avaient fini par accepter la solution d'une évacuation par le Rwanda. Deux mois plus tard, Tshombe était mort à son tour à Alger (30 juin 1969) dans des conditions confuses, après avoir croupi en prison pendant trois ans.*

Mais l'ère d'absence de guerre qui démarra ne fut pas pour autant une ère de paix. Dès le départ, pour que la table rase fût plus complète eut lieu un réaménagement du personnel politique. Les ténors du gouvernement furent provisoirement réduits au silence : J. Bomboko, le patron attitré de la diplomatie congolaise depuis 1960 quitta ce poste pour devenir ambassadeur, de même que Nendaka. Le premier argentier de la république, A. Ndele, n'échappa pas à la purge : déboulonné de la direction de la Banque centrale et devenu ministre d'État, il fut peu après révoqué de cette fonction.

Le groupe des universitaires et anciens leaders estudiantins, symbole de l'aggiornamento mobutien, s'effrita lui aussi : certains d'entre eux s'étaient éteints, d'autres furent brutalement écartés, tels É. Tshisekedi, le premier juriste formé à Lovanium ; S. Liau-Kanza, la seule Congolaise à avoir été ministre ; J. Nsinga, le trop efficace ministre de l'Intérieur, suspecté de se croire le dauphin du chef de l'État.

Cette table rase quasi totale s'accompagna de dispositions, annonciatrices de nouvelles logiques de gouvernance. La création d'une Jeunesse du mouvement populaire de la révolution (JMPR), regroupant les grandes fédérations de jeunesse existantes et l'UGEC, eut pour effet d'imposer le silence aux étudiants si remuants en cette fin de décennie. Les organisations syndicales succombèrent à la même tentation de fusion. Issues, soit des syndicats belges, chrétiens ou socialistes, soit de la « Fédération générale des travailleurs de Belgique » (FGTB) et de la Confédération des syndicats libres du Congo (CSLC) fonctionnant avec le soutien des groupes syndicaux américains, elles choisirent de renoncer à leur autonomie interne et de donner naissance, par leur union, à un syndicat unique, l'UNTC (l'Union nationale des travailleurs congolais).

Une nouvelle histoire était donc en chantier. Dominée par le long règne de Mobutu, elle pourrait se conter suivant les quatre étapes formelles de ses quatre septennats, après les cinq ans que s'était octroyés le haut commandement militaire. Elles furent marquées par 5 renouvellements du Parlement, une douzaine de révisions de la Constitution, une alternance de monopartisme et de bipartisme.

Découpons plutôt cette histoire en trois parties, plus significatives au point de vue sociologique : après la « pacification » et la construction des logiques autoritaires (1965-70), la première étape fut l'ère des innovations « authentiques », où la promesse du décollage économique autorisa l'élaboration des projets les plus audacieux (1970-77) ; elle fut suivie de l'époque des tentatives de redressement de la société et du réveil de l'opposition jusque-là en veilleuse (1978-82) et enfin, la période de la crise généralisée, qui caractérisa la société zaïroise au soir de son régime et qui conduisit aux réformes de 1990.

## **I. Le nouvel ordre national**

L'avènement d'un nouvel ordre national devint manifeste à partir de trois innovations intimement liées : la création d'un parti unique, l'invention du président-fondateur et la formulation de la philosophie politique de « l'Authenticité ».

### ***1. Du CVR au MPR***

Après ses déclarations sur les vertus de l'apolitisme et l'interdiction des activités politiques pendant cinq ans, Mobutu, réaliste, ne se soumit pas lui-même à ce délai si éloigné. Pour ne pas se contredire, il suscita en un premier temps la création d'un *Corps des volontaires pour la république (CVR)*, mouvement prétendument apolitique, qui recommandait la nécessité d'une organisation des masses, forte et unique, un « parti d'avant-garde ».

En 1967, Mobutu annonça la création du *Mouvement populaire de la révolution (MPR)*. Il reprenait à son compte l'héritage d'un « mouvement de masse », dans l'air du temps depuis plus de dix ans, y compris par son caractère unique, qu'avait voulu réaliser Lumumba. L'originalité, c'était la référence aux concepts de « populaire » et de « révolution » qui avaient l'accent de la nouveauté sur les lèvres de Mobutu et qui semblait d'origine muléliste. C'était l'appellation du parti que Mulele entendait créer, dans l'hypothétique jonction des deux fronts, celui de l'Est et celui de l'Ouest.

Le MPR naquit donc, sous forme officielle, par la proclamation du *Manifeste de la Nsele*, sa profession de foi, le 20 mars 1967. Il y fut décrété que son objectif était de... *libérer les Congolais et Congolaises de toutes les servitudes et d'assurer leur progrès en édifiant une république vraiment sociale et vraiment démocratique.*

La Constitution du 24 juin jeta le trouble, en stipulant que, comme expression du suffrage, il ne pouvait être créé plus de deux partis politiques, avec le devoir de respecter les principes de la souveraineté nationale, de la démocratie et les lois de la République.

Cette disposition suscita une certaine effervescence. Trop de partis se bousculèrent au portillon de cette ouverture unique et plusieurs formations tentèrent leur chance. Ce fut en vain.

La naissance de l'autocratie fut le produit d'un concours de circonstances. L'adhésion populaire au coup d'État de 1965 avait résulté de la lassitude générale, du rejet d'une éventuelle réédition des conflits du passé et de la nécessité d'adopter le contre-pied des hésitations et des tâtonnements du gouvernement de Kasa-Vubu. Le succès qui accompagna les premières années du nouveau régime vint appuyer cette perception. C'est cette euphorie qui fit perdre le sens de la mesure au peuple congolais et endormit son sens critique. Même les syndicats et les associations estudiantines affirmèrent leur soutien. L'Église catholique déclara : *L'Église reconnaît votre autorité, car l'autorité vient de Dieu !*

Au début, même les grands leaders d'Afrique et du monde se répandirent en éloges sur le « miracle » de Mobutu. Nixon, comme De Gaulle, l'en félicitèrent ; le roi Baudouin l'honora de son amitié et effectua en 1970, avec la reine Fabiola, une visite officielle fort remarquée au Congo. L.S. Senghor et H. Boumedienne exprimèrent leur adhésion à la démarche de « l'Authenticité ». Mao Zedong, que Mobutu avait rencontré deux fois, aurait déclaré : *Mobutu, c'est vous ? Sachez que j'ai de l'admiration pour vous. Vous êtes courageux ! J'ai fourni armes, munitions et argent à vos adversaires pour vous combattre. C'est vous qui avez gagné.*

Il y avait de quoi perdre la tête. Ivre de ce succès, Mobutu en serait devenu l'otage, se découvrant un génie qui s'ignorait jusque-là, celui qui avait réussi le décollage économique du Congo, là où Lumumba et Kasa-Vubu avaient échoué.

## ***2. L'Authenticité***

Le mobutisme n'était qu'un aspect particulier de la construction idéologique, qui eut pour fondement le *nationalisme congolais authentique*. De ce dernier qualificatif, on tira *l'Authenticité*. Pour se tenir à l'abri des critiques condamnant d'avance le rêve d'un « retour » idyllique vers le passé, il s'avéra nécessaire de préciser que l'idéologie prônée était le *recours* (et non le retour) à l'Authenticité.

Le 4 octobre 74, à la tribune des Nations Unies, l'Authenticité fut présentée, de manière officielle, à la communauté mondiale et Mobutu la définit comme *une prise de conscience du peuple zaïrois de recourir à ses sources propres, de rechercher les valeurs de ses ancêtres (...). C'est le refus du peuple zaïrois d'épouser aveuglément les idéologies importées...* Il n'y avait rien à y redire, à part la nécessité d'un minimum d'ouverture, pour échange d'expériences avec les autres peuples du monde.

L'Authenticité se voulut une *révolution culturelle* sur le modèle chinois. Le drapeau *vert* fut retenu comme l'emblème national, alors qu'en Chine c'était le drapeau *rouge* ; on publia le *Petit livre vert* (citations du président Mobutu), par analogie au *Petit livre rouge* (citations du président Mao Zedong) ; de même que les Chinois entre eux étaient des *camarades*, les Zaïrois devinrent des *citoyens*.

De l'ensemble du Sud-Est asiatique s'exporta aussi une terminologie particulière pour souligner la nature du charisme du leadership nouveau. Mobutu devint *le timonier, le guide, le père de la nation*. De la culture locale fut glané l'emblème du léopard, symbole du pouvoir dans le règne animal. On élaborait même une légende, racontant que Mobutu aurait terrassé un léopard, alors qu'il n'avait que dix ans. Lui-même se plaisait à rappeler que, dans les traditions, *deux chefs ne pouvaient s'asseoir sur une même*

*peau de léopard !* De plus, pour avoir grandi dans les milieux missionnaires, Mobutu restait marqué par le souvenir des cérémonies fastueuses de la liturgie romaine et les « laïcisa » dans des programmes codifiés et somptueux du protocole présidentiel.

## **II. La société zaïroise authentique**

Les innovations mobutistes affectèrent non seulement le rapport à son égard, mais aussi l'organisation de la société, les relations internationales et la politique économique.

### ***1. La modernité mobutiste***

Le 27 octobre 1971, fut annoncé coup sur coup six transformations dans l'identification nationale : celles du nom du fleuve (désormais Zaïre), du pays (Zaïre), du Bas-Congo (Bas-Zaïre) et de la province orientale (Haut-Zaïre), auxquelles s'ajoutaient la révision du drapeau et de l'hymne national. Ce ne fut pas une suggestion ou une interrogation, mais une affirmation qui mit en cause quatre-vingt-six ans de stabilité terminologique. Il n'y eut qu'à s'adapter.

Les noms des villes de l'arrière-pays avaient déjà fait peau neuve en 1966, après que la capitale eut été débaptisée en 1964. Le mot d'ordre officiel fut désormais de changer les noms des rues et des places publiques. Le monument de Léopold II fut déboulonné du devant du Parlement, de même que celui du roi Albert I<sup>er</sup> (roi chevalier) qui dominait le boulevard Albert I<sup>er</sup> (devenu depuis lors, boulevard du 30 juin). L'Authenticité s'intéressa

aussi aux identités individuelles : une loi obligea les Congolais métis à prendre des noms africains.

La « révolution » ne serait sans doute pas allée plus loin, si elle n'avait été poussée à la radicalisation à la suite des critiques de la presse belge se demandant pourquoi Mobutu, ce nostalgique des pratiques traditionnelles, ne renoncerait pas lui-même à ses prénoms de « Joseph Désiré ». Il répondit à ce défi en devenant *Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu Wa Za Banga*. La mesure fut ensuite généralisée par le bureau politique décrétant que : *Toute Zaïroise et tout Zaïrois devait porter des noms typiquement zaïrois, et était tenu d'ajouter aux noms qu'il avait toujours portés un ou plusieurs noms de ses ancêtres*. Une législation fut mise en place dans ce sens, menaçant de sanctions le ministre du culte qui conférerait un prénom étranger à un adepte zaïrois lors du baptême. Cette situation dégénéra en conflit ouvert avec les prélats catholiques. Tout finit par rentrer dans l'ordre quand l'Église se fut pliée en définitive aux injonctions du régime.

À la même époque, Mobutu s'interdit le port de la cravate et partant, du costume classique, au profit de *l'abacos*, apparenté à la tenue mao en Chine. La mesure s'imposa à tous les *citoyens*, tandis que les *citoyennes*, de leur côté, furent tenues de porter le pagne et de bannir la robe, la jupe et surtout le pantalon. À l'usage exclusif de Mobutu s'ajouta le port de la canne et de la toque en peau de léopard.

L'Authenticité terminologique affecta de même la nouvelle organisation du territoire et les différentes hiérarchies aux commandes de la République. Sur le plan administratif, celle-ci fut subdivisée en *régions*, *sous-régions*, *zones* (communes), *collectivités* et *quartiers*. Au sommet, les organes de l'État changèrent également de désignation pour devenir le *Conseil exécutif*

(gouvernement), le *Conseil législatif* (l'Assemblée nationale) et le *Conseil judiciaire* (Conseil supérieur de la magistrature). Les membres du Conseil exécutif ne s'appelèrent plus ministres, mais *commissaires d'État* ; ceux du Conseil législatif, *commissaires du peuple* (députés) et ceux du bureau politique, *commissaires politiques*.

À la vie nationale fut imprimé un rythme nouveau. Sur le modèle de la Chine ou de la Corée du Nord, s'instaura le travail d'intérêt collectif (*Salongo*) auquel fut consacrée la journée du samedi. De nouvelles célébrations prirent place dans la vie des citoyens, entre autres le *20 mai* (la création du parti), le *1<sup>er</sup> août* (fête de la famille), programmée au départ comme destinée à remplacer celle de Noël, le *14 octobre* (fête de la jeunesse), date de l'anniversaire de Mobutu, le *27 octobre* (fête de l'authenticité), marquant l'annonce du passage de « Congo » à « Zaïre ».

L'équation complexe de la nationalité des ressortissants du Rwanda-Urundi résidant au Congo, dans le contexte de la décolonisation où l'ancienne Afrique belge avait éclaté en trois pays distincts, fut provisoirement réglée, question sensible que l'indépendance au pas de course n'avait pu résoudre. En effet, au Kivu, l'immigration d'origine historique, maximisée par les déplacements de la main-d'œuvre rwandaise au Congo, s'était emballée du fait des violences de la décolonisation, tant au Rwanda qu'au Burundi. La loi du 5 janvier 1972 vint donc préciser que : *les personnes originaires du Rwanda-Urundi qui étaient établies dans la province du Kivu avant le 1<sup>er</sup> janvier 1950 et qui ont continué à résider depuis lors dans la république du Zaïre jusqu'à l'entrée en vigueur de la présente loi ont acquis la nationalité zaïroise au 30 juin 1960.*

Cette mesure avait l'avantage de la clarté, mais suscita de nouveaux problèmes. D'abord, du jour au lendemain, des territoires congolais habités en majorité par des ressortissants du Rwanda, proclamés du jour au lendemain « Congolais », changèrent de « propriétaire ». Conséquence plus préoccupante, cette mutation s'accompagna d'expropriations foncières, en cette période de la politique de *zairianisation*. Toute la haute hiérarchie de l'État passa donc pour complice de la cause de la population rwandophone au détriment d'autres groupes. Il devint évident que cet octroi massif de la nationalité congolaise, accompagné de privilèges financiers et fonciers, était un acte fragile pouvant, à tout moment, être remis en cause dans l'avenir.

## ***2. Créativité artistique***

Entre-temps, la créativité populaire profita de la stabilité institutionnelle pour se développer plus pleinement. Dans le domaine de la littérature, c'est vers 1966 qu'elle retrouva son droit de cité, pour l'essentiel à partir des milieux universitaires. Trois périodes successives se signalèrent : *la première* (les années 60), inaugurée par un récit historique (*T. Malembe*) et un essai (*Mabika Kalanda*), se caractérisa par des productions poétiques (*C. Faik-Nzuzi, Mukala Kadima-Nzuzi*). *La deuxième* (les années 70) fut l'âge du roman. L'écriture romanesque congolaise se signala dans l'univers littéraire (*V.Y. Mudimbe*). Le théâtre prit aussi son envol avec des spectacles populaires non dénués de sens critique (*N. Mikanza Mobyem*). Des critiques littéraires de talent firent leur apparition (*G. Ngal*).

Les années 80, *la troisième période*, furent celles de l'affirmation de la diaspora, notamment par deux révélations : *Kama Kamanda*, à l'égard de qui, entre autres, trois académiciens français exprimèrent leur admiration :

Jacqueline de Romilly, Eugène Ionesco et Léopold Sédar Senghor ; *P. Ngandu Nkashama*, qui se signala par son étonnante polyvalence, alignant une grande production, à la fois comme créateur et comme critique.

Les arts plastiques prirent leur envol, sous les sollicitations de Mobutu lui-même qui s'avéra un grand mécène. Aux artistes de la première génération s'ajoutèrent, dès 1970, des révélations: sculpteurs (*Liyolo, Tamba*), peintres (*Mavinga, Lema Kusa*), « sabléistes » (*Mukalenge, Bavedila*) et naïfs (*Moke, Cheri Samba, Tshibumba*). Dans les années 90, une autre floraison d'artistes revendiqua avec bonheur leur droit de cité, entre autres, dans la littérature de jeunesse et la bande dessinée (*D. Mwankumi, Mfum'Eto* )

Le dynamisme des arts plastiques alla de pair avec celui de la musique, plus connue grâce aux relais de l'industrie du show-business, au point de passer erronément pour le seul métier artistique pratiqué par des Congolais. À la fin des années 60, on assista à deux innovations : la montée des chanteuses (*Lucie Eyenga, Antoinette Etisomba*), alors que jusqu'ici les hommes avaient dominé, et l'apparition d'une troisième école musicale congolaise avec la création de *Zaïko Langa Langa*.

Les années 70 apportèrent une nouvelle livraison des chanteuses (*Abeti Masikini, Pongo Love et Tshala Mwana*). La nouvelle école musicale se spécialisa à l'accompagnement, au recours au simple battement des mains et des pieds, à défaut de l'usage des bois et des cuivres. Elle fut à la base de toute une lignée d'orchestres, dont *Viva la Musica* (papa Wemba), *Langa Langa Stars, Quartier Latin* et bien d'autres, avant de se subdiviser par la suite.

Le dernier complexe d'orchestre naquit au cours des années 80 des milieux scolaires de Kinshasa sous le nom de *Wenge Musica* (en référence

au bois *wenge*, si recherché en vertu de sa qualité). On y compte une pluralité d'ensemble : *Wenge Musica BCBG* (bon chic, bon genre), *Wenge Musica el Paris*.

### **III. Indépendance économique : tentatives de conquête**

La bataille économique ! La déclaration de guerre mobutiste datait du 30 juin 66, dans ce même discours qui avait proclamé Lumumba héros national. La revendication se réclamait de lui.

De 1965 à 1997, on peut établir une distinction entre *deux grandes périodes*, celle au cours de laquelle l'économie congolaise bénéficia de l'aide internationale, bilatérale et multilatérale, et celle où elle en fut totalement privée.

*La première période*, (1966-1991) la plus longue, à partir du coup d'État militaire, passa elle-même par *trois étapes différentes* : d'abord, un début de décollage économique grâce à la réussite de la réforme monétaire, à la hausse du cours du cuivre et à l'accumulation de l'aide internationale ; ensuite, un ralentissement de la croissance lorsque, sans prendre le temps de consolider ces acquis, le pays se hâta de passer à la vitesse supérieure, décréta les nationalisations, se lança dans la politique dite de grands travaux, mais fut dès lors contraint à adopter un profil bas, la fragile prospérité du départ ayant été étouffée dans l'œuf ; enfin, le démarrage de la longue de la crise économique.

Au cours de la *seconde période* (1991- 1997), l'ancienne métropole et la communauté internationale, qui avaient accordé un certain soutien au

redressement économique du pays, s'en éloignèrent totalement pour ne renouer avec le Congo qu'aussitôt après le départ de Mobutu.

Mais, si on situe les faits congolais dans le temps long de l'évolution économique mondiale, les deux périodes réellement significatives furent celles qui précédèrent et qui suivirent le milieu des années 70. De 1965 à 1975, le Congo continua à évoluer dans un environnement général de prospérité économique et, de ce fait, resta, malgré sa gestion chaotique, dans le contexte global de croissance. Mais celui-ci fut mis en cause, de manière brutale, à partir de deux facteurs : la dénonciation par les USA de la convertibilité du dollar en or et l'utilisation de l'arme du pétrole par les Arabes dans la guerre de Kippour, en solidarité avec l'Égypte. L'inflation provoquée par la mesure américaine fut accentuée par la hausse durable et progressive du prix des produits pétroliers. C'est ainsi que survint la crise, que le Congo se retrouva aux guichets du Fonds monétaire international (1975) et en arriva à la période où la communauté internationale le mit à l'index. Adoptons ici cette périodisation.

### *1. La situation d'avant 1975*

En 1965, la Deuxième république démarra dans une conjoncture plutôt favorable. La Belgique reconnut que le portefeuille de l'État colonial revenait à la jeune république et se prêta à des négociations sur ce contentieux (février 1965, mai-juin 1966). Les accords conclus s'avérèrent féconds, même s'ils connurent, en octobre 1990, un ultime rebondissement. Capitalisant ces acquis et la hausse constante du cours du cuivre, le nouveau régime put aussi compter sur l'aide financière et technique des USA. Avec la Belgique, les relations commencèrent certes en déterrants la hache de

guerre, à cause de la nationalisation de l'UMHK, mais elles s'améliorèrent rapidement, symbolisées par les voyages de Mobutu à Bruxelles et la présence du couple royal aux festivités du dixième anniversaire de l'indépendance du Congo, à Kinshasa.

La politique de *zaïrianisation*, inaugurée le 30 novembre 1973, fut précédée par une loi sur le commerce stipulant que tout le secteur commercial dans son ensemble était réservé aux nationaux : importation, exportation, transit, etc.

Les mesures de zaïrianisation frappèrent les entreprises appartenant aux étrangers de la petite bourgeoisie. La distribution devait en principe s'effectuer de la manière suivante : les grosses unités agro-industrielles et commerciales revenaient à l'État ; les plantations, élevages et certains commerces, aux collaborateurs les plus immédiats du président-fondateur ; pour le reste, les candidats acquéreurs devaient être les habitants du lieu où se situait ce petit commerce. Dans la pratique, à la suite de pressions, les *acquéreurs* se recrutèrent même parmi les officiers supérieurs, les compagnons de la révolution et autres dignitaires du régime qui, en général, s'illustrèrent par l'incompétence, l'arrivisme, l'esprit de jouissance et de prédation et ne manquèrent pas de scandaliser les populations par leur comportement.

Sentant venir la catastrophe, Mobutu décréta *la radicalisation* (31 décembre 1974). Nombre d'entreprises zaïrianisées furent déclarées propriétés de l'État, dirigées désormais par des *délégués généraux*. La situation ne s'améliora pas pour autant. Comme mesures dites de stabilisation, il amorça finalement le processus de *rétrocession* (25 novembre 1975). Celui-ci octroyait 40 % des actions aux anciens

propriétaires des entreprises radicalisées, puis jusqu'à 60 %, en leur laissant le choix des associés congolais pour couvrir les 40 % de parts restants. D'autres promesses visèrent à accorder le plus d'avantages possible aux investisseurs étrangers potentiels.

## ***2. Situation d'après 1975***

Le *mea culpa* de la rétrocession eut même un caractère public. Mobutu n'hésita pas à déclarer : *Un homme d'État responsable doit avoir le courage politique de rectifier le tir quand il voit que ses décisions n'ont pas apporté les résultats escomptés.* En réalité, le Zaïre de Mobutu était entré dans une autre phase de son histoire économique. Ses créanciers privés extérieurs le sommaient de payer ses dettes. Acculé, Mobutu répondit aux exigences posées : la création d'un *office de gestion de la dette publique* (Ogedep), la dévaluation du Zaïre-monnaie, la préparation d'un plan de développement, mais surtout la fameuse rétrocession des entreprises zaïrianisées et « radicalisées ».

Ces années des « plans d'ajustement structurel » commencèrent par la mise en place d'un nouveau type de financement sur le plan du Fonds monétaire international. Les contraintes imposées au Congo, au point de vue macroéconomique, portèrent pour l'essentiel sur la limitation des dépenses de l'État et la libéralisation de l'économie en vue de son intégration dans le marché international. Le Comité de stabilisation, sous la supervision du FMI, décida de la rétrocession, puis de l'élaboration d'un *plan Mobutu* (1976-1980) en vue de la réorganisation du transport, du développement de l'agriculture et de l'optimisation de l'industrie minière. Les résultats se montrant insuffisants, ce plan fut assorti d'une succession

de nouvelles mesures. Jusqu'en 1986, le Congo entra de façon plus formelle dans l'exécution des *programmes d'ajustement économique et financier* conclus avec le FMI, du *programme d'investissements publics* mis en œuvre avec le concours de la Banque mondiale et du programme intérimaire de réhabilitation économique (PRINT). Une ultime réforme des investissements intervint, suivie de la mise sur pied d'un plan quinquennal (1986-1990).

Toutes ces mutations ne cessèrent de se traduire par des contraintes sociales de plus en plus explosives, en particulier des « assainissements » successifs des agents des entreprises d'État et de la Fonction publique, sans relèvement des rémunérations pour ceux qui conservèrent leur emploi.

Si le bon résultat ne fut pas au rendez-vous, c'est qu'au tâtonnement des institutions de *Bretton Woods* et à la non-implication du peuple dans ces efforts de relèvement s'ajoutèrent des pratiques contre-productives accumulées par le régime, surtout à partir de la zaïrianisation. L'esprit de prédation des classes dirigeantes mobutistes s'assortissait d'un goût effréné du luxe et d'un système incontrôlable de fraudes et de corruption généralisée qui anéantirent toutes tentatives de redressement économique.

### **Principaux termes de la vie sociale à l'informel**

*Bureau* : compagne, épouse clandestine

*Chargeur* : préposé à la quête de clients pour taxis.

*Commissionnaire* : intermédiaire dans des transactions

*Coopération* : activité maffieuse

*Kadhafi* : vendeur de carburant en fraude et à la sauvette

*Libanga* (pierre) : débrouille

*Londonienne* : prostituée pour Européens

*Mario* : petit amant pour grande dame riche

*Moineau* : enfant-domestique pour étudiants

*Mukala* : Intermédiaire dans des transactions amoureuses

*Chômeur américain* : sans-emploi menant une vie de luxe par des activités maffieuses

*Petit Poussin* : amante mineure

En 1988, Mobutu, acculé de toute part, préféra rompre avec le FMI pour se lancer dans des moyens de financement de moins en moins orthodoxes. Cette politique suicidaire conduisit à l'inflation à trois chiffres des années 90. Elle provoqua l'effondrement de la mine de Kamoto (1990), les prélèvements imposés à la Gécamines ne lui permettant plus d'assurer la maintenance de l'appareil de production.

Le bilan économique fut donc négatif, la situation, au crépuscule du régime de Mobutu, moins brillante au total que celle de 1965, alors que la population avait augmenté de 18 à 46 millions d'habitants.

#### **IV. Résistances et contestations**

Résistances et contestations au régime de Mobutu se combinèrent. Apparues au début des années 70, elles conduisirent à une opposition viscérale au cours des années 90. Les acteurs de ces initiatives furent d'abord les étudiants, les prélats et les chrétiens, puis les hommes politiques et le petit peuple. Ces oppositions se déroulèrent en trois temps. Au départ, l'attitude la plus courante fut la résistance, réprimée avec énergie. Elle prit ensuite la forme d'une opposition publique qui s'exprima sous la forme militaire et politique. À partir de là, résistances et oppositions atteignirent une forme de stabilité, au milieu d'une crise économique aiguë, qui rendit irréversible le processus de changement.

### *1. Résistances*

En un premier temps, la résistance fut au rendez-vous dans des proportions diverses. Le désarroi causé par l'annonce de la confiscation du pouvoir pendant cinq ans conduisit à des positions suicidaires venant des partisans de Tshombe, mais aussi à des réactions négatives chez certains hommes politiques et chez ceux qu'on empêcha de former ce deuxième parti prévu par la Constitution. De même, les mesures de l'Authenticité ne suscitèrent guère d'enthousiasme. On les tourna en dérision par l'adoption des « postnoms » fantaisistes, le recours à des « prénoms clandestins » et à l'habillement « inauthentique » dans des cercles restreints.

La contestation passa à la vitesse supérieure avec la manifestation des étudiants du 4 juin 1969, à Kinshasa, qui provoqua la mort de plusieurs d'entre eux, et celle de sa date anniversaire, le 4 juin 1971, qui mit un terme définitif à la lune de miel avec le nouveau régime. Les étudiants furent

enrôlés dans l'armée, les universités, nationalisées et regroupées en une seule, dotée de trois campus correspondant aux trois anciennes implantations : Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani.

À l'effervescence dans les milieux universitaires, répondit en écho celle des milieux militaires. Au motif de complots, réels ou inventés, des purges se succédèrent. Ces complots, réels ou imaginaires (1968, 1971, 1978), s'accompagnèrent de mises à la retraite anticipées et de l'éloignement de jeunes officiers issus des académies militaires étrangères.

*L'attitude des Églises établies* fut variable, non seulement d'une époque à l'autre, mais aussi d'une confession à une autre. Il faut partir du début de l'âge postcolonial pour en comprendre le sens.

Le *kimbanguisme* avait trouvé dans la fièvre de la décolonisation le terrain fertile pour sa réhabilitation et le fils aîné du prophète, Charles Kisolokele, avait même fait partie des gouvernements qui s'étaient succédé. Sous le règne de Mobutu, cette nouvelle Église connut son essor, à la faveur de l'affirmation de la laïcité de l'État, qui se traduisit par l'alignement du kimbanguisme sur pied d'égalité avec le protestantisme et le catholicisme et, l'a priori favorable dont il bénéficia en tant que création spécifique congolaise. Impératif de l'Authenticité obligeait !

Son évolution devint alors fulgurante : reconnu comme membre du Conseil œcuménique des Églises (1969) et de la Conférence des Églises de toute l'Afrique (1974), le kimbanguisme créa sa propre faculté de théologie (1976) et inaugura, au soixantième anniversaire de sa fondation (1981), le grand temple de Nkamba. D'une capacité de 37 000 places, œuvre de ses propres fidèles (environ cinq millions), il fut présenté comme symbole de la « libération spirituelle de la race noire ».

## Les lois morales du Kibanguisme

(En plus des dix commandements de Dieu)

Respecter les autorités

S'aimer les uns les autres

Ne pas fumer

Ne pas se baigner ou dormir nu

Ne pas danser ni assister aux danses

Ne pas se quereller

Ne pas pratiquer les fétiches

Payer l'impôt

Éviter la rancune

Avouer ses fautes devant le public choisi

S'abstenir de manger du porc et du singe

Au cours des convulsions des trois décennies suivantes, le kimbanguisme se caractérisa par son orthodoxie stricte à l'égard du « mobutisme ». Il prit fait et cause pour l'Authenticité et demanda à ses fidèles « de se pénétrer de la philosophie de l'Authenticité et de se soumettre à l'éducation permanente du parti ». Il enjoignit à ses fidèles *de rester toujours derrière le Guide pour le triomphe de la révolution*. En réalité, il tira profit du régime par son

affirmation des vertus du centralisme qui, sur le terrain religieux, se traduit par la dissolution saisonnière des sectes et la lutte permanente contre leur prolifération, ce qui l'arrangeait tout à fait.

*Le protestantisme officiel* fut capté par la même séduction et les mêmes pièges. La désinstallation pour l'Église catholique de ses privilèges coloniaux et son rejet par les élites locales à l'ère de la décolonisation avaient instauré un plus grand équilibre. Dès 1970, on notait que les effectifs scolaires protestants avaient augmenté dans les proportions de 1 à 6. Ici aussi, l'envol se situa donc à l'ère du mobutisme. L'attitude protestante, floue au départ en vertu du soutien de nombre de missionnaires à Moïse Tshombe, changea par la suite. Cet essor partit de la démoralisation généralisée durant l'épisode des rébellions. Son antichristianisme et ses dérives (comme l'exécution présumée du pasteur Carlson à Kisangani pris pour un agent de la CIA) furent ressentis comme une interpellation. Aussi les Églises protestantes se décidèrent-elles à innover, tant dans leur mode d'évangélisation que dans leur organisation. Comme nouvelle méthode de propagation, elles firent appel aux techniques des campagnes à l'américaine (rallies), hors des lieux attitrés de culte, avec les supports du show-business. À l'occasion, des pentecôtistes organisèrent des cultes en plein air, accompagnés de guérisons. Les photos de ces « miracles » sillonnèrent le pays, créant une nouvelle dynamique. La « spiritualité de guérison » fit recette, tant dans la quête des guérisons physiques (sida, stérilité, handicap sexuel etc.) que des guérisons sociales (embauche, réconciliation couple, obtention visa, rencontre d'une âme sœur, réussite politique ou commerciale, etc.)

Au point de vue de l'organisation, une plus grande centralisation fut ciblée comme antidote aux conflits internes et aux dissidences. Ce principe

aboutit à la création d'une *Église du Christ au Congo* (1970), entérinée par une ordonnance présidentielle. Celle-ci déclara son adhésion sans faille au mobutisme et à la politique de l'authenticité incarnait *la mission divine*.

Unique Église à être assez implantée pour oser prendre le risque de critiquer l'État mobutiste, le *catholicisme* adopta deux attitudes de résistance : la dénonciation des dérives et la production des innovations pour poursuivre autrement les mêmes objectifs.

Les *dénonciations* consistèrent en prises de position individuelles de quelques prélats, prônant la « justice distributive », mais surtout en déclarations publiques de la Conférence épiscopale, supprimée par l'État pour un temps à cause de sa posture critique. Sous les effets de la récession économique, le régime, se sentant asphyxié, revint peu à peu à de meilleurs sentiments. Entre autres mesures, il revit sa décision de supprimer la fête de Noël ; les écoles conventionnées, nationalisées, furent rétrocédées, l'État demeurant cependant le pouvoir organisateur des écoles dont la gestion revenait aux trois Églises établies.

Quant aux *innovations*, elles se traduisirent, en particulier, par une organisation plus stricte, notamment des paroisses, divisées désormais en communauté ecclésiale et vivante de base (CEVB). La suppression des mouvements de jeunesse laissa le champ libre à une nouvelle pastorale mystique, basée sur des techniques initiatiques puisées des héritages anciens. Un rituel congolais de la messe, dite *messe zairoise*, fut mis au point avec l'accord de Rome ; il entérina aussi la célébration des fêtes religieuses (Ascension, Assomption, Toussaint), uniquement le dimanche. Dans ce cadre, des rythmes locaux, avec orchestrations appropriées, y compris la danse, entrèrent par la grande porte dans ces cérémonies.

## ***2. De la contestation à la violence armée***

Pendant ce temps, dans la diaspora congolaise naquit une opposition au régime. Quand le régime de Mobutu commença à friser l'impopularité, les mouvements se déclarant en lutte contre lui se multiplièrent et se généralisèrent. Plusieurs associations contestataires se créèrent, tels le *Mouvement national de libération du Congo* (MNLC) ou le *Mouvement d'action pour la résurrection du Congo* (MARC) et bien d'autres, prouvant, par leur nombre, leur inefficacité. L'une d'elles, toutefois, le *Front de libération nationale du Congo* (FLNC) manifesta une plus grande combativité. Elle tenta de profiter des retombées de la guerre d'indépendance de l'Angola pour conquérir militairement le Congo. Ce mouvement naquit de la prise en charge par les exilés politiques des *ex-gendarmes katangais*, réfugiés en Angola, en rupture de ban avec Mobutu, dont le groupe fut rejoint par celui évacué par la *Croix-Rouge* après l'épisode de Schramme et plus tard, par les victimes des exactions du nouveau gouverneur du Katanga Manzikala.

Après l'indépendance de l'Angola, le FLNC organisa *la guerre de 80 jours* (1977). Les ex-gendarmes katangais – les *Tigres* – soutenus par les Cubains et les éléments de l'armée angolaise, pénétrèrent au Katanga par deux axes et occupèrent deux villes, mais l'intervention des troupes marocaines, appuyées par une logistique française, parvint à les repousser.

Un an plus tard se produisirent de nouvelles attaques, cette fois à partir de la Zambie, par des troupes provenant de l'Angola. Ce fut la *guerre du Shaba* (1978). Le FLNC, décidé à venger l'échec antérieur, s'empara de la ville de Kolwezi. Le massacre d'une cinquantaine d'Européens, attribué

faussement aux « forces incontrôlées », fournit le prétexte d'une intervention de l'Occident, officiellement pour des raisons humanitaires, mais en réalité, pour sauver le régime allié de Kinshasa et sauvegarder la région minière. L'intervention de la *Légion étrangère* française et des paracommandos belges sonna le glas de l'offensive du FLNC, lequel dut regretter d'avoir refusé, au début de l'entreprise militaire, la collaboration que lui avait offerte Kabila, dans son entreprise de mettre fin au régime de Mobutu. Aussi, les *guerres du Nord-Katanga* allaient-elles prendre la relève de celles du *Sud-Katanga*.

En novembre 1984 éclata la *première guerre de Moba*. En s'emparant de cette localité, Laurent Kabila comptait aller à la conquête des villes minières du sud : Likasi, Lubumbashi et Kolwezi. Cette guerre dura deux jours mais tourna court. Une *deuxième guerre de Moba* (1985) ne prit que quelques heures : prévenues par un traître, les troupes régulières eurent le temps d'organiser la contre-attaque.

Il s'avéra que la « paix retrouvée » n'était qu'une accalmie. Des signes avant-coureurs d'une nouvelle période de turbulence firent bientôt leur apparition. La fragilité de la stabilité mobutienne résulta de deux facteurs concomitants. Le premier fut la crise économique, à la base d'une misère sans cesse croissante de la population. Le second facteur fut la carence démocratique, à la base d'un système politique sans garde-fous. Les mauvais choix économiques auraient pu être limités, voire étouffés au départ, s'ils n'avaient pas été soumis à des logiques autoritaires et s'ils avaient pu subir la sanction d'autres instances.

C'est l'absence de contrôle et de justice véritable qui eut pour corollaires l'émergence des « intouchables » du régime et la montée de la corruption.

Tout se tenait. Le déficit de démocratie obligea les marginalisés du régime à s'exprimer par d'autres voies que celles autorisées, comme les complots et le recours aux armes pour tenter de mettre fin à ce régime de violence. Face à cette situation, les Congolais se trouvèrent en présence d'une alternative : réformer le régime de Mobutu ou y mettre fin. Cette perspective mobilisa le dernier quart de siècle de l'âge postcolonial.

## CHAPITRE 13

# Les voies congolaises de la démocratisation (1977-2007)

*« Le bilan de la 2<sup>e</sup> République est globalement négatif ! »*

*Ce verdict fut prononcé en 1992 par le Premier ministre Mulumba Lukoji, à l'ouverture des travaux de la Conférence nationale souveraine. Effectivement, dans son souci d'être une alternative à la gestion laxiste et chaotique des années Kasa-Vubu, l'ère de Mobutu passa d'un excès à l'autre, au point d'en être arrivé à priver le citoyen de ses libertés les plus fondamentales. Aussi l'évolution politique subséquente fut-elle dominée par la longue marche pour sortir de l'emprise des logiques autoritaires. La lecture officielle de cette trajectoire de démocratisation situe son démarrage en 1990, par le discours de Mobutu mettant fin au monopartisme. En réalité, comme on va le voir, c'est en 1977 que démarre ce processus de démocratisation. Entre les guerres du Shaba (1977-78) et 2006, pendant une trentaine d'années, les Congolais sont passés par cinq périodes successives de transition.*

*La première fut la plus longue (1977-1990) : treize ans. Inaugurée par les retombées heureuses de la guerre de 80 jours : nomination d'un Premier commissaire d'État, organisation d'élections relativement plus crédibles. Cette expérience échoua par son incapacité d'avancer dans le train des réformes amorcées ; elle n'aboutit pas à l'instauration du multipartisme, ne fût-ce que sous la forme du bipartisme, inscrit pourtant dans la Constitution de 1967.*

*La deuxième transition s'étala sur sept ans (1990-1997), de l'instauration officielle du multipartisme à la chute de Mobutu. Un Parlement de transition vit le jour, avec pour missions l'élaboration des outils de gestion de la Troisième république et la mise en place des organes de pilotage de la*

*période intermédiaire d'organisation des élections. Mais, jusqu'au bout, la mise en œuvre de ce programme connut plusieurs écueils, au point de ne plus présenter de perspective réelle de changement qui ne fût un simple replâtrage du passé. Au moment d'aborder le dossier électoral, il fut stoppé par la guerre de libération de Laurent-Désiré Kabila.*

*La troisième transition (1997-2000) présenta l'avantage de se baser sur la mise à l'écart de Mobutu. Elle occupa les quarante-quatre mois de gouvernance de Laurent-Désiré Kabila. Les promesses portées par le nouvel ordre politique furent vite mises sous le boisseau. En effet, à la guerre à l'endroit, soutenue par des parrains étrangers succéda une guerre à l'envers, menée par les mêmes parrains, peu satisfaits du partage des dividendes de la guerre, qui suscitèrent des mécanismes pour déstabiliser leurs partenaires d'hier, d'où l'éclatement des rébellions. Les accords conclus pour mettre fin aux hostilités désavantageant le régime de Kabila, ce dernier retarda leur mise en application et s'efforça d'identifier d'autres voies de sortie de crise, position qui le conduisit à la mort.*

*La quatrième transition (2001-2003) correspondit aux 27 mois séparant l'avènement de Joseph Kabila à la Présidence de la République et la signature de l'acte global et inclusif sur la transition. Succédant à son père, le jeune Kabila s'attela à la mise en œuvre desdits accords. Cette étape fut donc marquée par l'organisation des multiples négociations entre parties impliquées, pour s'entendre sur les principes de gouvernance de la période intérimaire, en attendant les élections. La démarche, laborieuse, s'avéra payante ; elle finit par aboutir à un consensus général.*

*La cinquième transition (2003-2006) couvrit, enfin, la dernière période, de la mise en place des institutions consensuelles de la transition aux élections présidentielles et législatives et à l'investiture du premier président de la Troisième république. Elle fut marquée par l'avènement des vice-présidents de la République dans l'histoire politique nationale, la mise en place d'une*

*Constitution adoptée par voie référendaire et l'organisation des élections générales, présidentielles et législatives.*

*Pour la première fois au Congo, un chef d'État allait être élu au suffrage universel dans un scrutin pluraliste. La procédure tant revendiquée pendant des décennies était enfin réalisée. Les contestations réciproques dans la gestion politique appartenaient enfin au passé. Une ère s'était achevée. Une autre pouvait enfin commencer en se préoccupant d'abord de l'intériorisation, par l'ensemble du peuple, de la mutation opérée.*

## **I. De la fronde parlementaire à l'opposition hors-la-loi**

### ***1. De l'autocritique à la contestation***

La guerre de 80 jours eut ses effets heureux. Elle incita Mobutu à se plier aux « conseils » de ses parrains occidentaux pour lâcher du lest. Il inaugura cette nouvelle politique dans un discours qu'il qualifia lui-même *d'autocritique et d'annonce de réformes*. Il reconnut le risque de blocage par asphyxie du MPR, *un parti démocratique et non dictatorial*. Il fallut donc donner l'occasion au peuple *de mieux faire entendre sa voix* et les cadres du parti eurent à réaliser *qu'ils doivent servir le peuple et non mettre le peuple à leur service*. Cette expérience de démocratisation par décret dura trente mois, avant de sombrer dans une démarche d'appropriation, par l'opposition, du changement amorcé.

Dans l'immédiat, ce réquisitoire conduisit donc à une série de réformes, de l'armée et des services de sécurité, mais aussi des institutions politiques, administratives et économiques ; la *décentralisation* fut retenue comme option de base, complétée par la création d'une *Cour de comptes* pour le contrôle des dépenses budgétaires des administrations publiques et des comptes de tous les organismes d'État.

Les élections annoncées en 1977 se déroulèrent dans l'enthousiasme et conduisirent, comme prévu, à une configuration toute nouvelle du bureau politique et du Conseil législatif. Pour la première fois, on y comptait des journalistes, des avocats, des hommes d'affaires et des personnalités du monde universitaire. Certains anciens députés, jusqu'ici en proie aux cures anesthésiantes du mobutisme, prirent du coup conscience des possibilités nouvelles à leur portée. On assista à la nomination d'un Premier commissaire d'État, (Honoré) Mpinga Kasenda, professeur des sciences politiques et administratives.

Les cinq premières interpellations des membres du gouvernement furent déposées au bureau du Parlement. Dès le départ, le ton fut étonnamment critique. L'interpellation la plus fameuse, celle du Premier commissaire d'État lui-même, tourna à un véritable procès du régime qui, en temps normal, aurait dû aboutir à un vote de défiance à l'endroit du gouvernement et à une démission en bloc de ses membres. Il n'en fut rien. Mobutu réagit aussitôt, en confirmant les membres du gouvernement dans leurs fonctions, y compris ceux dont l'incompétence et la mauvaise gestion avaient été mises à nu, comme pour démontrer qu'il ne prenait pas ses instructions du Parlement. En revanche, les parlementaires les plus critiques furent éloignés de l'hémicycle, par une politique de leur nomination comme ambassadeurs, responsables des entreprises publiques ou ministres.

Ces mesures n'arrivant pas à étouffer dans l'œuf la fronde parlementaire qui se mettait en place, Mobutu se décida à sonner ouvertement « la fin de la récréation ». Son antidiscours, prononcé le 4 février 1980 devant le Conseil législatif convoqué en session extraordinaire, fut qualifié *d'autocritique générale et d'annonce d'importantes mesures étatiques*. Le Président y remit en cause, entre autres, le principe d'élection des membres du bureau politique.

Se déclarant piégé lui-même par ce processus, il décida qu'à la fin de leur mandat, il ne serait plus appliqué à ce niveau. Aux parlementaires, il demanda de tempérer leurs ardeurs et de mettre une sourdine à l'activité d'interpellation. Il était temps, dit-il, que cessât cette subversion, fondée sur des rancoeurs et des règlements de comptes personnels. Il rappela que c'était au chef de l'État que *sont destinées toutes les conclusions des travaux parlementaires*, sous peine d'anarchie.

Mais ces mises en garde n'arrivèrent pas à étouffer l'élan parlementaire. Il devint évident, pour les stratèges du mobutisme, qu'une solution devait être trouvée pour neutraliser ce Parlement « rebelle ». On créa en août 1980 un *Comité central du MPR*, sorte de parlement parallèle, d'une centaine de membres, tous nommés par Mobutu et prétendant regrouper les « forces vives de la nation », y compris le Parlement lui-même, représenté par une vingtaine de ses membres, choisis parmi les plus fidèles. Une manière de détruire à la base le Parlement des élus et de le faire tourner à vide.

Cependant, le ver était déjà dans le fruit ; il ne pouvait plus en être extirpé. Jusqu'à la fin de son régime, Mobutu ne cessa plus jamais d'avoir maille à partir avec le « groupe des parlementaires », quand bien même ils seraient déchus de leurs droits politiques. Ce corps à corps produisit une multiplicité d'incidents. Le plus fameux fut une *lettre ouverte*, adressée à Mobutu (décembre 1980) et signée par treize parlementaires, le *Groupe des Treize*.

La réaction brutale ne se fit pas attendre. À cause de ce document « séditieux et injurieux » furent décrétées plusieurs arrestations de cosignataires que la radio nationale qualifia de *conspirateurs de la Saint-Sylvestre*. Mis en accusation et traduits devant la *Commission de discipline du Comité central*, ils furent déchus de leurs mandats parlementaires, avec interdiction pour dix d'entre eux (notamment, Ngalula, Tshisekedi, Makanda

Mpinga) d'exercer des fonctions politiques pendant cinq ans. Les plus radicaux du groupe furent privés de leur liberté de mouvements et consignés dans leur région d'origine. À la suite de pressions discrètes de la diplomatie occidentale, belge et américaine, intervint une accalmie. Le problème de fond ne fut pas pour autant résolu. À nouveau, il rebondit.

## ***2. La naissance d'un parti d'opposition hors la loi***

Ce groupe de parlementaires décida de passer à la vitesse supérieure par la création, en février 1982, d'un parti politique d'opposition, non pas dans l'exil, mais sur le territoire national : *l'Union pour la démocratie et le progrès social* (UDPS). Traduits en justice pour violation de la Constitution, ils furent condamnés à quinze ans de prison ferme, puis relégués dans les anciennes geôles coloniales.

Entre-temps, le nombre d'adhérents à ce parti hors la loi dépassa le cadre des ex-parlementaires. Les sympathisants se recrutèrent pour l'essentiel dans le monde universitaire et ecclésiastique et, dans les rangs des adhérents, on compta quelques personnalités du monde politique. Dans ce bras de fer avec les ex-parlementaires, Mobutu mania habilement le bâton et la carotte, alternant amnisties et condamnations. Promu maréchal en 1982, il accorda aux prisonniers politiques la grâce présidentielle. Mais, cinq mois plus tard survint un nouvel accrochage avec les mêmes ex-parlementaires : s'étant affichés en costume et cravate pour être reçus par une délégation parlementaire américaine, de passage à Kinshasa, ils furent l'objet de violences, au vu et au su des invités américains. Le « scandale », rapporté à la commission des Affaires africaines à Washington, se transforma, sur place, en mesures de répression. Cette fois-ci, les leaders de l'opposition furent relégués dans leurs villages d'origine.

L'année 1985, marquée par la double célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'indépendance et du vingtième anniversaire du nouveau régime, donna lieu à une autre amnistie générale. Dans la recherche d'un consensus pour mettre un terme aux revendications des contestataires, on leur demanda de formuler des propositions concrètes, face aux problèmes politiques de l'heure. En guise de réponse, ils produisirent un nouveau mémorandum, déposé à la présidence de la République, portant dix-neuf signatures et se réclamant du « Groupe des Treize ». D'un ton plus mesuré que la première « lettre ouverte »; il préconisait, entre autres, l'instauration du multipartisme, l'autonomie des régions et le respect des droits de l'homme. On allait s'en souvenir en 1990.

Dans l'immédiat, ce crime de lèse-majesté ouvrit la voie à une nouvelle vague de répression qui n'épargna plus désormais les militants ordinaires et les simples sympathisants. Requinqué par l'administration Reagan, le régime de Mobutu avait entre-temps retrouvé toute sa vigueur et l'opposition paya cher ce changement de situation. Certains leaders, las de la longue résistance, finirent par accepter d'intégrer les structures dirigeantes du MPR où leur spécificité, leur avait-on promis, serait reconnue officiellement. Au lieu d'un deuxième parti, on aurait affaire, simplement, à une deuxième « tendance », au sein du seul et même MPR. Tout le monde sauvait ainsi la face : et Mobutu et les opposants. Ainsi furent signés les *Accords de Gbadolite*. Mais Tshisekedi, censé d'après ceux-ci devenir Premier commissaire d'État, ne fut en fin de compte pas nommé, ce qui augurait d'un nouveau bras de fer.

## **II. La Conférence nationale souveraine et sa transition**

### ***1. Combat pour le multipartisme***

Le Zaïre entama, en 1990, la sixième année du « septennat du social » – ainsi l’avait qualifié le maréchal-président – sans que la réhabilitation économique et sociale eût avancé d’un pas. Pourtant, à l’ouverture du IV<sup>e</sup> congrès ordinaire du MPR en 1988, Mobutu avait promis que *tout devait changer, tout allait changer !* et que *plus rien ne serait comme avant !* Mais aucune nouvelle initiative ne fut tentée pour déverrouiller la société. La crise économique connut de nouvelles avancées. L’allègement escompté de la dette par la Belgique dut être dénoncé à cause de la campagne de dénigrement qui suivit la visite du Premier ministre Wilfried Martens au Congo.

Mobutu se sentit acculé par cette situation explosive interne, mais aussi par l’écho des mutations en cours, à la suite de la chute du mur de Berlin, qui avait emporté le régime ami de la Roumanie et l’exécution de son président, Nicolae Ceausescu et de son épouse Elena. Il dut se résoudre à mettre davantage d’eau dans son vin, sans réaliser à suffisance l’ampleur du changement intervenu dans la vie internationale. Ce fut donc du bout de lèvres que le processus de démocratisation fut déclenché, sous la couverture d’organisation de « consultations populaires ». Il en escomptait une conclusion avantageuse, à savoir des déclarations plutôt rassurantes pour le régime portées à l’attention des parrains occidentaux pour les convaincre que le Zaïre n’était pas prêt pour des changements de fond et atténuer ainsi leur portée. Mais, bientôt, on déchantait complètement.

Dès les premières séances publiques, il s’avéra que le fruit était plus que mûr. La confirmation en vint de partout, par la vigueur de la critique, y compris de la part des fonctionnaires. L’expérience d’une avancée dans les pratiques démocratiques s’avéra dès lors irréversible.

Décidé enfin à amorcer ce nouveau tournant, il s’inspira, sans le proclamer, des conclusions du dernier mémorandum des ex-parlementaires et construisit

avec soin le scénario de cette seconde phase de la démocratie-cadeau, trop sûr d'avance qu'elle serait tenue pour historique à l'avenir. Cette démocratie, décrétée le 24 avril 1990, porta effectivement sur plusieurs dispositions :

- le retour au multipartisme (limité à trois partis) ;
- la suppression des restrictions vestimentaires et nominales qui faisaient l'objet de « l'inquisition » de l'Authenticité ;
- l'abolition de la terminologie politique et administrative imposée ;
- le retrait du chef de l'État du MPR ;
- la révision de la Constitution.

À sa surprise, son discours suscita plus de problèmes qu'il n'en résolut. La nomenclatura du MPR digéra mal cette situation du fait accompli. Certains de ses membres basculèrent dans une opposition tactique, escomptant rebondir dans ce nouveau contexte ; d'autres s'efforcèrent de limiter les dégâts en ramenant ces mesures à leur plus simple expression. Pour l'opposition, ces dispositions, nullement inintéressantes, avaient le grand inconvénient d'être unilatérales. De Bruxelles, Marcel Liau déclara : *Le président dit : je décide. Nous disons : vous ne décidez pas seul !* Ne pouvant se satisfaire du cadeau du prince, le groupe des opposants durcit ses exigences, n'omettant pas toutefois de prendre le Président au mot. Puisqu'il « avait pris congé » du MPR, c'est que, d'après les prescrits de la Constitution en vigueur, il avait cessé d'être chef d'État. Cette faille, Mobutu en devint plus que conscient ; il n'eut de cesse d'aller à la reconquête de son titre de « président- fondateur du MPR ».

Plus que jamais, l'opinion générale se mit donc à revendiquer le droit au multipartisme intégral, mais aussi la tenue d'une conférence nationale

souveraine, pour évaluer ensemble la trajectoire du passé et arrêter les décisions qui s'imposaient.

Mobutu ne désarma pas pour autant, bien décidé à contrôler coûte que coûte le changement amorcé au risque de connaître une fin à la Ceausescu. Aussi, résolu à rectifier le tir, revint-il sur certains aspects de son propos. Ce *discours de réajustement*, prononcé le 3 mai 1990, devant le Conseil législatif, suscita des réactions en chaîne dans les milieux étudiants, notamment à l'endroit des députés, pour y avoir applaudi avec frénésie. Au campus de Lubumbashi, cette réaction se transforma en altercations entre étudiants ; les « indicateurs » du régime furent passés à tabac. En riposte, l'autorité administrative et policière organisa une opération punitive, après avoir coupé le courant sur le campus. Ce soi-disant « massacre » des étudiants par un commando, dans la nuit du 11 au 12 mai 1990 et, usant d'un mot de passe, modifia le cours des événements pendant plusieurs décennies. Le Zaïre de Mobutu, malgré la mutation en cours, fut mis à l'index. La communauté internationale renonça à toute coopération avec lui, en même temps qu'il était mis sous embargo pour achat d'armes.

## ***2. La Conférence nationale souveraine***

L'histoire de cette transition manquée se déroula sur deux tableaux : les *actions politiques* et les événements *militaro-économiques* qui l'accompagnèrent. Les actions politiques furent, d'une part, la gestion de la conférence et du Haut-Conseil de la République (HCR) qui lui succéda et, d'autre part, les négociations et les multiples gouvernements qui se suivirent ou qui cohabitèrent. Cette trajectoire fut jalonnée de pillages, de cataclysmes divers, mais aussi de dérives monétaires et de leurs conséquences sur le plan social.

La phase préparatoire de cette conférence (du 11 avril 91 au 20 avril 1992) couvrit douze bons mois, de son démarrage à la mise en place de son bureau définitif un an plus tard. Douze mois remplis d'événements collatéraux bien significatifs, notamment, la nomination unilatérale de Tshisekedi au poste de Premier ministre et son remplacement (juillet 1991). Durant cette période chaotique, où l'organisation de la conférence fut plusieurs fois mise en cause, la réaction musclée de la soldatesque de Mobutu fit plusieurs victimes, *les martyrs de la démocratie* (16 février 1992), au nombre d'une trentaine. Leur sacrifice ne fut pas vain. Le maréchal-président finit par décider la reprise des travaux et la conférence put enfin se doter d'un bureau définitif.

À la même époque, nombre de dérives militaro-économiques s'invitèrent dans cet état d'anomie généralisé. Le coup d'envoi en fut la décision d'unifier les taux d'échange entre le marché officiel et le marché parallèle, ce qui entraîna des majorations de prix des denrées de première nécessité et le déclenchement par les militaires du *pillage de Kinshasa* et d'une grande partie du Congo urbain. Le bilan des dégâts, évalué à 973,2 millions de dollars américains et à la perte de 47 435 emplois, se traduisit par l'hyperinflation, la grande baisse de la production, la rareté des billets de banque sur le marché, sans parler du déficit alimentaire et de la recrudescence du chômage.

Cette montée de l'intolérance et du terrorisme urbain fut précédée par la révélation explosive d'une *Prima Curia* (association secrète pour faire vivre à jamais le MPR) et par l'opération *Bindo*, sorte de loterie où tout le monde était gagnant, qui tourna à la ruine des économies des gagne-petit.

Dans cet imbroglio général, sur fond de violence sans fin, la situation économique était au plus bas niveau. Pour suppléer à la grande carence de billets de banque, la Banque centrale mit en circulation le billet de 5 millions

de zaïres qui accentua l'hyperinflation et fut ensuite démonétisé. Mais l'armée dont la solde avait été payée au moyen de cette monnaie fut confrontée au refus des commerçants de la consommer. Cette situation conflictuelle aboutit à de nouveaux pillages militaires (28 janvier-2 février 1993) de la ville de Kinshasa. On déplora de nombreuses victimes, parmi lesquelles l'ambassadeur de France.

Les travaux de la conférence nationale souveraine avaient commencé enfin en avril 92, à la mise en place du bureau que présida Mgr. Laurent Monsengwo Pasinya ; ils s'achevèrent huit mois plus tard, en décembre. Les activités s'ouvrirent sur les *déclarations de politique générale* des groupes de participants. L'exercice fut plus que bénéfique : il rendit possible l'écoute de ceux qui passaient, jusque-là pour des sans-voix : les représentants des rébellions d'hier, mais aussi ceux de la société civile. À ce programme succédèrent les travaux d'atelier. Vingt-trois commissions avaient été constituées, dont les plus importantes, en fonction de l'actualité brûlante, étaient les commissions : *politique, constitutionnelle, de la transition, des biens mal acquis, des assassinats et de la violation des droits de l'homme*.

Certains objectifs que s'assignait ce vaste programme furent alors ciblés de manière plus précise, en premier lieu la mise en place des dispositions constitutionnelles de la transition et des institutions qui en découlaient : gouvernement et Parlement. Ensuite, il fut question de l'élaboration d'un projet de constitution de la III<sup>e</sup> République à soumettre au référendum, une étape qui devait conduire aux élections générales, sanctionnant le passage de l'ordre transitionnel à l'ordre nouveau. Sur le plan technique, ces objectifs furent atteints, du moins en principe. Mais ils subirent, sur chaque point, la contestation de Mobutu. À cause de cette obstruction systématique, les dispositifs adoptés furent sans cesse soumis à des reformulations, pour aboutir

à des compromis, malgré la proclamation de la « souveraineté » de la conférence nationale et le balisage général des rapports internes, intervenu lors de la signature d'un *compromis politique global*.

Le premier dossier traité fut celui de la loi constitutionnelle de la transition. Elle fut adoptée sous l'appellation de l'*Acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la période de transition*. Mais le Président refusa de la promulguer, préférant conférer ce privilège à un *Acte constitutionnel harmonisé*, une nouvelle mouture issue d'un conclave politique regroupant l'ancien Parlement déchu, élargi à quelques autres partisans. Les deux textes cohabitèrent et ne furent fusionnés en une troisième rédaction que bien après la clôture de la CNS. Cette dernière obtint enfin la sanction présidentielle sous le nom d'*Acte constitutionnel de la transition* (6 avril 1994).

Plus laborieuse fut la mise en place de l'exécutif de la transition. Tshisekedi fut élu Premier ministre après les deux précédentes nominations qui avaient chaque fois tourné court. L'assemblée générale des participants à la CNS procéda à son investiture, ainsi qu'à celle de son *gouvernement de salut public*.

La première réaction négative vint du Katanga. Des troubles éclatèrent entre communautés kasaienne et katangaise, au motif que les premiers avaient célébré cette victoire de l'un des leurs de manière trop provocante, sans tenir compte du fait qu'ils venaient de mettre fin à l'exécutif d'un Katangais, Nguz a Karl i Bond. De là furent déclenchés la chasse et l'exode vers le Kasai des ressortissants de cette région, sous l'instigation du gouverneur du Katanga, pourtant ancien compagnon de Tshisekedi, devenu son adversaire.

Entre-temps, le gouvernement « issu de la CNS » ne reçut pas la sanction du maréchal-président qui exigea que les domaines de collaboration (les Affaires étrangères, la Défense nationale) fissent l'objet de concertation avec ses

services. N'obtenant pas le remaniement de ce gouvernement, il nomma un autre Premier ministre, Mungul Diaka. Mais Tshisekedi continua, de manière parallèle, à organiser ses conseils de ministres. Le compromis n'intervint que lorsque Kengo wa Dondo fut élu Premier ministre.

Quant au Parlement de transition, le *Haut Conseil de la République (HCR)*, composé de 416 membres, il fut mis en place au lendemain de la clôture officielle de la CNS ; mais Mobutu décida de ressusciter l'ancien Parlement d'avant 90 à qui il confia le travail constitutionnel et l'investiture du gouvernement. Pour mettre fin à ce double Parlement, les deux assemblées fusionnèrent en une assemblée hybride, le *Haut Conseil de la République-Parlement de transition (HCR-PT)*, composé de 718 *conseillers de la République*. Cette institution procéda à l'élection de Kengo comme Premier ministre, nomination qui ne fut pas sans contestation. L'union sacrée de l'opposition introduisit, en effet, un recours en annulation au profit de Tshisekedi, mais ce fut en vain.

L'élaboration de la Constitution de la III<sup>e</sup> République connut le même sort que celui des institutions de la transition. La CNS adopta, le 14 novembre 1992, le projet de *Constitution de la République fédérale du Congo*, à soumettre au référendum constitutionnel. Cette proposition fut d'autant plus rejetée par les mobutistes qu'ils s'étaient absentés, par protestation, de cette séance-là. Mais, après le toilettage du texte, il fut à nouveau adopté, sous le titre de *Constitution de la République fédérale du Zaïre* (5-6 octobre 1996).

En principe, il ne restait plus qu'à organiser les élections, lesquelles risquaient, une fois de plus, de faire l'objet de marchandages avec le prince, comme les séquences précédentes du processus. D'autres événements orientèrent alors l'évolution dans une tout autre direction.

### **III. De la guerre rwandaise à la guerre de libération**

#### ***1. La poudrière du Kivu***

Sans en être conscients, la conférence nationale souveraine et les Parlements successifs de transition qu'elle avait engendrés avaient négligé trois éléments essentiels.

Le premier. Dans sa trop grande assurance d'avoir rassemblé toutes les sensibilités congolaises, la CNS n'avait pas réussi à réunir toutes les tendances. Quelques absences coupables s'étaient signalées, notamment celle de Laurent-Désiré Kabila qui aurait dû siéger aux côtés des autres anciens leaders des rébellions présents. Cette négligence paraissait suspecte : en effet, dès l'abord, le représentant à Bruxelles du parti de Kabila avait réclamé une « conférence nationale », au même titre que huit autres formations politiques. Comment comprendre que cette demande ait été perdue de vue ? D'après un témoin, Kabila aurait lui-même introduit une demande de participation à la CNS, mais visiblement, dans l'imbroglio général des préparatifs, sa candidature n'aurait pas été retenue, par méprise ou par négligence coupable.

Le deuxième. Les participants aux négociations, à force d'avoir ménagé Mobutu jusque dans ses contradictions les plus flagrantes et d'avoir dilué toutes les options révolutionnaires dans des compromis frisant les compromissions, avaient pris le risque de passer pour complices de ce dernier. Toute contestation radicale de Mobutu risquait à l'avenir d'entraîner celle des institutions de la transition, y compris de son Parlement.

Le troisième. Ces assemblées successives, mobilisées pour la solution de rivalités interminables dans les états-majors politiques, n'accordaient qu'une attention marginale à ce qui se passait en dehors de Kinshasa. Pourtant, à

l'époque le Kivu était au bord de l'explosion et une guerre larvée s'y était installée. Les escarmouches permanentes, à cause des contestations foncières, avaient créé, dans toute la région une insécurité généralisée. Depuis la fin de l'accord concédant aux rwandophones du Kivu des prérogatives inégalées, on vivait une sorte de retour de manivelle.

En 1980, les institutions nationales avaient remis en cause le privilège de la nationalité congolaise accordée en 1972 aux « transplantés » de la période coloniale et durci les conditions pour y accéder. Le bénéfice des « avantages acquis » ne fut pas reconnu. La nouvelle loi (juin 1981), d'une précision impitoyable à ce sujet, stipulait que les ressortissants du Rwanda et du Burundi perdaient désormais la nationalité zaïroise. Ce décret poussa les intéressés à des réactions suicidaires, comme les y incitait la situation du moment. La démocratisation, la remise en question spectaculaire de Mobutu, le quadrillage de la région par des gendarmes issus des communautés autochtones tout à fait hostiles aux Rwandophones, le refus de la CNS de valider la participation des partis et associations d'«étrangers» (entendons: des rwandophones) et, surtout, le radicalisme de ce forum quant à la question de la nationalité, tous ces éléments libérèrent les angoisses identitaires réciproques. À peu près partout dans le Kivu, on assista à l'émergence de « mutuelles » ethniques. Structures à la fois d'entraide et d'autodéfense, elles facilitèrent les affrontements, avec la complicité des soldats des Forces armées zaïroises (FAZ). Ceux-ci, poussés par l'appât du gain, ne s'interdisaient pas de mettre en vente armes et munitions. En somme, ils se chargèrent d'attiser des hostilités auxquelles ils étaient censés mettre fin pour en tirer un maximum de profit.

Les choses se compliquèrent avec la tournure que prit la guerre du Rwanda opposant les troupes régulières des FAR (Forces armées rwandaises) aux

combattants du Front patriotique rwandais (FPR) venus de l'Ouganda. L'attentat aérien du 6 avril 1994, qui provoqua la mort de Juvénal Habyarimana, président du Rwanda et de son homologue burundais, Cyprien Ntaryamira, déclencha un génocide généralisé des Tutsi et des Hutu modérés, tandis que le FPR prenait peu à peu le contrôle de l'ensemble du pays par sa branche armée, l'armée patriotique rwandaise (APR). Celle-ci, en s'emparant de Gisenyi, provoqua non seulement l'irruption à Goma, sur le territoire congolais, de milliers de réfugiés hutu, mais aussi celle des troupes des FAR en débandade, des milices armées et des officiels du régime Habyarimana.

Pendant ce temps, à la CNS, on ne cessait de dénoncer le pseudo-projet tutsi de détachement du Kivu du Congo, en vue de la création d'une « *république de Virunga* ». Un rapport sur la situation des réfugiés et des populations déplacées dans les régions du Nord et du Sud-Kivu avait même parlé explicitement *d'un certain Kabila* qui organiserait des incursions *en attaquant des localités de la zone de Beni*. Pour la première fois, ce nom fut cité publiquement. Il allait faire recette.

À partir d'août 1996, les tensions larvées qui préexistaient au Kivu commencèrent à se transformer en une crise entre les deux États. Le facteur déterminant fut le retour, dans la région d'Uvira, des recrues qui avaient combattu dans les rangs de l'armée patriotique rwandaise (APR), accompagnées de leurs collègues rwandais et ougandais. Ces infiltrés auraient été chargés d'attaquer à revers les camps hutu de la région Bukavu-Uvira, pour obliger les réfugiés à fuir vers le Rwanda. Au-delà de cet objectif ponctuel se dissimulait une motivation d'ordre militaire : la recherche par L'APR d'un moyen d'exercer son droit de poursuite de « l'ennemi », pour l'anéantir et l'empêcher d'organiser la contre-attaque.

Le transfert de la guerre rwando-rwandaise, de la rive droite du lac Kivu à la rive gauche, posait une équation diplomatique insoluble, à moins que cette guerre ne changeât d'identité et ne devînt « congolaise », une possibilité parfaitement envisageable. La conjoncture internationale se prêtait à s'en rendre complice. En effet, la grande émotion suscitée par des images insoutenables du génocide prédisposait l'opinion nord-américaine à accepter la perspective d'une réplique musclée et d'y apporter même son soutien discret. L'Amérique du démocrate Bill Clinton, dans sa volonté de marquer une rupture avec les habitudes de l'administration précédente, celle du républicain Bush, misait sur l'avènement d'une nouvelle génération de leaders africains. Cette révolution salutaire venait de s'opérer au Rwanda ; elle méritait d'être soutenue, voire encouragée à s'étendre dans le pays voisin où la démocratisation continuait à bégayer. De plus, il existait une logistique disponible : les grandes quantités d'armes entreposées à Kampala étaient largement suffisantes pour une éventuelle opération rwando-ougandaise au Congo.

Sur le plan opérationnel furent préconisés un nom et un visage du nouvel acteur qui se chargerait de prolonger cette guerre révolutionnaire au cœur du Zaïre de Mobutu. Il s'agissait de Laurent-Désiré Kabila. L'initiative arrangeait l'ancien guérillero. En procédant au recyclage de ce conflit importé, il pourrait donner à sa démarche un objectif exemplaire : en découdre définitivement avec Mobutu et réaliser enfin le rêve des longues années du maquis.

La perspective était séduisante aussi pour l'Angola, heureuse de ce coup de poignard dans le dos du grand allié de l'UNITA, le maréchal-président. L'opération pouvait s'organiser facilement et au moindre coût : il suffisait d'un coup de main aux *Tigres congolais* (qui avaient pris la relève des ex-

gendarmes katangais) basés chez elle, pour qu'ils rejoignent le front. C'est ce qui fut fait à l'étape de Kisangani.

## ***2. La guerre de libération***

Le 19 octobre 1996, Uvira tomba entre les mains des « rebelles ». Une coalition politico-militaire, mise en place officiellement la veille, revendiqua cette victoire, l'*Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo* (AFDL), l'acte fondateur de la nouvelle dynamique dont le caractère improvisé se lisait dans la composition des formations regroupées. En réalité, parmi elles, seul le PRP jouissait d'un passé solide et d'une expérience politico-militaire, mais il avait souffert de la désorganisation et des défections nombreuses après l'échec des guerres de Moba. Kabila disposait donc de la préséance sur les autres au titre de « porte-parole ».

Puisque la guerre avait enfin droit de cité au Congo, elle s'étendit comme une traînée de poudre. Il devint alors évident qu'on était sorti de la rébellion pour une offensive de plus grande envergure. Peu auparavant, Laurent Kabila était sorti de l'ombre et avait annoncé officiellement son projet de renverser le régime de Mobutu. La *guerre de libération* venait de commencer.

La prise d'une série de villes ouvrit la voie à des conquêtes dans plusieurs directions à la fois. Leur étalement dans le temps fut uniquement fonction des délais des déplacements à pied des combattants, accompagnés d'enfants soldats, les *Kadogo*. La chute de Kisangani où avaient été concentrés carburant, armements et mercenaires, dissipa les derniers doutes sur l'issue des avancées : il ne restait plus que la capitale à être « libérée ».

C'est donc le samedi 17 mai 1997 que les Kinois assistèrent à l'entrée à Kinshasa des troupes de l'Alliance, tandis que, de Lubumbashi, Kabila se

proclamait « président de la République démocratique du Congo ». Quelques heures plus tôt, Mobutu venait de quitter définitivement le pays et le général Mahele, qui avait négocié la reddition pacifique de la capitale, se faisait assassiner au cours d'une altercation avec des soldats de la *Division spéciale présidentielle*. Parti en exil au Maroc, Mobutu s'y éteignit le dimanche 7 septembre 1997.

Une page d'histoire était tournée.

#### **IV. De la guerre de libération à la guerre d'agression**

##### ***1. Laurent-Désiré Kabila à l'épreuve du pouvoir***

Comme nouveau chef d'État, il lui revenait de réorganiser le pays, action qui l'occupa pendant quinze mois, avant l'éclatement d'une autre guerre.

Dès le départ, Kabila s'était efforcé d'imposer un cadre idéologique à son action politico-militaire, au moins dans ses intentions. En effet, il avait publié un manuel de formation idéologique en cinq modules, pour l'essentiel, une réédition des documents de son ancien maquis, dans lequel on retrouvait, entre autres, l'énoncé des *sept causes de l'échec de la révolution de 1964-65* et d'autres principes de base. Cette tentative s'ajouta à bien d'autres efforts – le recrutement des *Kadogo*, l'appel aux *Tigres*, etc. – entrepris pour « détourner » la guerre rwandaise du Congo et l'arrimer à la longue histoire de la révolution congolaise. Ce souci de donner un contenu édifiant à l'entreprise militaire ne fut pas pour déplaire aux Rwandais qui y trouvèrent un camouflage inespéré à la sombre opération d'extermination des réfugiés hutu.

Entre-temps, Kabila se préoccupa de la matérialisation de son projet politique. Dès le jour de la chute de la capitale, il donna à ses conquêtes un cadre juridique par *la déclaration de prise de pouvoir* qu'il présenta lui-même, dans un message radiodiffusé, à partir de Lubumbashi. Il y énonça une demi-douzaine de mesures, notamment sa propre désignation comme « président de la *République démocratique du Congo* » ; la constitution d'un gouvernement de transition de salut public dans un délai de 72 heures ; la convocation, dans les 60 jours, d'une assemblée constituante pour élaborer une constitution provisoire devant régir la transition. Pour compléter le vide immédiat créé par son régime d'exception et rendre possible son investiture, il signa, la veille de celle-ci, un décret-loi constitutionnel fixant les règles du régime d'exception, en s'octroyant, en plus de l'exécutif, le pouvoir législatif.

Le lendemain, dans le discours d'investiture, de manière inattendue, il fit à peine mention de l'AFDL et de ses « parrains » pourtant présents et il présenta un plan prévisionnel des étapes de la démocratisation qu'il entendait réaliser. La nouvelle transition était programmée pour deux ans. Dans les faits, ce processus de « re-démocratisation », suivant les propres termes de Kabila, ne démarra que lorsqu'il rendit publics les décrets sur la création de la commission constitutionnelle et la composition de son bureau restreint, de son bureau élargi et de son assemblée générale. La composition de cette commission se caractérisa par la résurgence des personnalités de la génération de l'indépendance.

En 1998, cette commission adopta un avant-projet de constitution. Celui-ci confirma la reprise de l'emblème de 1960, avec ses six étoiles pour les provinces, malgré son anachronisme par rapport à leur nombre réel ; elle innova, en revanche, sur les langues officielles, portées à deux, avec l'adoption de l'anglais en plus du français. On remit aussi sur le métier la

problématique de la nationalité congolaise, en préconisant d'en écarter des critères d'octroi se référant à l'ethnicité et de la reconnaître à toute personne dont l'un des ascendants aurait été domicilié au Congo à la date du 30 juin 1960. Ce fut pour le principe, mais ces dispositions évoluèrent encore. Avec l'éclatement de la guerre d'août 1998, la commission des réformes constitutionnelles, mise en œuvre en lieu et place de l'assemblée constituante prévue initialement, confirma les dispositions préexistantes, y compris la référence à l'ethnicité.

Concernant l'exécutif, Kabila était, dans la réalité, la clé de voûte de plusieurs structures de pouvoir.

La *présidence* d'abord, lui fut confiée. *L'armée*, ensuite, avec ses multiples composantes. La *sécurité* releva d'un éventail de structures, dont le *Conseil national de sécurité*.

Le *gouvernement*, enfin, dont la première équipe se constitua progressivement. Composé au départ de 19 ministres et de 4 secrétaires d'État, il se caractérisa par la provenance de la diaspora de la plupart de ses membres. Par deux fois, il fut remanié dans le sens de son élargissement et de son ouverture aux candidats du cru, tout en sauvegardant la permanence du noyau originel.

Kabila et ses hommes s'attelèrent très tôt à l'effort de reconstruction de l'économie et du bien-être par l'organisation de concertations et surtout, par l'élaboration d'un plan triennal 1997-99 dont le coût fut évalué à 3 milliards de dollars américains (40 % constitués d'apport interne). La Banque mondiale accepta d'assurer la coordination du groupe informel des bailleurs potentiels et organisa la *Conférence des amis du Congo* à Bruxelles. Les priorités définies par ce programme triennal portèrent sur la réhabilitation des infrastructures de transport, la modernisation de l'agriculture, la

redynamisation du social (santé, éducation et alimentation en eau et électricité), la relance de la production minière, la création d'emplois et la lutte contre le chômage.

Les résultats de la rencontre furent plutôt décevants : non seulement l'apport des investissements privés s'avéra peu substantiel et l'addition des annonces de financement public, de loin inférieure au montant escompté, mais le décaissement de ces fonds fut soumis à des conditions jugées inacceptables, telles que le remboursement de la dette extérieure contractée par Mobutu, le respect des accords miniers signés au temps de la conquête kabiliste et surtout, l'acceptation du principe d'une mission d'enquête sur la disparition des réfugiés rwandais au Congo. On voulait par cette dernière clause confondre Kabila, le « génocidaire », alors qu'on n'ignorait pas l'identité des massacreurs des Hutu dans les forêts congolaises. L'ironie du sort voulut qu'à la même époque, le Rwanda de Kagamé fût gratifié d'un prêt du FMI, sur trois ans, de 95 millions de dollars américains. L'embargo, qui continua à peser sur l'ex-Zaïre, redevenu RDC, non seulement fut militaire mais s'accompagna d'un volet économique.

Pourtant, cette ère de Kabila ne fut pas exempte d'efforts. On lui dut le mérite du coup de barre dans la gabegie financière, fruit de l'orthodoxie instaurée par la nouvelle administration de la Banque centrale, la remise en cause des contrats léonins conclus en période de guerre et, surtout, la réforme monétaire du 30 juin 1998 et la mise en circulation d'un franc congolais *assaini et fort*. Mais, dès août de la même année, une première poussée inflationniste et un dérapage des dépenses publiques furent au rendez-vous du fait de la nouvelle guerre.

Le régime de L.D. Kabila ne fut pas sans opposition. Elle se manifesta aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. À l'extérieur, on dénombra plusieurs

groupuscules ; les anciens généraux de Mobutu, les partisans du schéma de la CNS, des « indépendants », mais aussi les premiers déçus du régime. La plupart se recrutèrent à l'interne, parmi les partis radicaux de l'ère de la CNS et des personnalités de la Deuxième République qui ne s'étaient pas exilés, qui avaient été arrêtés et ne pouvaient recouvrer la liberté que contre cession d'une partie de leur fortune supposée. Ce qui était reproché à Kabila, c'était le fait de s'être constitué prisonnier de ses « mercenaires » et « coopérants » rwandais et d'avoir suspendu les activités des partis politiques au seul profit de l'AFDL.

La guerre qui éclata en 1998 ne découla pas de la montée de cette opposition ; bien au contraire, elle fut la conséquence de l'option proposée à Kabila de se libérer des « libérateurs ». Pour démarquer le projet congolais de l'ambiguïté du projet rwandais, il n'avait pas d'autre choix que de courir le risque de ce paradoxal *devoir d'ingratitude*. La situation générale l'imposait. À cause des excès des « conquérants », la mobilisation anti-Tutsi avait gagné l'ensemble de l'opinion congolaise. Les Forces armées congolaises, bien que contrôlées et dirigées par les Rwandais, n'arrivaient pas à rétablir la sécurité dans les régions frontalières de l'Est, de plus en plus troublées par les miliciens *mayi-mayi* et hutu, coalisés contre les « occupants ».

Le signe avant-coureur du changement se manifesta quand James Kabarebe, le chef d'état-major rwandais ad interim des Forces armées congolaises perdit son poste. Mais c'est quinze jours plus tard, à son retour de Cuba, où il avait sans doute cherché du renfort face à la menace qu'il pressentait, que Kabila traversa le Rubicon. Il frappa vite et fort, pour avoir échappé à deux attentats, au cours desquels on devait se saisir de lui dans ses bureaux du palais présidentiel. Dans un communiqué historique, qui fut reçu ici comme un « acte de réconciliation » et, là-bas, comme une « déclaration de guerre », il

informa le peuple congolais qu'il venait *de mettre fin, à dater de ce lundi, à la présence des militaires rwandais qui nous ont assistés pendant la période de libération de notre pays.*

Au lendemain de l'attentat raté, l'opération de rapatriement des militaires rwandais débuta et les « compagnons » rwandophones de Kabila disparurent de Kinshasa, avec leurs familles. Une panique généralisée s'empara de la communauté tutsi au Congo sur le sort qui allait lui être réservé ; quelques familles traversèrent le fleuve pour se réfugier à Brazzaville.

## ***2. La guerre d'agression***

La riposte rwandaise ne se fit pas attendre : de violents combats éclatèrent à Kinshasa et à Kisangani, les 2 et 3 août 1998. À Goma, le commandant du 10<sup>e</sup> bataillon rendit publique une déclaration de rébellion ouverte. Deux faits de guerre furent particulièrement significatifs.

Le premier. Le 3 août, une colonne militaire de l'armée patriotique ruandaise (APR) pénétra dans Bukavu, provoquant le repli des éléments locaux de l'armée congolaise à l'aéroport, dans l'attente de renforts qui ne vinrent pas. L'armée rwandaise continua à avancer et, malgré le drapeau blanc, décima, dans un bain de sang indescriptible, tous ceux qui ne s'étaient pas réfugiés dans les collines environnantes ; la capitale du Sud-Kivu fut complètement quadrillée par les forces « non invitées ».

Le second. Le 4 août eut lieu l'opération aéroportée au Bas-Congo. Un contingent de près de 400 soldats rwandais réalisa la tentative audacieuse de prendre à revers Kinshasa. Embarqués à Goma dans trois avions civils confisqués, ils se rendirent d'abord à Kigali pour s'approvisionner en munitions et en kérosène, avant de prendre la destination de la base de Kitona,

où des milliers d'anciens soldats des FAZ étaient soumis à la « rééducation » par des instructeurs rwandais. On les convainquit de se rallier au mouvement par des promesses de rémunération avantageuse, d'équipement moderne et d'amélioration de leur statut militaire ; un pont aérien fut établi entre Goma et Kitona pour l'acheminement des troupes. Les insurgés s'emparèrent successivement de Boma, de Matadi et du barrage d'Inga, privant d'eau et d'électricité pendant 18 jours Kinshasa, avec ses huit millions d'habitants. De là, ils commencèrent à progresser vers Kinshasa avec, à l'avant-garde, les militaires recrutés à Kitona.

Jusque-là, on avait continué à nier la présence des troupes rwando-ougandaises au Congo. Mais personne n'était dupe. Face à l'agression, la réaction de Kabila fut d'abord d'alerter son opinion publique. *La guerre sera longue et populaire...!*, déclara-t-il. Il se mit ensuite à la recherche d'alliés, le Zimbabwe en tête, avec lequel des accords de coopération militaire avaient été signés dès juillet. C'est par ce biais que se négocia le ralliement à des thèses congolaises de la Communauté sud-africaine de développement (SADC), malgré l'opposition ferme de l'Afrique du Sud. L'intervention de la Namibie se situa dans ce cadre, l'implication de l'Angola fut arrachée de haute lutte.

Autre circonstance favorable : l'impopularité du geste d'avoir interrompu l'alimentation d'eau et d'électricité à la capitale. Cette initiative plus que malheureuse précéda les rebelles à Kinshasa et réussit à réconcilier toutes les tendances populaires contre la tentative de déstabilisation politico-militaire. Aussi les Kinois apportèrent-ils un concours massif et héroïque à la traque des envahisseurs qui arrivaient dans la grande ville, éreintés et perdus, incapables d'identifier facilement les cibles stratégiques. Leur déroute fut donc spectaculaire. Mais, entre-temps, la guerre s'était généralisée et avait pris une

dimension interafricaine, au point d'être qualifiée de *première guerre mondiale africaine*.

Autre particularité, l'agression se doubla, dès ce même mois d'août 1998, d'une *rébellion*. De Goma avait été annoncée la création d'un mouvement d'opposition, le *Rassemblement congolais pour la démocratie*. On antidata sa date de fondation, pour « couvrir » l'agression et la dissimuler dans un conflit interne, dès ses débuts. Et, pour confirmer son caractère « national », son président devait être de l'Ouest, de la région du Bas-Congo en cours de conquête. C'est ainsi que l'historien Ernest Wamba dia Wamba, professeur à l'Université de Dar-es-Salaam, fut bombardé président du RCD. Le caractère hétéroclite du comité directeur, ajouté à des frictions de plus en plus fréquentes entre les deux parrains, le Rwanda et l'Ouganda, ne tardèrent pas à nourrir à l'interne le virus de scissiparité

Dès novembre 1998 démarra une rébellion rivale, le *Mouvement pour la libération du Congo* (MLC). Auparavant, les Ougandais avaient amené à Kisangani Jean-Pierre Bemba. Les *accords de Syrthe* que Kadhafi parvint à faire signer au Congo, à l'Ouganda et au Tchad, profitèrent largement à cette nouvelle révolte. Elle tira parti du retrait des troupes tchadiennes de l'Équateur, où elles étaient venues prêter main-forte à l'armée de Kabila, pour s'y installer et en faire son principal fief avec le soutien ferme de l'Ouganda.

Entre-temps, la scission entre les deux ailes distinctes du RCD fut consommée ; une assemblée spéciale des fondateurs décida de déposer Wamba dia Wamba. Le refus de celui-ci de s'y soumettre entraîna du coup l'émergence d'une formation distincte de l'originelle, conçue comme mouvement de libération. Tels leurs mentors, l'Ouganda et le Rwanda, les deux fractions s'arrogèrent le contrôle de deux espaces distincts, la Province Orientale et le Kivu, tout en cohabitant dans la même ville de Kisangani, en

raison de l'importance des intérêts commerciaux en jeu. À cause de cette situation particulière, l'aberrante agression/rébellion aboutit à un épisode encore plus absurde d'une *guerre dans la guerre*, celle qui opposa Rwandais et Ougandais, par leurs groupes de rebelles interposés.

Il y eut, en réalité, deux *batailles de Kisangani*. Les frères ennemis avaient pourtant pris les précautions nécessaires pour ne pas en arriver là. Lors d'une rencontre en Ouganda, ils s'efforcèrent d'établir un «front commun», à défaut de refaire leur unité. Mais les parrains continuèrent à les instrumentaliser en fonction de leurs intérêts propres. C'est ainsi que, tandis que le Rwanda poursuivait son effort de mise sous tutelle du Kivu, l'Ouganda se concentra sur la région frontalière septentrionale. De façon unilatérale, il décida de détacher de la Province Orientale les riches districts de l'Ituri et du Haut-Uélé pour en faire deux provinces autonomes. Se refusant à respecter les limites du partage de la ville entre les deux forces, il fut à la base des hostilités de Kisangani,

En juin 1999, la première bataille de Kisangani eut lieu, de manière intermittente, des armes lourdes furent utilisées, détruisant une partie de la ville. Finalement, les troupes ougandaises et rwandaises, à la suite d'un accord de démilitarisation de la ville de Kisangani, signèrent un cessez-le-feu, à l'avantage du Rwanda. Profitant de cette situation, le RCD-Goma renforça sa présence militaire dans la ville, ce qui permit au Rwanda d'y garder une mainmise, malgré la fin des hostilités.

Les tensions surgies à l'occasion de la signature de *l'accord de Lusaka* furent à la base d'une nouvelle bataille, en août de la même année. Aidée de son parrain, chaque aile du mouvement voulut démontrer qu'elle contrôlait la troisième ville du pays et était habilitée à signer l'accord de paix sous le label RCD. La bataille fut des plus meurtrières, le camp rwandais étant renforcé

par un important contingent burundais. Mais les Ougandais ne furent pas totalement perdants. Ils se concentrèrent sur le contrôle de plusieurs réseaux commerciaux.

Au seuil de l'an 2000, la rébellion/agression sembla avoir raté définitivement ses visées politiques de prise de pouvoir à Kinshasa. Dépouillée de cette « couverture », il ne lui resta plus qu'à réajuster ses objectifs et miser sur l'accumulation des actes de violence, en vue de la maximisation du profit matériel.

## **V. De l'accord de Lusaka aux élections générales**

Le passage au nouveau millénaire fut ponctué par deux faits marquants: la poursuite de l'édification de l'architecture structurelle du régime de Kabila et la recherche d'une voie de sortie à la guerre.

Sur le plan institutionnel, Laurent Kabila eut recours à des solutions informelles pour finaliser les réformes annoncées. L'avant-projet de la Constitution aurait dû être soumis à une assemblée constitutionnelle et législative qui, après l'avoir transformé en projet définitif, l'aurait transmis au chef de l'État, pour que celui-ci le propose au référendum. Puisque cette procédure n'était plus réalisable du fait de la guerre, le Président dut recourir à l'instauration d'une *Commission des réformes institutionnelles*, qui statua sur cet avant-projet, soumis ensuite à l'appréciation des « groupes d'opinion » (Églises, coordinations ONG, associations diverses, universités, etc.), au total quatre-vingt-cinq instances, avant de le communiquer au chef de l'État. Mais on ne put aller plus loin. N'empêche que, sur le plan pratique, quelques avancées furent enregistrées : les partis politiques furent autorisés à

fonctionner, à la condition d'obtenir à nouveau l'agrément. Une *Assemblée constitutive et législative-Parlement de transition* (ACL-PT) fut instituée, dont les membres avaient été choisis par cooptation. Les remaniements ministériels, intervenus successivement alignèrent des ministres de plus en plus crédibles, ayant la maîtrise de leurs dossiers.

La principale innovation fut sans doute la création des CPP, *Comités du pouvoir populaire*, définis comme « organes d'expression du pouvoir d'État qu'assume le peuple à la base d'une manière directe ». Le CPP se voulait une cellule de base, censée s'occuper « de l'ensemble des habitants de la rue, du village, du territoire, du quartier ou de la commune », débattant dans les assemblées populaires des problèmes les plus divers ainsi que des préoccupations quotidiennes. Ces organismes furent mis en place avec un certain succès, au sein des communautés estudiantines.

### ***1. L'Accord de Lusaka et l'assassinat de L. D. Kabila***

La longue histoire de la sortie du Congo de la guerre et de l'implosion généralisée s'étala entre deux dates : celle de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka (1999) et celle de la signature à Prétoria de *l'Acte global et inclusif sur la transition en RDC* (2003). Quarante et un mois de trajectoire aux multiples détours de négociations laborieuses, entrecoupées de ruptures, d'oppositions, de batailles, de trahisons ; mais quarante et un mois d'illustration de la grandeur d'un peuple qui sauva son unité, au terme d'une succession de séquences de réconciliation.

Rappelons que la « guerre mondiale », dont l'espace congolais était le théâtre, avait la forme d'une pieuvre géante aux multiples tentacules. Elle se nourrissait d'au moins une douzaine de conflits imbriqués les uns dans les

autres, celui qui opposait le régime congolais à des groupes rebelles et ceux qui dressaient divers gouvernements contre leurs adversaires respectifs : le rwandais contre le congolais et contre ses propres insurgés au Congo ; l'ougandais contre ses dissidents au Congo et contre le gouvernement congolais ; les rwandais et ougandais contre les angolais et les zimbabwéens ; les rebelles congolais soutenus par le Rwanda contre ceux soutenus par l'Ouganda ; le gouvernement burundais contre les factions burundaises opérant au Congo, et l'angolais contre l'UNITA au Congo ; les *Mayi Mayi* contre les Rwandais et les forces du RCD/Goma ; les unités banyamulenge contre les troupes régulières rwandaises ; le gouvernement soudanais contre l'ougandais.

Au moment du retrait officiel des forces armées étrangères, il subsistait, selon la Monuc, des contingents déclarés de 10 233 Rwandais, 2 287 Ougandais, 22 092 Zimbabwéens, 700 Burundais, qui étaient, de surcroît, des troupes régulières. La liste des armées et des milices irrégulières, étrangères et congolaises confondues, impliquées dans ces multiples combats était encore plus impressionnante.

Initié dans le cadre de la SADC, au sommet de Victoria Falls mais surtout de l'île Maurice, *l'accord dit de Lusaka* fut l'acte fondateur de la dynamique de la paix : il portait à la fois sur un cessez-le-feu longtemps attendu et sur un processus de maintien de la paix et de réconciliation nationale.

Les signataires appartenaient à trois catégories différentes : les Congolais (le gouvernement, le MLC et le RCD, au total cinquante et un « frères ennemis »), les belligérants non congolais (Angola, Namibie, Rwanda, Ouganda, Zimbabwe) et les témoins (Zambie, OUA, ONU, SADC, bureau du facilitateur). L'accord lui-même était composé, outre du préambule, de trois articles sur le cessez-le-feu et de trois annexes portant, respectivement, sur les

modalités de mise en œuvre de l'accord, le calendrier de son application et les définitions de certains termes utilisés.

Mais en soi, il était fragile par le nombre de contraintes et d'obstacles structurels auxquels il était soumis, notamment le poids des problèmes collatéraux comme la nationalité et la misère généralisée, l'insatisfaction et la confusion qu'il suscitait par le mélange des genres juridiques et politiques, la prolifération des médiateurs. Personne ne semblait donc pressé de le mettre en œuvre. Ce ne fut que six mois plus tard qu'un facilitateur officiel, Ketumile Masire, ancien président du Botswana, fut désigné ; il constitua dès lors le seul commun dénominateur et, partant, l'unique référence pour toutes les parties pendant les mois qui suivirent.

Les deux objectifs ciblés étaient donc la paix et l'instauration d'un nouvel ordre politique. Si le premier dépendait également des intervenants extérieurs, le second relevait en principe à l'exclusive des Congolais. La pierre d'achoppement porta sur la référence aux « forces extérieures », mais aussi sur la méfiance réciproque qui s'était instaurée entre nationaux.

À cause de ces difficultés, l'accord de Lusaka fut pendant longtemps frappé d'enlèvement, au moins pour trois raisons majeures. La première fut le peu d'empressement des belligérants à mettre une sourdine à leurs activités à finalité commerciale, notamment à leur compétition pour le contrôle des ressources diamantaires de la région.

La deuxième fut liée au retard des Nations Unies à s'impliquer dans ce conflit : pendant douze mois, elles tergiversèrent avant d'admettre l'évidence de l'agression. Ce ne fut qu'en janvier 2000 que le Conseil de sécurité décida du renforcement de ses moyens d'action au Congo.

La troisième, enfin, tint à la réticence de Laurent Kabila lui-même, peu disposé à admettre le déploiement de la MONUC au Congo, en souvenir du rôle néfaste de l'ONUC dans la répression des forces révolutionnaires. Dans la recherche de la paix, il misa plutôt sur une démarche de réconciliation entre Congolais. Dans ce but, il préconisa l'organisation d'un *débat national*, voulu comme ouvrant des perspectives de réintégration de « rebelles » et de rapprochement avec l'opposition non armée. Mais le projet ne parvint pas à accéder à un véritable « dialogue », en dehors de quelques ralliements d'individus. Il fut récupéré par les chefs des confessions religieuses, en 2000, lors d'une consultation nationale à Kinshasa.

L'instauration des CPP avait été, en réalité, une stratégie subtile, mais irréaliste, pour échapper au processus de Lusaka, en cours à l'époque. Par l'organisation du « pouvoir populaire », il visait la réalisation de la réconciliation nationale, par la médiation de cette instance, et l'installation d'une démocratie participative, à défaut d'une démocratie représentative, en vue d'aboutir à une certaine forme d'élections. En vidant en quelque sorte la guerre de son alibi national – absence de consensus par déficit démocratique – il espérait rendre toute tractation dans ce sens sans objet.

Un événement imprévu vint modifier complètement la situation : l'assassinat de Kabila lui-même, le 16 janvier 2001, alors qu'on préparait fiévreusement, pour le lendemain, la célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Lumumba et qu'il allait se rendre à Yaoundé pour participer à la conférence des chefs d'État de France et d'Afrique.

Il était environ deux heures moins le quart, d'après le seul témoin oculaire de l'incident, lorsque l'un des gardes du corps de Kabila, Rachidi Kasereka, entra dans la pièce où il se trouvait et, feignant d'avoir à lui parler à l'oreille, tira sur lui à bout portant. L'assaillant fut abattu à son tour par l'aide de camp

du Président, Eddy Kapend, qui, peu après, à la télévision, ordonna la fermeture des frontières et demanda à l'armée de garder son calme, *de ne pas s'autoriser un seul coup de feu !*

Le lendemain, le gouvernement annonça que le chef de l'État Kabila, sorti blessé d'un attentat, avait été transféré à l'extérieur du pays et qu'il avait pris la décision «de confier la direction de l'action gouvernementale et le haut commandement militaire au général major Joseph Kabila ». La résolution fut donc adoptée « d'investir Joseph Kabila des pouvoirs constitutionnels dévolus au président de la République, chef d'État ». Celui-ci prêta serment, le 26 janvier 2001, devant la Cour suprême de justice, tandis que Kinshasa réservait un hommage exceptionnel à la dépouille de l'illustre disparu.

Une fois de plus, l'histoire officielle avait basculé, de manière imprévisible, comme à la fin de l'ère de la transition issue de la CNS, mais les violences sur le terrain ne s'accordèrent aucun répit ; elles vécurent ce changement dans la continuité.

## ***2. Pour une gestion globale et inclusive de la transition***

C'est, finalement, Joseph Kabila qui parvint à éteindre le feu de brousse de la guerre et à conduire le processus de Lusaka à son plein achèvement. Le signal en fut donné par son adresse le 3 février à New York, devant le Conseil de sécurité.

La conjoncture internationale se prêtait à ce changement de fond, consciente de la nécessité de réajuster sa lecture du conflit des Grands Lacs, trop favorable jusque-là aux préoccupations et aux intérêts des protégés rwandais et ougandais. Si la guerre rwando-ougandaise, dans les rues de Kisangani,

avait permis d'y voir plus clair, le sens d'ouverture de Joseph Kabila offrait une belle opportunité pour opérer cette évolution. Mais il y en avait d'autres.

Depuis décembre 2000, le républicain George W. Bush était à la tête des USA et devait marquer sa différence par rapport au démocrate Bill Clinton qui paraissait avoir été totalement aveuglé par ses vues partisanses sur la guerre des Grands Lacs. Le président d'Afrique du Sud était dans une situation similaire : conscient de la nécessité de rééquilibrer les vues diplomatiques de son pays, il prit l'option de jouer la carte de la pacification et de la réunification du Congo et d'attribuer ainsi à son pays le rôle de premier plan. La dynamique de relance du processus de paix était donc appelée à vaincre l'inertie ; sans ignorer les Accords de Lusaka, elle les utilisa comme cadre, mais en les adaptant de manière pratique aux intérêts de Kinshasa.

D'abord, il ne fut plus question pour l'ONU de mettre, dans les faits, sur le même pied le gouvernement de Kinshasa et les autres forces vives (société civile, opposition politique non armée) dans la négociation avec les « rébellions ». Cette configuration eut la priorité dans les séquences subséquentes des tractations, en dépit des efforts pour ne pas négliger pour autant les non-belligérants. Ensuite fut reconnue et acceptée tacitement l'impossibilité de respecter le calendrier des opérations tel qu'il avait été adopté à Lusaka. Enfin, on procéda au rapatriement de certaines troupes étrangères, « invitées » (namibiennes et zimbabwéennes) et « non invitées » (ougandaises et rwandaises). Même si des contingents de ces dernières demeurèrent sur place, déguisés en soldats des « rébellions », le fait de ce camouflage fut au moins la reconnaissance du principe.

Le processus était donc en marche. Dès mars 2001, les unités militaires onusiennes (sénégalaises, uruguayennes, marocaines, tunisiennes) se

déployèrent sur le terrain. Un prédialogue intercongolais s'établit pour fixer les grandes lignes du carrefour qui devait être organisé. Les participants se mirent d'accord pour que ce fameux « dialogue » eût lieu à Addis-Abeba. Bien que ce rendez-vous eût été manqué, la dynamique ne s'estompa pas pour autant, surtout qu'il avait déjà été décidé que ce grand forum, tant attendu, aurait finalement lieu en Afrique du Sud, à Sun City, dans les faubourgs de Johannesburg. Programmée pour le 25 février, cette conférence du *dialogue intercongolais* de Sun City se prolongea jusqu'au 18 avril. Elle valida les mandats de 367 participants, répartis entre délégués du gouvernement, du MLC, du RCD/Goma, du RCD-ML, de l'opposition non armée, de la société civile et des forces vives, ainsi que des Mayi Mayi. La composante gouvernementale avait pour chef de délégation le ministre des Affaires étrangères Léonard She Okitundu, tandis que celle du MLC était dirigée par le secrétaire général du mouvement, Olivier Kamitatu. L'opposition non armée regroupait une pluralité des partis, auxquels étaient associées des personnalités indépendantes. La société civile comprenait les représentants des Églises, des ONG et d'autres organisations, des femmes comme de la presse.

La conférence avait été savamment structurée en séances plénières, commissions et sous-commissions ad hoc. Les commissions, au nombre de cinq, portaient sur les thématiques suivantes : *Politique et juridique ; Économie et finances ; Humanitaire, sociale et sécurité ; Défense et sécurité ; Paix et réconciliation nationale.*

Les travaux s'organisèrent sur le modèle de la conférence nationale souveraine. Jusqu'au 11 avril, aucune décision concrète ne fut prise, en dépit des propositions de mise en place d'une direction collégiale de l'exécutif. Le dénouement vint tout à la fin, lorsque, la veille de la clôture, les composantes

gouvernementales et MLC firent part à l'assemblée d'une convention qu'ils venaient de conclure. Il portait sur la mise en place d'un dispositif institutionnel, établissant la répartition de pouvoir entre Kabila, chef d'État, et Bemba, Premier ministre. Cet accord de la dernière chance fut contresigné par plusieurs délégations de l'opposition non armée, de la société civile et des RCD de tendance ougandaise. Il se heurta à l'opposition de plusieurs poids lourds, parce qu'il conduisait à une sorte de partition du pays et augurait d'une transition plus que conflictuelle. Au moins eut-il le mérite de démontrer, qu'au-delà des querelles, des invectives, des insultes, des menaces affichées, le principe d'un accord concerté était de l'ordre du possible.

L'effort dut donc être poursuivi pour aboutir à une solution incluant toutes les tendances. L'exercice fut facilité par le fait que Bemba avait redoublé d'exigences dans la répartition des tâches avec Kabila ; dans la mise en œuvre de celles-ci, il ne jugea même pas utile de faire le déplacement de Kinshasa tant que sa sécurité ne serait pas garantie. Ce dernier chantage poussa Kabila à procéder à la réouverture des négociations.

Ces ultimes dialogues se déroulèrent à Pretoria, et bénéficièrent de l'apport d'un représentant spécial du secrétaire général de l'ONU. Ouverte officiellement en novembre 2002, cette session du dialogue intercongolais s'imposa comme une *négociation de fait* dans une *négociation de droit*, en particulier entre les trois instances belligérantes (gouvernement, RCD/Goma, MLC). Il fut question, pour l'essentiel, de la configuration de l'exécutif et du compromis devant présider à l'organisation du pouvoir, en attendant les élections. Jusqu'au bout, les négociateurs ne parvinrent pas à se mettre d'accord, mais un miracle congolais se produisit. Lors de l'assemblée plénière du 16 décembre, le texte d'un « accord global et inclusif » fut distribué ; *les délégués reçoivent 30 minutes pour en prendre connaissance*. À la reprise de

la séance, une heure plus tard, *les uns après les autres, les délégués viennent signer l'accord*. L'heure était désormais à la concorde.

Il ne restait plus qu'à organiser la grande fête de la réconciliation nationale par l'endossement officiel de ces dispositifs par tous les partenaires au dialogue de Sun City. Une fois prêt, le projet de constitution de la transition et le mémorandum sur le mécanisme de la formation d'une armée restructurée et intégrée pendant cette période fut adopté, le 1<sup>er</sup> avril 2003, par les trois cent soixante-deux délégués, qui avaient participé au dialogue intercongolais, à nouveau réunis à Sun City. Le lendemain, 2 avril, eut lieu la cérémonie haute en couleur de la signature, par chacune des délégations, de l'ensemble des trois textes. Sur le plan politique, la rébellion était terminée.

### ***3. De la dernière transition aux élections***

Au terme des accords de Sun City, l'ultime séquence transitoire fut inaugurée, en 2003, par la prestation de serment du Président et la mise en place du gouvernement « d'union nationale et de transition chargé de préparer les élections nationales ». Furent institués, par la suite, l'Assemblée nationale et le Sénat, puis l'état-major de la nouvelle armée de la RDC (FARDC). La durée de la transition avait été fixée à deux ans, avec une reconduction possible de six mois, au maximum deux fois. Au total, cette période pouvait donc se poursuivre jusqu'en 2006.

Mais cette réconciliation formelle avait un coût : fermer les yeux sur le caractère pléthorique des composantes des institutions. En effet, l'Assemblée nationale comptait 500 députés, le Sénat, 120 sénateurs et le gouvernement, 34 ministres et 25 vice-ministres, répartis entre la composante « gouvernement », le MLC, le RCD-Goma et l'opposition politique non armée,

la société civile, le RCD-ML et les Mayi Mayi. Cette distribution resta immuable au cours de cette période.

L'exécutif reposait surtout sur *l'espace présidentiel*, composé, en plus du président Kabila, de quatre vice-présidents: le représentant de la composante « gouvernement » (Yerodia Ndombasi) chargé des questions politiques et diplomatiques ; celui du MLC (Jean-Pierre Bemba) pour la gestion économique et financière, le mandataire du RCD/Goma (Azarias Ruberwa) traitant de la défense nationale et de la sécurité, et celui de l'opposition non armée (Z'Ahidi Ngoma) attaché aux questions sociales et culturelles.

La conduite de cette transition ne fut pas sans difficultés. Elle présentait, en effet, ses problèmes. D'abord, il s'agissait d'une cohabitation inédite, que sa complexité condamnait à la paralysie, le régime étant davantage préoccupé par le maintien des équilibres que par l'efficacité de l'action. Situation dénoncée par l'opinion populaire qui qualifiait cet exécutif de  $1 + 4 = 0$ . À quoi était opposée cette formule d'un leader congolais : *Il valait mieux quelques ministres de trop que quelques guerres de trop !*

Même les *institutions d'appui à la démocratie*, notamment la Commission électorale indépendante, l'Observatoire national des droits de l'homme ou d'autres n'étaient pas à l'abri de la double pesanteur de la pléthore et de la cohabitation.

Les autres handicaps étaient liées à la permanence des méfaits déjà constatés : violences armées au Nord-Katanga et dans les Kivus, accompagnées de viols systématiques et de pillages des ressources naturelles ; prise en otage des enfants par des seigneurs de guerre ; par rapport au gouvernement central, manque chronique de ressources, appel du pied des réseaux maffieux, avec l'appât de la corruption, pour la signature de contrats léonins ; impunité généralisée, attisée par la quête permanente de compromis. Le processus en

lui-même fut sous menace de dérapage, à l'approche de la fin de l'échéance retenue, quand il s'avéra que le calendrier des préparatifs des élections, au cours des premiers mois de 2005, n'avait guère avancé. Cette inquiétude apporta une impulsion nouvelle. Ainsi 2006 allait être la grande année politique du Congo, après la promulgation de la nouvelle Constitution (18 février) adoptée par référendum. Puisque, avec un engouement remarquable, 25 millions de Congolais avaient été enrôlés, il était temps de passer à l'organisation des premiers scrutins.

Le premier tour des élections présidentielles, le 30 juin 2006, mobilisa 33 candidats. Parmi eux, en plus de quatre des cinq membres de l'espace présidentiel, on y retrouvait les représentants de toutes les périodes de l'histoire politique du Congo indépendant, depuis les leaders de la décolonisation jusqu'aux jeunes loups, en passant par les notables du mobutisme et de la CNS. Les femmes y étaient présentes, ainsi que la diaspora congolaise.

La campagne électorale tourna rapidement en une guérilla médiatique entre les deux figures les plus en vue, Jean-Pierre Bemba du MLC et Joseph Kabila qui, bien que déclaré candidat indépendant, était porté par le parti présidentiel PPRD (Parti populaire pour la reconstruction et le développement) ; la construction autour de l'un et de l'autre de deux cartels, l'*Union pour la nation* (UN) et l'*Alliance pour la majorité présidentielle* (AMP) consolida la perspective d'un duel électoral.

Les élections furent organisées avec un soin suffisant, certes non sans failles, mais à même de garantir la rigueur du scrutin. L'annonce des résultats du premier tour des présidentielles fut suivie d'affrontements à l'arme lourde dans la capitale, sans doute à cause des frustrations vécues dans les deux camps. Kabila, qui avait escompté une victoire au premier tour, n'avait pas

réussi son pari ; pour Bemba, le score qui, à Kinshasa, était triomphal, n'était au total que de l'ordre de 20 %. Gizenga et Nzanga Mobutu s'allièrent avec Kabila qui, réunissant ainsi une majorité de fait, l'emporta au second tour avec le score de 58 %

Les élections législatives, qui eurent lieu le même jour que le premier tour des présidentielles, opposèrent 9 632 candidats pour 500 sièges ; ils étaient issus de 213 partis, en plus de 768 indépendants.

En même temps que le second tour des présidentielles se déroulèrent les élections provinciales ; 632 sièges dans les assemblées provinciales étaient à pourvoir pour 12 398 candidats. L'AMP, forte des nouvelles alliances, remporta 295 sièges, l'UN, 182. Ces entités procédèrent alors à l'élection des sénateurs. Il y eut 1 127 candidats pour 108 sièges : l'AMP obtint 58 sénateurs, détenant ainsi la majorité absolue. Ce qui n'empêcha pas un indépendant, Léon Kengo wa Dondo, d'en être élu président. Les élections des gouverneurs de province eurent lieu en deux temps. À l'exception de l'Équateur, tous les élus furent de l'AMP.

C'est le 6 décembre 2006 qu'eut lieu la prestation de serment de Joseph Kabila comme nouveau chef d'État élu, mettant enfin un terme à la longue crise de légitimité qui s'était installée au Congo. C'est non sans raison qu'il déclara :

*En ce jour solennel, où je prends la charge, par la volonté du peuple congolais, de présider aux plus hautes fonctions de l'État, je mesure, devant Dieu et devant l'Histoire, le poids de ma responsabilité (...). Le moment que le peuple congolais vit aujourd'hui est un moment historique et restera longtemps gravé dans sa mémoire...*

Par la suite, le Président nomma Antoine Gizenga Premier ministre ; une ordonnance-loi porta nomination de son gouvernement composé de 6 ministres d'État, 34 ministres et 20 vice-ministres ; il fut remanié en 2007, passant de 60 à 45 membres et ne comptant plus que deux ministres d'État.

Quarante-sept ans après la mise en place du gouvernement de Patrice Lumumba, son propre vice-Premier ministre, Antoine Gizenga, présidait aux destinées de la République. La longue parenthèse constitutionnelle, ouverte le 5 septembre 1960 par la révocation de Lumumba, venait donc d'être refermée.

La III<sup>e</sup> république démarra sur trois perspectives. La première était d'ordre politique. Il s'agissait de parachever le processus de construction de l'architecture institutionnelle par l'organisation des élections communales et la mise en place de la décentralisation. La Constitution du 18 février 2006 avait prévu l'érection des 26 provinces identifiées, dans les trois années suivant la mise en œuvre des institutions politiques et l'organisation des entités territoriales décentralisées (villes, communes, secteurs, chefferies). Le processus ne put être finalisé à cause des difficultés logistiques.

Les deux autres perspectives étaient d'ordre économique. L'une concernait la réalisation des *cinq chantiers*, annoncés par Joseph Kabila comme la priorité de son quinquennat. Ils visaient les domaines ci-après : infrastructures (routes, rails, ponts), création d'emplois par des investissements, éducation, eau et électricité, santé.

La seconde portait sur le recours à la contribution de la Chine pour la mise en œuvre du programme de développement national. Joseph Kabila n'avait jamais dissimulé sa fascination pour le pays de Mao. N'avait-il pas déclaré que le Congo allait « surprendre » par son relèvement rapide et qu'il deviendrait une « Chine de demain » ? Un protocole d'accord fut conclu entre

le gouvernement congolais (représenté par le ministre des Infrastructures, des Travaux publics et de la Reconstruction), d'une part, et, d'autre part, la *Exim Bank of China* et un groupe d'entreprises chinoises. Cette disposition fut confirmée par une convention signée à Pékin. La partie chinoise s'engageait à réaliser, grâce à des prêts octroyés par le biais d' *Exim Bank*, des travaux de chemins de fer (3 200 km), de routes (3 600 km), de production et de distribution d'énergie, de construction d'aéroports, d'hôpitaux, d'universités et de logements sociaux. En contrepartie, la *joint venture* dénommée *Sicomines*, créée pour la circonstance, dont le capital était réparti entre les entreprises chinoises (68 %) et le groupe Gécamines (32 %), exploiterait des réserves de cuivre de Kolwezi estimées à 10,6 millions de tonnes et quelques centaines de milliers de tonnes de cobalt et d'autres substances minérales.

Toutefois, la fusée de la longue période de transition, avec la charge des blessures mal cicatrisées et des déceptions électorales encore fraîches, ne put réussir son atterrissage en douceur sans quelques secousses, du fait de son brusque freinage. Ces turbulences se manifestèrent au moins sous deux formes. D'abord, la frustration devant la lenteur de l'amélioration des conditions de vie, impatience légitime, s'exprima par une vague de mouvements revendicatifs.

Ensuite, pour régler des conflits persistants ou faire taire des contestations, on recourut à la manière forte. Au Bas-Congo, la proclamation des résultats provoqua des troubles qui furent réprimés de manière brutale par les forces de l'ordre. On dénombra plus d'une centaine de victimes. Un scénario similaire se produisit à Kinshasa, comme pour tirer un trait sur le tout dernier litige entre les deux candidats du deuxième tour des présidentielles. Le conflit tourna à l'affrontement à l'arme lourde entre les hommes de Bemba et les forces régulières du Président, au centre-ville de la capitale. L'incident

provoqua la mort d'au moins 300 personnes. Dans l'est du pays, quelques milices en Ituri continuèrent à entretenir l'insécurité dans la région. Au Nord-Kivu, le général Nkunda, tristement célèbre dans les événements de Kisangani, puis de Bukavu, prit même l'initiative d'inaugurer une *rébellion d'arrière-garde* sans aucun objectif nouveau, sinon la simple résistance à la dynamique née des élections. S'étant opposé à l'intégration de ses hommes au sein de l'armée nationale, il occupa une partie du territoire, à la tête d'une structure politico-militaire. Il exigea des négociations directes et unilatérales avec le gouvernement, tout en laissant libre cours au pillage débridé des ressources naturelles du pays. Un nouveau désastre humanitaire s'ensuivit, avec son cortège de déplacés, de réfugiés, de femmes violées et de morts gratuites. Le terme de cette lamentable aventure intervint enfin en 2009, sans doute sur incitation de Barack Obama, le nouveau président des USA. Nkunda fut arrêté; une opération militaire fut engagée pour la traque de son mouvement qui fut, par la suite, transformé en parti politique.

Si donc le chemin de croix des Congolais est loin d'être terminé et peut encore subir quelques détours inutiles, au moins ils savent tous désormais dans quelle direction s'orienter. C'est cette longue marche, qu'ils poursuivent chaque jour, ensemble, tournés vers de nouveaux destins, *unis par le sort et unis dans l'effort*. Lumumba, le 30 juin 1960, leur avait laissé un programme ambitieux qu'ils ont à réaliser :

*Ensemble, mes frères, mes sœurs, nous allons commencer une nouvelle lutte, une lutte sublime qui va mener notre pays à la paix, à la prospérité et à la grandeur.*

*Nous allons établir ensemble la justice sociale et assurer que chacun reçoive la juste rémunération de son travail.*

*Nous allons montrer au monde ce que peut faire l'homme noir quand il travaille dans la liberté et nous allons faire du Congo le rayonnement de l'Afrique entière.*

*Nous allons veiller à ce que les terres de notre patrie profitent véritablement à ses enfants. Nous allons revoir toutes les lois d'autrefois et en faire de nouvelles qui seront justes et nobles.*

*Nous allons mettre fin à l'oppression de la libre-pensée et faire en sorte que tous les citoyens jouissent pleinement des libertés fondamentales prévues dans la Déclaration des droits de l'homme.*

*Nous allons supprimer efficacement toute discrimination quelle qu'elle soit et donner à chacun la juste place que lui vaudront sa dignité humaine, son travail et son dévouement au pays.*

*Nous allons faire régner, non pas la paix des fusils et des baïonnettes, mais la paix des cœurs et des bonnes volontés (...)*

*Soyez sûrs que nous pourrons compter, non seulement sur nos forces énormes et nos richesses immenses, mais sur l'assistance de nombreux pays étrangers dont nous accepterons la collaboration chaque fois qu'elle sera loyale et ne cherchera pas à nous imposer une politique quelle qu'elle soit. (...)*

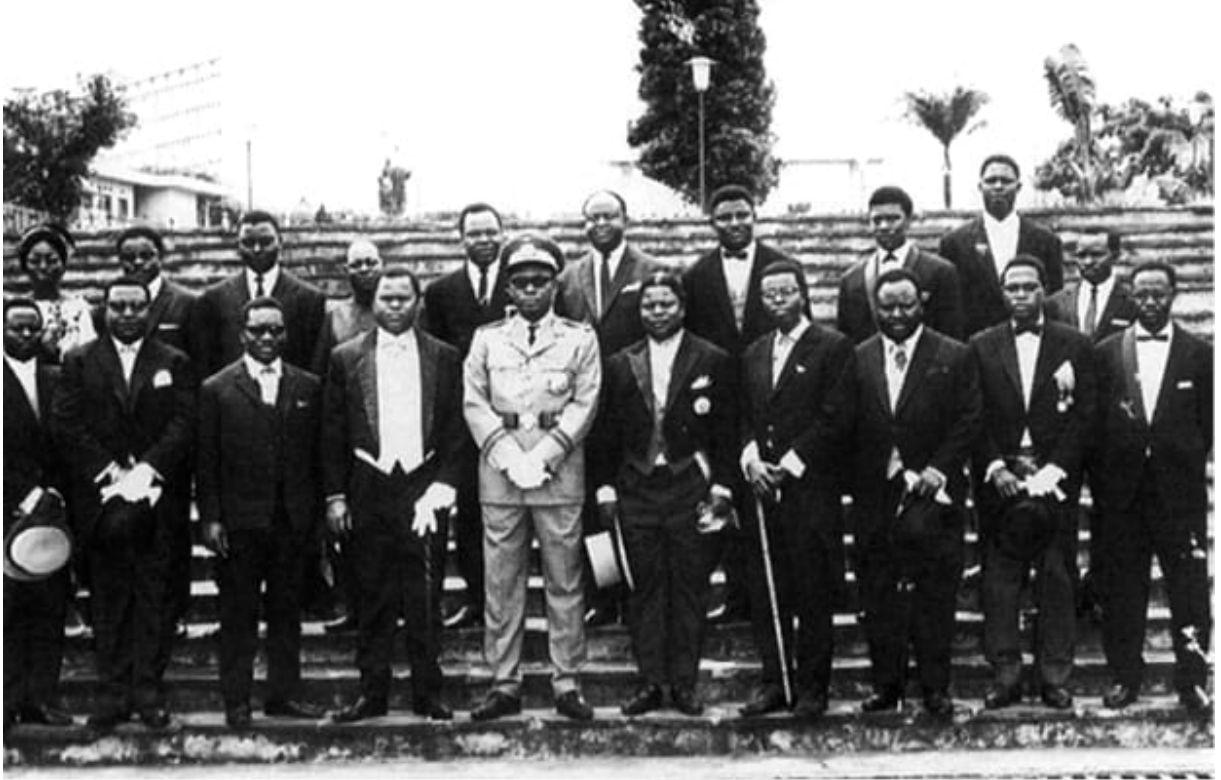
*J'invite tous les citoyens congolais, hommes, femmes et enfants, à se mettre résolument au travail en vue de créer une économie nationale prospère qui consacrera notre indépendance économique.*

*Vive le Congo indépendant et souverain !*



Le futur Premier ministre C. Adoula, « témoin » de l'engagement de collaboration entre le président de la république J.Kasa-Vubu et le Premier ministre P.Lumumba.

(Photo RTNC)



Troisième équipe gouvernementale de la Deuxième république (5 octobre 1967-4 mars 1969). Pour la dernière fois, É. Tshisekedi (à droite de Mobutu) est encore la deuxième personnalité du gouvernement en qualité de ministre de l'Intérieur et des Affaires Coutumières, suivi de J. Bomboko (à gauche du président), ministre des Affaires Étrangères et du Commerce extérieur. On remarquera que les ministres sont en redingote, nœud papillon ou cravate, chapeau melon à la main, avant l'ère de l'authenticité.

(Photo RTNC)



Prestation de serment : « Moi, Laurent-Désiré Kabila,  
président de la République démocratique du Congo...  
! », le jeudi 29 mai 1997.

(Photo Minasema)



Kabila Kabange, le premier président de la Troisième république.

(Photo RTNC)

Version numérique (format ePub)

réalisée en octobre 2012 par

Le Cri Edition et

[L'Edition numérique européenne](http://fr.e-ditions.eu)

<http://fr.e-ditions.eu>